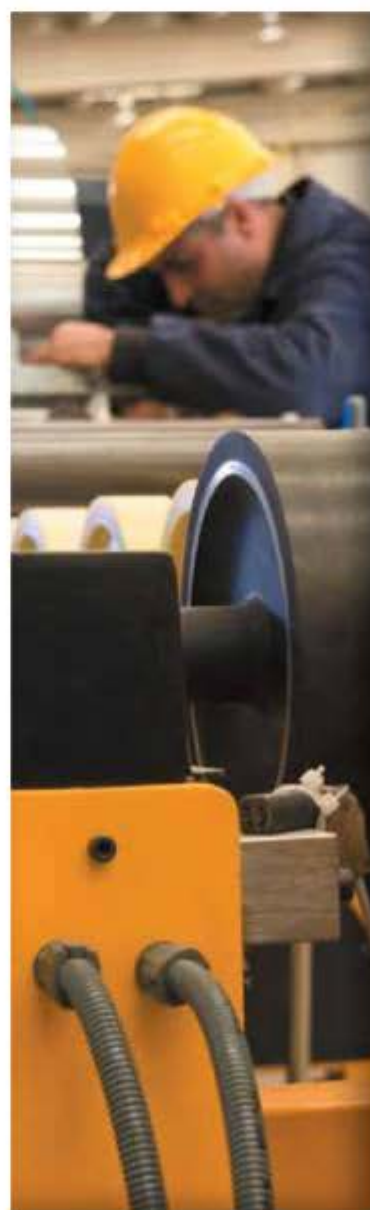


RÉUSSIR son BAC ES

L'ÉPREUVE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



➤ **LA SYNTHÈSE
DU PROGRAMME**

**LES NOTIONS
ESSENTIELLES**

**DES SCHÉMAS
POUR COMPRENDRE**

**DES GRAPHIQUES
COMMENTÉS**

DES QUIZ

**DES CORRIGÉS
DU BAC**

**DES CONSEILS
MÉTHODOLOGIQUES**



L'alternance,

une façon plus dynamique d'apprendre un métier !

ACE, Centre de formation en alternance des métiers du Chiffre Gestion - Finance et R.H

LES FORMATIONS EN COMPTABILITÉ

- ▶ BTS Comptabilité et Gestion des Organisations
- ▶ DCG : Diplôme de Comptabilité et de Gestion (Grade Licence)
- ▶ DSCG : Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (Grade Master)

LES FORMATIONS EN COMMUNICATION, MANAGEMENT GESTION ET ASSISTANAT

- ▶ BAC PRO Gestion Administration
- ▶ BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI
- ▶ BTS Assistant(e) de Manager
- ▶ BTS Communication
- ▶ BTS Services informatiques aux Organisations
option (SLAM)

LES PARCOURS UNIVERSITAIRES ET GRANDES ÉCOLES

- ▶ DUT Gestion Administrative et Commerciale (2^{ème} année)
- ▶ LICENCE PRO Ressources Humaines
- ▶ LICENCE PRO Compta. Paie
- ▶ LICENCE PRO Resp. Dev. Commercial
- ▶ MASTER 1 & 2 Généraliste avec spécialité
métier ou secteur en M2
- ▶ MASTER 2 Dynamiques Culturelles
- ▶ PROGRAMME GRANDE ÉCOLE (Grade Master)



LE CFA de l'ACE
soutenu par



Erasmus+

Renseignements, horaires et inscriptions :

58, rue du Professeur Gosset - 75018 Paris

01 49 21 43 40

Ⓜ Porte de Clignancourt

ACTUS ACE

Retrouvez toutes
notre actualité sur
notre site internet



Contactez-nous rapidement et/ou Téléchargez
vite votre dossier de candidature sur notre site :

www.ace-expert.com

RÉUSSIR son BAC ES

L'ÉPREUVE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Fondateur, conseiller de la rédaction : Denis Clerc
 Directeur des publications, président du conseil
 d'administration : Philippe Frémeaux
 Directrice générale : Camille Dorival

Rédaction : 28 rue du Sentier 75002 Paris
 tél. : 01 44 88 28 90
 redaction@alternatives-economiques.fr

Rédacteur en chef : Guillaume Duval
 Coordinateur de la rédaction : Laurent Jeanneau
 Secrétaire général de la rédaction : Daniel Salles
 Coordination de ce numéro : Camille Dorival
 et Christian Chavagneux

Ont également participé à ce numéro :
 Yves Le Rolland, Gilles Robert, Arnaud Parienty

Secrétariat de rédaction : Martine Dortée,
 Nathalie Zemmour-Khorsi

Maquette, infographies : Isabelle Alexandre,
 Marie-July Berthelot, Odile Chesnot

Relations presse : Véronique Orlandi,
 Hélène Creix

Directeur du développement : David Belliard

Développement Web : Romain Dortier,
 Bacar N'diaye

Directrice commerciale : Hélène Reithler
 Chargée de promotion diffusion : Aïssata Seck

Publicité : L'autre régie www.lautre-regie.fr
 28 rue du Sentier 75002 Paris tél. : 01 44 88 28 90

Directeur de régie : Jérémie Martinet

Directrice de clientèle : Anne Pichonnet

Chef de publicité (formation) : Florian Makiza

Service relations clients :

12, rue du Cap-Vert, 21800 Quetigny
 tél. : 03 80 48 10 25 - fax : 03 80 48 10 34
 abonnements@alternatives-economiques.fr

Chef de service : Delphine Dorey

Abonnement : Alternatives Economiques
 mensuel, 11 numéros : 38 €

Lycéens : 11 mensuels + hors-série bac, 39,50 €

Diffusion : en kiosque : Presstalis
 en librairie : Volumen, 25 bd Romain Rolland
 75014 Paris, tél. : 01 41 48 80 79

Inspection des ventes : Destination média,
 tél. : 01 56 82 12 06

Conception graphique : Marie-July Berthelot

Couverture : photos iStock

Photogravure-impression :

Roto-Champagne (52000 Chaumont)

CPPAP : 0319 184446

ISSN 1252-4999

ISBN 978-2-35240-126-1

Dépôt légal à parution

Imprimé en France/Printed in France
 sur papier certifié PEFC

Édité par la Scop-SA Alternatives Economiques

© Alternatives Economiques. Toute reproduction,
 même partielle, des textes, infographies et docu-
 ments parus dans le présent numéro est soumise
 à l'autorisation préalable de l'éditeur. Toute copie
 destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du
 Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des
 Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70,
 fax : 01 46 34 67 19.



Méthodologie

04 Nos conseils pour réussir vos épreuves

Sciences économiques

➤ CROISSANCE, FLUCTUATIONS ET CRISES

08 THÈME n°1
Les sources de la croissance économique

14 THÈME n°2
Comment expliquer l'instabilité de la croissance ?

➤ MONDIALISATION, FINANCE INTERNATIONALE ET INTÉGRATION EUROPÉENNE

20 THÈME n°3
Les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production

26 THÈME n°4
La place de l'Union européenne dans l'économie globale

➤ ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

32 THÈME n°5
La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?

Sociologie

➤ CLASSES, STRATIFICATION ET MOBILITÉS SOCIALES

38 THÈME n°6
Comment analyser la structure sociale ?

44 THÈME n°7
Comment rendre compte de la mobilité sociale

➤ INTÉGRATION, CONFLIT, CHANGEMENT SOCIAL

50 THÈME n°8
Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

56 THÈME n°9
La conflictualité sociale : pathologie, facteur de cohésion ou moteur du changement social ?

Regards croisés

➤ JUSTICE SOCIALE ET INÉGALITÉS

62 THÈME n°10
Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

➤ TRAVAIL, EMPLOI, CHÔMAGE

68 THÈME n°11
Comment s'articulent marché du travail et gestion de l'emploi

74 THÈME n°12
Quelles politiques pour l'emploi ?

Les corrigés

➤ ÉPREUVE COMPOSÉE

80 CORRIGÉ n°1
Sujet proposée en France métropolitaine en septembre 2014

84 CORRIGÉ n°2
Sujet proposé au Liban en mai 2014

87 CORRIGÉ n°3
Sujet proposé à l'étranger en juin 2013

88 CORRIGÉ n°4
Sujet proposé en France métropolitaine en septembre 2013

➤ DISSERTATION

90 CORRIGÉ n°5
Sujet proposé en Amérique du Sud en novembre 2013

94 CORRIGÉ n°6
Sujet proposé à Pondichéry en juin 2013

97 Réponses aux quiz



Vous pouvez nous suivre sur
www.alternatives-economiques.fr



Twitter : @AlterEcoMag



Facebook : <https://www.facebook.com/AlternativesEconomiques>



Vous pouvez nous suivre également sur
alterecoplus.fr



Twitter : @AlterEcoPlus



Facebook : <https://www.facebook.com/alterecoplus>

Nos conseils pour réussir vos épreuves

Ces conseils sont évidemment indicatifs et doivent être adaptés à vos habitudes de travail. L'idéal est de commencer à réviser le bac au moins deux mois avant les épreuves, donc dès avril.

I. Les révisions

En avril : mobilisez vos connaissances

1. Relisez l'ensemble de vos cours, même si le programme n'est pas encore vu en totalité, notamment ceux du début d'année, que vous avez partiellement oubliés. Travaillez les chapitres un par un, mais en essayant de repérer tous les éléments qui relient ces chapitres entre eux, l'ensemble du programme de sciences économiques et sociales de terminale ES ayant une cohérence d'ensemble. Pour chaque thème, ce hors-série vous aidera à identifier les grandes idées à retenir et les auteurs à mobiliser pour réussir l'épreuve du bac.

2. Vérifiez que vous comprenez bien les notions clés du programme, qui sont essentielles pour bien aborder le cours, et que vous êtes capables de donner une définition précise et claire de chaque notion. Pour vous aider, ce hors-série vous rappelle les notions à maîtriser pour chaque thème, dans un encadré « Les notions essentielles du programme ».

3. Vérifiez que vous savez comment sont calculés les outils statistiques utilisés dans le cadre du programme (par exemple la croissance du PIB, le taux de chômage, le taux d'activité...) et que vous êtes capables d'expliquer ce calcul. Il faut comprendre la logique de construction de ces outils pour pouvoir interpréter correctement les documents statistiques présents dans l'épreuve composée et la dissertation.

En mai : mobilisez vos savoir-faire

1. Continuez évidemment à réviser les contenus de vos cours.

2. Entraînez-vous à répondre à des questions pouvant être posées dans le cadre de l'épreuve du bac. Vous pouvez notamment vous reporter à la partie « Corrigés » (pages 80 à 96) : ils sont accompagnés de conseils méthodologiques, sur des sujets d'épreuve composée et de dissertation proposés au bac en 2013 et 2014.

3. Pour la première partie de l'épreuve composée, entraînez-vous à rédiger des réponses courtes, correspondant à des questions pouvant être posées au bac. Pour cela, aidez-vous des encadrés « Apprenez à mobiliser vos connaissances », présents dans chaque thème de ce hors-série, et essayez de répondre aux questions qui y sont posées.

4. Pour la deuxième partie de l'épreuve composée, étudiez bien les documents statistiques et graphiques proposés dans chaque thème : cela vous aidera à apprendre à interpréter les documents

statistiques qui vous seront présentés au bac. Entraînez-vous à expliquer simplement comment telle ou telle donnée doit être lue et interprétée.

5. Pour la troisième partie de l'épreuve composée et la dissertation, appuyez-vous sur les encadrés « Les sujets de bac possibles » présents dans chaque thème : ils vous donnent des sujets déjà proposés ou susceptibles de l'être. Pour la dissertation, essayez d'imaginer un plan possible, en rédigeant l'introduction et la conclusion, et en identifiant les différentes parties et sous-parties du plan.

6. Veillez à préparer aussi bien l'épreuve composée que la dissertation. Le jour de l'épreuve, le thème de la dissertation vous inspirera peut-être beaucoup plus que ceux de l'épreuve composée, ou inversement : il serait dommage que vous ne sachiez pas comment aborder l'un des deux types d'épreuves !

La semaine qui précède le bac

1. Identifiez les sujets sur lesquels vous êtes le moins à l'aise et concentrez-vous sur eux. Attention à ne pas faire d'impasse ! L'épreuve composée, notamment, comporte des questions issues de plusieurs thèmes du programme. Faire l'impasse sur l'un de ces thèmes pourrait vous empêcher de répondre à l'une des questions posées.

2. Remémorez-vous les grandes notions, idées et théories à retenir pour chaque chapitre, en passant en revue les différents thèmes de ce hors-série. Si vous comprenez et êtes capables de mobiliser la majorité des connaissances qui y sont compilées, vous devriez réussir votre épreuve sans trop de problème !

II. Les épreuves

A. L'épreuve composée

L'épreuve est en trois parties et porte sur plusieurs chapitres du programme.

Répartition du temps : 1 h à 1 h 15 pour la 1^{re} partie ; 45 minutes à 1 h pour la 2^e partie ; 2 h environ pour la 3^e partie.

PREMIÈRE PARTIE

Mobilisation des connaissances (6 points)

La première partie de l'épreuve correspond à des **questions de cours**, pour lesquelles il faut donner des réponses claires et précises. Le candidat doit répondre à deux questions renvoyant directement aux notions et aux mécanismes du programme. Cette réponse peut être assez développée (une vingtaine de lignes).

On peut identifier deux grands types de questions :

– **Les questions de mécanismes** : il faut alors partir de la définition de la notion centrale, expliciter le mécanisme avec les notions qui lui sont associées, et l'illustrer avec un ou deux exemples.

– **Les questions de comparaison de notions ou de thèses** : dans ce cas, montrez les différences point par point, sans définir chaque notion ou chaque thèse l'une après l'autre. Illustrez les différences observées à l'aide d'exemples.

Idéalement, la réponse doit donc contenir trois éléments : définitions, argumentation et illustrations. Préparez la réponse au

Bac 2015

Préparez-vous dès maintenant
avec nos **applications gratuites**



Disponibles sur



<http://application.letudiant.fr>

l'Etudiant

brouillon, en listant et en ordonnant les mécanismes qui seront développés, puis rédigez-la au propre.

DEUXIÈME PARTIE

Etude d'un document (4 points)

La deuxième partie de l'épreuve composée est une **question de « savoir-faire »**. Il est demandé au candidat de répondre à une question unique, portant sur un document qui sera presque toujours un document statistique, en ayant le souci de dégager les informations qu'apporte le document.

Assurez-vous, d'abord, de savoir lire les différentes données et d'être capable de définir les notions présentes dans le document (indicateurs, notions du programme), s'il y en a. Ensuite, demandez-vous : « Quelles données documentaires exploiter pour répondre à la question ? »

Pour les **graphiques**, vous devez, d'abord, présenter l'information principale (la tendance d'une courbe, par exemple), puis les valeurs intéressantes (mais une valeur s'écartant de la tendance peut être ignorée si elle semble isolée). Il faut, ensuite, interpréter : quelle relation présente le graphique ? quelle est sa signification ? quelle devrait être la forme de la courbe ?, etc.

Pour les **tableaux**, comparez les lignes entre elles, puis les colonnes (ou l'inverse). Cherchez quelle relation principale entre les variables ou au cours du temps se dégage du tableau.

Puis répondez à la question posée en intégrant les données statistiques. Il faut commencer par situer le document (sujet, source, date, champ, unités de mesure utilisées...). Puis montrez que vous avez compris comment ce document se lit. Cela ne fait pas forcément l'objet d'une étape à part : il est possible, et même préférable, d'intégrer la lecture d'une donnée dans le commentaire. On peut envisager de faire des calculs simples et approximatifs, si c'est possible, pour donner plus de poids au raisonnement.

Il n'y a pas de limite à la réponse, mais dépasser une page semble risqué en « consommation de temps ».

TROISIÈME PARTIE

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter la question posée en développant un raisonnement, en exploitant les deux ou trois documents du dossier, et en faisant appel à ses connaissances personnelles. Il s'agit ici de **développer un raisonnement cohérent**, sorte de mini-dissertation mais en moins structurée. La question incite généralement à fournir une liste de mécanismes plutôt qu'une argumentation. La méthode à utiliser est presque la même que pour la dissertation, avec une introduction, un développement et une conclusion, l'ensemble étant toutefois moins long et moins construit que pour l'épreuve de dissertation.

Attention à ne pas vous limiter à commenter les documents présentés. Vous devez répondre à la question posée, en mobilisant les documents qui y sont associés.

La réponse à fournir est d'environ trois pages.

B. La dissertation

L'ANALYSE DU SUJET

Le sujet pose une question : vous devez y répondre le plus précisément possible, en mobilisant les documents fournis. D'abord, prenez connaissance de l'intitulé en lisant bien la question, en analysant les mots-clés et en essayant de reformuler le sujet pour comprendre tous les enjeux qu'il contient. Réfléchissez bien au sens de chaque mot, identifiez les pièges et les difficultés du sujet.

Ensuite, mettez en vrac, au brouillon, toutes les idées, théories, faits, exemples, notions, éléments de cours qui peuvent être utilisés dans le devoir.

Etudiez les documents. Vérifiez pour chacun que vous le comprenez bien. Ajoutez l'idée essentielle de chacun des documents aux notes déjà prises et essayez d'établir les liens qui le relient au sujet et quels rapports il y a entre les différents documents.

LA CONSTRUCTION DU PLAN

A partir de là, vous devez **construire une problématique**, c'est-à-dire mettre en évidence les différentes dimensions implicites de la question et choisir un axe de réflexion qui guide votre raisonnement. Il faut donc interroger le sujet : pourquoi se pose-t-on cette question ? qui se la pose ? à qui se pose-t-elle ? depuis quand ? comment est-elle formulée ? de quelle époque et de quels pays parle-t-on ? Il faut donc « casser » l'intitulé, « déplier » le sujet en plusieurs sous-questions et organiser le traitement de ces sous-questions dans un cadre logique : le plan.

Vous pouvez vous appuyer sur le sens que donnent les termes introductifs (comment, dans quelle mesure, en quoi...) au sujet, en vous demandant si l'intitulé vous invite à discuter de l'affirmation contenue dans le sujet, à justifier l'affirmation ou à analyser l'affirmation.

En fonction de cela, construisez un plan en **deux ou trois parties au maximum**. Ce plan est largement déterminé par le type de sujet proposé :

- **Sujet de type débat** (exemple : « dans quelle mesure ») exigeant une réponse nuancée : le plan idéal est 1) thèse, 2) antithèse, 3) synthèse. Mais on se contentera généralement de : 1) oui, 2) mais ; ou 1) non, 2) mais. Attention à éviter le plan contradictoire : 1) oui, 2) non.

- **Sujet de type analytique** : l'idéal est de trouver son propre plan. Faute de quoi on pourra utiliser les plans classiques : 1) faits, 2) causes, 3) conséquences ; ou 1) aspects internes, 2) aspects externes ; 1) à court terme, 2) à long terme ; 1) ressemblances, 2) différences ; ou encore plan historique si cela se justifie. Attention à éviter les plans de type 1) aspects économiques, 2) aspects sociaux.

- **Sujet de type interactif** : 1) effets de A sur B, 2) effets de B sur A.

LA RÉDACTION

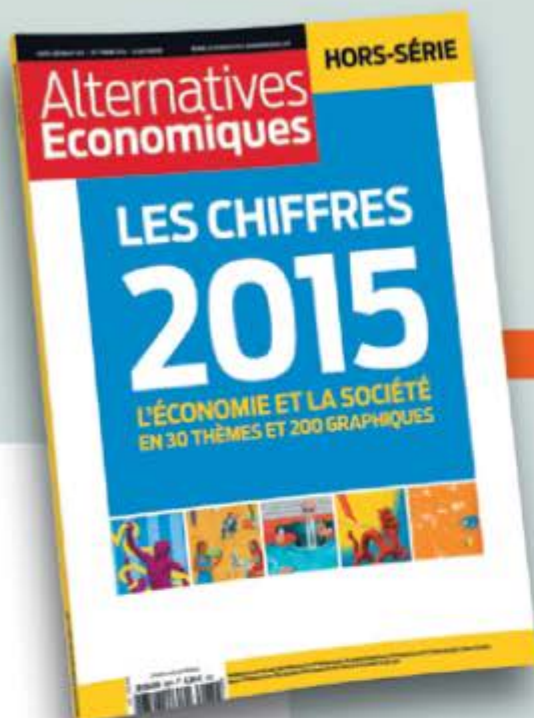
Rédigez au brouillon l'**introduction**. Commencez par une phrase d'accroche (vous pouvez notamment commencer par une citation, ou un élément tiré de l'actualité ou d'un des documents). Puis présentez l'intérêt et les différentes dimensions du sujet, en définissant les termes essentiels. Présentez la problématique que vous avez retenue, c'est-à-dire ce que vous souhaitez démontrer dans cette dissertation. Enfin, annoncez le plan choisi pour mener cette démonstration.

Rédigez ensuite la dissertation au propre. Il serait hasardeux (manque de temps) d'essayer de tout rédiger au brouillon. Vos différentes parties doivent avoir une longueur à peu près équilibrée. Elles se divisent en sous-parties. Soignez les transitions entre les différents arguments et entre les sous-parties. Attention à bien séparer visuellement chaque partie et sous-partie.

Évitez le « copier-coller » de phrases puisées dans les documents. Ces phrases qui devront être réinterprétées à votre manière en indiquant entre parenthèses les références aux documents utilisés (document 4, par exemple).

Enfin, votre **conclusion** met en évidence le résultat de la démonstration que vous souhaitiez mener. Elle ne doit pas comprendre d'exemple ni d'idée nouvelle concernant le sujet. Elle peut ouvrir sur une perspective plus large à la fin, mais cela n'est pas indispensable. ■

La « bibliothèque idéale » pour préparer vos examens



L'état de l'économie 2015

Des **fiches et des synthèses** sur l'économie, les politiques publiques, l'Europe, la société, la mondialisation et l'environnement.

Avec les analyses des chercheurs de l'OFCE. Un outil indispensable pour comprendre les questions qui sont au cœur de l'actualité économique et sociale.



Les chiffres de l'économie

À partir des dernières statistiques disponibles, ce hors-série décrypte **les grands mouvements de fond de l'économie et de la société** en France comme dans le monde. 30 fiches, 200 graphiques et cartes commentés.

L'économie en 30 questions

Quel est le rôle du marché ? La dette publique est-elle un problème ? La croissance détruit-elle l'environnement ? Quel est le rôle de la finance ? ... Autant de questions auxquelles ce hors-série poche répond à travers **une trentaine de thèmes dans un langage clair mais sans simplisme**. Chaque question est traitée de manière didactique : les réponses apportées par les grands économistes sont présentées, les meilleures sources statistiques sont mobilisées et chaque sujet est mis en rapport avec l'actualité. De quoi permettre à chacun de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons.



L'économie de A à Z

Toute l'économie expliquée en **1200 définitions**.

Pour comprendre l'économie et ses enjeux, encore faut-il en connaître et en maîtriser les termes. De A comme AAA à Z comme Zone monétaire, *L'économie de A à Z*, dictionnaire économique et social de Denis Clerc, permettra à chacun de réaliser cet objectif. Les 1200 définitions couvrent un champ qui va des grandes notions de l'économie aux concepts-clés de la sociologie, en passant par les principaux mécanismes et doctrines de l'économie, les termes de gestion des entreprises, les statistiques et leurs méthodes, ou encore les politiques publiques et leurs innombrables abréviations.

Bon de commande

À retourner à : Alternatives Economiques, Abonnements
12, rue du Cap-Vert - 21800 Quetigny

☒ **Oui, je souhaite profiter de votre offre spéciale.**

Je coche la ou les case(s) de mon choix.

Titre	Réf.	Tarif
☐ L'état de l'économie 2015	HS104	6,90 €
☐ Les chiffres de l'économie 2015	HS102	6,90 €
☐ L'économie en 30 questions	HSP70	9,50 €
☐ L'économie de A à Z	HSP64	9,50 €
☐ Le pack des 4 numéros (20% de réduction)	Pack	26,00 € au lieu de 32,80 €
Montant total de votre commande :		

Ci-joint mon règlement

- ☐ par chèque à l'ordre d'Alternatives Economiques
☐ par carte bancaire (CB, Visa, Eurocard-Mastercard)

N°

Expire fin :

Indiquez les 3 derniers chiffres figurant au dos de vos carte :

Date et signature

☐ Mme ☐ M.

Nom _____

Prénom _____

Courriel _____

Adresse _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Je peux aussi commander directement sur
www.alternatives-economiques.fr/vpc

Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.
Offre valable jusqu'au 30/06/2015 et réservée à la France métropolitaine.

Les sources de la croissance économique

La faiblesse de la croissance économique dans les pays de l'Union européenne depuis le début de la crise financière est aujourd'hui considérée comme la principale source des difficultés économiques de ces pays et, en particulier, du développement d'un chômage de masse. Mais que sait-on des origines de la croissance économique ? Après avoir étudié l'indicateur qui permet de la mesurer et mis à jour les limites de ce dernier, on verra quelles analyses des processus de croissance sont proposées par les économistes.

A Le PIB est-il un bon indicateur de la croissance économique ?

1. Qu'est-ce que le PIB et comment le mesure-t-on ?

Le **produit intérieur brut** (PIB) est une grandeur calculée à l'échelle d'un pays (on l'appelle un « agrégat ») pour déterminer la quantité de richesses qui a été produite sur le territoire de ce pays. Le mot « intérieur » renvoie donc à l'ensemble des agents économiques résidant sur le territoire, qu'ils soient nationaux ou étrangers. Ces agents économiques correspondent aux secteurs institutionnels (étudiés en classe de première) qui réalisent des activités marchandes (sociétés

financières et non financières, ménages) ou non marchandes (administrations publiques, associations).

Le PIB cherche donc à chiffrer la participation de ces différents acteurs à la création de richesses, participation mesurée par la **valeur ajoutée** de chacun. Dans le cas des activités marchandes, le PIB marchand correspond à la somme des valeurs ajoutées au sens habituel, c'est-à-dire la différence entre la valeur de la production d'un agent et la valeur des consommations intermédiaires qu'il a achetées (biens et services acquis par

l'entreprise, puis détruits ou transformés lors du processus de production).

Quant aux productions non marchandes, qui peuvent être fournies gratuitement ou quasi gratuitement, généralement sous forme de services, leur contribution à la création de richesses ne peut être évaluée qu'à travers leurs coûts de production (salaires, coût du capital), éventuellement diminués des consommations intermédiaires utilisées.

En définitive, le PIB est donc la somme d'un PIB marchand et d'un PIB non marchand.

2. A quoi sert le PIB ?

La connaissance du PIB présente le double avantage de faciliter les comparaisons dans le temps et dans l'espace.

L'évolution des richesses produites au cours du temps permet d'évaluer la **croissance économique**. Celle-ci correspond en effet à un accroissement cumulatif durable du volume de biens et de services produits. Le terme de croissance devrait donc être réservé à la longue période, mais en réalité tous les observateurs vont jusqu'à scruter le pourcentage de variation du PIB d'un trimestre sur l'autre. On sait en effet qu'un taux de croissance minimal est nécessaire pour favoriser des créations d'emplois à même de résorber le chômage. En France, l'Insee évalue ce taux annuel nécessaire à + 1,5 %.

Le PIB permet aussi d'effectuer d'utiles comparaisons entre les pays, pour déterminer le dynamisme respectif des différentes régions du monde. On compare ainsi non seulement les montants des PIB, mais aussi leur taux de croissance. Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) a-t-il pu annoncer en décembre 2014 qu'après de nombreuses années de forte progression, le PIB de la Chine dépasserait celui des États-Unis dès la fin de 2015.

3. Quelles sont les limites de cet outil ?

Ce résultat de l'économie chinoise reste cependant contesté en raison d'une première limite opposée au PIB : il pose différents problèmes de mesure. Tout d'abord, il est plus logique de calculer le **PIB par habitant** pour rapporter le volume de richesses produites au nombre d'habitants du pays. Ce qui relativise singulièrement la performance chinoise étant donné l'ampleur de sa population.

Du PIB à l'IDH



Par ailleurs, le calcul du taux de croissance sur une période pose un autre problème, celui de la mesure de l'évolution en volume, c'est-à-dire en quantité de richesses réellement produites, en s'efforçant d'éliminer toute influence éventuelle de la hausse des prix. Si la valeur ajoutée par l'entreprise Renault augmente d'une année sur l'autre, est-ce parce qu'elle a vendu davantage de véhicules ou parce qu'elle les a vendus plus cher ? Et si elle les a vendus plus cher, est-ce justifié par une amélioration de la qualité du produit, qui aurait réellement ajouté de la valeur ?

Mais on adresse bien d'autres reproches à la notion de PIB. On souligne, d'abord, qu'une part importante de l'activité productive lui échappe :

- toutes les activités ne donnant pas lieu à une rémunération officielle, en particulier le **bénévolat**, pourtant créateur de richesses, ou le **travail domestique**, qui représente un nombre considérable d'heures de travail. Ce qui faisait dire à l'économiste Arthur Cecil Pigou : « Je di-

minue le PIB si j'épouse ma cuisinière » (puisque je ne vais plus la payer pour le travail domestique qu'elle va continuer à effectuer) ;

- toutes les activités non déclarées pour des raisons fiscales, comme le **travail au noir**, du plus simple (le *baby-sitting*) au plus élaboré (l'atelier clandestin) ;

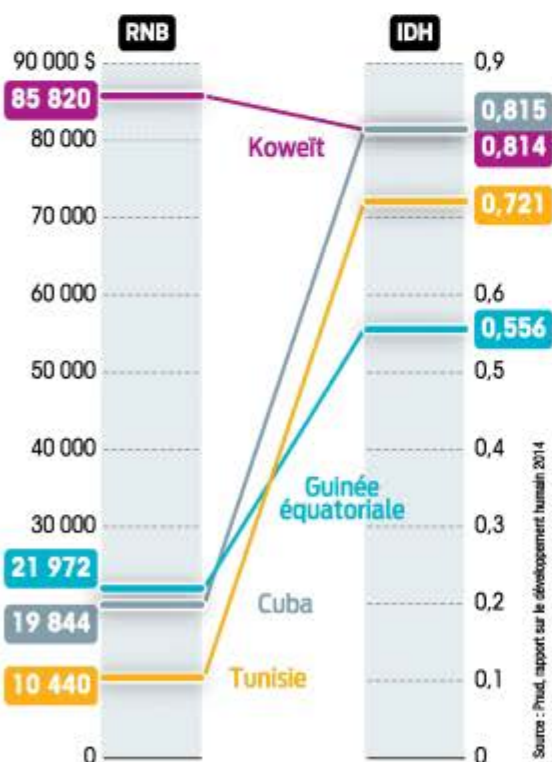
- toutes les **activités illégales** : trafics en tout genre, prostitution, banditisme...

De même, le PIB compte de manière positive toutes les activités de production, même si elles provoquent des nuisances nécessitant ensuite le développement d'autres activités réparatrices de ces nuisances.

D'un point de vue statistique, on a donc l'égalité : nuisances + réparations = double progrès, comme dans le cas de la production d'automobiles, de tabac ou d'alcool, dont on doit réparer les dégâts ultérieurs. De même, l'obsession d'une production

Un document statistique central

Revenu national brut par habitant (en dollars) et indice de développement humain en 2013



Comment exploiter ce document

Ce document illustre parfaitement les insuffisances du PIB (ou du RNB) pour rendre compte du bien-être social. En effet, le Koweït a beau avoir l'un des revenus par habitant les plus élevés au monde, son IDH est à peine

égal à celui de Cuba, où le revenu par habitant est pourtant plus de quatre fois inférieur. De même, un revenu par habitant deux fois inférieur n'empêche pas la Tunisie d'obtenir un IDH (0,721) largement supérieur à celui de la Guinée équatoriale (0,556).

On peut, d'abord, en déduire que le bien-être social est loin de se résumer au niveau de richesses par habitant. La richesse par habitant est le simple rapport de deux quantités : quantité de richesses disponibles sur le territoire rapporté au nombre d'habitants. Ce qui ne dit rien de la manière dont sont répartis ces revenus dans la population. Or, un très faible pourcentage de la population peut détenir l'essentiel des richesses disponibles. On sait que le Koweït bénéficie principalement d'une énorme rente pétrolière, ce qui explique un RNB par habitant aussi élevé. Mais les retombées de cet enrichissement par le pétrole restent réservées à un petit nombre.

Ainsi le fait que deux pays aient le même IDH ne signifie pas qu'ils aient effectué les mêmes choix collectifs par rapport à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population. Si les IDH de Cuba et du Koweït sont identiques, alors que le revenu par habitant de Cuba est beaucoup plus

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

• En quoi l'IDH vient-il compléter l'approche en termes de PIB ?

RÉPONSE Le PIB cherche avant tout à mesurer l'ampleur des richesses créées sur un territoire durant une période. Mais, même si on le divise par le nombre d'habitants pour avoir un aperçu de la moyenne des revenus disponibles, il ne dit rien de la manière dont sont réparties ces richesses au sein de la population, ni du niveau de satisfaction obtenu par les habitants pour leurs besoins fondamentaux. D'où la mise en place de l'IDH, qui complète le revenu national brut (RNB) par habitant avec des indicateurs sur les niveaux de santé et d'éducation.

• Montrez que le PIB est une mesure imparfaite de la richesse.

• Comment la productivité peut-elle être à l'origine de la croissance économique ?

• Quels types d'investissements peuvent contribuer à une croissance endogène ?

• Que peut-on attendre des institutions pour favoriser la croissance ?

faible, c'est que les performances de Cuba en matière de santé (mesurées par l'espérance de vie à la naissance) et d'éducation sont nettement supérieures à celles du Koweït.

De la même manière, un pays peut avoir un niveau de vie moyen relativement élevé mais un IDH inférieur à celui d'un pays moins riche par habitant. C'est le cas de la Guinée équatoriale, dont le RNB moyen par habitant est deux fois supérieur à celui de la Tunisie, alors qu'elle n'occupe en 2014 que la 144^e place dans le classement de l'IDH, contre la 90^e pour la Tunisie. Les richesses, là encore liées au pétrole, ne sont pas toujours utilisées pour améliorer le bien-être de la population.

Si ces données vous intriguent, vous pourrez en retrouver l'intégralité dans le dernier rapport du Pnud à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>

agricole intensive finit par provoquer des dégâts irréversibles sur l'environnement, comme le montre l'exemple breton de la filière du porc. Or, toute production supplémentaire est ajoutée positivement au PIB, quels que soient ses effets externes ultérieurs.

Les économistes désignent ces effets externes par le terme « externalités » (voir « Les notions essentielles du programme », page 12). Dans le cas du PIB, on pourra parler d'**externalités positives** lorsque par exemple l'Etat investit dans l'éducation ou dans les infrastructures de transport, puisque les agents économiques pourront en bénéficier ultérieurement sans avoir à en payer le prix. En revanche, la pollution d'une rivière par les rejets d'une usine de produits chimiques provoque des **externalités négatives** sur les collectivités concernées.

Enfin, le PIB ne tient pas compte de la répartition des richesses et des choix de société. C'est un indicateur purement quantitatif qui ne dit rien des choix collectifs sur la manière dont les revenus créés par la production seront utilisés (quelles dépenses publiques privilégier : l'armée, l'éducation, la santé ?) et répartis au sein de la population. Il ne prend pas en compte les évolutions qualitatives du mode de vie

de la population : quel accès à l'eau potable, quels pourcentages de sous-alimentés, de mal-logés ou de sans-abri ?

Or, il est important de mesurer la capacité d'un pays à transformer le PIB en bien-être social. C'est ce qui a poussé le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) à créer, sous l'impulsion de l'économiste Amartya Sen, un nouvel indicateur, **l'indicateur de développement humain (IDH)**. Cet IDH s'intéresse à la satisfaction des besoins fondamentaux des individus. Il donne pour chaque pays un indice compris entre 0 (absence de développement humain) et 1 (développement humain réalisé), résultat d'une moyenne de trois indicateurs prenant en compte respectivement le niveau du revenu national brut (RNB) par tête, le niveau de scolarisation des jeunes (constaté jusque-là et attendu dans le futur) et l'espérance de vie.

Le RNB corrige en effet le PIB, puisque les richesses produites sur un territoire (PIB) ne correspondent pas exactement aux richesses disponibles : il faut en soustraire les revenus versés à l'étranger (dividendes des actions détenues par les étrangers, par exemple) et y ajouter les revenus reçus de l'étranger de la même façon pour obtenir le RNB.



Les retombées du progrès technique sous forme de gains de productivité ont conduit au développement simultané d'une production et d'une consommation de masse.

B Comment la théorie économique a-t-elle cherché à formaliser la production et à calculer la croissance ?

1. Les facteurs et les fonctions de production

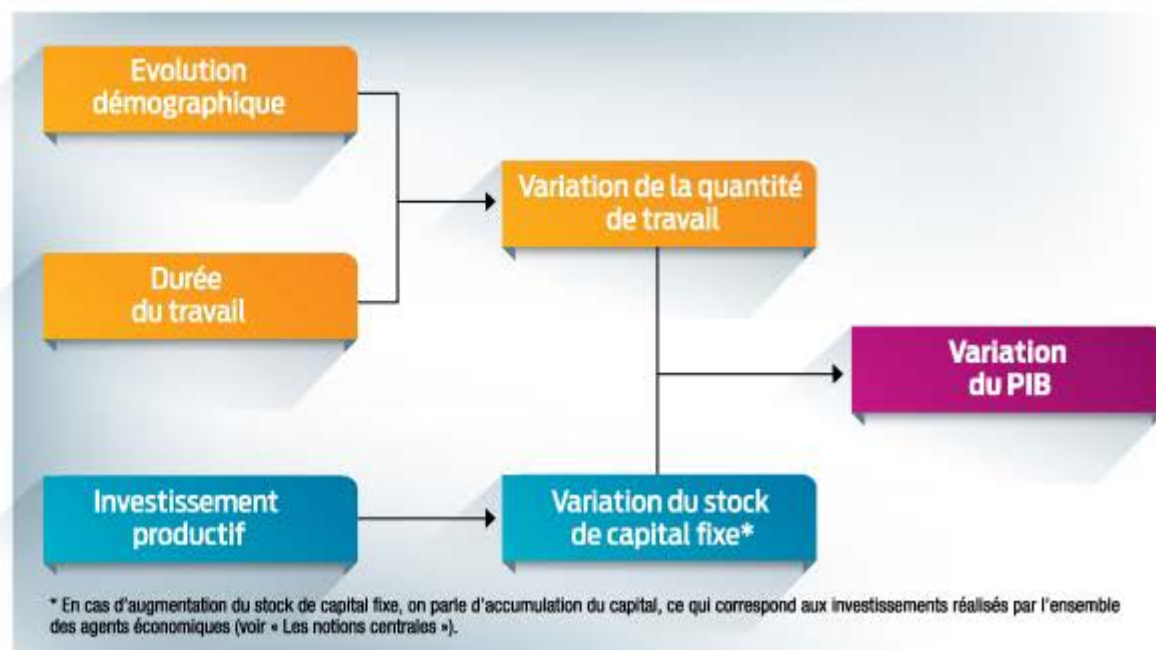
Les économistes ont cherché depuis longtemps à formaliser l'activité de production sous forme de modèles de plus en plus mathématiques. Or, pour produire des richesses, il faut combiner des facteurs de production pour créer de la valeur ajoutée.

Dès la fin du XIX^e siècle les économistes néoclassiques se sont donc efforcés de construire des **fonctions de production**. Contrairement aux courants théoriques précédents, ils ont considéré que le travail n'était pas l'unique facteur à l'origine de toute production, mais qu'il fallait combiner ce travail avec un autre facteur – le capital – pour produire. Les néoclassiques assimilent ce facteur capital au capital fixe (capital dont la durée de vie est supérieure à un an : machines, bâtiments, terrains, logiciels) utilisé par les différents agents économiques (entreprises mais aussi ménages, adminis-

trations, associations...). C'est le résultat de la combinaison entre travail et capi-

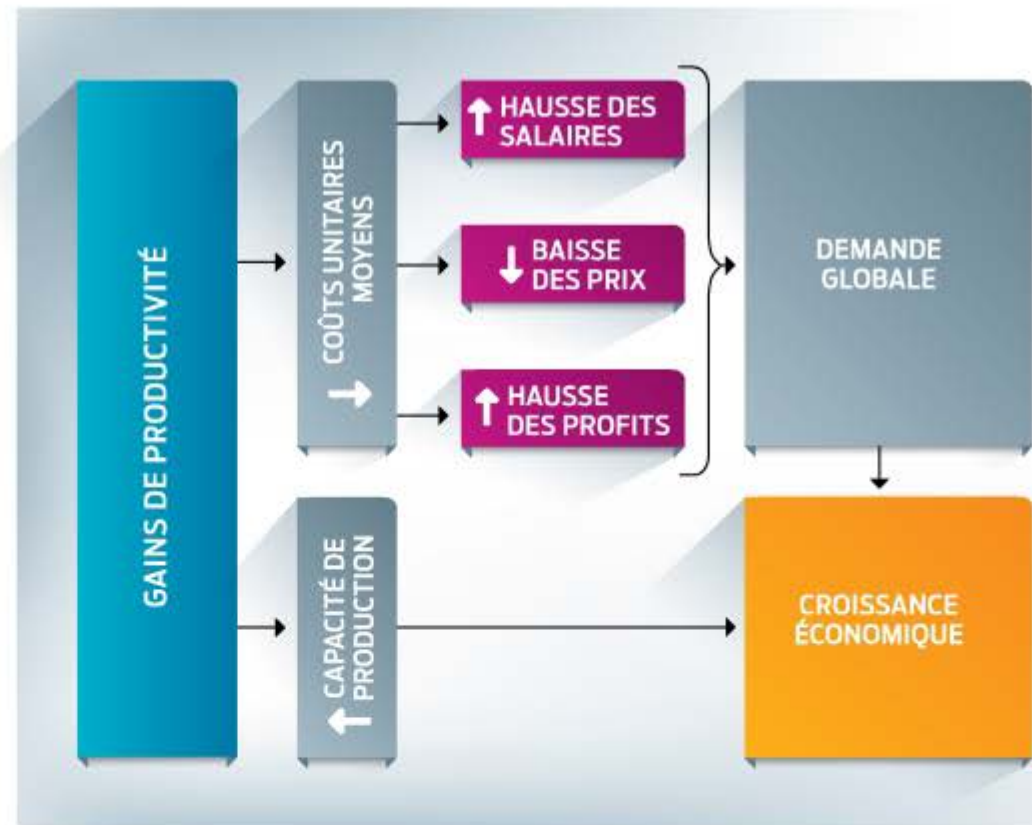
tal fixe qui produit de la valeur ajoutée. La comparaison entre la variation de la quantité de richesses produites et celle de la quantité utilisée de facteur travail et de facteur capital va déterminer la croissance du PIB (voir schéma ci-dessous).

Les fonctions de production selon les économistes néoclassiques





Le rôle des gains de productivité



Les gains de productivité issus du progrès technique créent un **choc d'offre** qui agit à la fois sur les quantités et sur les coûts de production. Gagner en productivité, c'est produire plus avec autant, voire moins, de facteurs de production. Il y a donc un impact direct sur les capacités de production.

Mais comme les gains de productivité « économisent » aussi du temps de travail et/ou du capital, ils permettent de réduire le coût moyen de chaque objet fabriqué. Cette baisse du coût unitaire moyen peut ensuite se muer en hausse des profits, en baisse des prix de vente ou en augmentation des salaires. Dans tous les cas, il en résultera un **accroissement de la demande** et une pression à la hausse du PIB. En stimulant l'offre et la demande, les gains de productivité sont donc au cœur de la croissance des économies contemporaines.

Les fonctions de production construites par les néoclassiques retiennent généralement l'hypothèse des **rendements factoriels décroissants**. Cela signifie que lorsqu'on augmente les quantités d'un des deux facteurs (par exemple le nombre de salariés employés) sans augmenter la quantité de l'autre facteur (le capital fixe), la production de chaque salarié supplémentaire (on parle de productivité marginale) va être plus élevée dans un premier temps, grâce à une meilleure organisation du travail. Mais lorsque les salariés seront trop nombreux par rapport aux machines, la gêne occasionnée va provoquer des rendements décroissants, ce qui signifie que la production va augmenter de moins en moins rapidement.

2. L'importance du progrès technique dans la croissance

Au milieu des années 1950, l'économiste américain Robert Solow construit un modèle explicatif de la croissance qui va devenir célèbre. Il reprend les hypothèses antérieures des fonctions de production, à savoir que le PIB ne peut s'accroître que sous l'accumulation de

deux facteurs de production, **le facteur travail** et **le facteur capital**. Tout comme ses prédécesseurs, il soutient que cette fonction de production est soumise à la loi des rendements décroissants, à savoir qu'une augmentation continue d'un des deux facteurs de production entraîne une augmentation de plus en plus faible du PIB (si j'ajoute un deuxième ou un troisième ordinateur à un employé, il ne produira pas deux fois, puis trois fois plus).

Mais lorsqu'il étudie les données statistiques de la croissance des pays développés, Solow constate que ce modèle reste faiblement explicatif. Une partie importante de la croissance ne s'explique ni par l'accroissement du capital ni par l'accroissement du facteur travail, mais par une amélioration de la **productivité globale des facteurs de production**. Solow attribue cette capacité de produire plus avec la même « quantité » de travail et de capital (voire avec moins...)

aux effets bénéfiques du **progrès technique**. Celui-ci agit comme une sorte de « bonne fée » qui, d'un coup de baguette magique, rend plus productifs les facteurs de production.

Le progrès technique se présente sous des formes très différentes : meilleure organisation du travail, machines plus performantes, techniques de production plus économes en matières premières... Il est donc très difficile d'en obtenir une mesure statistique précise. En revanche, ses effets sont quantifiables : il permet de réaliser des gains de productivité observables.

Reste une question centrale : d'où vient ce progrès technique à l'origine de l'accroissement des richesses produites ? « *De nulle part* », dit Solow. En tout cas, il ne résulte pas d'une activité économique particulière, mais provient des retombées de la recherche scientifique, qui soutiennent la croissance de manière aléatoire. C'est une donnée exogène

(extérieure) au processus de croissance. Exogène certes, mais efficace, car les retombées du progrès technique sous forme de gains de productivité constitueront le principal carburant de la croissance des Trente Glorieuses. Le schéma en haut de la page 11 rend ainsi compte des différents effets positifs engendrés par les gains de productivité, qui ont conduit au développement simultané d'une production et d'une consommation de masse.

3. La théorie de la croissance endogène

Au début des années 1980, d'autres économistes américains (Paul Romer,

Robert Barro...) proposent une nouvelle manière d'analyser le progrès technique, qui deviendra célèbre sous le nom de **théorie de la croissance endogène**. Ils ne conçoivent plus le progrès technique comme une donnée exogène, mais comme « produit » par la sphère économique, grâce à des investissements particuliers et au rôle joué par les institutions. Le moteur principal de la croissance est donc intérieur – endogène – au système économique.

Mais comment fabrique-t-on le progrès technique, selon eux ? Essentiellement en favorisant les investissements dans trois grands domaines. D'abord,

en suscitant des dépenses en matière de recherche et développement, qui permettent d'accumuler du **capital technologique**, que l'on pourrait comparer à un portefeuille de brevets. Ces investissements sont essentiels, car ils produisent des externalités positives : une fois « produit », ce progrès technologique va se diffuser à l'ensemble du tissu économique, sans que les entreprises imitatrices n'aient à financer à nouveau la totalité des coûts de la recherche.

Un deuxième type d'investissement joue un rôle crucial : les dépenses éducatives, qui renforcent le **capital humain**. Celui-ci peut être défini comme le stock des savoirs et des savoir-faire valorisables économiquement et incorporés aux individus (diplôme, qualification, état de santé...). Là aussi, la formation du capital humain produit d'importantes externalités positives : mieux formés, les individus peuvent mettre en œuvre les innovations issues du progrès technique et s'adapter plus facilement aux mutations technologiques.

Enfin, les investissements publics ont un rôle décisif, car ils permettent de former un **capital public** et de pallier les défaillances du marché dans le financement des biens collectifs (éclairage public, route, phare côtier...). Ces investissements publics sont également essentiels dans les activités de réseaux (réseaux ferroviaires, distribution d'énergie, télécommunications...). Dans ce domaine, seule la puissance publique peut assurer un maillage complet de tout le territoire et pas seulement des zones rentables. L'exemple actuel du déploiement de la fibre optique en France en constitue une bonne illustration.

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. Lorsqu'un homme épouse sa femme de ménage, le PIB baisse.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

2. La pollution d'une rivière par une usine fait baisser le PIB.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

3. La dépollution d'une rivière accroît le PIB.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

4. L'IDH est une bonne mesure du niveau de vie d'un pays.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

5. Solow constate que la croissance s'explique très bien à l'aide du facteur travail et capital.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

6. Les gains de productivité agissent sur l'offre et sur la demande.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

7. La croissance endogène repose sur l'idée que l'on peut « produire » du progrès technique.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

Les notions essentielles du programme

Consommation intermédiaire : consommation de biens et de services visant à produire un autre bien.

Croissance économique : augmentation du produit intérieur brut sur une longue période.

Croissance endogène : croissance résultant d'investissements spécifiques (en capital technologique, humain et public) favorisant l'émergence du progrès technique.

Droits de propriété : ensemble des usages possibles attachés à la possession d'un bien (vente, location, donation...).

Externalités : tous les effets positifs ou négatifs que subit un agent économique du fait de l'action

d'un autre agent, sans qu'il y ait compensation monétaire.

Facteur travail : nombre d'heures de travail mobilisées pour réaliser une production.

Facteur capital : l'ensemble des moyens de production durables (bâtiments, machines, outils...) utilisés pour réaliser une production.

Indice de développement humain (IDH) : indice construit par les Nations unies pour tenter d'apprécier le niveau de développement et le bien-être social d'une nation. Il synthétise trois indicateurs : un indicateur de richesse (revenu national brut par habitant), un indicateur de santé (espérance

de vie à la naissance) et un indicateur d'éducation (durée moyenne de scolarisation).

Institutions : l'ensemble des règles (lois, normes sociales, coutumes...) et des organisations (administrations publiques, Sécurité sociale, banque centrale...) qui assurent la régulation de la vie sociale.

Investissement : pour l'Insee, c'est l'achat de capital fixe. Plus largement, on peut dire que ce sont toutes les dépenses qui visent à accroître les capacités de production.

Productivité globale des facteurs : la productivité mesure l'efficacité avec laquelle on utilise les facteurs de production. Gagner

en productivité permet de produire plus de biens et de services avec autant (voire moins) de capital et/ou de travail.

Produit intérieur brut (PIB) : indicateur qui mesure la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur d'un pays au cours d'une année. On le calcule en faisant la somme de toutes les **valeurs ajoutées** des biens et des services produits sur un territoire donné.

Progrès technique : le fait d'incorporer du progrès scientifique au processus productif. Il prend la forme d'innovations (de produits, de procédés...).

Valeur ajoutée : valeur de la production réellement créée par une entreprise à partir de l'achat de consommations intermédiaires.

Un document statistique central

Comment exploiter ce document

Ce document illustre la manière dont les économistes décomposent les sources de la croissance. Selon les cas, pour « fabriquer » leur croissance, les pays mobilisent plus de facteur travail, de facteur capital, ou s'appuient sur le progrès technique, mesuré par l'accroissement de la productivité globale des facteurs, autrement dit par les gains de productivité.

Ainsi, entre 1985 et 2010, la France a vu son PIB s'accroître chaque année en moyenne de 1,8 %. Cet accroissement de la richesse produite a reposé pour une part sur l'investissement en capital : l'accroissement de ce facteur explique à lui seul 0,7 point du 1,8 % de la croissance moyenne observée sur la période (soit 0,7/1,8, donc presque 40 % de la croissance réalisée). En revanche, l'augmentation du nombre d'heures de travail n'a quasiment contribué pour rien à la croissance : 0,1 point, c'est-à-dire tout juste 5 % de la croissance (0,1/1,8).

On voit donc que sur cette période l'explication principale de la croissance française provient des gains de productivité issus du progrès technique, ces derniers expliquent plus de 55 % (1/1,8) de la croissance obtenue.

Evolution du taux de croissance (en %) et contribution des facteurs à la croissance économique entre 1985 et 2010 (en points de %) dans quelques pays de l'OCDE

	Taux de croissance annuel moyen entre 1985 et 2010	Contribution à la croissance du PIB, en points de %		
	PIB	Facteur capital	Facteur travail	Productivité globale des facteurs
France	1,8	0,7	0,1	1,0
Irlande	4,4	0,9	0,9	2,6
Etats-Unis	2,6	0,8	0,7	1,1
Italie	1,4	0,8	0,2	0,4
Belgique	2,3	0,7	0,3	1,3
Corée du Sud	6,1	1,7	0,6	3,8

Source : OCDE

L'analyse de cette décomposition permet de distinguer deux grands régimes de croissance, **une croissance extensive** et **une croissance intensive**.

Dans ce tableau, l'Italie et les Etats-Unis se distinguent des autres pays par une croissance essentiellement due à l'extension de la quantité de facteurs de production utilisée. Ainsi, 71 % (1/1,4) de la croissance italienne s'explique par l'augmentation de la quantité de travail et de capital utilisée. Quant aux Etats-Unis, près de 60 %

la croissance de leur PIB ont été obtenus de cette manière.

D'autres pays ont plutôt une croissance de type intensive, c'est-à-dire qui repose sur l'accroissement de la productivité globale des facteurs. C'est notamment le cas en Corée du Sud : 60 % de la hausse annuelle du PIB proviennent des gains de productivité (3,8/6,1). L'Irlande est dans la même configuration : les gains de productivité expliquent à plus de 60 % (2,6/4,4) la croissance qu'a connue ce pays.

La formation de ces trois types de capitaux constitue autant de moyens de créer, diffuser et faciliter l'appropriation du progrès technique. Et de soutenir ainsi la croissance, en repoussant sans cesse les frontières de la technologie.

4. Le rôle des institutions et des droits de propriété

Les sources de la croissance reposent évidemment sur des composantes économiques (investissements, recherche du profit, travail...). Mais depuis une vingtaine d'années, des auteurs comme Douglas North ou Dani Rodrik mettent aussi en avant le rôle des **institutions** comme

facteur majeur du développement économique. Dani Rodrik résume bien l'importance de « bonnes » institutions lorsqu'il rappelle que si la Bolivie disposait d'institutions de la qualité de celles de la Corée du Sud, son PIB par habitant avoisinerait 18 000 dollars, contre 2 700 aujourd'hui.

La qualité des institutions tient d'abord à leur capacité à assurer l'existence, la réglementation et la stabilisation de l'économie de marché. En particulier l'instauration d'un cadre juridique garantissant la reconnaissance des **droits de propriété** est fondamentale. Sans ce cadre, le pillage des inventions ruine tout effort d'innovation, les échanges sont ré-

duits et les investissements, rendus trop aléatoires, ne voient pas le jour.

Ce n'est pas seulement l'absence d'institutions qui peut freiner la croissance, mais l'existence de « mauvaises » institutions : ainsi, il existe une très forte corrélation entre le degré de corruption et le niveau de pauvreté d'une nation.

Enfin, les institutions doivent permettre, selon Rodrik, de légitimer l'économie de marché en favorisant la redistribution et en gérant les conflits potentiels liés au partage des revenus, via l'instauration de systèmes de retraite, de dispositifs d'assurance chômage et d'autres fonds sociaux. ■

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Vous montrerez l'intérêt et les limites du PIB.
- Vous montrerez comment la croissance endogène permet d'expliquer le processus de croissance économique.
- Quel rôle les institutions peuvent-elles jouer dans le processus de croissance ?
- Comment le progrès technique peut-il être source de croissance ?

Pour en savoir plus

« Où en est le progrès technique ? », dans « L'économie en 30 questions », *Alternatives Économiques* Poche n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/1Ao7yQk>

« Comment mesurer la productivité ? », dans « L'économie en 30 questions », *Alternatives Économiques* Poche n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/1FP6cBt>

« Croissance : le rôle des institutions », dans *Alternatives Économiques*, hors-série n° 53, juillet 2002, <http://bit.ly/1vsBLgS>

« L'Europe a besoin d'investissements publics », sur *AlterEcoPlus*, 23 février 2015, <http://bit.ly/1GICm4P>

Comment expliquer l'instabilité de la croissance ?

La France de 2010 produisait sept fois plus de biens et de services que celle de 1950. Pour parvenir à ce résultat, le produit intérieur brut (PIB) a connu une augmentation moyenne de 3,3 % chaque année durant toute cette période. Pour autant, cette croissance économique ne s'est pas déroulée de manière linéaire. Ainsi, alors qu'en 1950 la production de biens et de services avait augmenté de plus de 8 % par rapport à l'année précédente, elle a connu une contraction de plus de 3 % en 2009. Il faut donc, en premier lieu, repérer et caractériser les différentes périodes qui ont pu marquer la croissance économique de l'après-guerre et, ensuite, voir comment les économistes expliquent ces fluctuations. Enfin, il faudra comprendre comment et pourquoi certains pays, comme la Grèce aujourd'hui, ont sombré dans une véritable dépression économique génératrice d'un chômage de masse.

A Les facteurs explicatifs des fluctuations de la croissance

1. Les mots pour le dire

On distingue trois niveaux d'observation. D'abord, celui de la valeur des biens et des services produits au cours d'une année, le fameux **produit intérieur brut (PIB)**. Ensuite, celui du taux de variation de cette première grandeur, le **taux de croissance**, ainsi nommé parce que les variations du PIB ont presque toujours été positives depuis 1945, alors qu'on devrait plutôt parler de « taux de variation ».

Enfin, il faut aussi considérer les variations de ce taux de croissance. On dira que la **croissance économique s'accélère ou ralentit**, selon que le taux de croissance augmente ou diminue sur une pé-

riode donnée. Lorsque le PIB augmente sur une période donnée, on parlera de **phase d'expansion**. En revanche, lorsque son taux de variation diminue au point de devenir négatif, il s'agit d'une **crise économique**. Même si cela ne s'est produit en France qu'à trois reprises depuis 1945, il est bien sûr possible que le PIB connaisse une contraction. Par convention, on parlera de **récession** s'il baisse pendant deux trimestres consécutifs.

2. L'impact des chocs de demande sur la croissance

La croissance économique de la France depuis 1945 a été marquée par d'importantes fluctuations et est ponc-

tuée depuis la fin des Trente Glorieuses par des périodes de crise récurrentes.

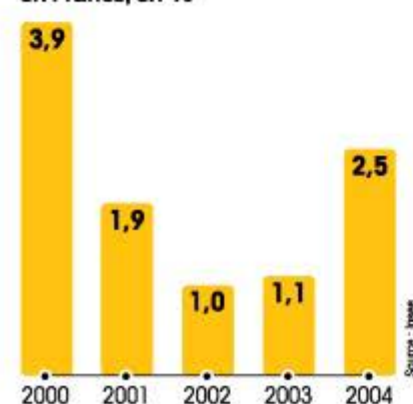
Les économistes se sont interrogés sur les causes de ces fluctuations et trois axes d'explication peuvent être privilégiés. On peut, d'abord, souligner l'impact sur la croissance des variations de la demande globale. De manière générale, il semble logique que le volume de la production, le PIB, dépende du volume de la demande. En effet, si personne ne souhaite acheter le moindre bien ou service, on ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait à en produire. On peut donc admettre sans difficultés que toute variation brutale de la **demande globale** (un choc de demande) affecte le niveau de la production et de l'emploi.

Mais qu'entend-on par demande globale ? Celle-ci se compose, d'une part, des achats de biens et de services des différents acteurs (consommation finale), et d'autre part, des investissements (achats de biens de production) réalisés par les entreprises, les administrations publiques, mais aussi les ménages lorsqu'ils achètent un logement. Cet ensemble forme la **demande intérieure**. Il faut y adjoindre la **demande de l'extérieur** : il s'agit des achats de biens et de services achetés par le reste du monde et qui sont enregistrés comme des exportations.

Chacune de ces composantes forme un moteur pour la croissance. Si les exportations augmentent par exemple, il faut produire plus et employer davantage de main-d'œuvre pour répondre à cette demande nouvelle, ce qui favorise la croissance économique. Mais tous ces moteurs de la croissance n'ont pas la même puissance. Une variation de la consommation finale des ménages et des

Un document statistique central

Taux de variation du PIB en France, en %



Comment exploiter ce document

Ce document illustre les variations possibles du PIB et du taux de croissance. Entre 2000 et 2004 en France, le PIB n'a jamais cessé d'augmenter : il s'agit donc bien d'une phase d'expansion. Approximativement, l'augmentation totale a été supérieure à 10 % : au cours de l'année 2004, la France produisait 10 % de biens

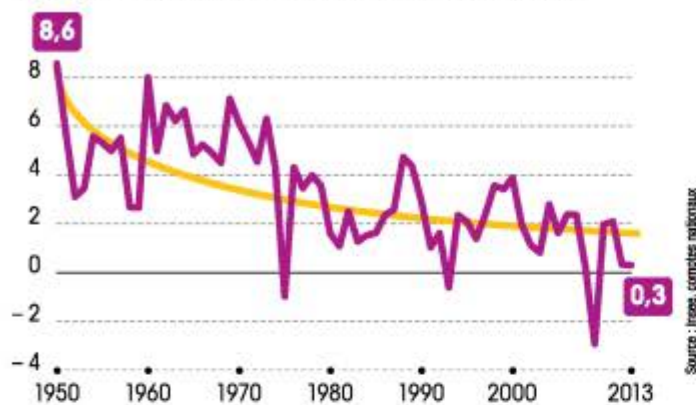
et de services en plus de ce qu'elle avait produit au cours de l'année 2000. Pour autant, cette croissance n'a pas été régulière. Entre 2000 et 2002, le taux de croissance du PIB a baissé de manière continue : il a perdu 2,9 points de pourcentage. Autrement dit : son rythme a été divisé par près de 4. En conséquence, la croissance n'a cessé de ralentir sur cette période : le PIB a certes

augmenté continuellement d'une année sur l'autre, mais de moins en moins fortement.

Entre 2002 et 2004, la croissance du PIB s'est poursuivie, mais le taux de croissance a subi une forte augmentation : il a gagné 1,5 point de pourcentage. Autrement dit : il a connu une multiplication par 2,5. On peut donc dire que la croissance s'est accélérée et que le PIB a augmenté de plus en plus fortement.

Un document statistique central

Taux de variation du PIB en volume en France, en %



Comment exploiter ce document

Depuis 1950, la France a connu une expansion économique impressionnante. Année après année, le PIB a toujours augmenté plus ou moins fortement, sauf à trois reprises. Il s'agit bien d'une augmentation réelle de la valeur ajoutée des biens et des services produits, car les variations ont été calculées sur la base de PIB en volume, c'est-à-dire en écartant les variations dues à l'inflation, laquelle a été importante sur cette période. Tendanciellement, on observe aussi un ralentissement de la croissance : les taux de croissance sont en moyenne de plus en plus faibles. Le PIB continue donc de

progresser, mais de moins en moins fortement.

En premier lieu, on identifie clairement la période des Trente Glorieuses, avec en moyenne des taux de croissance d'environ 5 % par an. Cette longue phase d'expansion a cependant été marquée par une tendance au ralentissement de la croissance au cours des années 1950, puisque le taux de croissance perd près de 6 points de pourcentage lorsqu'on compare 1950 à 1959.

On observe aussi une très forte reprise de la croissance à partir du début des années 1960, avec des taux de croissance presque toujours compris entre 5 % et 7 % par an. En revanche, les taux

de croissance ont considérablement baissé depuis 1975 ; ils se situent plutôt autour de 2 % par an. Ce ralentissement de la croissance a été ponctué par trois périodes de crise. A chaque fois le même scénario se reproduit : le taux de croissance commence par chuter, marquant ainsi un net ralentissement de la croissance, puis finit par devenir négatif, ce qui débouche sur une récession. Ce scénario s'est répété en 1975, 1993 et 2008-2009.

C'est sans doute cette dernière période qu'il faut observer avec le plus d'attention. Le PIB connaît un recul de plus de 3 % en 2009, soit une contraction d'environ 60 milliards de la valeur des biens et des services produits par rapport à l'année précédente. La crise des *subprime* s'importe en Europe et ses conséquences n'épargneront pas la France, qui connaît alors sa plus importante récession de l'après-guerre, avec à la clé une progression presque sans précédent du chômage.

administrations publiques a un impact considérable sur la demande globale et donc sur l'offre censée lui répondre.

Les **chocs de la demande** sont donc les chocs dus à la variation d'une des composantes de la demande et qui affectent le niveau de la production. Ils peuvent être **positifs** : l'exemple de la Chine, qui a vu son expansion économique des trente dernières années tirée par ses exportations, en est une bonne illustration. Mais ils peuvent aussi se révéler **négatifs** : une baisse brutale du pouvoir d'achat des ménages va contracter leurs dépenses et pourra entraîner une réduction du volume de la production et de l'emploi.

3. Des chocs d'offre

Les chocs d'offre sont tous ceux qui affectent directement le volume de la production et/ou les coûts de production.

Les **chocs d'offre positifs** dérivent souvent des innovations. Celles-ci génèrent des gains de productivité dont nous avons vu les effets dans le chapitre précédent. Gagner en productivité, c'est bien sûr être capable de produire plus avec les mêmes facteurs de production, mais c'est aussi être capable de baisser les coûts unitaires moyens.

L'exploitation du gaz de schiste américain, aussi désastreuse qu'elle soit sur le plan écologique et même si elle

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

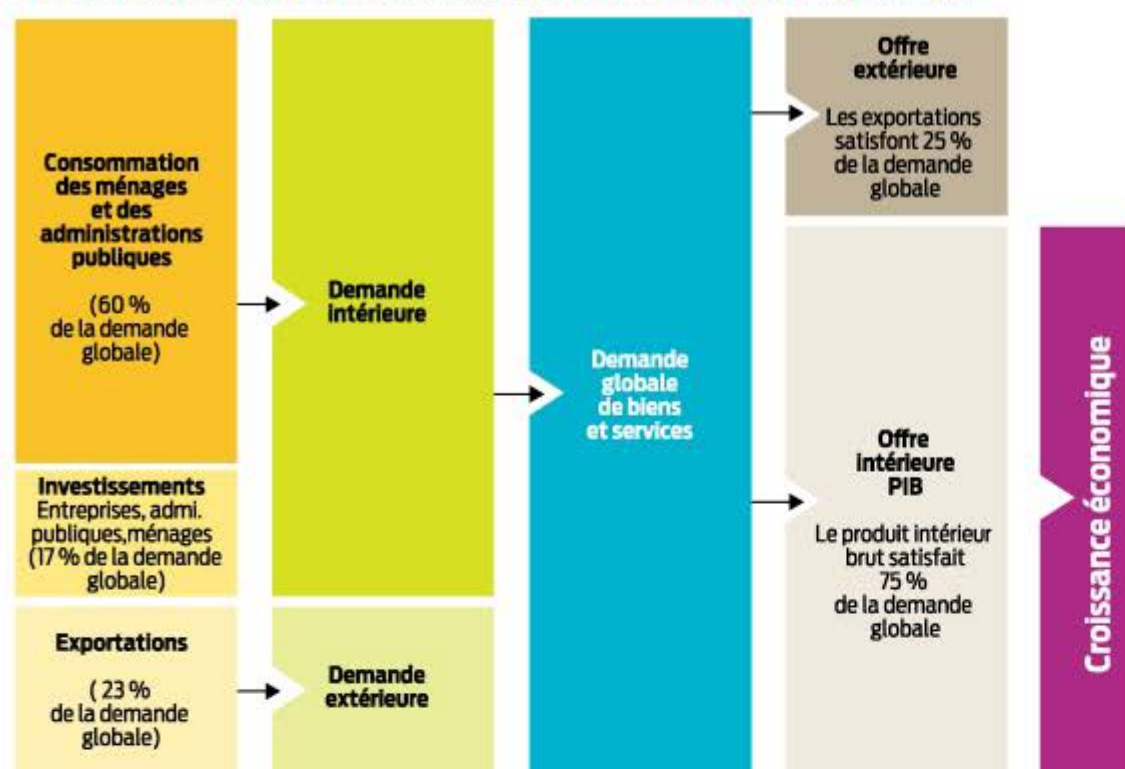
- Quelles distinctions faites-vous entre inflation, désinflation et déflation ?

RÉPONSE L'inflation est habituellement définie comme une augmentation durable du niveau général des prix. On mesure le plus souvent l'évolution de l'inflation à l'aide de l'indice des prix calculé par l'Insee. Celui-ci permet d'estimer le taux d'inflation, c'est-à-dire la variation plus ou moins forte des prix au cours d'une période donnée. Si ce taux diminue mais reste positif, les prix continuent de croître, mais de moins en moins fortement : c'est la désinflation. L'inflation demeure, mais elle se réduit au fil du temps. En revanche, il y a eu des périodes dans l'histoire, dans les années 1930 par exemple, où les prix ont été orientés à la baisse : le taux « d'inflation » est donc négatif. Mais le terme d'inflation est assez inapproprié pour désigner une telle situation : on parle alors de déflation.

- Comment un choc de demande peut-il avoir un effet négatif sur la croissance ?
- Précisez la notion de choc d'offre à l'aide d'un exemple de votre choix.
- Décrivez un enchaînement caractéristique d'une dépression économique.
- Quelles sont les grandes phases d'un cycle de crédit ?

est sans doute très peu durable, fournit une bonne illustration de ce processus. Au départ, de nouvelles technologies innovantes ont permis de fracturer hydrauliquement des couches de schiste et d'en extraire du gaz. Très vite, les chiffres ont donné le vertige : les États-Unis renfermeraient dans leur sous-sol l'équivalent de près d'un siècle de leur

Les moteurs de la croissance dans la France des années 2000



consommation de gaz ; en Pologne, ces réserves de gaz sont estimées à près de deux siècles de consommation.

Les innovations en matière d'extraction permettent de produire davantage de gaz et de créer de nouveaux emplois dans cette branche d'activité (on parle de plus de 800 000 emplois supplémentaires aux Etats-Unis), mais aussi d'en réduire les coûts de production. Cette baisse du coût de l'énergie a plusieurs effets favorables. D'une part, elle renforce la compétitivité des entreprises utilisant abondamment cette ressource énergétique, ce qui favorise leurs exportations : ce choc d'offre se transmet donc à la demande. D'autre part, elle allège la facture des ménages consommateurs de gaz et libère ainsi du pouvoir d'achat. Là aussi, les effets d'offre induisent des modifications positives sur la demande, ce qui contribue à entretenir le processus de croissance. Au total, tous ces effets combinés devraient fournir aux Etats-

Un document statistique central

Comment exploiter ce document

Ce tableau permet de comprendre comment la demande agit sur la croissance économique. De 2002 à 2007, on observe une croissance continue du PIB : les taux de croissance ont toujours été positifs sur cette période. Cette croissance s'explique surtout par la progression des dépenses de consommation des ménages, qui compte pour 1 à 1,4 point de croissance du PIB sur cette période. En 2005, par exemple,

ces dépenses expliquent, à elles seules, 1,4 point du 1,8 % de croissance, soit plus des trois quarts de la croissance observable. Certaines années, c'est une autre composante de la demande globale qui tire la croissance : ainsi, en 2006, les exportations en ont constitué le moteur principal, en contribuant pour plus de la moitié à l'augmentation du PIB (1,4/2,5).

Très différente est la séquence qui s'ouvre à partir de 2008, où la récession s'installe en France. Ce recul de la production est lié

à une contraction de certaines composantes de la demande. C'est le recul de la demande extérieure (exportations) et des investissements qui contribuent à cette récession. On assiste alors à un choc de demande négatif.

Mais il faut aussi prendre en compte le rôle des importations. Ainsi, en 2005, si l'on additionne les dépenses de consommation, les dépenses d'investissement et les exportations, (1,7 + 0,8 + 0,7), la croissance aurait dû s'élever à 3,2 % ; or, elle n'a été que de 1,8 %. Cela s'explique par le fait

que les importations (l'offre venue de l'extérieur) ont permis de satisfaire une partie de cette demande, qui ne s'est donc pas orientée vers la production intérieure. Les importations, lorsqu'elles augmentent, agissent donc négativement sur la croissance. En 2005, elles ont contribué à faire baisser celle-ci de 1,4 point de pourcentage.

Enfin, les variations des stocks viennent aussi perturber la relation entre la demande globale et le PIB. Si les entreprises puisent dans leurs stocks pour répondre à une augmentation de la demande, elles ne produisent rien de plus : la demande progresse sans croissance économique. C'est en partie ce qui s'est produit en 2009 lorsque, devant la mauvaise conjoncture, les entreprises ont préféré déstocker plutôt que produire davantage. Cela a contribué à réduire le PIB de 1,2 point de pourcentage et à approfondir un peu plus la récession déjà provoquée par la panne des exportations et de l'investissement.

Variation du PIB et contributions à la croissance économique de la France

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de variation du PIB	+ 0,9 %	+ 0,9 %	+ 2,5 %	+ 1,8 %	+ 2,5 %	+ 2,3 %	- 0,1 %	- 3,1 %	+ 1,7 %	+ 1,7 %
Contribution aux variations du PIB*, en points de %										
Dépenses de consommation finale	1,6	1,4	1,5	1,7	1,6	1,7	0,4	0,7	1,3	0,2
dont ménages	1,0	1,0	1,0	1,4	1,2	1,3	0,1	0,1	0,8	0,1
admin. publiques	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,6	0,4	0,0
FBCF **	- 0,4	0,4	0,6	0,8	0,8	1,3	0,1	- 2,3	0,2	0,7
Exportations	0,5	- 0,4	1,2	0,7	1,4	0,6	- 0,1	- 3,3	2,3	1,3
Variations de stocks	- 0,2	- 0,3	0,7	0,0	0,1	0,2	- 0,2	- 1,2	0,1	0,8
Importations	- 0,5	- 0,2	- 1,5	- 1,4	- 1,4	- 1,5	- 0,3	2,8	- 2,2	- 1,4

* Les résultats étant arrondis, il se peut que la variation du PIB diffère légèrement de la somme des différentes contributions.

** La formation brute de capital fixe est la manière dont l'Insee mesure l'investissement.

Source : Insee, comptes nationaux, 2012

Unis 0,5 % de croissance économique supplémentaire chaque année, au cours des prochaines années.

Mais il existe aussi des **chocs d'offre négatifs**. A la suite du tsunami survenu en mars 2011 au Japon, de nombreuses installations industrielles ont été détruites et la centrale nucléaire de Fukushima n'a plus été en mesure d'approvisionner en électricité une partie des activités industrielles. On a donc assisté à une contraction de l'activité par la destruction d'une partie du capital physique. Le tsunami a aussi désorganisé la production industrielle, en particulier dans des secteurs clés comme l'industrie automobile et les semi-conducteurs, accroissant ainsi l'effet négatif de ce choc d'offre. Conséquence : en 2011, le PIB du Japon a reculé de 0,9 point de pourcentage et les exportations ont été, pour la première fois depuis trente ans, inférieures aux importations, alors que le pays avait connu une croissance de plus de 4 % en 2010.

Autre exemple, le choc d'offre négatif entraîné par le premier choc pétrolier en 1973. Le quadruplement du prix du baril de pétrole brut a conduit simultanément à un renchérissement des coûts de production de toutes les activités fortement consommatrices de pétrole et à une hausse du prix de l'essence destinée aux transports et du fuel pour le chauffage. Ce choc d'offre a réduit le pouvoir d'achat des ménages et contracté le niveau de la consommation. De cette manière, il s'est transmis à la demande globale, ce qui a renforcé les effets récessifs du choc initial et a signé par là même le début de la fin des Trente Glorieuses.

4. Le cycle du crédit

Le volume des crédits accordés aux agents économiques a un effet majeur sur l'activité. Lorsque les ménages ou les entreprises peuvent s'endetter, cela les conduit à consommer et à investir davantage. Cela soutient donc la demande et la croissance. Mais si le niveau de l'endettement devient trop important,

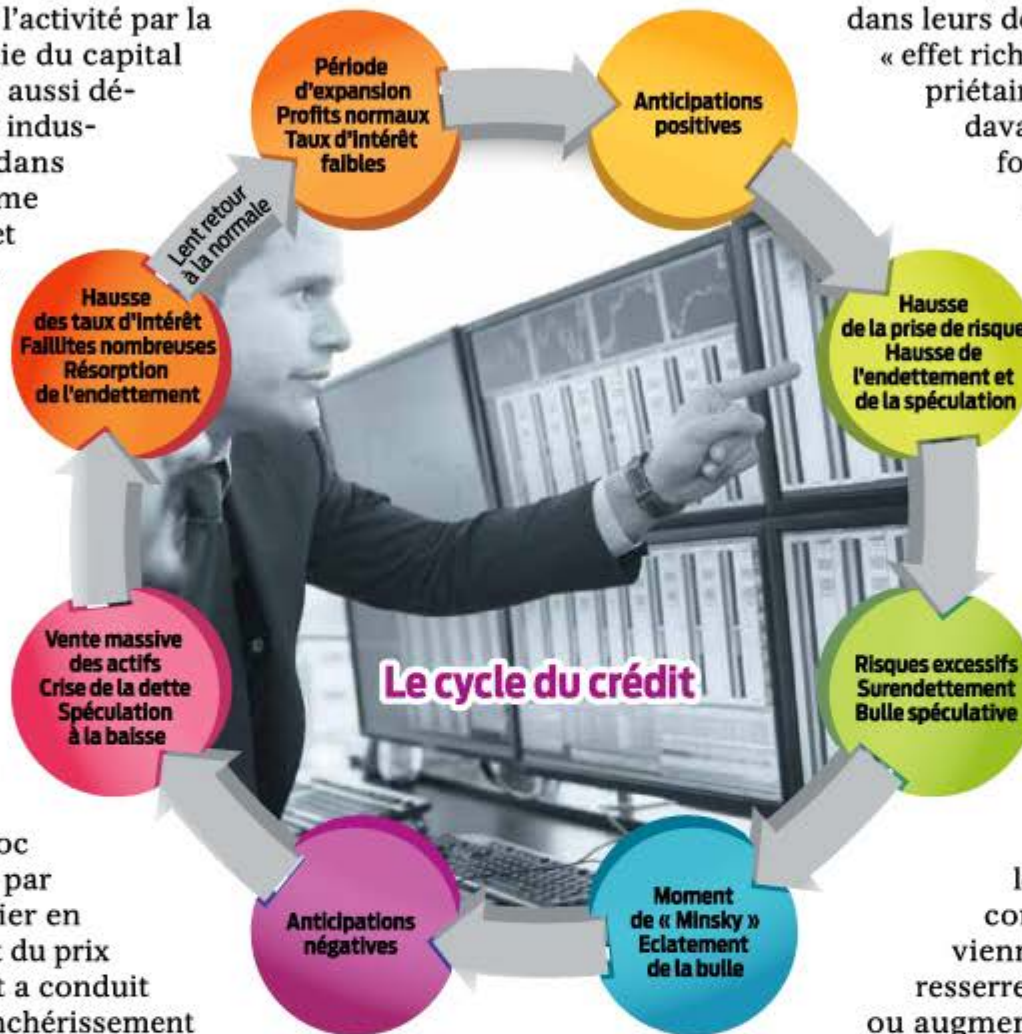
certaines emprunteurs risquent de ne pas rembourser leur prêt, ce qui peut compromettre la poursuite de l'expansion.

Le **paradoxe de la tranquillité**, exposé par l'économiste américain Hyman Minsky (1919-1996), permet de comprendre comment le cycle du crédit peut conduire à une crise économique. Lorsque tous les indicateurs sont au vert (croissance, emploi, endettement...), les

années 2000, la distribution des crédits afflue et accroît les revenus, ce qui favorise la demande. Celle-ci se porte massivement sur les biens immobiliers. Dès lors, les actifs immobiliers prennent de la valeur, ce qui incite les acteurs à anticiper de nouvelles hausses et à spéculer sur ces biens : on achète à crédit aujourd'hui pour revendre plus cher demain. Le prix des maisons augmente fortement, confortant les spéculateurs dans leurs décisions et provoquant un « effet richesse positif » pour les propriétaires, qui s'endettent encore davantage, entretenant ainsi la formation d'une bulle spéculative.

On appelle « **moment de Minsky** » l'instant où les anticipations se renversent, car les acteurs considèrent que l'accumulation des risques et des dettes est devenue trop importante. Ils se mettent alors à vendre massivement les actifs qu'ils ont achetés à crédit. Cette baisse du prix des actifs entraîne un effet de richesse négatif et leur revente n'est plus suffisante pour permettre le remboursement des prêts consentis. Les banques deviennent plus méfiantes, elles resserrent les conditions de crédit ou augmentent leurs taux d'intérêt. Les entreprises les plus endettées sont les premières à faire faillite. Elles entraînent dans leur sillage leurs créanciers ou leurs fournisseurs impayés. On assiste alors à des faillites en cascade qui finissent par mettre en péril tout le système financier.

Sous l'effet de la contraction de la demande, l'activité se bloque, la situation de l'emploi se dégrade et la récession se profile. S'ouvre une longue phase de résorption des excès passés. Les dettes sont épurées, soit par les débiteurs, qui font un effort d'épargne et restreignent leurs dépenses de consommation, soit par les créanciers, qui assument le non-remboursement des prêts en affectant une partie de leurs profits en provision de pertes. Une fois le système assaini, la conjoncture est de nouveau favorable pour une nouvelle phase d'expansion.



entreprises et les ménages anticipent une poursuite de la prospérité actuelle. Ils ont confiance dans l'avenir et n'hésitent pas à s'endetter, d'autant plus si les taux d'intérêt réels sont faibles. Les entreprises et les ménages parient donc que leurs profits ou leurs revenus futurs leur permettront de faire face aux remboursements des dettes contractées. Tant que la croissance se poursuit, tout va bien. Au pire, certains emprunteurs en difficulté renégocient de nouveaux prêts. Cette tranquillité pousse donc les agents économiques (ménages, entreprises, banques...) à prendre de plus en plus de risques et l'endettement s'accroît parfois de manière inconsidérée.

Il faut adjoindre à ce cocktail le **développement de comportements spéculatifs**. Ainsi en Espagne, au début des

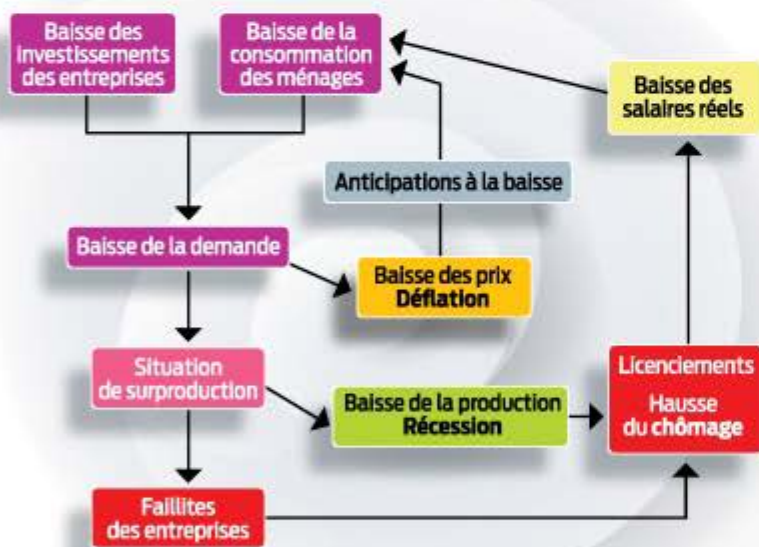
B De la récession à la dépression économique

1. La formation d'une dépression économique

Sous l'effet d'un choc négatif de la demande ou de l'offre, ou dans la phase basse du cycle du crédit, les économies peuvent se retrouver en **récession**, c'est-à-dire accuser une baisse durant au moins deux trimestres consécutifs de leur PIB. Pendant longtemps les économistes ont considéré qu'il fallait laisser le système se purger de ses excès, éliminer les entreprises les plus fragiles et que cette « régulation par la faillite », analysée par Jacques Rueff (1896-1978), permettrait de revenir à un cycle normal des affaires.

Ces idées ont été vivement contestées par **John Maynard Keynes** (1883-1946). Pour lui, sans une intervention forte des pouvoirs publics, la récession conduit tout droit à la **dépression**, c'est-à-dire à une période de contraction durable et cumulative du PIB.

La spirale de la dépression économique, selon Keynes



Plusieurs mécanismes peuvent s'enchaîner pour plonger un pays dans une spirale dépressive. Ainsi, après des années d'euphorie financière portées par des taux d'intérêt faibles et des anticipations positives, une bulle spéculative a éclaté au cours du tristement célèbre jeudi 24 octobre 1929, le fameux « **jeudi noir** ». Immédiatement, le cours des actions cotées à Wall Street chute : alors qu'il avait en moyenne été multiplié par cinq entre 1922 et 1929, il perd plus de 40 % en quelques semaines. Cela a plusieurs effets directs. En premier lieu, la ruine des spéculateurs (particuliers, entreprises, sociétés financières...) qui ne peuvent rembourser leurs dettes, même après la saisie de tous leurs biens. Ensuite, les banques elles-mêmes, qui ont massivement participé à la spéculation, subissent des pertes considérables. Cela suffit à déclencher des *bank run* : des milliers d'épargnants, craignant de ne pas récupérer leurs avoirs, se pressent aux guichets pour retirer les liquidités qu'ils y ont déposées. Beaucoup de banques qui ne peuvent pas faire face à ces retraits massifs font effectivement faillite et entraînent des milliers d'épargnants dans leur chute.

La crise se transmet alors à l'économie « réelle », car les établissements bancaires qui survivent restreignent les crédits qu'ils accordent et relèvent leurs taux d'intérêt. Cela réduit immédiatement la consommation et l'investissement, donc la demande intérieure. Apparaît alors un vrai choc négatif de de-

mande qui entraîne des fermetures d'entreprise et des licenciements.

Par ailleurs, le relèvement des taux d'intérêt alourdit le poids des dettes et contribue à accroître le nombre des faillites, ce qui dégrade un peu plus l'état du marché du travail. La demande s'effondre, le chômage de masse s'installe, ce qui influe directement sur le niveau des prix. Ceux des biens et des services diminuent, les salaires réels aussi, entraînant la déflation. Devant la baisse généralisée du niveau des prix, les agents économiques modifient leurs anticipations : ils retardent leurs achats et leurs investissements, espérant acheter moins cher demain, en même temps que le poids de leurs dettes devient plus lourd. Cela renforce un peu plus la contraction de la demande, de la production et de l'emploi. Dès lors, il devient extrêmement difficile de sortir d'une telle spirale.

2. Un exemple de dépression économique : le cas de la Grèce

Le cas de la Grèce constitue également une bonne illustration d'une situation où la crise économique se traduit non seulement par une récession, mais débouche, faute de politiques adaptées, sur une véritable dépression. En 2009, les effets de la crise des *subprime* viennent ralentir l'activité économique dans l'ensemble de l'Europe. Les finances publiques étant également très dégradées, le déficit budgétaire de la Grèce s'établit à près de 13 % et la dette publique est équivalente à 115 % du PIB. Pour faire face aux obligations de sa dette, le gouvernement grec doit demander l'aide de l'Union européenne mais aussi du Fonds monétaire international (FMI). Ces aides ont pour contrepartie la mise en œuvre de **politiques d'austérité**, dont l'objectif premier est censé assainir l'état des finances publiques. Au fil des mois, différents plans d'austérité vont se succéder. Ils comportent tous les mêmes recettes : réduction des dépenses publiques, réduction des emplois dans la fonction publique, diminution des salaires, des retraites... Bref, un vrai choc de demande négatif adressé à l'ensemble de l'économie.

C'est à partir de ces données que la récession, puis la dépression s'installent. La diminution de la demande intérieure, accompagnée d'une chute des exportations due à la récession observée dans toute l'Europe, contracte le PIB grec. Celui-ci baisse de près de 20 % entre 2008 et 2012, entraînant une forte croissance du chômage, dont le taux passe de moins

Les notions essentielles du programme

Chômage : situation où une partie des actifs est privée d'emploi.

Crise économique : renversement de la conjoncture économique qui débouche sur une récession.

Croissance économique : phénomène marqué par l'augmentation du PIB

sur une longue période.

Déflation : Situation économique caractérisée par une baisse auto-entretenu du niveau général des prix.

Demande globale : ensemble des composantes de la demande. Il s'agit essentiellement des dépenses

de consommation, d'investissement ainsi que des exportations.

Dépression : période marquée par une contraction durable et cumulative du PIB.

Désinflation : phénomène caractérisé par une baisse du taux d'inflation. Le niveau général des prix continue d'augmenter,

mais moins fortement.

Fluctuations économiques : variation à court terme du PIB.

Inflation : augmentation du niveau général des prix.

PIB : valeur ajoutée des biens et des services produits au cours d'une année dans un pays donné.

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

- | | | |
|---|---|---|
| <p>1. Lorsque la croissance ralentit, le PIB a tendance à baisser.</p> <p>☐ Vrai</p> <p>☐ Faux</p> | <p>de la demande globale.</p> <p>☐ Vrai</p> <p>☐ Faux</p> | <p>à freiner la croissance économique.</p> <p>☐ Vrai</p> <p>☐ Faux</p> |
| <p>2. Si le prix des matières premières diminue brutalement, c'est un choc d'offre négatif pour tous les pays consommateurs de ces produits.</p> <p>☐ Vrai</p> <p>☐ Faux</p> | <p>4. Le paradoxe de la tranquillité de Minsky démontre que les crises financières s'enracinent dans les périodes où tout va bien.</p> <p>☐ Vrai</p> <p>☐ Faux</p> | <p>6. La désinflation, c'est la baisse des prix.</p> <p>☐ Vrai</p> <p>☐ Faux</p> |
| <p>3. Les importations sont une des composantes</p> | <p>5. Lorsqu'on augmente les taux d'intérêt réel, cela a plutôt tendance</p> | <p>7. Lorsque les prix des biens et des services baissent durablement, leur demande va, elle aussi, se contracter.</p> <p>☐ Vrai</p> <p>☐ Faux</p> |

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

de 9 % à plus de 26 % de la population active sur la même période. Cela renforce l'appauvrissement des ménages et déprime un peu plus la demande intérieure. Les fermetures d'entreprise se multiplient, les anticipations deviennent très mauvaises, les investissements s'effondrent (- 47 % entre 2008 et 2012). Les ménages, s'ils le peuvent, épargnent par précaution, ce qui réduit encore un peu plus leurs achats. Le revenu national par habitant recule de 17 % entre 2009 et 2012. Les recettes fiscales baissent et, en dépit de l'austérité, la dette publique augmente et représente 175 % du PIB.

Devant la montée des risques qui se développent dans la sphère « réelle », les taux d'intérêt s'élèvent et les banques restreignent fortement les crédits qu'elles accordent à l'économie, ce qui renforce les éléments dépressifs déjà à l'œuvre. Enfin, les salaires réels sont orientés à la baisse depuis 2010 et les premiers signes d'une déflation apparaissent. La désinflation se mue effectivement en déflation

à partir de 2013 : le niveau général des prix a ainsi diminué de 2,5 % en 2014. Si rien ne vient rapidement contrebalancer

ces tendances, le risque est grand de voir s'enclencher une spirale de la dépression telle que Keynes la décrivait. ■

Un document statistique central

Principaux agrégats de l'économie grecque, variation entre 2008 et 2014 (chiffres du 2^e trimestre), en %



Comment exploiter ce document

Ce graphique retrace l'évolution d'indicateurs de l'économie grecque entre 2008 et 2014. Par exemple entre les deux dates, les exportations

de la Grèce ont chuté de 12 %.

Comment relier entre elles toutes ces évolutions ? Cette période marque la récession la plus importante qu'aient connue les pays développés depuis l'après-guerre. La crise des *subprime* a plongé de nombreux pays dans la récession. La Grèce n'a pas été épargnée par ce phénomène

et l'on peut déceler dans ce document les symptômes d'une véritable dépression économique. Les politiques d'austérité conduites dans beaucoup de pays européens ont eu pour effet de contracter la demande intérieure. En Grèce, les dépenses de consommation des ménages ont ainsi diminué de 27 % et celles d'investissement de près de 60 % ! Au total, la demande intérieure a reculé de 34 % en six ans.

La chute des exportations a renforcé l'effet dépressif produit par la baisse de la demande intérieure. L'austérité se développant un peu partout en Europe, la Grèce voit les commandes venues de l'étranger baisser de 12 %

sur la période. Tous les moteurs de la croissance étant en berne, le niveau de la production en pâtit. Le PIB de la Grèce a effectivement reculé de 24 % entre 2008 et 2014. Les revenus distribués au sein de l'économie grecque ont donc connu une contraction au moins aussi violente.

Un cercle vicieux peut s'installer : moins de demande globale, donc moins de production, plus de chômage et moins de revenus distribués, qui viennent à nouveau réduire la demande globale. Si rien n'est fait pour sortir de cette spirale, le spectre d'une dépression telle que celle de 1929 se profile.

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Dans quelle mesure les variations de la demande expliquent-elles les fluctuations économiques ?
- Vous montrerez comment des chocs d'offre sont susceptibles d'entraîner des fluctuations de l'activité économique.
- Comment le cycle du crédit peut-il influencer sur les fluctuations de la croissance ?
- Vous mettrez en évidence les principaux mécanismes susceptibles d'engendrer une dépression.

Pour en savoir plus

« Le paradoxe de la tranquillité », *Alternatives Économiques* n° 320, janvier 2013, <http://bit.ly/17hfVBz>

« Grèce : la saignée a presque tué le malade », *Alternatives Économiques* n° 342, janvier 2015, <http://bit.ly/1AocDXp>

« Le fantôme de la Grande Dépression », dans « La crise », *Alternatives Économiques Poche* n° 43bis, avril 2010, <http://bit.ly/1EWqghl>

Nos vidéos pédagogiques sur ce thème : <http://bit.ly/1LgXkVm>

Les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production

Nous vivons dans une économie mondialisée, qui se caractérise par la multiplication des échanges internationaux et le développement des interdépendances entre nations. Il faut donc chercher à comprendre les raisons et les conséquences d'un tel développement des échanges de biens et de services, mais aussi de flux financiers. Pour cela, il faut prendre en compte le rôle respectif des théories économiques et leur mise en pratique par les Etats, sans oublier le rôle particulier joué par les firmes à travers leurs stratégies d'internationalisation.

A Les déterminants des échanges internationaux de biens et de services

1. Les principales évolutions des échanges mondiaux

A partir de 1945, le commerce mondial a connu un essor sans précédent, après une longue période de guerres mondiales et de crise économique. En l'absence du bloc soviétique, les grandes puissances ont créé des instances internationales chargées d'éviter le retour aux tentations de repli sur soi qui avaient abouti au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Le **Fonds monétaire international** et

la **Banque mondiale** ont vu le jour, respectivement en 1944 et 1945, pour permettre aux pays en difficultés financières de continuer à échanger et de se reconstruire.

Parallèlement, le **Gatt** (en français, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), créé en 1947, avait pour objectif de rallier la majorité des pays à l'adoption des règles du libre-échange. Entre 1948 et 2000, le volume du commerce mondial a ainsi été multiplié par près de vingt, pendant que le PIB mondial

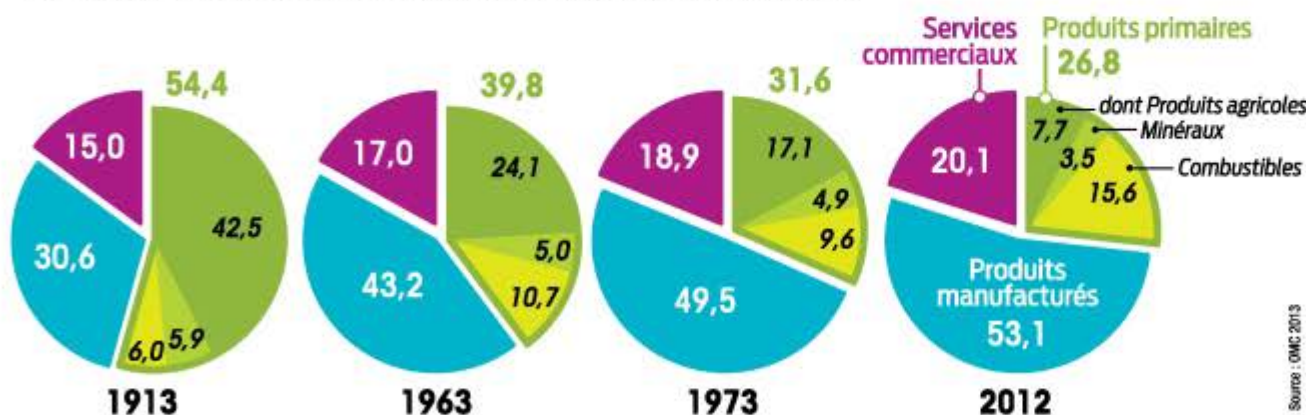
était multiplié par six, suggérant l'image d'échanges commerciaux capables de « tirer » la croissance mondiale.

Mais tous les pays n'ont pu pareillement profiter de ce développement des échanges. De fait, la majorité des échanges sont restés longtemps concentrés au sein de la « triade » (Union européenne, Etats-Unis, Japon). A partir des années 1970, les pays émergents ont pris une part croissante dans les échanges mondiaux. Tour à tour, les nouveaux pays industrialisés d'Asie (Corée du Sud, Taïwan...), les pays pétroliers du Moyen-Orient, puis les Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont pu affirmer leur puissance commerciale, au point que la Chine est devenue le premier exportateur mondial dès 2010.

La triade s'est donc désormais élargie et on évoque plutôt une **tripolarisation**, incluant l'ensemble de l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Europe, qui représente aujourd'hui plus de 80 % des échanges mondiaux (voir graphique page 21). Au sein de cette tripolarisation, les échanges intrazonales, c'est-à-dire entre pays d'un

Un document statistique central

Part des biens et des services dans le total des exportations mondiales, en %



Comment exploiter ce document

Si la question est : « Commentez l'évolution de la structure des exportations mondiales depuis 1913 », en partant de 1913, on constate une diminution de près de moitié de la part des produits primaires dans les

exportations mondiales, malgré la forte augmentation de la part des combustibles ; on note aussi une lente augmentation de la part des services, tandis que celle des produits manufacturés dépasse aujourd'hui les 50 %. Les mêmes évolutions peuvent être constatées, à un degré

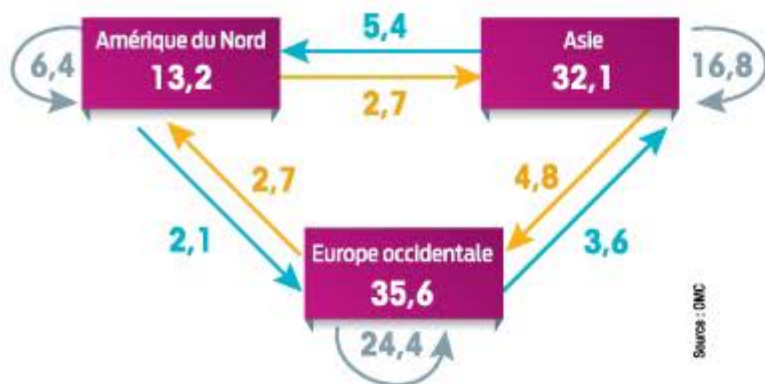
moindre, depuis les années 1960. Vous pourrez d'ailleurs, en le justifiant, privilégier cette dernière période : une période d'expansion considérable des échanges mondiaux.

Ce sont les produits agricoles qui ont subi le plus fort recul : ils sont victimes d'une demande

mondiale souvent peu dynamique, alors que de nouveaux concurrents apparaissent et que la transformation et la valorisation des produits se font généralement dans les pays importateurs. Les pays pétroliers ont pu bénéficier de la forte augmentation de la demande mondiale sans être à l'abri de retournements de la conjoncture mondiale. Ce sont donc bien les pays exportateurs de produits manufacturés qui ont su tirer leur épingle du jeu, mais avec des effets inégaux selon qu'il s'agisse d'un avantage tiré d'une main-d'œuvre bon marché ou d'un savoir-faire et d'un esprit d'innovation performant. Quant aux services, ils représentent un enjeu déterminant des échanges à venir.

Un document statistique central

Flux des exportations mondiales en 2012, en % du commerce mondial de marchandises



Comment exploiter ce document ?

Ce document met en évidence la tripolarisation des échanges mondiaux de marchandises (hors échanges de services) entre l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. On constate que ces trois

zones concentrent à elles seules 81 % du total des échanges ($35,6 + 32,1 + 13,2$). Les autres zones (Amérique latine, Afrique et anciens pays du bloc soviétique non intégrés à l'Union européenne) n'interviennent que marginalement dans les échanges mondiaux.

L'autre information importante concerne l'ampleur des échanges intrazones : 68,5 % pour l'Europe ($24,4/35,6$) ; 52 % pour l'Asie ($16,8/32,1$) et 48 % pour l'Amérique du Nord ($6,4/13,2$). On peut y voir l'effet de la mise en place des grands ensembles régionaux (Union européenne, Aleana en Amérique du Nord et Asean pour l'Asie).

Enfin, on note l'excédent de l'Asie vis-à-vis de l'Europe ($4,8 - 3,6 = +1,2$ point) et de l'Amérique du Nord ($+2,7$), tandis que l'Europe est excédentaire vis-à-vis de l'Amérique du Nord ($+0,6$).

même ensemble, sont le plus souvent majoritaires. Ainsi la part de l'Union européenne est très importante, mais les échanges qui la concernent sont concentrés aux deux tiers au sein de la zone elle-même. En conséquence, les autres régions du monde se trouvent marginalisées, en particulier l'Amérique latine et surtout l'Afrique, qui ne représentaient respectivement que 4,2 % et 3,5 % des exportations mondiales de marchandises en 2012.

L'analyse des évolutions des échanges par type de produits permet d'expliquer la situation de certains pays. Si l'on ajoute les échanges de services aux échanges de marchandises, on constate que la part des **produits primaires** (non transformés), longtemps essentiels dans l'ensemble des échanges mondiaux, n'a cessé de diminuer depuis le début du XX^e siècle : ces produits primaires ne représentent qu'environ le quart des échanges de biens et de services aujourd'hui. Ainsi, les pays qui avaient fait le choix d'une spécialisation dans l'exportation de quelques-uns de ces produits (80 % des exportations de la Côte d'Ivoire sont constitués de café et de cacao) ont été victimes de l'arrivée de nouveaux concurrents sur des marchés souvent spéculatifs, où l'offre était dépendante de la demande de quelques grands groupes. Seuls les pays pétroliers ont pu bénéficier d'une demande mondiale forte.

Au contraire, les pays qui ont choisi

l'insertion dans le commerce mondial en se spécialisant dans les **produits manufacturés** ont pu, dans le meilleur des cas, en tirer profit pour attirer les investissements étrangers et connaître des taux de croissance très élevés, grâce au transfert d'activités industrielles sur leur territoire.

Quant aux **services**, leur part dans les échanges est restée longtemps limitée. Mais elle progresse désormais au point d'atteindre le cinquième du total des échanges et de devenir l'objet d'intenses négociations internationales.

2. Les principaux facteurs à l'origine du développement des échanges

Parmi les explications de cette croissance accélérée des échanges mondiaux, peuvent être mis en avant les progrès réalisés dans les domaines des **transports** : les porte-conteneurs géants et standardisés sont devenus un symbole majeur de la mondialisation des économies. De même, l'expansion des différentes **technologies de l'information et de la communication** a permis de faire circuler l'information toujours plus rapidement et de faciliter les mouvements de capitaux nécessaires aux transactions internationales.

Le contexte économique mondial joue aussi. La forte croissance des Trente Glo-

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

• Quels risques représente la spécialisation d'un pays dans l'exportation de produits agricoles ?

RÉPONSE Lorsque les exportations d'un pays comme la Côte d'Ivoire se limitent essentiellement au café et au cacao, ce pays risque d'être confronté à l'arrivée de nouveaux concurrents sur ces produits et à une demande mondiale contrôlée par quelques grands groupes qui décident des prix sur le marché. De plus, le pays reste dépendant des importations pour la plupart des produits manufacturés et des technologies nécessaires à une modernisation des structures économiques.

- Vous présenterez deux risques d'une politique protectionniste.
- Quelle évolution du taux de change peut-elle être favorable aux exportations ?
- L'implantation des multinationales répond-elle uniquement à une logique de réduction des coûts ?
- Comment les multinationales peuvent-elles améliorer leur compétitivité hors-coût ?

rieuses a nécessité de multiples approvisionnements en produits primaires pour satisfaire les besoins croissants de l'industrie. La multiplication par les firmes multinationales des lieux de production en Europe, puis aux Etats-Unis et, enfin, dans les pays émergents a aussi renforcé cette accélération des échanges de produits manufacturés. *A contrario*, les périodes de forte crise économique, comme celle de 2007-2008, ont entraîné une chute, au moins provisoire, des échanges.

Mais il faut surtout souligner l'influence qu'ont pu avoir les différentes théories affirmant la supériorité du **libre-échange** sur toute autre forme de logique commerciale. Tour à tour, Adam Smith (fin du

XVIII^e siècle), puis David Ricardo (début du XIX^e) invoquent le « *doux commerce* », capable de se substituer aux tentations guerrières pour s'approprier les richesses des pays voisins. Ils cherchent à montrer à quel point le libre-échange correspond à l'intérêt bien compris des pays qui décident de commercer entre eux. Ils présentent donc deux versions successives du libre-échange :

– **Smith et sa théorie de l'avantage absolu** : chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les activités pour lesquelles il dispose d'un avantage absolu (une plus grande performance) par rapport à ses partenaires, et à acheter à ces derniers les produits pour lesquels il est moins performant. La même logique que celle de la division sociale du travail au niveau local est reproduite entre les pays : on parle de **division internationale du travail (DIT)**.

– **Ricardo et sa théorie de l'avantage**

comparatif. Ricardo perçoit une limite à la logique de Smith : comment faire en sorte que les pays qui ne disposent d'aucun avantage absolu puissent être malgré tout intégrés aux échanges ? Il cherche donc à démontrer que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les activités pour lesquelles il dispose de l'avantage relatif le plus élevé ou du désavantage relatif le moins important. Ainsi, même si l'Angleterre du début du XIX^e siècle avait alors une productivité plus élevée que ses principaux partenaires dans l'agriculture et dans l'industrie, elle avait intérêt à se spécialiser dans l'industrie, où son avantage relatif était le plus important, et à laisser ses partenaires commerciaux se spécialiser dans l'agriculture, où leur désavantage relatif était moins grand.

Si ces deux théories ont en commun de proposer une spécialisation des pays dans les produits offrant la meilleure pro-

ductivité du travail, leurs successeurs, les économistes Eli Heckscher, Bertil Ohlin et Paul Samuelson (HOS) ont cherché à réactualiser cette théorie, en prenant en compte les avantages liés à l'ensemble des facteurs de production disponibles et non plus au seul facteur travail. Selon cette logique de la **dotation factorielle**, chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les produits qui nécessitent le(s) facteur(s) (travail, capital, produits primaires) dont il dispose en abondance.

La division internationale du travail dominante est ainsi justifiée du milieu du XIX^e siècle aux années 1970, à savoir des pays développés spécialisés dans les produits nécessitant un important capital et du travail plutôt qualifié, échangeant avec des pays en développement spécialisés dans l'exploitation des produits primaires ou dans des industries utilisant une main-d'œuvre peu qualifiée.

B Les échanges internationaux ne présentent-ils que des avantages pour les différents acteurs économiques concernés ?

1. Avantages et limites du libre-échange

Les théories du libre-échange insistent sur les effets bénéfiques de sa mise en œuvre. Dans la mesure où chaque pays se spécialise sur ses points forts (ses avantages comparatifs), il va produire dans les conditions les plus efficaces et importer les productions pour lesquelles il est peu performant. La productivité devra donc augmenter dans chacun des pays concernés, d'où une hausse de la production globale. Les échanges entraînent donc une **utilisation plus efficace des facteurs de production** à l'échelle internationale.

La logique de la dotation factorielle doit aussi aboutir à une **convergence du prix des facteurs** au niveau international. Ainsi, en jouant sur sa main-d'œuvre abondante et bon marché, la Chine a pu multiplier les exportations des produits manufacturés qu'elle assemblait et se procurer les technologies qui lui faisaient défaut, jusqu'à ce que les salaires tendent à augmenter régulièrement du fait de l'ampleur de la demande mondiale de produits chinois. Et les entreprises chinoises ont pu s'approprier, voire même améliorer, des technologies coûteuses.

Dans le cadre du Gatt, puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à partir de 1995, les négociations ont toujours eu pour but d'étendre la libé-

ralisation des échanges à l'ensemble des activités, y compris l'agriculture et les services, à commencer par la suppression de la plupart des droits de douane sur les importations de marchandises. D'autres justifications sont alors avancées. L'élargissement des marchés permet des **économies d'échelle** grâce à la répartition des coûts de production sur un marché beaucoup plus large, seul moyen de rentabiliser l'investissement de départ (films, logiciels ou Airbus A380, par exemple). Les consommateurs y trouveraient aussi leur avantage en bénéficiant d'une plus grande variété de produits et d'une **baisse des prix** par les firmes soumises à la concurrence.

En réalité, les évolutions récentes des échanges peuvent aussi être perçues comme une remise en cause des théories traditionnelles du libre-échange. Contrairement aux hypothèses d'HOS, l'essentiel des échanges mondiaux se fait surtout entre les pays du Nord, aux mêmes dotations de facteurs, et porte sur des produits similaires (**commerce intrabranche** d'automobiles françaises contre des automobiles allemandes, par exemple), pour favoriser la recherche d'économies d'échelle pour les entreprises et la demande de différenciation des produits de la part des consommateurs.

De même les pays émergents, comme l'avaient fait l'Allemagne, les États-Unis

ou le Japon avant eux, ont pu croître en refusant de rester cantonnés à leur dotation initiale de facteurs, pour faire évoluer leur spécialisation au nom d'un protectionnisme éducatif favorable à leur compétitivité. Il s'agissait aussi de dénoncer les rapports de domination et de dépendance vis-à-vis du marché mondial dont risquaient d'être victimes les pays cantonnés à l'exportation de produits primaires ou de simples activités industrielles d'assemblage à faible valeur ajoutée.

2. Le protectionnisme et ses limites

Dès le milieu du XIX^e siècle, l'Allemand Friedrich List a développé la théorie du **protectionnisme éducatif**. Il considérerait que l'Allemagne, partie avec retard dans la course au développement industriel par rapport à la Grande-Bretagne, ne pouvait adopter d'emblée le libre-échange au risque de voir les produits anglais inonder le marché outre-Rhin et étouffer l'industrie allemande naissante. Il n'était donc pas opposé au libre-échange dès lors que les conditions d'une véritable concurrence entre pays placés sur un pied d'égalité seraient remplies. On peut dire que tous les pays qui, depuis, se sont lancés avec retard dans l'industrialisation se sont inspirés de cette logique.

Mais, en réalité, tous les pays connaissent des tentations protectionnistes. Si l'utilisation de taxes douanières élevées est plus limitée, le **protectionnisme non tarifaire** reste très présent, passant notamment par une série de règles administratives, de normes sanitaires, techniques, environnementales ou sociales à respecter pour pénétrer sur le marché national. Il s'agit alors généralement d'un protectionnisme plus défensif, destiné à protéger des activités nationales moins compétitives, menacées par la concurrence étrangère.

Mais on a pu aussi parler de « **politique commerciale stratégique** », lorsque les pays européens concernés ont pris des mesures interventionnistes et protectionnistes, au moins provisoires, pour briser la position monopolistique de Boeing et imposer la concurrence d'Airbus.

Les limites de telles stratégies ont été soulignées : on protège en réalité les intérêts de certaines catégories de producteurs au détriment des consommateurs qui devront payer le surcoût de produits d'autant moins compétitifs que leurs producteurs se sentiront à l'abri de la concurrence. De même, ces stratégies risquent d'entraîner des mesures de réciprocité de la part des pays partenaires. Enfin, l'équivalent national de certaines importations peut ne pas exister (énergie, informatique...) en cas de repli sur soi.

3. Le rôle des taux de change dans l'évolution des échanges

Enfin, les pays peuvent chercher à manipuler le **taux de change** de leur monnaie pour protéger les activités nationales. Dans le régime de taux de change fixe du système de Bretton Woods appliqué de 1944 à 1971, les autorités monétaires d'un Etat pouvaient décider unilatéralement de procéder à une **dévaluation** du cours officiel de leur monnaie. Alors que le taux officiel était de 5 francs pour 1 dollar, une dévaluation de 10 % du franc signifiait qu'il fallait désormais 5,50 F pour acheter 1 dollar, ce qui renchérisait les produits américains

Un document statistique central

Comment exploiter ce document

Il montre l'ampleur des variations du taux de change de l'euro par rapport au dollar depuis sa création. 1 euro valait environ 1 dollar à la mi-2002, mais 1,50 \$ à la mi-2008, avant de retomber à 1,25 \$ fin 2014.

Or, de telles variations ne sont pas sans conséquence sur les échanges entre les pays de la zone euro et les Etats-Unis. Supposons un échange équilibré de 100 millions d'euros de produits européens contre 100 millions de dollars de produits américains en 2002. A la mi-2008,

Variations du taux de change de l'euro en dollar (1 € = x \$)



en France et rendait les produits français plus compétitifs aux Etats-Unis.

Aujourd'hui, la plupart des taux de change peuvent varier au jour le jour en fonction de l'offre et de la demande d'une monnaie, même si les autorités monétaires disposent encore de différents moyens d'action pour soutenir ou non la valeur de leur monnaie. Notamment en jouant sur les **taux d'intérêt** qu'ils accordent à ceux qui choisissent cette monnaie pour leurs placements.

La Chine, comme d'autres pays, cherche à garder le contrôle sur la valeur de sa monnaie en limitant les possibilités de se procurer des yuans. On parle de **taux de change « administrés »**, destinés à préserver la compétitivité-prix des produits chinois.

les 100 millions d'euros de produits européens coûteraient 150 millions de dollars aux consommateurs américains, alors que les 100 millions de dollars de produits américains ne coûteraient plus que $100/1,5 = 66,7$ millions d'euros aux consommateurs européens.

On voit donc qu'une telle appréciation de la valeur de la monnaie avantage les consommateurs du ou des pays concerné(s), comme les touristes européens qui se rendent aux Etats-Unis. Mais elle désavantage largement les entreprises exportatrices de ces pays qui perdent en compétitivité-prix. De même, cela peut freiner les investissements directs à l'étranger (IDE) vers la zone euro, rendus trop coûteux pour les firmes américaines. Alors que la dépréciation de la valeur du dollar améliore considérablement la compétitivité-prix des entreprises américaines qui exportent vers la zone euro. D'où le souhait fréquemment exprimé par de nombreuses entreprises françaises et européennes d'une dépréciation de la valeur de l'euro.

L'évolution enregistrée depuis la fin 2014 leur permet donc de regagner de la compétitivité-prix, même si l'on sait que la compétitivité hors-prix est un autre élément essentiel des succès à l'exportation.

ces **firmes multinationales** (ou transnationales) expliqueraient davantage les flux d'échanges que les choix des Etats nationaux mis en avant par les théories.

Une firme multinationale est une firme qui a des activités de production, et pas seulement de vente, à l'extérieur de son pays d'origine. Certains font remonter leur existence au XVI^e siècle, lorsque les grandes compagnies de commerce allaient s'approvisionner et exploiter dans le reste du monde les produits primaires dont elles avaient besoin.

Mais aujourd'hui, la multinationalisation se mesure surtout par l'ampleur des **investissements directs à l'étranger (IDE)** réalisés par les firmes. Chaque année, les nouveaux flux d'IDE viennent s'ajouter aux stocks existants pour renforcer cette mondialisation de la production. Ces flux peuvent prendre différentes formes en fonction des objectifs poursuivis. Il s'agit de plus en plus souvent de prendre une participation donnant le pouvoir de décisions dans le capital d'une entreprise existante, participation au moins égale à 10 % du capital selon les définitions officielles et pouvant aller jusqu'à un rachat total. Mais l'IDE peut aussi correspondre à la création d'unités de production en-

Quels sont les principaux déterminants de la stratégie d'internationalisation des firmes ?

1. L'ampleur actuelle de la mondialisation de la production

La mondialisation de la production est l'autre facteur décisif dans la multi-

plication des échanges internationaux. Les firmes cherchent de plus en plus à s'affranchir des frontières de leur pays d'origine, au point que les stratégies de

Un document statistique central

Flux d'investissements directs à l'étranger, en milliards de dollars et en %

	1980	1990	2000	2011
Flux entrants	40	200	1400	1524
Economies développées	85 %	83 %	81 %	49 %
Economies en développement	15 %	17 %	19 %	51 %
dont Asie émergente	0,8 %	11 %	10 %	22 %
Flux sortants				
Economies développées	94 %	95 %	88 %	73 %
Economies en développement	6 %	5 %	12 %	27 %
dont Asie émergente	2 %	4,5 %	6,5 %	14 %

Jusqu'en 2000, plus de 80 % des flux entrants

vont vers ces pays. Et même si cette part diminue fortement depuis 2000, ils sont encore à l'origine des trois quarts des flux sortants.

Troisième constat : les économies émergentes ont une part croissante

Comment exploiter ce document

Il importe ici de se concentrer sur les évolutions de l'ampleur, de l'origine et de la destination des flux d'IDE au cours des trente dernières années.

Le volume des flux d'IDE entrants (et donc sortants puisqu'au niveau mondial les entrées des uns sont les sorties des autres) a été

multiplié par près de 40 sur cette période, soit beaucoup plus rapidement que le PIB mondial. Ce qui montre, de façon spectaculaire, le rôle primordial croissant des firmes multinationales (FMN) dans l'économie mondiale.

Deuxième constat important : les économies développées concentrent l'essentiel des flux d'IDE, tant entrants que sortants.

dans les flux, tout particulièrement celles d'Asie comme la Chine. Cela montre à la fois que ces pays représentent désormais un marché potentiel décisif pour les multinationales et qu'ils développent eux-mêmes des multinationales capables d'investir dans les pays développés, au point de représenter plus du quart des flux sortants.

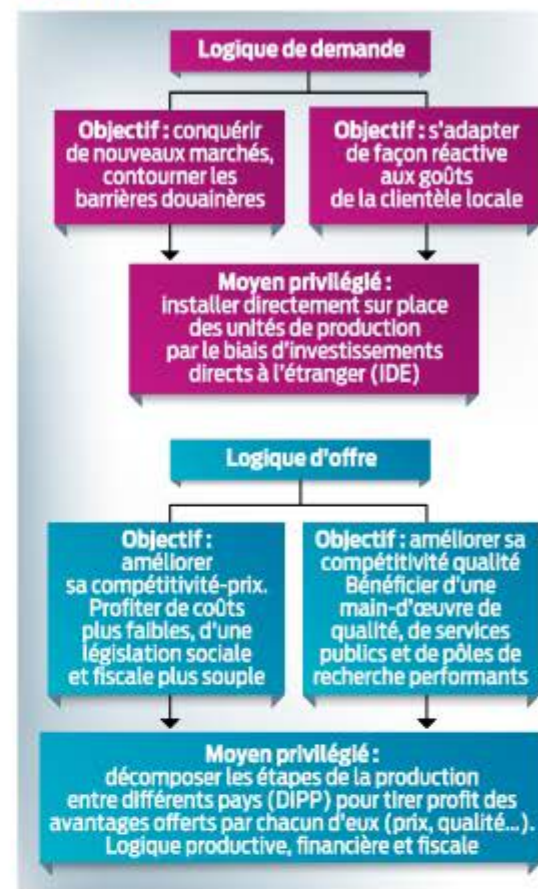
tièrement nouvelles, financées seules ou en partenariat avec une autre entreprise locale : on parle alors de coentreprise (*joint-venture* en anglais), comme les usines communes à PSA et Toyota en République tchèque.

2. Comment expliquer les différents choix stratégiques d'internationalisation des firmes ?

Au-delà de l'approvisionnement en produits primaires, encore essentiel pour l'énergie ou les activités agricoles, la multinationalisation obéit aujourd'hui surtout à une logique de demande et/ou à une logique d'offre (voir schéma ci-dessus).

La **logique de demande** répond évidemment à la nécessité d'être présent là où les demandes potentielles sont les plus déterminantes : sur les marchés des pays riches à fort pouvoir d'achat bien sûr, mais aussi sur les marchés des pays émergents où les classes moyennes naissantes cherchent à imiter le mode vie occidental. La demande chinoise est désormais supérieure à la demande française pour un groupe comme PSA, lequel cherche donc à s'adapter aux goûts de la clientèle chinoise. Mais d'autres groupes, comme Ikea, cherchent plutôt à imposer un unique modèle de consommation à tous les consommateurs mondiaux.

Les logiques d'internationalisation des firmes



La **logique d'offre** est désormais la plus clairement transnationale. Les différentes étapes de la filière de production, de l'amont (la conception du produit) à l'aval (l'assemblage et la commercialisation) sont désormais réparties entre les pays en fonction des avantages comparatifs dont chacun dispose. On parle alors de décomposition internationale du

processus de production : par exemple lorsque Intel fragmente son activité de production en installant ses centres de recherche aux États-Unis, des unités de fabrication en Irlande et en Israël, et des unités d'assemblage au Costa Rica et aux Philippines.

Cela peut évidemment se faire sous forme d'IDE, mais les firmes peuvent

Les notions essentielles du programme

Avantage comparatif : selon les théories du libre-échange, chaque pays a intérêt à s'ouvrir aux échanges s'il parvient à se spécialiser dans les activités pour lesquelles il est relativement le plus efficace en termes de productivité (Ricardo) ou de dotation de facteurs de production (HOS).

Commerce intrafirme : commerce pratiqué entre les différentes filiales d'une firme multinationale.

Compétitivité-prix et hors-prix : capacité d'une entreprise à proposer des produits moins chers (compétitivité-prix) ou plus attractifs (compétitivité hors-prix) que ses concurrents.

Délocalisation : au sens strict, transfert, par une multinationale, d'une unité

de production d'un pays vers un autre.

Dotation factorielle : avantage relatif procuré à un pays (ou à une entreprise) par les facteurs de production dont il dispose (main-d'œuvre, équipements, ressources naturelles) pour faire face à la concurrence.

Externalisation : stratégie d'entreprise consistant à confier une partie des activités de production à une ou plusieurs entreprises extérieures.

Firme multinationale : entreprise ayant des activités de production dans des filiales réparties dans plusieurs pays.

Gain à l'échange : gain mutuel théorique, en termes d'efficacité productive et de surplus, obtenu par les pays

qui acceptent la spécialisation proposée par les théories du libre-échange.

Libre-échange : doctrine préconisant une situation où aucun obstacle douanier, fiscal ou réglementaire ne vient freiner les échanges internationaux, bénéficiant alors à tous les pays participants.

Protectionnisme : doctrine préconisant la protection provisoire (protectionnisme éducatif) ou définitive des entreprises nationales de la concurrence étrangère par un ensemble de barrières tarifaires ou non tarifaires.

Spécialisation : concentration de la production d'un pays ou d'une entreprise sur les activités pour lesquelles il (elle) se sent le plus performant.

Les différentes dimensions de la compétitivité



N. B. : le **coût salarial unitaire** permet de corriger l'impression première laissée par le coût salarial (salaires + cotisations sociales) en tenant compte de l'écart de productivité du travail : à quoi bon délocaliser dans un pays où le salaire est dix fois moins élevé si la productivité des salariés y est vingt fois moins grande ? Les politiques de marge des entreprises sont aussi décisives : pour garder des prix compétitifs, les entreprises peuvent choisir de réduire leur marge bénéficiaire sur chaque produit, espérant ainsi augmenter les quantités vendues.

aussi faire appel à la sous-traitance auprès de producteurs locaux. Dans ce dernier cas, on parle d'**externalisation**, ce qui permet de garder le contrôle des activités à plus forte valeur ajoutée (recherche et développement, conception et innovation, commercialisation) et de déléguer les activités les moins rentables.

Mais garder le contrôle des différentes étapes de la filière de production en créant des filiales dans d'autres pays présente l'avantage considérable de pouvoir développer un **commerce intrafirmes**.

Celui-ci représenterait aujourd'hui près du tiers de l'ensemble des échanges mondiaux. Il permet aux firmes de rendre opaques les prix réels pratiqués entre filiales (les « prix de transfert ») et de faire apparaître les bénéfices dans le pays où la fiscalité est la plus légère (paradis fiscal si possible).

On voit bien que ces différentes logiques répondent à une préoccupation permanente : être le plus compétitif possible par rapport à ses concurrents sur l'ensemble des marchés potentiels. Or, la compétitivité se joue à deux niveaux : celui de la **compétitivité-prix** et celui de la **compétitivité hors-prix**.

La compétitivité-prix pousse les multinationales à rechercher partout et toujours les moyens d'abaisser leurs coûts de production. En particulier, c'est elle qui les pousse à déplacer leurs activités de production vers des pays à bas salaires, à l'exemple des géants du textile faisant produire au Bangladesh. On parle alors régulièrement de **délocalisations**. Mais il n'y a délocalisation que lorsqu'il y a fermeture d'unités de production dans le pays d'origine, implantation de ces unités à l'étranger, puis réimportation des productions déplacées. Sinon il peut s'agir d'un simple élargissement des capacités de production, comme lorsque Renault implante une nouvelle unité de production en Algérie.

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. Le commerce intrazone désigne les échanges entre filiales d'une même multinationale.
☐ Vrai
☐ Faux
2. Selon Ricardo, les avantages comparatifs dépendent de la productivité du travail.
☐ Vrai
☐ Faux
3. Le taux de change peut jouer un rôle dans la compétitivité-prix des produits.
☐ Vrai
☐ Faux
4. L'externalisation consiste, pour une entreprise, à déplacer sa production d'un pays à l'autre.
☐ Vrai
☐ Faux
5. Les mesures protectionnistes sont désormais surtout non tarifaires.
☐ Vrai
☐ Faux
6. Le protectionnisme éducatif suggère une fermeture définitive des frontières aux produits étrangers.
☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Le commerce international et l'internationalisation de la production n'ont-ils que des avantages ?
- Comment les firmes multinationales peuvent-elles améliorer leur compétitivité ?
- Comment peut-on analyser la spécialisation des pays dans les échanges internationaux ?
- Comment comprendre le développement des échanges internationaux ?
- Vous montrerez que les échanges internationaux peuvent avoir des conséquences positives, mais aussi négatives.
- Faut-il rejeter toute forme de protectionnisme ?
- Vous analyserez les conséquences économiques des modifications du taux de change.
- La localisation des multinationales ne dépend-elle que de la recherche des coûts les plus faibles ?



Pour en savoir plus

« Pourquoi les pays échangent-ils ? », dans « L'économie en 30 questions », *Alternatives Économiques Poche* n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/17ye8B8>

« Protectionnisme ou libre-échange ? », dans « L'économie en 30 questions », *Alternatives Économiques Poche* n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/1DaRUol>

« Les déterminants de la compétitivité », *Alternatives Économiques* n° 329, novembre 2013, <http://bit.ly/1JM0zGW>

La place de l'Union européenne dans l'économie globale

L'Union européenne est, à ce jour, la plus ambitieuse tentative d'intégration économique et politique jamais menée. Les objectifs étaient en effet immenses : parvenir à constituer la plus puissante zone économique et commerciale mondiale en se dotant d'un vaste marché intérieur et d'une monnaie unique, jusqu'à dépasser les intérêts nationaux pour aboutir à des Etats-Unis de l'Europe, une Europe de citoyens unis. Les résultats sont-ils à la hauteur de ces ambitions ? Qu'en est-il de la convergence des économies des 28 pays qui la constituent ? A quelle coordination ont pu aboutir les politiques macroéconomiques des pays ? Les pays ont-ils encore des marges de manœuvre pour mener à bien des stratégies politiques nationales ?

Les cinq étapes de l'intégration économique et politique

- 1. Zone de libre-échange (ZLE)** = libre circulation des marchandises.
- 2. Union douanière (UD)** = ZLE + tarif extérieur commun pour les autres pays.
- 3. Marché commun (MC)** = UD + libre circulation des individus et des capitaux.
- 4. Union économique (UE)** = MC + mise en place d'un certain nombre de politiques communes, y compris création d'une monnaie commune (Union économique et monétaire dans ce cas).
- 5. Intégration totale** = UE + passage à une autorité supranationale en matière d'institutions politiques.

L'Union européenne, une logique d'intégration économique

1. La constitution d'un grand marché intérieur

L'objectif initial de la construction européenne était autant une intégration politique qu'une intégration économique. La création de la **Communauté européenne du charbon et de l'acier** (Ceca), en 1951, avait pour but de mettre en commun les productions de charbon et

d'acier, alors indispensables à la reconstruction après la guerre, pour favoriser la paix sur le continent tout en rendant les pays européens interdépendants d'un point de vue économique.

Mais très vite, le **traité de Rome de 1957**, signé entre les six pays fondateurs, crée la **Communauté économique européenne** (CEE). Elle privilégie l'intégration économique plutôt que l'intégration politique, en raison des réticences des pays membres à abandonner des éléments de souveraineté nationale à des organes communautaires et à les doter d'un budget significatif. C'est donc un **marché commun** qui a été mis en place, où la concurrence libre et non faussée était garantie par l'existence de règles communes à respecter.

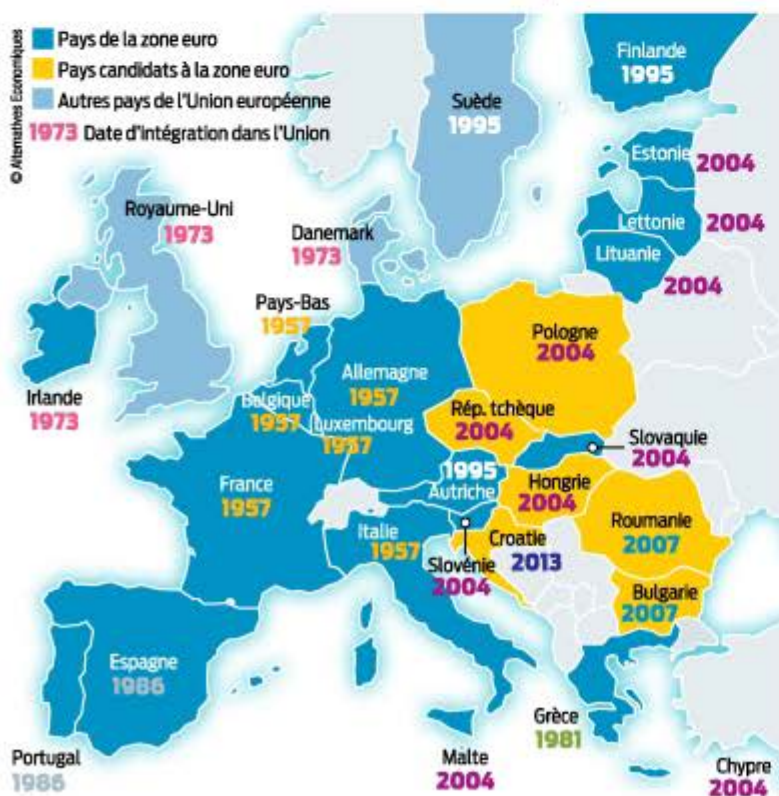
Par la suite, les dirigeants ont dû relancer plusieurs fois le processus d'intégration européenne, même si, entre-temps, des avancées ont eu lieu dans les domaines où les résistances nationales ont pu être surmontées

pour lancer des politiques communes, par exemple la politique agricole commune (Pac) dès 1962. On est donc assez loin du modèle théorique censé représenter traditionnellement l'intégration en respectant un approfondissement progressif par étapes successives (voir encadré ci-dessus).

On peut pourtant retenir quelques moments importants de cette construction européenne. Si le traité de Rome de 1957 évoque un marché commun, il a fallu en réalité attendre 1968 pour assister à la mise en place d'une simple union douanière, sans pour autant que les personnes et les capitaux puissent alors librement passer d'un pays à l'autre. C'est à la suite de l'élargissement de l'Union à neuf pays puis à douze qu'est apparue la nécessité de relancer l'intégration européenne avec la signature de l'**Acte unique européen** en 1986. Celui-ci prévoit l'achèvement du **Marché unique** (avec libre circulation effective des marchandises, des services, des personnes et des capitaux), mais aussi une réforme des institutions et la mise en place de nouvelles politiques communes.

En réalité, le Marché unique n'entre en vigueur qu'en 1993. Il a fallu en effet entre-temps parvenir à harmoniser de nombreux aspects, comme les normes techniques et sanitaires, les durées de diplômes pour favoriser la libre installation professionnelle ou encore rapprocher les taux de TVA. L'objectif de ce Marché unique est bien une intégration par le marché, qui devrait profiter à la croissance de chaque pays dans une logique de libre-échange.

Les Etats membres de l'Union européenne



2. La construction de l'union monétaire

Depuis 1957, le contexte monétaire a lui aussi changé. Si, à l'origine, le système monétaire en vigueur était celui de Bretton Woods, avec des taux de change fixes entre le dollar et les différentes monnaies européennes, l'incapacité croissante du dollar à assurer sa convertibilité en or va aboutir à l'abandon définitif de ces taux fixes à partir de 1973. Le flottement des taux de change, officialisé en 1976, accroît en effet les risques de change pour les entreprises européennes qui achètent ou vendent avec un paiement différé de plusieurs mois ou plusieurs années.

Ce climat d'incertitude va donc pousser les pays de la CEE à lier leurs monnaies entre elles par des taux de change plus fixes. Ils créent donc en 1979 le **Système monétaire européen** (SME), dans lequel les parités sont relativement

fixes pour redonner de la stabilité aux échanges.

Le **traité de Maastricht**, signé en 1992, fixe les bases de l'**union économique et monétaire** (UEM) devant aboutir, à terme, à l'adoption d'une monnaie unique. C'est à cette occasion qu'ont été déterminés les fameux « **critères de convergence** » : déficit public limité à 3 % du produit intérieur brut (PIB) ; dette publique limitée à 60 % du PIB ; évolution proche de la moyenne européenne des trois pays les plus performants en matière d'inflation et de taux d'intérêt ; stabilité du taux de change sur deux ans.

En 1997, le traité d'Amsterdam a transformé ces critères en un **pacte de stabilité et de croissance** (PSC) contraignant pour les politiques budgétaires des pays candidats à la monnaie unique.

B Les contraintes liées à la construction européenne accroissent l'interdépendance entre les Etats membres

1. La monnaie unique comme réponse à la mondialisation économique et financière

Le 1^{er} janvier 1999, onze pays de l'Union européenne ont donc abandonné leur monnaie nationale pour une **monnaie unique**. La gestion de l'euro est confiée à la Banque centrale européenne (BCE), indépendante des gouvernements nationaux et des instances européennes. Elle est chargée de la **politique monétaire unique** pour tous les pays de la zone euro. Et le 1^{er} janvier 2002, les billets et les pièces en euros sont mis en circulation.

Premier avantage attendu : les prix, tous exprimés en euros, devenaient directement comparables, induisant une concurrence réelle entre les entreprises de la zone, ce qui devait conduire à la baisse des prix et donc à une hausse du pouvoir d'achat.

Le deuxième avantage attendu concerne la disparition de certains coûts de transaction liés aux frais de change. Un touriste français, par exemple, peut se rendre dans toute la zone euro sans avoir à payer de frais bancaires pour obtenir des devises étrangères. De même, les entreprises importatrices et exportatrices au sein de la zone euro sont

libérées du risque de change. Par exemple une entreprise française achetant en Allemagne des machines-outils livrables et payables dans les six mois n'a plus à craindre une dévaluation du franc dans l'intervalle, qui augmenterait d'autant le prix de ses achats, l'obligeant à prendre une assurance coûteuse pour couvrir ce risque.

Enfin, le respect des critères de convergence, contraignant les Etats à lutter contre l'inflation et l'endettement public en réduisant leur déficit budgétaire, devait améliorer la compétitivité-prix de la zone sur le marché mondial. La stabilité monétaire devait en outre attirer les capitaux internationaux, y compris les investissements directs à l'étranger (IDE) séduits par le dynamisme de la zone, favorisant ainsi les investissements, et donc la croissance et l'emploi.

Le commerce intrazone s'en trouverait ainsi renforcé, favorisant les débouchés des entreprises concernées. Et l'euro, fort du poids économique des pays qui l'ont adopté, se poserait en alternative crédible face au dollar comme monnaie de réserve internationale. L'euro étant davantage recherché sur les

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quatre à cinq lignes aux autres questions.

• **Donnez deux exemples de mesures de politique monétaire susceptibles de relancer l'activité économique.**

RÉPONSE On peut évoquer les deux types de mesures prises par la BCE ces derniers mois pour faire face au risque de déflation de la zone euro : la banque centrale peut, tout d'abord, abaisser les taux d'intérêt qu'elle accorde aux autres banques pour leur permettre de prêter à leur tour à des taux plus bas aux agents économiques (entreprises, administrations, ménages) qui souhaitent développer leur activité. Mais lorsque ces taux sont proches de zéro, elle peut aussi acheter des titres sur les marchés financiers afin d'augmenter les liquidités disponibles.

• **Montrez, à l'aide d'un exemple, comment la monnaie unique peut favoriser la croissance.**

• **En quoi consistent les critères de convergence décidés lors du traité de Maastricht ?**

• **Expliquez le mécanisme de l'effet « boule de neige » de l'endettement public.**

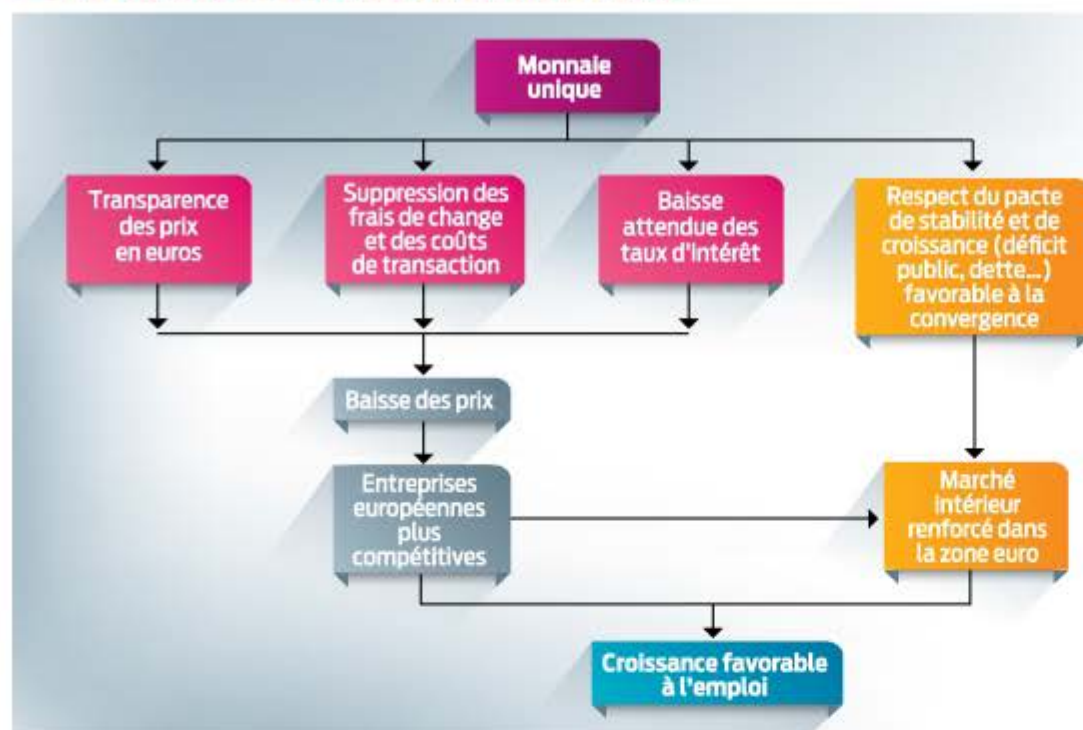
• **Comment la politique budgétaire peut-elle se transformer en politique d'austérité ?**

marchés des capitaux, l'abondance de capitaux ferait baisser les taux d'intérêt accordés aux emprunteurs, favorisant à nouveau les investissements.

Pourtant, même si tous les pays de l'UEM sont censés adopter un jour l'euro, certains pays comme le Royaume-Uni, le Danemark ou la Suède ont obtenu une **clause d'exemption**, ces deux derniers par peur de devoir renoncer à leur modèle social.

La mise en place de l'UEM a, de fait, conduit à un certain nombre de succès, au moins dans les années 1990. L'euro

Les avantages attendus de la monnaie unique



ro est devenu une monnaie recherchée au plan international, au point qu'un nombre croissant de pays ont voulu l'adopter. Si bien qu'au début 2015, 19 pays font partie de la zone euro (voir carte page 26). Et la convergence économique a semblé effective, notamment en matière d'inflation.

2. Des politiques conjoncturelles de plus en plus contraintes

La politique conjoncturelle consiste essentiellement à utiliser les outils de la politique monétaire et de la politique budgétaire, en les combinant si possible (*policy mix*) pour agir sur les principaux indicateurs conjoncturels (niveaux de croissance, d'inflation, de chômage et état des échanges extérieurs).

Dans le cadre de la zone euro, la **politique monétaire** dépend exclusivement de la BCE, indépendante de tout pouvoir politique. Or, la BCE a pour seule et unique mission de veiller à la stabilité des prix (contrairement à la Fed, banque centrale américaine, qui doit aussi se préoccuper de la croissance et du chômage). Elle doit donc faire respecter une inflation limitée à 2 % en jouant sur ses taux d'intérêt directeurs (taux auxquels elle prête aux banques de second rang de la zone). Elle ne peut émettre de monnaie pour financer directement les déficits budgétaires des Etats de la zone euro. En plus de la possibilité de dévaluer leur monnaie pour retrouver de la compétitivité-prix, les Etats ont donc

également perdu la possibilité de baisser les taux d'intérêt pour relancer l'activité économique. Cette politique monétaire stricte est longtemps restée intangible, jusqu'à ce que la BCE prenne conscience des risques de défaut de paiement qu'elle faisait courir à plusieurs pays de la zone euro (voir plus loin).

La **politique budgétaire** reste en revanche théoriquement de la compétence des Etats, d'autant que le budget de l'Union reste très faible (1 % du PIB européen environ). Or, l'autonomie budgétaire des Etats nationaux est largement contrainte, elle aussi, par les exigences du pacte de stabilité et de croissance, qui interdit un déficit public global (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales) dépassant 3 % du PIB sous peine d'amendes élevées, le cumul de la dette publique ne pouvant dépasser 60 % du PIB. Les pays qui ne respecteraient pas

ces contraintes seraient menacés par le spectre de « **l'effet boule de neige** » de l'endettement public, aux conséquences dramatiques (voir schéma ci-dessous).

Les marges de manœuvre sont donc extrêmement restreintes, interdisant de fait à un pays de choisir une politique de relance massive et isolée. Par ce biais, les initiateurs pensaient en fait obliger les pays partenaires à mener des politiques coordonnées afin d'accroître l'efficacité des politiques de relance ou de stabilisation. Et empêcher un pays « laxiste » de faire payer aux autres ses dépenses budgétaires non financées.

3. Une convergence en trompe-l'œil

En réalité, les motivations des pays ont été variables dans ce processus de convergence vers une monnaie unique.

L'Allemagne, traumatisée par l'hyperinflation de l'entre-deux-guerres, avait difficilement envisagé d'abandonner le mark, symbole du miracle allemand de l'après-guerre. La chute du mur de Berlin l'a poussée à réaffirmer sa volonté d'appartenance à l'Europe en acceptant la monnaie unique, en échange du soutien de ses partenaires pendant la réunification. Mais l'Allemagne ne l'a acceptée qu'à la condition d'obtenir de ses partenaires des garanties en matière de **rigueur monétaire et budgétaire**, ce qui passait par une politique monétaire strictement indépendante, confiée à la BCE, et par les exigences du pacte de stabilité et de croissance.

Les autres pays n'ont pas tous privilégié les mêmes objectifs. La plupart ont d'abord cherché, à travers l'euro, à faire bénéficier leurs acteurs économiques (Etat, entreprises, ménages) de taux d'intérêt plus bas que ceux auxquels ils pouvaient prétendre avec leur monnaie nationale. Et, effectivement, les taux d'intérêt ont rapidement convergé à la baisse vers les niveaux allemands. Cer-

Le risque d'effet « boule de neige » de l'endettement public



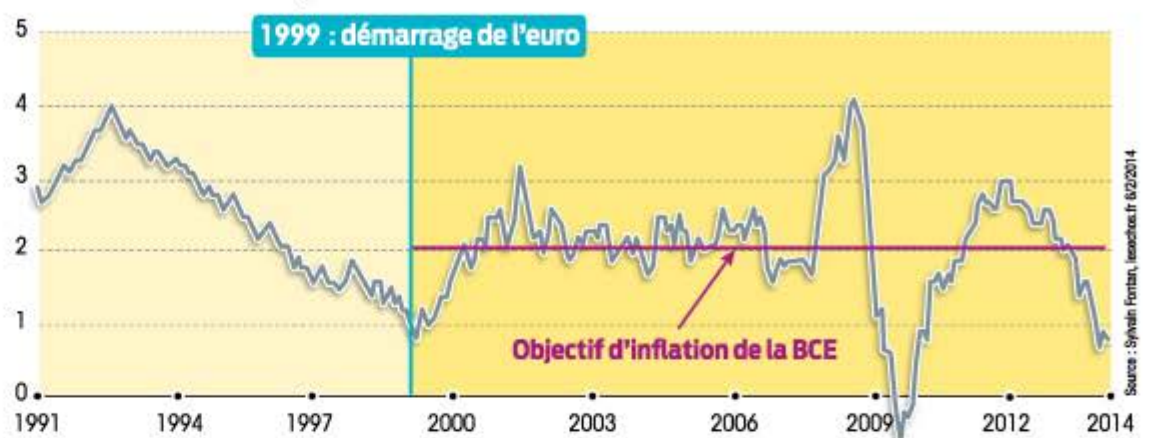
Un document statistique central

Comment exploiter ce document

On attend d'abord de vous des manipulations de données statistiques. Ce document reflète la moyenne des taux d'inflation des pays de la zone euro, pays dont le nombre s'est accru à plusieurs reprises pour atteindre 19 pays après l'adhésion de la Lituanie au 1^{er} janvier 2015. Il ne reflète donc pas les écarts de taux entre les pays membres, mais montre les grandes tendances de la zone.

Sont d'abord visibles les efforts considérables faits par les pays concernés pour obtenir leur entrée dans la zone euro à partir de 1999. L'inflation moyenne de ces pays est ainsi passée de 4 % à la mi-1992 à 1 % début 1999, soit une variation de 3 points en sept ans. Puis un regain d'inflation de 2 points (de 1 % à 3 %) apparaît dès que les pays ont obtenu leur adhésion à l'euro, montrant globalement un relâchement de la contrainte. Une certaine stabilisation a ensuite lieu autour de l'objectif fixé par la BCE, avant que n'éclate la crise financière à partir de 2007-2008. Les années qui suivent sont beaucoup

Inflation dans la zone euro, en %



plus troublées, avec de fortes fluctuations et des écarts plus marqués entre les pays.

Mais surtout, depuis 2012, un nouveau spectre semble menacer la zone euro : celui de la déflation. En effet, le taux moyen d'inflation a diminué de plus de deux points pour se rapprocher dangereusement d'un taux zéro, voire d'une tendance à la baisse généralisée des prix dans la zone euro. Le risque d'un tel engrenage vers la déflation est connu : les producteurs voient leurs profits se réduire et

doivent ralentir leur activité, tandis que les consommateurs, anticipant une nouvelle baisse des prix, retardent toujours plus leurs achats.

C'est ce risque de déflation qui a récemment amené la BCE à reconsidérer en partie sa politique monétaire, d'abord en abaissant ses taux d'intérêt jusqu'à un niveau proche de zéro, puis en annonçant son intention de racheter des titres de dettes publiques des pays membres.

tains pays y ont alors vu une solution de facilité pour surmonter leurs difficultés. En Grèce, c'est l'Etat qui s'est endetté massivement ; en Espagne, en Irlande et au Portugal, ce sont surtout les ménages et les entreprises qui ont multiplié les crédits, notamment immobiliers, cessant d'épargner pour consommer plus qu'ils ne produisaient.

Faute d'investissements suffisants pour améliorer leur compétitivité hors-

prix, les pays de l'Europe du Sud – dont la compétitivité est surtout basée sur les prix – ont alors été pénalisés par la montée de l'euro, ce qui a rapidement creusé leurs déficits extérieurs. D'autant que les pays ayant adopté l'euro n'avaient plus le même impératif absolu de maîtrise de l'inflation. Or, les écarts d'inflation, même réduits, dégradaient aussi leur compétitivité-prix par rapport aux producteurs du reste de la zone.

tions financières a obligé les gouvernements à leur venir en aide en augmentant les dépenses publiques, alors que les autres acteurs économiques parvenaient difficilement à financer leur activité.

L'absence de coordination entre la politique monétaire de la BCE et les politiques budgétaires des Etats de la zone euro n'a alors pas permis d'envisager une politique de relance concertée de l'ensemble de la zone. Les contradictions entre la politique monétaire restrictive invariable de la BCE et les efforts dispersés des politiques budgétaires se sont accrues.

La Banque centrale européenne a résolument maintenu sa politique restrictive, en maintenant des taux d'intérêt plus élevés que ceux des autres banques centrales, par peur de l'inflation liée aux tentatives de relance et pour garantir la valeur de l'euro. Les déficits se sont creusés et la dette publique a augmenté sous l'effet de la hausse des dépenses publiques et de la réduction des recettes liée au ralentissement de l'activité. Mais les marchés financiers ont alors manifesté leur méfiance vis-à-vis des dettes des pays jugés les moins fiables (Espagne, Grèce, Italie, Portugal). Ils ont spéculé sur un éclatement possible de la zone euro et exigé des taux d'intérêt nettement plus élevés de la part de ces

La difficile coordination des politiques économiques des Etats membres

1. La difficile coordination entre politique monétaire et politiques budgétaires

Bien loin du *policy mix* évoqué plus haut, les contradictions entre politique monétaire et politiques budgétaires ont pénalisé la convergence des économies européennes. Les difficultés ont également été aggravées par l'élargissement de l'Union et par la crise financière de 2007-2008.

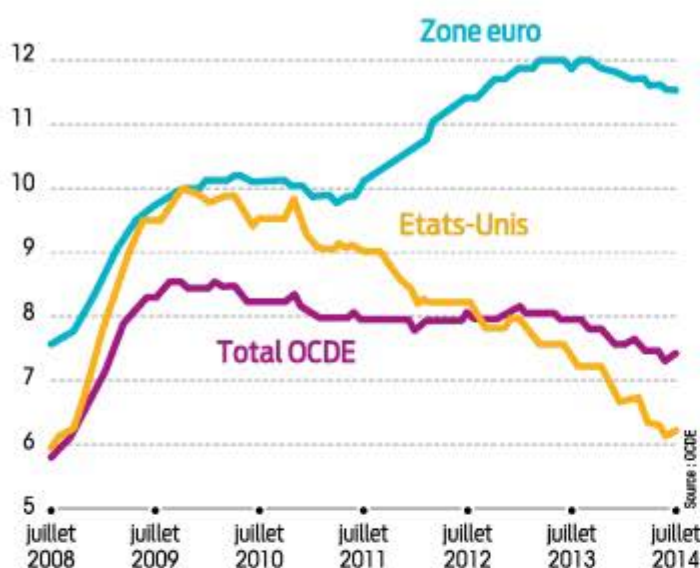
L'**élargissement de l'Union européenne** à 25, puis à 28 pays, a évidemment rendu la convergence plus difficile. L'accueil des pays de l'Europe centrale et orientale

a considérablement accru les écarts de richesses au sein de l'Union. Ce qui a rendu indispensable une aide financière et technique aux réformes entreprises par les pays concernés par l'élargissement pour tenter de combler les écarts. Et cela d'autant plus que l'économie des nouveaux entrants s'appuyait souvent sur un important secteur agricole et un tissu industriel à reconstruire.

La **crise financière de 2007-2008** a, ensuite, contribué à accentuer les disparités économiques entre pays partenaires et à aviver les tensions. Dans la plupart des pays de la zone euro, la crise des institu-

Un document statistique central

Evolution du taux de chômage dans l'OCDE, en %



Comment exploiter ce document

Ce document permet de montrer que les effets de la crise sur la croissance, et ici sur le chômage, ont fortement divergé dans la zone euro et dans le reste de l'OCDE. Dans un premier temps, on voit que la crise a été plus vivement ressentie aux Etats-Unis, où le taux de chômage a augmenté de 4 points (de 6 % à 10 %) entre

juillet 2008 et janvier 2010.

Le taux de chômage américain a alors rattrapé celui de la zone euro, qui n'avait progressé, dans le même temps, que de 2 points (passant de 8 % à 10 %).

Par la suite, le chômage américain s'est sensiblement contracté, perdant 3 points, à 7 %, au point de passer sous la moyenne de l'OCDE, alors que celui de la zone euro continuait de croître,

puis se stabilisait à un niveau élevé, à 12 %, progressant encore de 2 points.

On peut relier ces constats à l'obstination des pays européens à poursuivre les politiques d'austérité, quelles qu'en soient les circonstances. La BCE a longtemps continué à privilégier la lutte contre l'inflation, alors que cette menace semblait durablement écartée par le ralentissement de l'activité, avant d'accepter tardivement de baisser ses taux d'intérêt pour tenter de soutenir l'activité.

De leur côté, les politiques budgétaires se sont voulues restrictives pour tenter de résorber les déficits et les dettes. Ainsi, alors que le ralentissement de la croissance aurait dû mécaniquement entraîner une baisse des recettes et une hausse des dépenses budgétaires, ces politiques restrictives ont empêché un retour à l'équilibre.

si en 2012 de réaffirmer la nécessité de l'austérité à tout prix, tout en exigeant des pays les plus endettés de profondes réformes structurelles pour accepter de leur venir en aide. Ces pays devaient donc accepter de lourds sacrifices pour espérer retrouver la croissance. En particulier, la Grèce a subi une **politique d'austérité** très sévère : réduction du nombre de fonctionnaires, baisse des salaires de 30 %, retraites amputées, réduction des dépenses d'éducation...

2. La difficile coordination des politiques économiques entre les pays

Cette obsession de la rigueur et du retour aux équilibres des comptes publics a été d'autant plus mal ressentie par les populations qu'elle empêchait toute politique de relance de l'activité. Les tensions se sont alors exacerbées devant le constat que les pays n'étaient pas tous traités de façon similaire, alors même que le « chacun pour soi » semblait l'emporter.

Certes, l'Allemagne a semblé beaucoup mieux surmonter la crise que la plupart de ses voisins. Mais lorsqu'elle avait été confrontée aux difficultés de la réunification, elle avait pu déroger aux critères du pacte de stabilité et de croissance sans en être pénalisée. Et surtout, elle a choisi, à partir des gouvernements Schröder au début des années 2000, de mener une politique résolument non coopérative pour réaffirmer sa compétitivité. L'Allemagne a donc flexibilisé son marché du travail (licenciements facilités, durcissement de l'assurance chômage, emplois précaires) tout en réduisant la dette et les déficits publics (déremboursements, baisse des retraites, hausse des cotisations salariales), de manière à retrouver une compétitivité-prix et des excédents

pays, aggravant encore leur situation.

Des écarts importants sont ensuite apparus en matière de déficit et de dettes publiques (certaines dépassant largement les 100 %), mais aussi en matière de déficits extérieurs. Ces difficultés ont provoqué une forte hausse du **taux de chômage** global dans la zone euro, mais très inégalement répartie. En oc-

tobre 2014, le taux moyen était de 11,5 % pour la zone euro (10,5 % en France), mais variait de 4,9 % en Allemagne à 25,9 % en Grèce et 26,2 % en Espagne.

Face à ces difficultés croissantes, la Commission européenne, soutenue en cela par la BCE et le Fonds monétaire international (FMI) – la « troïka », selon le terme désormais consacré –, a choisi

Les notions essentielles du programme

Banque centrale : banque disposant du monopole d'émission de la monnaie centrale (la BCE pour l'euro dans l'Union européenne) et chargée de la conduite de la politique monétaire en contrôlant la création monétaire, les taux d'intérêt et le taux de change de la monnaie.

Dumping fiscal : attitude de certains pays qui s'efforcent d'attirer sur leur territoire des activités, des talents ou des capitaux à l'aide d'une fiscalité particulièrement faible, voire inexistante. Les **paradis fiscaux** sont des cas extrêmes de dumping fiscal.

Dumping social : attitude de pays qui vantent la faiblesse de leur protection sociale et de leur législation du travail pour attirer les firmes en quête de moindres coûts de production.

Euro : monnaie unique européenne partagée par 19 pays de l'Union européenne (la **zone euro**), après s'être substituée aux monnaies nationales.

Politique conjoncturelle : choix des politiques budgétaires et monétaires les mieux à même d'éviter des fluctuations trop importantes

de l'activité et de veiller à une croissance équilibrée.

Politique budgétaire : utilisation des dépenses et des recettes du budget de l'Etat en vue d'agir sur le rythme de croissance économique. Cette politique peut être expansive (politique de relance) ou restrictive (politique de rigueur), selon l'objectif poursuivi.

Politique monétaire : ensemble des moyens dont dispose la banque centrale pour agir sur l'activité économique par l'intermédiaire de l'offre monétaire. Cela passe

principalement par la manipulation des taux d'intérêt pour agir sur les liquidités et faciliter ou non le crédit. Dans le cas de la BCE, sa mission se limite principalement à veiller à la stabilité des prix.

Union économique et monétaire : résultat du processus d'intégration européenne décidé par le traité de Maastricht (1992) pour mettre en place un marché unique puis une monnaie unique en respectant les contraintes du pacte de stabilité et de croissance.

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. L'inflation est désormais la principale menace pour les pays de l'Union européenne.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

2. Le taux de chômage des pays de la zone euro est supérieur à celui des Etats-Unis.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

3. La BCE a pour principale mission de lutter contre le chômage.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

4. L'union économique et monétaire est une simple zone de libre-échange.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

5. Tous les pays de l'Union européenne ont adhéré à l'euro.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

6. La dette publique d'un pays ne peut jamais dépasser les 100 % du PIB.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

commerciaux au détriment de ses partenaires européens.

D'autres pays ont joué la carte du **dumping social et surtout fiscal**, puisqu'aucune harmonisation n'était envisageable dans ces domaines. Du côté des politiques sociales, on justifie souvent cette absence d'harmonisation par les niveaux de développement très différents des pays, surtout pour les nouveaux entrants, qui auraient bien du mal à financer un système complet de protection sociale du jour au lendemain. Ceux-ci jouent alors sur leur moins-disant social pour attirer les entreprises qui craignent les lois sociales trop contraignantes et trop coûteuses des pays à forte tradition de politiques sociales.

Sur le plan fiscal, la seule harmonisation a porté sur les taux de TVA, harmonisation jugée nécessaire pour le bon fonctionnement du marché unique. Mais pour les autres impôts, en particulier l'impôt sur les sociétés, des pays comme l'Irlande, la Bulgarie ou la Lituanie utilisent le dumping fiscal pour attirer les investissements directs étrangers des multinationales en quête d'évasion fiscale. Cette concurrence a donc pour effet de taxer le travail plus lourdement que le capital.

3. Vers un changement de politique ?

Les événements récents montrent certaines inflexions encourageantes. Un mécanisme européen de stabilité (MES) introduit un début de solidarité bud-

gétaire entre les Etats. Une Union bancaire commence à voir le jour qui force les actionnaires des banques à payer les conséquences de leurs paris risqués, afin de diminuer le soutien éventuel des Etats aux banques qui a alourdi leurs dépenses durant la crise.

Le FMI a reconnu, fin 2012, avoir sous-estimé les effets néfastes des mesures de rigueur imposées à des pays comme la Grèce. Les cibles de réduction des déficits ont été trop rapides compte tenu de la faiblesse de la conjoncture. Et les PIB peinant à retrouver leur niveau d'avant la crise, les taux d'endettement publics ont progressé rapidement. En-

fin, lorsque l'inflation est nulle ou négative, cela aggrave encore les remboursements des dettes.

La victoire du parti Syriza, en Grèce, réclamant un allègement de la dette et un changement de politique économique, montre que les peuples des pays les plus touchés ne peuvent plus supporter les sacrifices exigés d'eux depuis de longues années.

Plus récemment encore, la BCE a donc décidé d'orienter sa politique vers la **lutte contre la déflation**, en annonçant l'injonction progressive de 1 000 milliards d'euros dans les circuits financiers pour racheter de la dette publique et alléger ainsi le fardeau des Etats. Elle réclame également un rôle plus actif de la politique budgétaire pour soutenir l'activité.

En réponse, la Commission européenne a décidé un **plan de relance de l'investissement** de 315 milliards d'euros répartis sur les trois prochaines années, pour l'essentiel des grands projets d'infrastructures dans les transports, l'énergie, la recherche et l'innovation. Elle a également admis qu'il fallait introduire une dose de flexibilité dans l'application des règles budgétaires. Seroit-on à la veille d'un changement dans la politique européenne ? ■

Pour en savoir plus

Nos vidéos pédagogiques sur ce thème : <http://bit.ly/1CcSya7>

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Vous montrerez que les pays de l'Union européenne connaissent des difficultés à coordonner leurs politiques économiques.
- Vous montrerez que l'Union économique et monétaire renforce les interdépendances entre les politiques conjoncturelles des Etats membres.
- Vous expliquerez que la constitution d'une union économique et monétaire a été une étape importante de l'intégration européenne.
- Vous montrerez que l'euro renforce l'interdépendance entre les pays de l'UEM.
- Vous montrerez les difficultés à coordonner la politique monétaire et les politiques budgétaires au sein de l'UEM.
- Les performances économiques de la zone euro ont-elles été à la hauteur des effets attendus de la construction européenne ?

La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?

Peut-on faire croître la production de manière infinie dans un monde où les ressources sont limitées ? Poser cette question conduit à s'interroger sur les rapports entre croissance économique et environnement. Après avoir cerné quelques-unes des limites écologiques du modèle de croissance occidental, on verra qu'un débat oppose les économistes sur le fait de savoir si le progrès technique pourrait constituer ou non une solution pour rendre notre mode de développement plus durable. Par ailleurs, depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, les alarmes autour du déséquilibre climatique n'ont cessé de s'amplifier. La dégradation du climat fait porter un péril majeur sur notre civilisation. Devant l'impuissance du marché à réguler ce péril, il faudra se demander sur quels instruments les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour pouvoir conduire une politique climatique.

A Peut-on concevoir une croissance soutenable ?

1. Le débat malthusien

Au début du XIX^e siècle, **Robert Malthus** (1766-1834) est un des premiers à s'intéresser aux limites de la croissance. Selon lui, dans un monde aux ressources finies et soumis à la loi des rendements décroissants (voir thème 1), il ne faut pas laisser croître les populations sans contrôle, car cela conduirait à l'appauvrissement de tous. L'idée malthusienne s'expose clairement dans son *Essai sur la loi de population* : « Un homme qui est né dans un monde déjà possédé, s'il ne lui est pas possible d'obtenir de ses parents les subsistances qu'il peut justement leur demander, et si la société n'a nul besoin de son travail, n'a aucun droit de réclamer la moindre part de nourriture, et en réalité, il est de trop. » Entre chercher à augmenter le volume des richesses produites ou en interdire l'accès aux plus pauvres, une politique malthusienne choisira la deuxième option.

L'histoire a bien sûr donné tort au célèbre pasteur anglican et le progrès technique a permis de faire croître dans des proportions insoupçonnées la production. Cependant, au début des années 1970, le **rapport Meadows** alerte de nouveau sur les limites du modèle de croissance occidental. Le rapport conclut, d'une part, que les ressources de la Terre ne pourront pas nourrir indéfiniment la croissance de la population mondiale et, d'autre part, que les ressources non renouvelables (pétrole, gaz, minerais...)

vont finir par manquer. Quarante ans plus tard, la croissance économique mondiale semble se heurter à un « mur écologique ». Le débat ouvert par Malthus il y a deux siècles n'est donc pas clos.

2. L'insoutenable légèreté de la croissance

Quelles sont les limites écologiques de la croissance mondiale ? La première limite est celle qui touche à la **destruction du capital naturel de la planète**, c'est-à-dire à l'épuisement des ressources renouvelables et non renouvelables. Parmi les **ressources non renouvelables**, on trouve les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon...), mais aussi les réserves mondiales de minerais (or, uranium, cuivre...). L'exploitation de ces ressources s'est considérablement intensifiée depuis un siècle, au point que les scientifiques envisagent l'épuisement définitif de certaines d'entre elles dans un futur proche.

En connaissant le niveau de la production annuelle, d'un côté, et le niveau des réserves prouvées ou probables, de l'autre, on peut en effet extrapoler la « durée de vie » restante de ces ressources. Beaucoup de projections estiment ainsi que l'argent, le pétrole, le gaz ou le cuivre devraient arriver à leur stade d'épuisement avant la fin du siècle et, dès 2040, pour certaines productions. Même si ces biens ne seront sans doute jamais totalement épuisés,

leur production ne pourra plus répondre à la demande mondiale et les conditions de leur extraction seront d'un coût tel qu'elles deviendront des biens précieux.

Mais l'épuisement guette aussi nombre de **ressources renouvelables**, comme les ressources halieutiques (produits de la pêche). Un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU) indique ainsi que près de 30 % des espèces marines sont victimes de la surpêche et menacées à terme de disparition. Il faut aussi citer les ressources forestières : l'exemple du recul de la forêt amazonienne est emblématique de cette situation et plusieurs essences semblent en danger (l'acajou, le palissandre, le teck...).

La deuxième limite écologique à la croissance est liée aux **rejets polluants** et en particulier à l'émission de dioxyde de carbone (CO₂). Depuis plus d'un demi-siècle, les rejets de CO₂, de méthane ou de protoxyde d'azote dans l'atmosphère ont connu une croissance exponentielle et l'accumulation de ces gaz provoque un **renforcement de l'effet de serre**. Celui-ci est naturel et nécessaire à la vie sur Terre : sans lui, la température moyenne serait à - 18 °C, au lieu des 15 °C actuels. Mais son renforcement induit d'importants **déséquilibres climatiques** : en particulier, il accélère le réchauffement de l'atmosphère. Le 5^e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), en novembre 2014, estime que, si rien n'est fait, la température de la Terre pourrait s'élever de près de 5 °C d'ici à la fin du siècle prochain, entraînant une montée des océans de près d'un mètre.

En outre, les océans vont devenir de plus en plus acides, de nombreuses zones fertiles vont se désertifier et les épisodes climatiques extrêmes (ouragans, tsunamis, canicules...) vont se multiplier. Tous ces phénomènes font craindre l'apparition à venir de nombreux « réfugiés climatiques ».

Les **catastrophes écologiques** constituent une dernière limite à la croissance économique actuelle. Le développement des activités industrielles, la surexploitation des ressources et le réchauffement climatique ont pour premier effet de

gravement perturber les écosystèmes et de mettre en péril certaines espèces vivantes. Cette **atteinte à la biodiversité** est telle que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a constitué une liste rouge des espèces en danger. Elle fait apparaître qu'une espèce de mammifères sur quatre, un oiseau sur huit ou encore un tiers des espèces de conifères sont menacés d'extinction.

Par ailleurs, les **accidents pétroliers, chimiques ou nucléaires** se sont multipliés ces dernières décennies. En 1984, la catastrophe de Bhopal, en Inde, a causé la mort de 20 000 personnes. Le site est aujourd'hui encore hautement contaminé. Les accidents nucléaires de Tchernobyl en 1986 ou de Fukushima en 2011 ont entraîné des milliers de décès du fait des radiations, mais aussi la contamination de l'environnement pour des décennies.

Dernier exemple des « dégâts du progrès » : les marées noires dues aux catastrophes pétrolières, comme celle

intervenu en 1980 dans le Golfe du Mexique, où 600 000 tonnes de pétrole brut se sont déversées dans l'océan, les naufrages de l'*Amoco Cadiz* en 1978, de l'*Erika* en 1999, du *Prestige* en 2002. A chaque fois des écosystèmes entiers sont détruits et les conséquences écologiques s'y révèlent parfois irrémédiables.

Selon le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, le coût des catastrophes naturelles est passé de près de 4 milliards de dollars par an dans les années 1950 à près de 75 milliards par an dans les années 1990.

3. Les conditions d'une croissance soutenable

Au tournant des années 1980, une prise de conscience des dégâts écologiques de notre modèle de croissance s'est opérée au plan international. Une réflexion a alors été conduite pour définir les contours d'une croissance respectueuse des équilibres écologiques et

du capital naturel dont nous disposons. On doit à la Norvégienne Gro Harlem Brundtland, qui dirige la commission de l'ONU, la publication en 1987 du rapport « Notre avenir à tous ». Pour la première fois, la notion de **développement durable** apparaît. Celui-ci est défini comme un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. En fait, ce concept

Un document statistique central

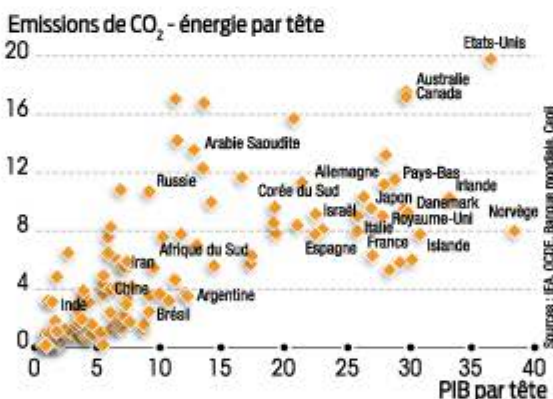
Comment exploiter ce document

Ce graphique met en rapport les émissions de CO₂ par habitant et le montant du produit intérieur brut (PIB), lui aussi par habitant. On constate d'abord une forte corrélation entre les deux phénomènes. Plus le niveau du PIB par habitant s'accroît et plus le degré de pollution s'élève.

Ainsi, la première puissance économique de la planète, les Etats-Unis, est aussi le pays qui émet, et de loin, la plus grande quantité de rejets de CO₂ par habitant dans l'atmosphère. Inversement, l'Inde, dont le PIB par tête avoisine 3 000 dollars, soit douze fois moins environ que celui des Etats-Unis, émet dix à douze fois moins de CO₂. Cette corrélation est tout à fait logique et illustre le fait qu'un haut niveau de vie correspond à un fort niveau de consommation (transports, chauffage, éclairage, activités industrielles...), elle-même productrice de CO₂.

Cependant, on peut observer de nombreuses distorsions dans cette corrélation. L'Arabie Saoudite a un niveau de richesse par habitant quasiment identique à celui de l'Afrique du Sud ou de l'Argentine, mais ses émissions de CO₂ sont deux fois plus importantes que celles de l'Afrique du Sud et presque quatre fois plus élevées que celles de l'Argentine. On peut donc dire que la corrélation est loin d'être parfaite et qu'il existe des modes de croissance plus ou moins « carbonés ».

Emission de CO₂-énergie par habitant (en tonnes) et PIB par habitant (en milliers de dollars), dans différents pays du monde



Par ailleurs, si l'on retirait de ce graphique les Etats-Unis, le Canada et l'Australie, la corrélation apparaîtrait sous un jour très différent. La France ou la Norvège, qui sont des pays à haut niveau de développement économique, ne sont pas très éloignées de la moyenne des émissions de CO₂ du reste du monde et souvent à des niveaux similaires à ceux de pays économiquement moins développés. Cela nous renvoie au débat ouvert par l'économiste américain Simon Kuznets, pour qui l'industrialisation et la croissance qui l'accompagne ne sont pas, passé un certain stade, sources d'une pollution croissante. Selon lui, le développement des nations s'accompagne en effet d'une amélioration des techniques qui rend, au fil du temps, les processus productifs de moins en moins polluants.

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

- Vous présenterez deux limites écologiques auxquelles se heurte la croissance.

RÉPONSE La croissance économique mondiale conduit, d'abord, à l'épuisement de ressources, qu'elles soient non renouvelables ou renouvelables. Certains scientifiques évoquent l'épuisement total de certaines ressources d'ici à trente ans si le rythme actuel de leur exploitation se poursuit. Par ailleurs, la croissance dégrade l'équilibre climatique. En rejetant des quantités massives de CO₂ dans l'atmosphère, les activités humaines augmentent, ce qui perturbe le climat. Les conséquences sont multiples : acidité des océans, désertification de nombreuses zones fertiles, multiplication des épisodes climatiques extrêmes... A terme, ce sont les conditions de vie sur la Terre qui vont se dégrader.

- Expliquez le fonctionnement d'un marché des quotas d'émission.
- Qu'est-ce qui caractérise une croissance soutenable ?
- Illustrez à l'aide d'un exemple la substituabilité entre deux formes différentes de capitaux.

croise deux dimensions : une dimension intragénérationnelle (chaque humain vivant aujourd'hui sur la planète a un droit égal à bénéficier des ressources du capital naturel, or nous en sommes loin) et une dimension intergénérationnelle (la consommation des générations actuelles ne doit pas compromettre le bien-être des générations futures).

Développement durable donc, mais développement de quoi ? L'idée est que les nations doivent faire croître le **bien-être social**, c'est-à-dire tous les éléments qui concourent à une amélioration objective de la qualité de la vie des populations. Quatre formes de capitaux participent à la production de ce bien-être. Le rapport de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 expose les termes du débat : « *Le bien-être à venir dépendra du volume des stocks de ressources épuisables que nous laisserons aux prochaines générations. Il dépendra également de la manière dont nous maintiendrons la quantité et la qualité de toutes les autres ressources naturelles renouvelables nécessaires à la vie. D'un point de vue plus économique, il dépendra en outre de la quantité de capital physique (machines et immeubles) que nous transmettrons, et des investissements que nous consacrons à la constitution du "capital humain" de ces générations futures, essentiellement par des dépenses dans l'éducation et la recherche. Et il dépendra, enfin, de la qualité des institutions que nous leur transmettrons, qui sont une autre forme de "capital", essentiel au maintien d'une société humaine fonctionnant correctement.* »

En fait, ces stocks de capitaux connaissent des évolutions différentes. Le capital naturel voit son niveau se dégrader au fil du temps selon l'intensité de l'exploitation à laquelle il est soumis. En revanche, le capital humain, le progrès technologique ainsi que le capital institutionnel, eux, s'accumulent au cours du temps et constituent un héritage positif pour les générations futures.

Est-il possible d'envisager que l'accumulation de ces derniers types de capitaux vienne contrebalancer la destruction du capital naturel ? La réponse à cette question de la plus ou moins grande **substituabilité des différentes formes de capitaux entre eux** est cruciale pour définir le contenu d'une croissance soutenable. Si l'on pense qu'il n'y a aucune substitution possible, alors les contraintes qui pèsent sur la soutenabilité de la croissance sont très fortes. En effet, rien ne viendra remplacer les ressources consommées ; il faut donc penser un régime de croissance

très économe en matières premières. En revanche, si l'on pense que les capitaux sont largement substituables entre eux, alors les contraintes qui permettent d'assurer une soutenabilité de la croissance sont faibles. On pourra par exemple, grâce au progrès technologique, remplacer le pétrole par une autre matière première abondante dans la nature, comme l'hydrogène.

Ce débat n'est pas tranché entre les économistes. Au moins deux camps s'opposent. Du côté des tenants de la thèse de la soutenabilité faible, on trouve en particulier **John Hartwick** et une bonne partie des économistes néoclassiques. Pour eux, la destruction des ressources naturelles peut être en grande partie compensée par l'accumulation d'autres formes de capitaux. Ainsi, le progrès technique a permis d'exploiter de nouvelles sources d'énergie au cours du temps. Du bois, on est passé au charbon, du charbon au pétrole, et aujourd'hui à l'uranium.

De la même manière, grâce à l'accumulation de nos connaissances (capital humain), les automobiles sont de moins en moins polluantes, de plus en plus recyclables et leur impact environnemental de plus en plus faible. La substituabilité s'opère aussi avec l'accumulation du capital institutionnel. Par exemple, l'existence de lois et l'intervention des pouvoirs publics permettent de maintenir en l'état certaines ressources renouvelables en limitant l'exploitation.

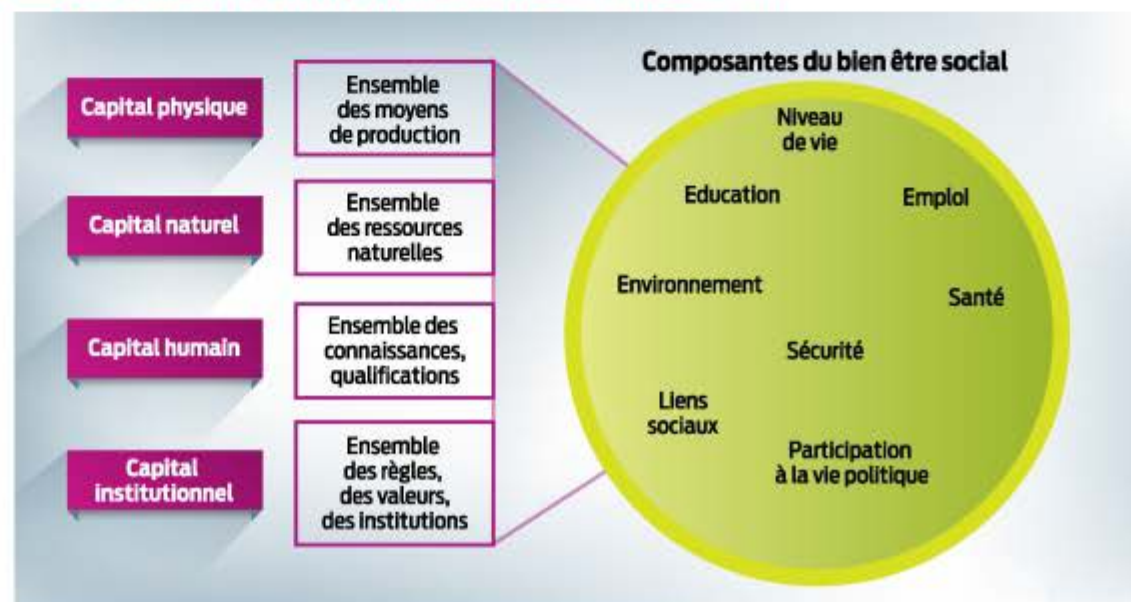
Pour ces économistes, la croissance économique et l'accumulation du capital humain et institutionnel qui l'accompagne ne sont donc pas un problème pour l'environnement, mais la solution pour

penser le développement durable. La **courbe dite « de Kuznets »** (voir graphique page 35) illustre bien cette conception très optimiste des problèmes écologiques.

A l'inverse, d'autres économistes pensent que les contraintes pesant sur la soutenabilité de la croissance sont fortes. On ne pourra pas si facilement substituer les différentes formes de capitaux entre elles. Pour **Herman Daly**, notamment, la croissance, pour être soutenable, ne doit pas consommer des ressources renouvelables au-delà du seuil qui assure leur reproduction à l'identique dans le temps. Ensuite, le principe de précaution doit s'appliquer dans l'exploitation des ressources fossiles, et ce tant qu'une alternative fiable et durable qui permettrait de les remplacer n'a pas été trouvée. Enfin, le degré de pollution ne doit pas excéder les capacités de la planète à l'assimiler sans dommage pour les grands équilibres écologiques. Dans cette perspective, le capital naturel dont nous disposons ne doit pas être entamé, car lui et les autres formes de capitaux sont complémentaires et non substituables.

Un dernier courant aborde plus radicalement encore cette question de la soutenabilité de la croissance : il s'agit de ceux qui prônent la **décroissance**. Pour ces économistes, il y a urgence non pas à réfléchir aux conditions d'une croissance soutenable, mais à s'orienter vers une décroissance économique. Selon eux, seule une réduction du niveau de production et de consommation des pays développés permettra de préserver, à terme, la planète et le sort des générations à venir. Certains d'entre eux envisagent comme

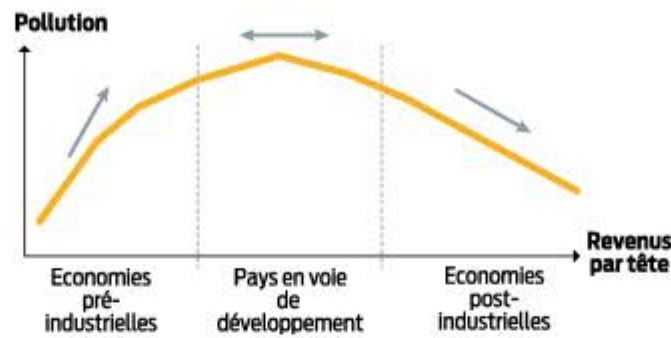
Les quatre capitaux producteurs de bien-être social



objectif une contraction de moitié du niveau de vie des pays les plus riches, en échange d'une progression du PIB par habitant des pays les plus démunis.

L'objection principale qui leur est portée est que leur conception de la croissance est trop globale : faut-il en effet produire de moins en moins de services de santé, d'éducation ou de justice ? Il faut sans doute redéfinir en profondeur nos modes de consommation et de production, plutôt que chercher à les faire globalement décroître sans discernement.

La courbe de Kuznets



Comment évoluent les émissions polluantes au fil du développement d'un pays ? Simon Kuznets (1901-1985) considère que le passage au stade industriel d'une économie s'accompagne d'une augmentation de ses rejets polluants, mais que par la suite, le progrès technique et le développement des activités tertiaires permettent de réduire ce degré de pollution.

B Une politique climatique est-elle nécessaire ?

1. L'impuissance du marché

L'accumulation des gaz à effet de serre (GES), principale cause des déséquilibres climatiques en cours, est un phénomène qui renvoie d'abord aux **défaillances du marché**.

En premier lieu, celui-ci ne sait pas gérer correctement les **externalités**, qu'elles soient positives ou négatives. Une externalité se produit lorsque l'action d'un agent a des conséquences positives ou négatives sur un autre agent économique, sans qu'il y ait compensation monétaire entre eux. Par exemple, une entreprise qui installe un puissant système de filtration de ses rejets polluants et assainit l'atmosphère environnante ne recevra aucun dédommagement de la part des riverains bénéficiaires de l'amélioration de l'air ambiant. Inversement, les procédés industriels qui rejettent massivement du CO_2 , contribuant ainsi à accroître l'effet de serre, ne reçoivent aucune pénalité financière pour les dégradations du climat auxquelles ils contribuent.

Comme le marché ne produit pas les bonnes incitations, les vertueux ne sont pas encouragés à poursuivre leur action et les fautifs ne sont pas incités à réduire leur pollution. Au plan international, cela débouche sur le célèbre **paradoxe d'Olson** : les coûts de dépollution étant privés et les bénéfices (l'amélioration du climat) étant collectifs, aucun Etat, s'il est rationnel, n'a intérêt à se lancer seul dans une politique écologiquement vertueuse, mais il a intérêt à voir tous les autres s'y engager. Au bout du compte, ces conditions vont multiplier les comportements de « passager clandestin » et aucune politique internationale de lutte contre le réchauffement climatique ne verra le jour.

La logique du marché se heurte à une seconde défaillance : elle ne sait pas gérer correctement les **biens communs**. Selon leur définition, la consommation des biens communs est à la fois non excluable et rivale. Cela signifie qu'il est impossible d'empêcher quiconque d'accéder à leur consommation (non-excluabilité). En revanche, ce que consomment les uns diminue d'autant la consommation des autres : il y a rivalité entre les consommateurs. Un exemple est fourni par les ressources halieutiques : a priori, si on laisse faire le marché et la concurrence, on ne peut interdire à personne de pêcher, et pourtant si tout le monde est librement autorisé à le faire, la ressource s'épuisera et disparaîtra. Cette « **tragédie des biens communs** » a été très tôt mise en évidence par les économistes et justifiait à leurs yeux une intervention des pouvoirs publics.

A priori, il semble difficile de présenter le climat comme un bien commun, car on ne voit pas comment situer la rivalité de sa consommation. En revanche, l'équilibre climatique peut entrer dans cette approche. On sait depuis les conclusions du rapport Stern que, pour maintenir durablement l'équilibre climatique, la concentration de gaz à effet de serre doit se situer dans une fourchette de 500 à 550 milligrammes équivalent CO_2 par kilogramme d'air. A chaque fois qu'un agent économique émet du CO_2 , il consomme une fraction de ce quota disponible pour tous. On peut donc présenter ce quota comme un bien commun. Sa consommation est en effet non exclusive (on ne peut empêcher personne d'émettre du CO_2), mais elle est rivale, car si l'on veut préserver ce fragile équilibre, la consommation des uns vient en soustraction de celle des autres.

Au final, victime des externalités négatives, des comportements de passagers clandestins et de la tragédie des biens communs, l'équilibre climatique n'a aucune chance d'être obtenu, à terme, si l'on confie cette tâche à la seule logique du marché. L'intervention des pouvoirs publics est donc requise et une politique climatique s'impose, car le marché est incapable de produire un « **optimum de pollution** ». Cet optimum correspond à un degré de pollution qui permet le développement des activités économiques utiles au bien-être social, mais qui ne rompt pas l'équilibre climatique en accumulant trop de gaz à effet de serre.

2. Les instruments de la politique climatique

La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, fait partie des signataires du **protocole de Kyoto** de 1997, qui prévoyait la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 8 % par rapport à leur niveau de 1990. La question des instruments à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs devient alors centrale. Classiquement, on considère que trois outils peuvent être utilisés pour y parvenir.

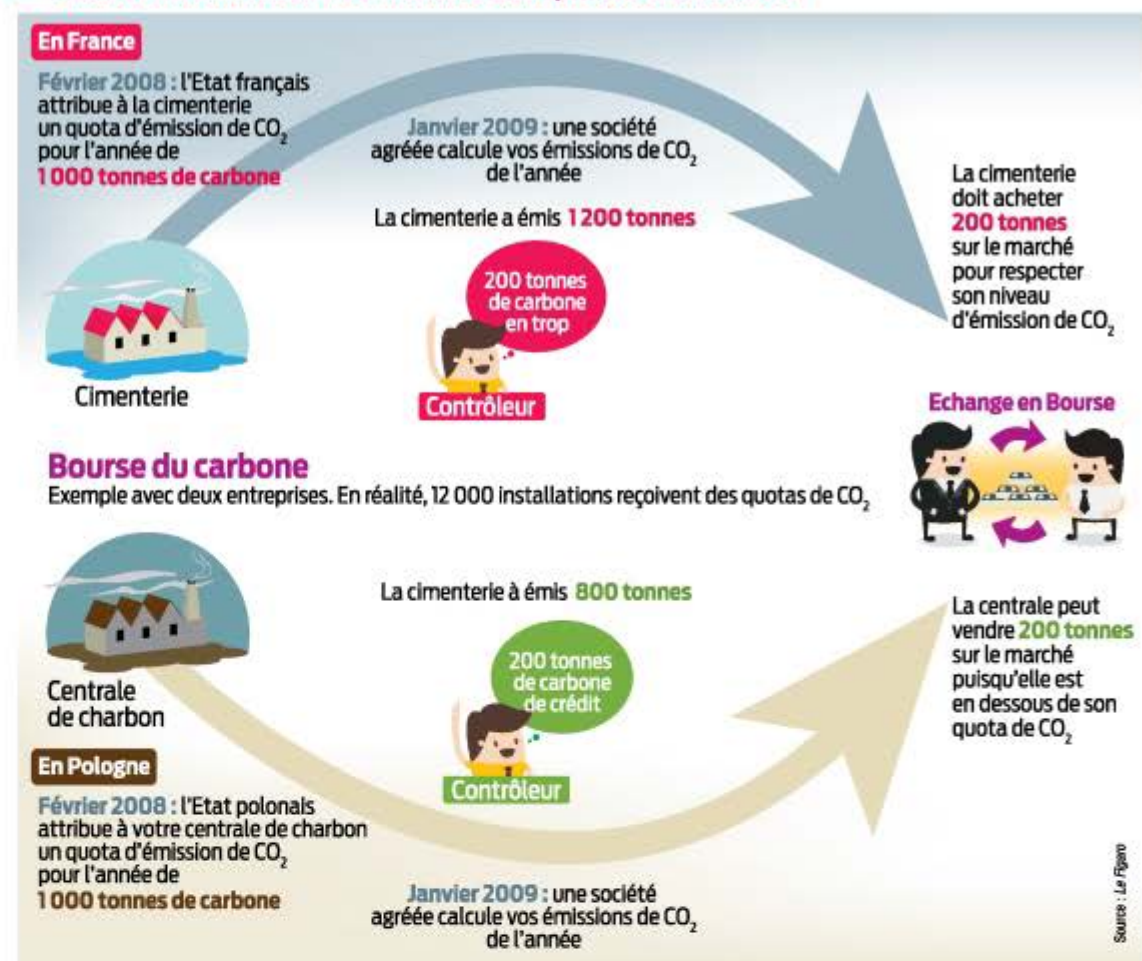
Les pouvoirs publics peuvent d'abord intervenir à l'aide de **réglementations**. Les lois constituent un moyen en apparence simple et efficace pour contraindre les acteurs économiques à adopter de bonnes pratiques environnementales. L'ensemble des dispositions légales forme en effet un cadre réglementaire qui permet de définir des normes d'émission, de qualité ou encore de procédé permettant de limiter les rejets. Ainsi, avec des dispositifs tels que la circulation alternée, l'installation d'un pot catalytique sur les voitures ou l'obligation de fabrication à partir de matériaux recyclables, l'Etat dispose d'un arsenal puissant pour contraindre les comportements.

On peut même envisager la constitution de **normes environnementales à l'échelle internationale**. Ainsi, le protocole de Montréal de 1987 a permis d'éradiquer l'usage des gaz CFC (chlorofluorocarbures), qui étaient les principaux responsables du déchirement de la couche d'ozone. Cette simple mesure a stoppé la dégradation et permet d'entrevoir la reconstitution de cette composante de l'atmosphère d'ici une ou deux décennies.

La réglementation est efficace parce qu'elle s'attaque directement aux causes de l'externalité négative, en l'interdisant ou en la limitant. Mais elle connaît des limites. Ainsi, se pose la question de son degré de contrainte : trop laxiste, elle n'a aucune efficacité ; trop sévère, elle pousse à la fraude. Ensuite, lorsque les sources de pollution sont multiples, contrairement à l'exemple des gaz CFC, les normes sont forcément complexes et leur application plus difficile. Les réglementations engendrent aussi des coûts considérables : coûts de remise aux normes des installations, coûts de surveillance et de vérification, voire de sanction en cas de non-respect des normes. Enfin, comme toute mesure contraignante, elles n'incitent pas les agents économiques à faire mieux que ce qu'elles édictent.

Le deuxième instrument dont disposent les pouvoirs publics est le recours à la **taxation**. Il s'agit d'appliquer le principe « pollueur-payeur » et d'inciter (et non plus de contraindre) les agents économiques à modifier leurs pratiques. D'une certaine façon, en imposant une taxe, on cherche à faire supporter le coût de ses externalités à celui qui les a produites : autrement dit, on cherche à internaliser les externalités.

Le fonctionnement du marché des quotas d'émission



C'est le principe de la **taxe carbone** : les pouvoirs publics déterminent un prix de la tonne de CO₂, puis on applique ce prix à toutes les productions et/ou consommations incorporant de fortes émissions de CO₂. Les entreprises fortes consommatrices de CO₂ voient ainsi leurs coûts de production s'accroître et leur compétitivité diminuer. De même, les consommateurs privilégiant des achats à forte teneur en carbone voient le coût de ces

biens et services s'élever et leur pouvoir d'achat se réduire.

Les avantages de la taxation sont multiples. Les acteurs économiques restent libres de leurs arbitrages : payer la taxe ou investir pour moins polluer. Elle peut être modulée selon les secteurs ou l'exposition plus ou moins forte des entreprises à la concurrence internationale. Elle fournit des recettes fiscales supplémentaires et peut se substituer aux cotisations ou à certains impôts, ce qui permet de développer une « fiscalité écologique ».

Mais cet instrument a aussi des limites. D'abord, on ne connaît pas ses effets à l'avance, ce qui est gênant dans une perspective de réduction maîtrisée des émissions polluantes. Son calibrage pose aussi question : trop faible, la taxation n'aura aucun impact ; trop forte, elle peut plonger des secteurs entiers dans la récession, du fait de l'accroissement des coûts de production qu'elle entraîne, ou encore conduire à un rejet politique, comme en témoigne l'épisode récent des « bonnets rouges ».

Certains y voient aussi une mesure injuste, car elle pénalise les populations rurales ou les catégories populaires, qui résident souvent loin des centres-ville et n'ont que leur automobile pour leurs trajets professionnels.

Les notions essentielles du programme

Biens communs :

biens dont la consommation est non exclusive (tout le monde peut librement les consommer) et rivalité (ce que consomment les uns ampute d'autant la consommation des autres). Livrés à la seule logique de la concurrence, ils finissent par disparaître : c'est la tragédie des biens communs.

Capital humain : connaissances scientifiques, savoirs, savoir-faire et qualifications dont dispose un individu ou une population donnée.

Capital institutionnel : règles (lois, normes sociales, coutumes...) et organisations (administrations publiques, Sécurité sociale, banque centrale...) qui assurent la régulation de la vie sociale.

Capital naturel : toutes les ressources renouvelables et non renouvelables de la planète.

Capital physique : ensemble des moyens de production installés (équipements industriels, outils de production...).

Défaillances du marché : situations où le libre jeu de la concurrence débouche sur une situation sous optimale.

Droits de propriété : tous les usages légaux attachés à la possession d'un bien (vente, location, donation...) et qui conditionnent le développement des activités économiques.

Externalités : les effets positifs ou négatifs que subit un agent économique du fait de l'action

d'un autre agent, sans qu'il y ait compensation monétaire.

Marché de quotas d'émission : marché sur lequel les entreprises peuvent acheter et vendre des « crédits carbone » c'est-à-dire des permis d'émettre du CO₂.

Réglementation : lois, décrets et règles productrices de normes juridiques.

Soutenabilité : ensemble des éléments qui permettent d'assurer la satisfaction égale pour tous des besoins des générations actuelles, sans compromettre celle des générations futures.

Taxation : prélèvements effectués par les pouvoirs publics, qui ont pour effet d'élever le prix d'un bien ou d'un service.

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. Les ressources halieutiques sont des ressources non renouvelables

- ☐ Vrai
☐ Faux

2. Il faudrait éliminer totalement l'effet de serre

- ☐ Vrai
☐ Faux

3. Erika, Prestige et Amoco Cadiz symbolisent trois catastrophes écologiques

- ☐ Vrai
☐ Faux

4. Le développement durable ne s'intéresse qu'au destin des générations futures

- ☐ Vrai
☐ Faux

5. Les biens communs sont rivaux et exclusifs

- ☐ Vrai
☐ Faux

6. Les écotaxes et le marché des quotas d'émissions sont des outils incitatifs

- ☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

Le dernier instrument au service des pouvoirs publics consiste à créer un **marché des quotas d'émission de gaz à effet de serre**. Les autorités déterminent un volume global d'émission de gaz à effet de serre ; elles distribuent ou mettent en vente des quotas de ce volume global aux entreprises émettrices. Celles qui dépassent leurs quotas doivent en acheter de nouveaux auprès de celles qui ont des excédents (voir graphique page 36). Un marché voit donc le jour où la confrontation de l'offre et de la demande de quotas d'émission débouche sur la fixation d'un prix de la tonne de CO₂. Plus ce prix s'élève, plus le coût de la pollution s'accroît et incite les entreprises à modifier leurs comportements. Depuis 2005, ce marché fonctionne au niveau européen : c'est le système d'échange des quotas d'émission, qui concerne près de 12 000 installations industrielles.

Ce système présente de multiples avantages. Il permet de définir précisément la quantité de rejets polluants que l'on est prêt à tolérer, ce qui est fondamental dans la perspective des accords internationaux, comme celui du protocole de Kyoto. Par ailleurs, il demeure incitatif et non contraignant. Enfin, il permet de dépolluer au plus bas coût. En effet, les entreprises qui ont le plus intérêt à limiter leurs émissions sont celles dont les dépenses de dépollution sont inférieures à ce que leur coûterait l'achat des quotas nécessaires au maintien de leur activité industrielle. La réduction globale des gaz à effet de serre se fait en commençant par là où elle coûte le moins cher.

Pour autant, la création de ces marchés n'est pas sans défaut. Outre qu'il est mal adapté pour les petits émetteurs, sa principale difficulté est d'organiser la surveillance et le contrôle des rejets de CO₂. Il faut en effet créer des agences spécialisées, et ce dispositif est lourd et coûteux. Enfin, ces marchés peuvent être touchés par des phénomènes spéculatifs qui peuvent déformer les prix et envoyer des incitations inadaptées. ■

Un document statistique central

Comment exploiter ce document

Ce graphique, qui retrace l'évolution du prix de la tonne de CO₂ sur le marché européen d'échange des quotas, permet de comprendre l'échec relatif du recours au marché comme instrument de la politique climatique. Globalement, les cours observés sur ce marché de la tonne de CO₂ connaissent une lente et continue érosion. Après avoir connu un pic à près de 30 euros la tonne au milieu de l'année 2008, les cours ont fortement chuté, divisés par près de trois. Par la suite, entre 2009 et 2011, le cours s'est stabilisé aux alentours de 15 euros pour plonger au niveau de 5 euros la tonne en 2013.

Trois raisons principales expliquent la faiblesse persistante de ces cours. D'abord, l'allocation initiale des crédits carbone par les pouvoirs publics a été beaucoup trop généreuse ; donc, de fait, personne ne manque vraiment de cette marchandise particulière. Ensuite, la crise économique est passée par là : beaucoup d'entreprises ont vu leur activité diminuer ou ralentir ; dans ces conditions, elles consomment moins de « crédits carbone ». Enfin, beaucoup ont

Evolution du prix de la tonne de CO₂ sur le marché européen des quotas d'émission, en euros



aussi fait des efforts en investissant dans des dispositifs innovants et parfois subventionnés, qui ont permis de réduire leurs rejets de CO₂.

Beaucoup d'offre, une demande qui tend à se réduire : on comprend ainsi la faiblesse des prix observable sur ce marché. Mais la conséquence négative de cet état de fait, c'est que ce marché envoie un mauvais signal-prix et laisse à penser que l'on peut polluer pour pas cher. Cet outil, qui devait être la pierre angulaire de la politique climatique européenne, se révèle avoir joué un rôle marginal dans la réduction des gaz à effet de serre en Europe.

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Dans quelle mesure la croissance économique peut-elle être soutenable ?
- Les instruments dont disposent les pouvoirs publics sont-ils efficaces pour préserver l'environnement ?
- Comment les politiques climatiques peuvent-elles permettre de préserver l'environnement ?
- Vous montrerez que la politique climatique repose sur la complémentarité de différents instruments.

Pour en savoir plus

« La croissance rime-t-elle avec bien-être et développement durable ? », par Jean Gadrey, dans « L'économie en 30 questions », *Alternatives Économiques Poche* n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/1w1ww7U>

« La croissance détruit-elle l'environnement ? », par Jean Gadrey, dans « L'économie en 30 questions », *Alternatives Économiques Poche* n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/1B0yndl>

Comment analyser la structure sociale ?

Une société n'est pas constituée d'un ensemble d'individus identiques. Certaines positions sociales confèrent à leur détenteur davantage de richesses, de pouvoir ou de prestige. Cette hiérarchie repose d'abord sur une distribution inégale de ces ressources socialement valorisées. Il faut donc rendre compte de l'état de ces inégalités. On doit à Karl Marx la première analyse globale de ces hiérarchies à l'aide du concept de classe sociale. Mais de nombreux autres auteurs ont contesté cette vision du monde social, à commencer par Max Weber. Aujourd'hui, notre société, en brouillant les identités de classe, rend plus complexe la compréhension des rapports entre les groupes sociaux qui la composent. Dans ces conditions, comment rendre compte de la stratification au sein de la société française actuelle ?

A La réalité des inégalités économiques et sociales

1. Les inégalités économiques

Les inégalités les plus évidentes à mesurer sont les inégalités économiques, qui portent sur les revenus et surtout sur les patrimoines. Pour aborder les **inégalités de revenus**, on classe la population par ordre de revenus croissants, afin de déterminer l'ampleur des écarts entre les groupes aux revenus les plus élevés et les groupes aux revenus les plus faibles. Pour cela, les économistes disposent d'un outil privilégié : les **quantiles**, et parmi eux les quintiles, les centiles et surtout déciles (voir encadré ci-dessous).

L'évolution des inégalités de revenus doit être appréhendée à plusieurs niveaux. En ce qui concerne les **revenus**

du travail, on constate qu'après avoir eu longtemps tendance à se réduire, l'éventail des salaires en France s'est à nouveau ouvert à partir du milieu des années 1980. Cette tendance sur les salaires a été amplifiée par la montée du chômage, mais aussi par la précarisation de l'emploi, qui favorise les alternances fréquentes entre emploi et chômage.

Cette tendance a pu pendant un temps être compensée par un recours aux augmentations d'impôts et aux **revenus de transfert**, afin d'éviter une aggravation trop brutale des écarts de revenus disponibles au sein de la population. Mais depuis les années 2000, les écarts se sont creusés à la fois en raison d'une dégrada-

tion du niveau de vie des plus défavorisés et d'une hausse plus rapide des revenus du capital pour les riches.

Les rémunérations des placements financiers (**revenus du capital**) ont en effet connu une forte hausse. Une étude récente de David Rosnick et Dean Baker a ainsi montré que les rémunérations du secteur financier représentent environ 13 % du produit intérieur brut (PIB) aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en France, contre 5 % à 7 % dans les années 1980. Et, paradoxalement, la crise financière de 2007-2008 semble avoir été moins défavorable aux bénéficiaires de revenus du capital qu'au reste de la population, puisqu'elle n'a pas empêché le versement de dividendes substantiels, dans un contexte de baisse des tranches les plus élevées de l'impôt sur le revenu dans ces pays.

Mais les inégalités économiques les plus marquantes concernent les **inégalités de patrimoines**. On inclut dans le patrimoine, le patrimoine financier, le patrimoine immobilier, le patrimoine professionnel ainsi que les biens durables et les objets de valeur. Les dernières données connues indiquent que les 10 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés cumulent à eux seuls 48 % du total, et le 1 % des plus riches en accumule déjà 17 %. Les analyses de Thomas Piketty ont montré qu'aux Etats-Unis, cette concentration est encore plus impressionnante puisque ce même 1 % posséderait plus du tiers du patrimoine total. Ces inégalités ont un **caractère cumulatif** : les placements immobiliers et surtout les placements financiers permettent d'accumuler des revenus

Un document statistique central

Rapport entre le revenu disponible minimum des 10 % les plus riches et le revenu maximum des 10 % les plus pauvres (D9/D1) en France



Comment exploiter ce document ?

Ce graphique illustre l'évolution du rapport interdécile en France sur les quarante dernières années. Rappelons que,

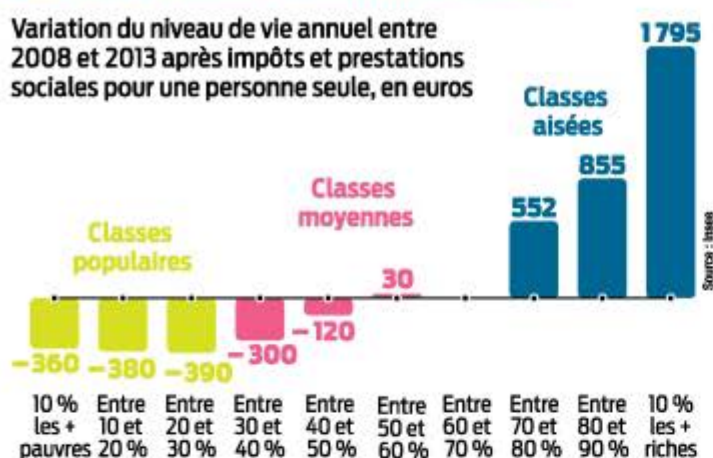
selon leur définition, les déciles sont les neuf valeurs qui partagent une population en dix groupes d'égale importance par revenus

croissants. D'où le titre du document : D9 est ici la valeur du revenu telle que 10 % des Français gagnent plus et 90 % gagnent moins, tandis que D1 indique la valeur du revenu telle que 10 % des Français gagnent moins et 90 % gagnent plus. Le rapport interdécile est donc le rapport entre D9 et D1. Celui-ci a pour principal intérêt de permettre des comparaisons entre pays ou, comme ici, de montrer l'évolution des inégalités au cours du temps. On peut donc constater une

diminution régulière des inégalités jusqu'au milieu des années 1980. Concrètement, les inégalités se sont réduites de près de 30 % sur la période (de 4,6 à 3,3). Depuis, on constate une lente et plus irrégulière remontée des inégalités, qui ont progressé de près de 10 % entre 1990 et 2010 (3,6/3,3). Il est à craindre que les années 2010 aient prolongé cette tendance, qui reste toutefois moins forte que celle qu'ont connue les Etats-Unis ou le Royaume-Uni.

Un document statistique central

Variation du niveau de vie annuel entre 2008 et 2013 après impôts et prestations sociales pour une personne seule, en euros



Comment exploiter ce document

Ce graphique distingue dix groupes de revenus, des 10 % les plus pauvres aux 10 % les plus riches. Sont considérés ici les niveaux de vie, c'est-à-dire les revenus disponibles après paiement des prélèvements obligatoires et versement des revenus de transfert (les prestations sociales). Le graphique étudie l'évolution des niveaux de vie entre 2008

et 2011, période où les effets de la crise financière ont été les plus sensibles.

On constate, d'abord, que les revenus des plus riches, qui sont pourtant davantage composés de revenus du capital (dividendes, intérêts), n'ont pas été affectés par la crise financière. Au contraire, ce sont eux qui ont connu la plus forte hausse de leurs revenus annuels.

En ce qui concerne les classes moyennes,

la crise financière a eu des effets contrastés sur leurs revenus. Quant aux classes populaires, elles sont les grandes perdantes de cette période : les 30 % d'individus les plus modestes de la population ont tous connu des baisses de revenus à peu près identiques.

En conclusion, les écarts de revenus en France se sont creusés entre 2008 et 2011, sous le double effet de la hausse des revenus des catégories les plus riches et de la baisse des revenus des catégories les plus défavorisées. Les baisses d'impôts accordées aux catégories les plus favorisées depuis 2000, et surtout depuis 2007, se sont donc davantage traduites par une hausse de l'épargne que par un surcroît de demande capable de relancer l'activité.

supplémentaires (loyers, dividendes...), qui se transformeront pour une large part en épargne supplémentaire, source d'augmentation du patrimoine. Sans parler de la transmission de ce patrimoine entre générations, qui réhabilite la possibilité de vivre de son héritage et de ses rentes.

2. Les inégalités sociales

Les inégalités économiques se combinent avec de nombreuses inégalités sociales. On peut, d'abord, évoquer les inégalités face à l'emploi et au chômage (voir thèmes 11 et 12, pages 68 et 79). Mais il existe aussi de nombreuses **inégalités de modes de vie** entre les catégories sociales. Elles apparaissent dans les différences de structures de consommation entre ces catégories. En particulier, les écarts demeurent importants pour les départs en vacances, pour les autres loisirs et pour la possibilité d'acheter le travail d'autrui (aide à domicile, services de proximité...).

Les inégalités se manifestent, ensuite, dans l'accès aux soins et aux services collectifs : ce sont généralement les catégories les plus favorisées qui en tirent le meilleur parti. Ainsi les inégalités

sont fortes en matière de recours à la médecine préventive ou aux spécialistes : celui-ci est deux fois plus fréquent pour les cadres que pour les ouvriers qualifiés ou les agriculteurs. De même, les cadres ont recours aux soins dentaires deux fois plus souvent que la moyenne de la population, tandis que les plus défavorisés choisissent d'y renoncer en raison de remboursements trop limités.

S'y ajoutent des **inégalités de conditions de travail**, particulièrement pénalisantes pour les ouvriers en termes d'exposition au bruit, à la chaleur, au travail de nuit ou aux troubles musculo-squelettiques. Si bien qu'à 35 ans, l'espérance de vie des cadres est de six ans supérieure à celle des ouvriers chez les hommes et de trois ans chez les femmes.

De même, les inégalités restent importantes en termes d'avantages tirés du **système éducatif**. En particulier la réussite scolaire et l'accès aux études supérieures restent très variables d'une catégorie à l'autre, alors que toutes les catégories participent à son financement : il y aurait donc une sorte de redistribution à

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

• Illustrez par un exemple le caractère cumulatif des inégalités économiques et sociales.

RÉPONSE L'origine sociale entraîne différentes sortes d'inégalités. Provenir d'un milieu aisé permet l'accès à la réussite scolaire, puisque le capital culturel exigé par l'école est identique à celui de l'environnement culturel familial. De même, un capital social élevé accroît les possibilités d'obtenir un emploi. Les emplois proposés seront alors plus valorisants en termes de qualification et de revenus, permettant un mode privilégié de consommation, y compris dans l'utilisation des biens collectifs, et une épargne favorable à l'accumulation du patrimoine.

• Montrez à partir d'un exemple comment les inégalités économiques peuvent être à l'origine d'inégalités sociales.

• Distinguez classes sociales et groupes de statut dans l'approche weberienne.

• Qu'est-ce qu'une classe sociale selon Karl Marx ?

• Illustrez par deux exemples le maintien des inégalités sociales en France.

• Montrez que les catégories socioprofessionnelles se distinguent des classes sociales.

l'envers, les plus défavorisés payant pour les plus favorisés.

Le caractère cumulatif des inégalités économiques et sociales est donc une nouvelle fois perceptible. Et pour les catégories les plus démunies, ce cumul a de graves conséquences sur l'estime de soi, lorsque les individus se sentent incapables d'accéder au niveau de vie et au mode de vie qui servent de modèle à l'ensemble de la population.

Le caractère cumulatif des inégalités économiques et sociales



Les approches théoriques de la stratification sociale

1. Les approches fondatrices

a. La théorie des classes chez Marx

Frappé par les dégâts sociaux causés par la révolution industrielle sur les populations les plus pauvres (les prolétaires), Karl Marx (1818-1883) construit une **théorie critique du système capitaliste**. Partant d'une analyse historique du fonctionnement des sociétés, il considère que l'histoire est marquée par une succession de modes de production (antique, féodal, puis capitaliste), caractéristiques des structures économiques et sociales qui déterminent les conditions de vie et donc le comportement des individus. Il en déduit que « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des classes », puisque chacun de ces modes de production est caractérisé par un conflit déterminant entre deux classes sociales. Et inexorablement, ce conflit finit par une **révolution sociale** permettant le passage au mode de production suivant.

Dans le mode de production capitaliste, c'est la lutte des classes entre capitalistes et prolétaires qui entraînera un processus révolutionnaire. Le système capitaliste est en effet miné par l'exploitation de l'homme par l'homme qu'il met en place, c'est-à-dire l'exploitation des prolétaires (ceux qui ne possèdent que leur force de travail : leurs bras) par les capitalistes (ceux qui possèdent les moyens de production).

Ces derniers achètent aux premiers non pas la valeur du produit de leur travail (l'ensemble des richesses créées par leur travail), mais la valeur nécessaire à la reconstitution de leur force de travail (le salaire déterminé par la valeur du panier de biens qui est nécessaire à leur survie et à celle de leur famille). Pour Marx, qui reprend la théorie des classiques selon la-

quelle c'est le travail qui est à l'origine de toute création de richesses, une part des heures travaillées n'est donc pas payée au travailleur : celle qui excède le temps nécessaire à la rémunération de la force de travail. Cette part est détournée par le capitaliste à son profit : il parle de **surtravail**. La valeur de ce surtravail constitue la **plus-value**, preuve de l'exploitation de l'homme par l'homme, selon Marx, et source des profits pour les capitalistes.

Marx estime que ce système est condamné à disparaître en raison de ses contradictions internes. En particulier, il espère qu'à la faveur de leur rassemblement dans les fabriques, les prolétaires prendront conscience de l'exploitation dont ils sont victimes et de la nécessité de s'organiser collectivement pour y résister, avant de devenir des organisations révolutionnaires. Alors qu'ils constituaient une **classe « en soi »** ayant des intérêts communs mais dont ils n'ont pas conscience, faute de communication suffisante entre eux et d'occasions d'organisation collective, les ouvriers acquièrent ainsi une conscience de classe et deviennent une **classe « pour soi »**, capable de mettre en place des appareils politiques et syndicaux à même de renverser le capitalisme.

b. Les classes sociales chez Weber

Max Weber (1864-1920) ne nie pas l'importance de l'ordre économique dans le fonctionnement des sociétés, mais il refuse d'en faire l'unique dimension de la notion de stratification sociale. Pour lui, la segmentation de la société ne se limite pas aux différences entre classes sociales.

Il discerne ainsi trois types d'« ordres ». Au sein de l'**ordre économique**, Weber distingue des **classes sociales**. Mais celles-ci n'existent pas en tant que telles : elles

naissent d'abord dans l'esprit du sociologue, qui choisit les caractéristiques communes susceptibles de rassembler les individus qui les composent. Il a donc une vision plus subjective des classes sociales que Marx. Weber reste néanmoins proche du concept de classes « en soi » de Marx, mais pour lui ces classes ne sont pas automatiquement antagonistes, même si elles pourraient le devenir.

De son côté, l'**ordre social** détermine la manière dont le prestige social est distribué dans la société, classant les individus dans des **groupes de statut**, la hiérarchie allant des statuts jugés les plus honorables aux moins honorables, en fonction de la naissance (l'hérédité sociale), de la profession, du niveau d'instruction reconnu par des diplômes et du style de vie. L'**ordre politique**, enfin, détermine le niveau de pouvoir dont cherchent à disposer les individus lorsqu'ils se regroupent dans des **partis politiques**.

Ainsi Weber distingue trois hiérarchisations qui ne se superposent pas nécessairement, au contraire de Marx. Pour expliquer la position sociale des individus et des groupes, il faut tenir compte de ces trois ordres, qui permettent de comprendre par exemple pourquoi certains ont d'importantes richesses mais peu de prestige social, ou inversement.

2. Un prolongement contemporain : Pierre Bourdieu

Pierre Bourdieu (1930-2002) cherche à combiner les deux approches précédentes. Comme Marx, il considère que les rapports de domination au sein de la société dépendent bien du capital possédé. Mais à côté du **capital économique**, il distingue le **capital culturel**, qui correspond à l'ensemble des dispositions culturelles transmises par les parents à leurs enfants et qui favorise leur réussite scolaire et professionnelle, mais aussi le **ca-**

Les trois dimensions hiérarchiques de la structure sociale chez Weber

Stratification sociale		
Ordre économique	Ordre social	Ordre politique
Richesses	Prestige	Pouvoir
Classes sociales	Groupes de statut	Partis politiques

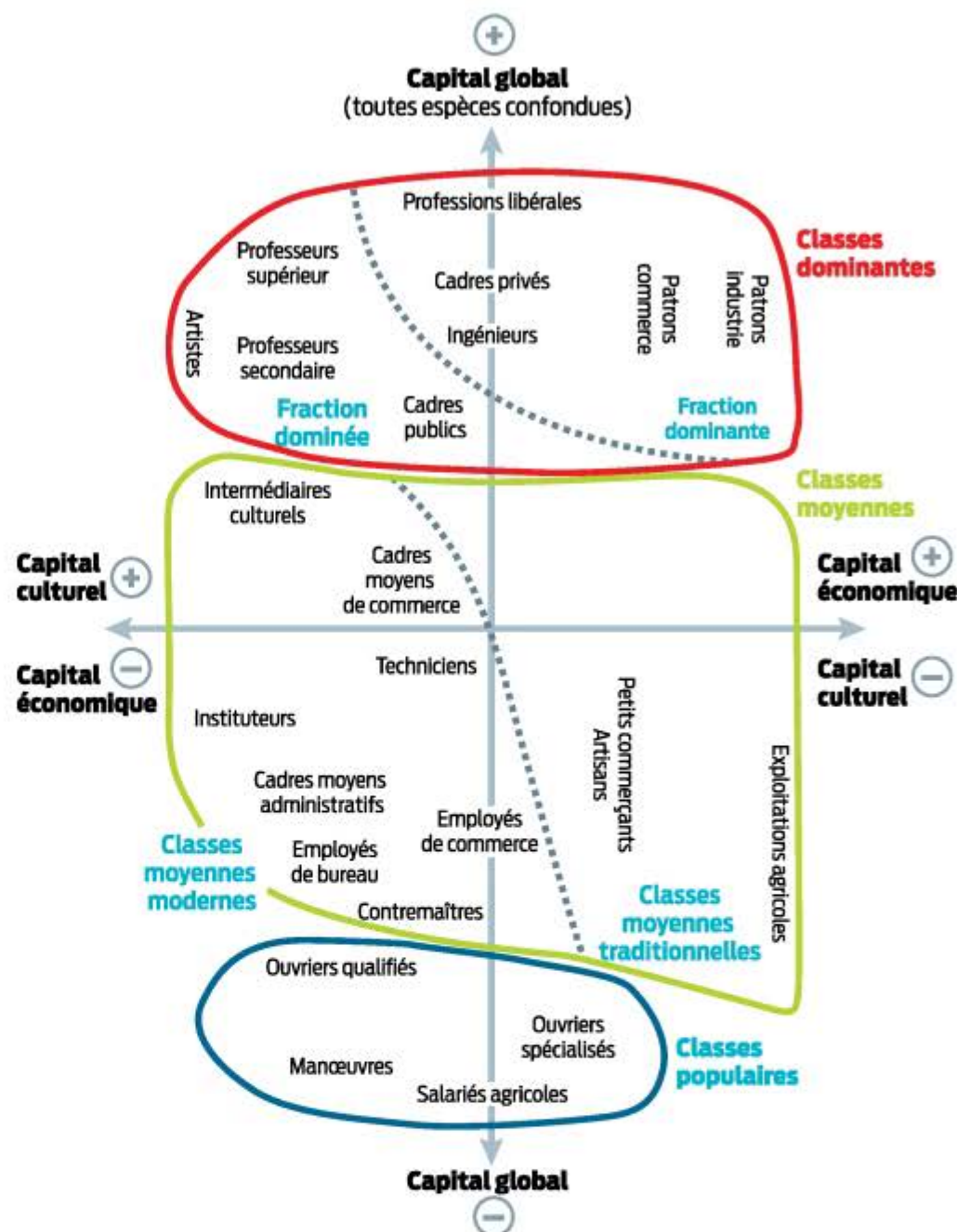
Capital social, à savoir le réseau de relations dont les individus pourront disposer pour favoriser leur insertion professionnelle.

La démarche est donc ici plus proche de celle de Weber puisque l'analyse des rapports de domination sociale est pluridimensionnelle. Plutôt que de lutte des classes, qui supposerait une conscience de classe qui dépend des capacités de mobilisation de chacune, il préfère parler de **lutte de classement** pour atteindre une position sociale permettant une domination culturelle et symbolique sur le reste de la société. Il parle de **capital symbolique** pour illustrer ces avantages liés à la notoriété.

Bourdieu choisit de représenter l'espace social en deux dimensions, en fonction, d'une part, du volume global de capital possédé sous ses différentes formes et, d'autre part, de la composition de ce capital, soit la part respective de capital économique et de capital culturel détenue par chaque catégorie. Cette dernière lui semble le principe de différenciation le plus pertinent pour regrouper les individus (voir graphique ci-contre). Ainsi, les exploitants agricoles seraient caractérisés par un capital économique important (la valeur des terres), mais par un capital culturel plus limité (les diplômes possédés ou l'accès à la culture).

Cela permet à Bourdieu de distinguer **trois groupements de classes** (classes dominantes, classes moyennes, classes populaires), qui cherchent à se distinguer à partir de leurs habitudes de consommation et leurs goûts esthétiques, correspondant à leur « **habitus** », c'est-à-dire le produit d'un apprentissage tellement intériorisé qu'il en devient inconscient.

La distribution des groupes sociaux dans l'espace social chez Bourdieu



La société française contemporaine est-elle toujours une société de classes sociales ?

1. La nomenclature des PCS

a. Les PCS restent un outil nécessaire pour étudier la société française

Pour étudier les groupes sociaux, les enquêtes utilisent un outil privilégié en France : les **professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)**. En créant cette nomenclature, l'Insee n'avait pas pour but de distinguer de véritables classes sociales, mais cherchait à classer l'ensemble de la population en un nombre restreint de catégories, présentant chacune une certaine homogénéité sociale, à partir de l'activité professionnelle, mais

aussi du secteur d'activité, du statut (salaire ou non) et de la position hiérarchique dans l'entreprise (pour les salariés). Elles sont utilisées dans la plupart des enquêtes sociologiques.

b. D'autres critères de distinction sociale

Mais ces catégories ont conservé une certaine **hétérogénéité**, qui ne permet pas toujours de distinguer une véritable hiérarchie sociale. Ainsi un petit commerçant et un grand patron d'industrie figurent dans la même PCS, alors qu'ils n'ont ni le même niveau de vie ni le même mode de vie.

En outre, les sociologues mettent en évidence d'autres sources d'inégalités que les catégories sociales. Tout d'abord, les **inégalités entre les sexes** existent toujours, malgré les nombreuses lois favorisant la parité. Les femmes, grâce à de meilleures conditions d'accès à l'éducation et à la scolarisation, ont pu affirmer de nouvelles ambitions professionnelles et s'intégrer massivement au marché du travail salarié depuis les années 1970. Pourtant, elles continuent à être victimes d'inégalités dans différents domaines : elles ont encore rarement accès aux filières de scolarité jugées les plus prestigieuses, et le maintien d'une très inégale répartition des travaux domestiques a des répercussions sur leur carrière professionnelle. Elles sont aussi plus souvent victimes que les hommes du chômage.

De même, Louis Chauvel souligne de fortes **inégalités entre générations** : pour la première fois depuis 1945, les générations qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail connaissent une situation moins favorable que celle de leurs parents lorsqu'ils y sont entrés. Les jeunes sont les principales victimes du chômage et de la précarisation, alors que leurs niveaux de diplômes sont de plus en plus élevés.

2. La fin des classes sociales ?

a. La thèse de la moyennisation

Peut-on cependant considérer que les classes sociales sont encore un bon outil pour permettre une analyse pertinente de la société française ? A partir d'une critique de la théorie marxiste de la lutte des classes, certaines analyses insistent au contraire sur les tendances à une **homogénéisation sociale**, surtout à partir de la mise en place de l'Etat-providence en 1945. Celui-ci avait pour but de protéger les membres de la société du besoin et du risque, en leur assurant un minimum de revenus de transferts en cas d'incapacité provisoire ou définitive (maladie, accident du travail, retraite...) pour subvenir à leurs propres besoins. Peu à peu, une société salariale s'est mise en place, où les salariés ont eu pour la première fois une situation plus favorable que les indépendants (CDI à temps plein avec perspectives de carrière garanties par des conventions collectives), négociée en contrepartie de la dureté des conditions de travail imposées par le taylorisme et le fordisme.

Ces facteurs ont homogénéisé les possibilités d'accès aux revenus. Si bien que les différents groupes sociaux peuvent accéder en majorité aux différents biens qui composent la norme de la société de consommation : logement, équipement électroménager, automobile, etc. On as-

siste au développement d'une **société de consommation de masse**.

Henri Mendras (1927-2003) développe, lui, l'idée de **moyennisation**, les individus ayant des possibilités accrues de mobilité sociale en raison de la multiplication des emplois correspondant à des situations intermédiaires dans la hiérarchie professionnelle. Cela s'accompagne, selon lui, d'un rapprochement des mœurs et des styles de vie sous l'impulsion des cadres. Mendras représente la société à l'image d'une **toupie**, avec une très vaste classe moyenne et un très petit nombre d'individus au sommet et à la base (voir page 43). Cette classe moyenne très diversifiée symboliserait l'effacement des barrières de

classes sociales, affaiblissant la conscience collective des classes populaires.

b. L'affaiblissement des consciences et des identités de classe

Cet affaiblissement des classes sociales au sens marxiste du terme (classes « en soi ») peut encore se justifier de différentes façons. Tout d'abord, par le **déclin de la classe ouvrière**. Les ouvriers, qui étaient de très loin la PCS dominante en France jusqu'au milieu des années 1970, sont désormais moins nombreux que les employés et les professions intermédiaires (voir encadré ci-dessous). De leur côté, les représentants traditionnels de la classe ouvrière (syndicats, Parti commu-

Les transformations dans la répartition des PCS

Comment exploiter ce document

Ce graphique permet de visualiser les principales transformations dans la structure des emplois occupés en France depuis la création des catégories socioprofessionnelles (PCS).

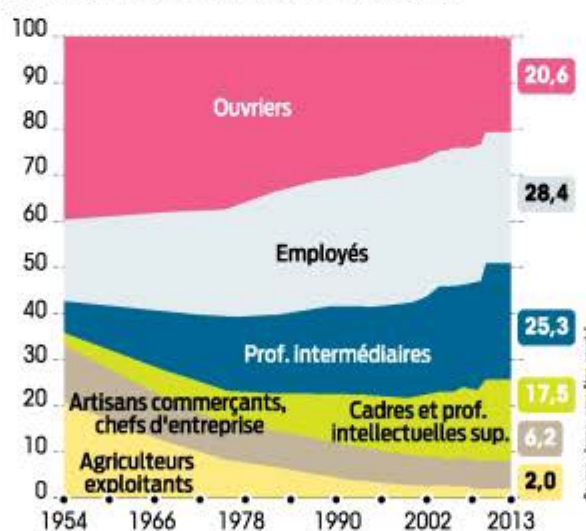
On constate l'effondrement de la part des agriculteurs exploitants, dix fois moins

nombreux en 2013 qu'en 1954 (2 %, contre 20 %), et la division par deux de la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise. Encore faut-il rappeler la très grande hétérogénéité des membres de ces catégories, pouvant aller des plus défavorisés aux plus aisés.

Le cas des ouvriers retient également l'attention. Longtemps catégorie largement dominante dans la population active en France, leur part ne cesse de se réduire depuis la fin des Trente Glorieuses : elle est aujourd'hui deux fois moins importante qu'en 1954 (20 %, contre 40 %). Enfin, la forte progression des catégories de salariés « intermédiaires » des entreprises et des administrations (cadres, professions intermédiaires, employés) se poursuit, au point que la part des cadres pourrait rattraper rapidement celle des ouvriers.

Ces transformations sont donc naturellement porteuses de changements de perspectives dans l'analyse de la structure sociale.

Répartition des emplois occupés selon les professions et catégories socioprofessionnelles, en %



Les notions essentielles du programme

Classes sociales : ensemble de personnes occupant une même position sociale dans l'ordre économique et partageant une communauté de destin et d'intérêts, sans forcément en avoir conscience.

Groupes de statut : classification inspirée de Max Weber et regroupant des individus partageant un prestige social similaire.

Groupe social : ensemble de personnes ayant plus ou moins

conscience d'avoir en commun des caractéristiques qui les amènent à avoir des comportements, des intérêts ou des centres d'intérêt proches.

Inégalités économiques : accès différencié à des ressources économiques mesurables en termes de niveau de vie (revenus et patrimoines) au sein d'une société.

Inégalités sociales : accès différencié à des ressources socialement valorisées en termes

d'éléments du mode de vie propre à une société (besoins primaires, loisirs, savoir, accès au pouvoir...).

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : classification utilisée par l'Insee pour regrouper les individus en fonction notamment de leur activité professionnelle offrant une certaine homogénéité sociale.

Profit : part de la valeur ajoutée allant aux propriétaires du capital

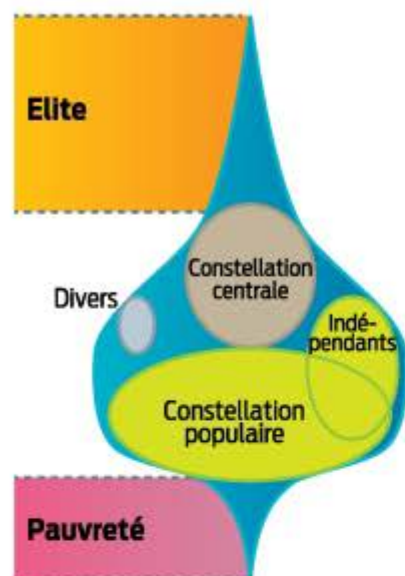
en contrepartie de leur apport.

Revenu : ressources essentiellement monétaires perçues par un agent économique.

Revenus de transfert : ensemble des allocations dont peuvent bénéficier les ménages.

Salaires : rémunération, versée par un employeur, fonction du temps de travail effectué dans le cadre d'un contrat de travail.

La « toupie » de Mendras



Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. Les inégalités de revenus ont tendance à se réduire depuis une vingtaine d'années en France.

- ☐ Vrai
☐ Faux

2. Les inégalités de patrimoine sont plus fortes que les inégalités de revenus en France.

- ☐ Vrai
☐ Faux

3. Pour Marx, les classes sociales se définissent par la lutte des classes.

- ☐ Vrai
☐ Faux

4. Pour Weber, c'est la détention du pouvoir politique qui est la principale explication de la structure sociale.

- ☐ Vrai
☐ Faux

5. Les professions intermédiaires sont désormais la PCS la plus nombreuse en France.

- ☐ Vrai
☐ Faux

6. Les ouvriers ont désormais la même espérance de vie que les cadres.

- ☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

niste), qui structuraient le mouvement ouvrier et affirmaient ses valeurs, ont connu une perte d'influence et un déclin marqué. La culture ouvrière, faite de solidarité et de fierté de la qualité du travail manuel, perd de sa force.

Le déclin de la conscience de classe a été renforcé par la montée des inégalités au sein d'un même groupe social. Ces **inégalités « intracatégorielles »** en termes de revenus, de patrimoine ou de risques de chômage sont d'autant plus mal acceptées qu'elles touchent des catégories de la population relativement homogènes.

3. Le retour des classes sociales ?

a. Le travail reste un puissant facteur d'oppositions sociales

Cette thèse a été critiquée à plusieurs titres. Tout d'abord, le monde ouvrier est loin d'avoir disparu : il représente encore environ un actif occupé sur cinq en France. Et si les employés sont désormais plus nombreux, leur situation tend à se rapprocher de celle des ouvriers en ce qui

concerne leurs conditions de rémunération et d'exercice de la profession. Les tâches répétitives d'exécution, de même que le travail en équipes se multiplient et s'étendent à un nombre croissant de secteurs des services (hôtellerie-restauration, nettoyage, centres d'appels...). Employés et ouvriers occupent donc les métiers les plus pénibles et les plus dangereux. En outre, ces deux PCS, qui constituent les classes populaires aujourd'hui, sont les plus exposées au chômage et à la précarisation de l'emploi.

Par ailleurs, les ouvriers ont un mode de vie qui les différencie encore de la plupart des autres groupes sociaux : faibles revenus et patrimoines, médiocres conditions de logement, faible taux de départ en vacances, sans parler d'une espérance de vie inférieure de six ans à celle des cadres. Ils sont rejoints en cela par une large fraction des employés, qui vivent souvent sous le même toit qu'eux.

b. La moyennisation remise en cause

L'image des **classes moyennes** repose

principalement sur une PCS : les professions intermédiaires, auxquelles on ajoute la fraction inférieure des cadres et professions intellectuelles supérieures et la fraction supérieure des employés. Or, ces catégories sont loin d'être majoritaires.

De plus, les inégalités ont recommencé à croître en France depuis les années 1980, au moins les inégalités de revenus et de patrimoine. On aurait donc au sommet, des riches de plus en plus riches défendant leurs avantages avec une forte conscience de classe et, au bas de l'échelle, des pauvres de plus en plus nombreux, rejoints par une partie des classes moyennes dont la situation se précarise.

Paradoxalement, la classe sociale qui semble avoir le mieux conservé sa conscience de classe aujourd'hui est la **grande bourgeoisie**. Accaparant une large part du patrimoine national, ses membres déploient des stratégies efficaces pour préserver leur « entre-soi ». Ils partagent des lieux de résidence inaccessibles aux autres catégories sociales et leur capital social est essentiel pour préserver l'avenir matrimonial (organisation de rallyes mondains pour éviter les mésalliances) et professionnel (carnet d'adresses) de leurs enfants. ■

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Dans quelle mesure les classes sociales existent-elles aujourd'hui en France ?
- Vous montrerez que les inégalités ne sont pas seulement économiques.
- Vous montrerez qu'il existe une multiplicité de critères pour rendre compte de la structure sociale.
- Les classes sociales permettent-elles toujours de rendre compte de la structure sociale dans la France contemporaine ?
- Vous montrerez que les inégalités ont un caractère multiforme.

Pour en savoir plus

« Comment a évolué le partage des richesses ? », dans « L'économie en 30 questions », *Alternatives Économiques Poche* n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/JC5IYS>

« Les inégalités se creusent depuis quinze ans », sur *AlterEcoPlus*, 22/02/2015, <http://bit.ly/1Da2Hzv>

« France : une société qui change », *Les dossiers d'Alternatives Économiques* n° 1, février 2015, <http://bit.ly/1ACf5q9>

Nos vidéos pédagogiques sur ce thème : <http://bit.ly/1vrJ2NW>

Comment rendre compte de la mobilité sociale

Pour les sciences sociales, la notion de mobilité peut prendre plusieurs sens. Il peut s'agir d'abord de décrire la mobilité spatiale des individus, soit au quotidien en observant leurs déplacements, soit au cours de leur vie en analysant la signification de leur mobilité résidentielle. Il peut aussi s'agir de mobilité professionnelle : on suivra alors, à l'intérieur d'une génération (mobilité intragénérationnelle), les changements de profession ou de statut professionnel, en se demandant, par exemple, si les flux d'employés qui sont devenus cadres au cours de leur carrière professionnelle sont importants ou non.

Mais le plus souvent, on étudie la mobilité sociale intergénérationnelle, à savoir les changements de position sociale entre deux générations. L'étude de cette mobilité suppose que l'on puisse mesurer avec précision ce phénomène social. Or, les « tables de mobilité » utilisées pour cela connaissent d'importantes limites. La mobilité observée doit ensuite être analysée : traduit-elle l'existence d'une société de plus en plus mobile, de plus en plus fluide, ou au contraire en panne « d'ascenseur social » ? Il restera, enfin, à s'interroger sur les déterminants de cette mobilité et voir comment l'école et l'origine sociale peuvent agir comme des freins ou des facteurs favorables à la mobilité sociale des individus.

A La mesure de la mobilité sociale

Pour observer les flux de mobilité, l'Insee constitue un échantillon de plusieurs millions d'hommes âgés de 40 à 59 ans au moment de l'enquête. On peut en effet penser qu'à cet âge-là, le statut professionnel n'évoluera plus beaucoup et que l'identité sociale des individus est à peu près fixée. L'enquêteur pose alors deux questions simples : quelle est votre profession actuelle ? Et quelle était la profession de votre père au même âge ? Ces réponses sont ensuite retraitées pour diviser les réponses entre six grands groupes de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS, voir thème 6) et bâtir ainsi des tables de mobilité.

1. Les tables de mobilité

La première table que l'on peut construire à partir des données brutes de l'Insee est la **table dite « des origines sociales »** (voir encadré page 45). Elle permet d'identifier l'origine sociale des individus qui composent une PCS. On peut ainsi savoir si ses membres ont la même origine sociale, ce qui contribue sans doute à renforcer l'homogénéité sociale du groupe, ou au contraire s'ils proviennent d'origines très différentes,

ce qui constitue a priori un facteur d'hétérogénéité. Les dernières enquêtes publiées par l'Insee datent de 2003, mais les rapports de proportion peuvent encore être considérés comme représentatifs de la société actuelle.

La seconde table que l'on peut construire à partir des données brutes de l'Insee est une **table dite « de destination »** (voir encadré page 46). C'est une table de mobilité inversée par rapport à la précédente. Elle permet de répondre à la question suivante : que deviennent les fils issus de telle ou telle PCS ? A cette question, trois réponses sont a priori possibles : ils ont connu une promotion sociale, une reproduction du statut social paternel ou, enfin, une démotion ou un déclassement social.

2. Les limites de ces instruments

Les tables de mobilité tentent de rendre compte d'une réalité sociale complexe, et comme tous les outils utilisés dans les sciences sociales, elles présentent d'importantes limites.

En premier lieu, on peut légitimement se demander où sont passées les filles et les mères ? L'obstacle principal à la

connaissance de cet aspect de la mobilité tient à **l'activité salariée relativement récente des femmes**. Demander en 2003 aux filles qui ont entre 40 et 59 ans quelle était l'activité professionnelle de leur mère revient à s'interroger sur l'activité de générations de femmes nées entre 1920 et 1940, dont on sait qu'elles ont été faiblement actives comme salariées. L'absence de ces données est préjudiciable pour au moins deux raisons : d'abord, parce que la mobilité des filles a pu être très différente de celle observée chez les garçons ; ensuite, parce que la connaissance du statut social des mères est souvent essentielle pour comprendre les trajectoires de mobilité des garçons.

Une seconde limite importante tient à **l'utilisation des PCS comme outil d'observation**. Observer la mobilité à partir des six groupes conduit forcément à ne pas percevoir une partie des flux. Ainsi un fils d'un employé de maison qui devient fonctionnaire, par exemple agent des impôts, sera considéré comme un cas de reproduction sociale car les deux professions font partie du vaste monde des employés.

La première conclusion à en tirer est que raisonner à partir de six groupes d'actifs conduit à minorer les mouvements de mobilité que l'on pourrait observer si l'on raisonnait à partir des 42 catégories socioprofessionnelles. Ensuite, cela rend très difficile l'appréciation de certains flux de mobilité. Par exemple il est difficile d'évaluer le sens de la trajectoire d'un fils d'agriculteur qui devient instituteur. Si le père était un petit exploitant, sans diplôme et vivant difficilement sur une minuscule exploitation, il s'agit incontestablement d'une trajectoire de mobilité ascendante ; si le père est viticulteur sur un grand vignoble de renommée internationale, la réponse sera alors très différente. De la même manière un fils d'ouvrier qui devient employé change de PCS sans qu'il soit possible, en en restant à ce stade, de qualifier avec précision cette forme de mobilité. Par défaut on parlera alors de **mobilité horizontale** (ni ascendante ni descendante).

On peut, enfin, repérer deux dernières limites. D'une part, la hiérarchie des professions et leur prestige respectif évoluent au cours du temps : être instituteur dans un petit village entre les deux guerres, c'était faire partie des personnalités centrales de la vie sociale ; c'est beaucoup moins le cas aujourd'hui.

La table des origines sociales

Il faut faire attention au sens de lecture des données du tableau, en repérant d'abord les données d'ensemble. Première donnée d'ensemble : le total des différents pourcentages de chaque colonne se trouve sur la dernière ligne. On peut ainsi lire qu'en 2003, dans la génération des fils, 88 % des agriculteurs âgés de 40 à 59 ans avaient eu un père qui était lui-même agriculteur et seulement 7 % d'entre eux avaient eu un père ouvrier.

La seconde donnée d'ensemble figure sur la dernière colonne et indique le poids, en %, dans la génération des pères, de chacune des PCS. Ainsi les ouvriers représentaient 43 % des actifs dans

la génération des pères.

Certaines PCS ont un recrutement très homogène : c'est le cas des agriculteurs, mais aussi des ouvriers, dont les trois quarts se recrutent au sein des milieux populaires, fils d'ouvriers ou d'agriculteurs, souvent de petits paysans. On retrouve des caractéristiques proches pour les artisans et commerçants, dont plus des trois quarts sont fils d'ouvriers, d'artisans-commerçants ou d'agriculteurs. Sans être uniformes, ces origines sociales ont le plus souvent en commun d'être marquées par des revenus modestes et un capital culturel réduit. Ces données permettent de mieux comprendre les traits culturels de certaines PCS et

leur capacité plus ou moins grande à s'organiser comme des acteurs sociaux à part entière.

A l'inverse, la constitution d'autres PCS témoigne d'une plus grande hétérogénéité. Ainsi les cadres et professions intellectuelles supérieures se recrutent sur la totalité de l'espace des positions sociales, depuis les milieux populaires (37 % sont fils d'ouvriers ou d'artisans-commerçants) aux milieux les plus favorisés (près du quart sont fils de cadres), en passant par les classes moyennes (20 % sont issus des professions intermédiaires). On retrouve une hétérogénéité similaire chez les professions intermédiaires.

Table des origines sociales en 2003

Répartition des hommes âgés de 40 à 59 ans en 2003 selon leur PCS et celle de leur père, en %

PCS du fils \ PCS du père	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre, prof. intellect. sup.	Prof. intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	88	12	8	11	13	18	16
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2	29	14	12	10	9	12
Cadre, prof. intellect. sup.	1	6	24	9	5	2	8
Prof. intermédiaire	1	10	20	16	9	6	11
Employé	1	7	11	11	14	7	9
Ouvrier	7	36	23	41	49	58	43
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Alors comment interpréter une dynastie où le père, le fils, puis le petit-fils sont tour à tour instituteurs : reproduction ou démotivation sociale ? D'autre part, doit-on considérer qu'à 40 ans,

le statut social d'une personne est définitivement fixé ou peut-il encore connaître des évolutions qui pourraient modifier la mobilité observée ?

L'analyse des flux de mobilité

1. Une société plus mobile ?

L'idéal démocratique s'est construit en partie autour de l'idée que tous les individus devaient pouvoir accéder à n'importe quelle position sociale, quelle que soit leur origine sociale. Cette **égalité des chances** est, pour reprendre l'expression de François Dubet, une « *fiction néces-*

saire », car elle permet de justifier les inégalités existantes. Si la mobilité sociale est bien une préoccupation au cœur de l'idéologie politique des sociétés modernes, peut-on la considérer comme une réalité sociologique ?

Les enquêtes de l'Insee montrent que, depuis 1953, la reproduction sociale a di-

minué, au profit de la mobilité. Ainsi en 1953, 69 % des fils reproduisaient un statut professionnel similaire à celui de leur père, contre 35 % en 2003. Inversement, la mobilité observée est passée de 31 % à 65 % de la totalité des destinées des fils.

La diminution de la reproduction sociale trouve des explications dans **l'évolution de la structure des emplois** au cours des cinquante dernières années (voir thème 6, page 38). Le déclin des professions indépendantes (agriculteurs,

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

- Distinguez la mobilité observée de la fluidité sociale.

RÉPONSE La mobilité observée recense tous les flux de mobilité que l'on peut saisir grâce à une table de destinée. Certains de ces flux traduisent des situations de promotion sociale entre deux générations (mobilité ascendante) ou de démotivation (mobilité descendante). D'autres flux sont plus difficiles à caractériser. Pour un fils d'ouvrier qui devient employé, par exemple, on parlera de mobilité « horizontale ». Enfin, la mobilité observée nous renseigne aussi sur l'importance de la reproduction sociale.

La fluidité sociale essaie, elle, d'apprécier la mobilité observée en se demandant si l'égalité des chances d'accéder à une position sociale s'accroît ou se réduit. On peut en effet avoir de plus en plus de mobilité sans que l'égalité des chances (fluidité) progresse pour autant.

- Quelle relation peut-on établir entre déclassement et paradoxe d'Anderson ?
- Quelles différences faites-vous entre capital culturel et capital social ?
- Montrez comment le capital culturel peut influencer la réussite scolaire.

artisans-commerçants...) a réduit les possibilités de reproduction des statuts sociaux par la transmission de l'entreprise familiale. La mobilité a également été favorisée par la contraction des emplois agricoles, qui a conduit mécaniquement les fils de ces professions à choisir une autre voie. Réciproquement, l'expansion continue des professions du secteur tertiaire (cadres, professions intermédiaires, employés...) a créé un « appel d'air » pour des enfants issus d'autres PCS. Cette partie de la mobilité, dite « **mobilité structurelle** » car elle s'explique par les modifications de la struc-

ture sociale, représente environ 40 % de la mobilité observée.

Pour le reste, deux questions se posent. L'augmentation de la mobilité traduit-elle l'émergence d'une société plus fluide, où l'origine sociale détermine moins qu'autrefois la destinée sociale des individus ? Par ailleurs, comment qualifier cette mobilité : s'agit-il d'une mobilité descendante qui marquerait le développement d'une société du déclassement social ?

2. Une société plus fluide ?

On doit au sociologue **Louis-André Vallet** d'avoir cherché à savoir si l'égalité

des destinées sociales avait progressé ou non en France. Autrement dit, l'ascenseur social est-il bloqué ou fonctionne-t-il de mieux en mieux ?

Pour répondre à cette question, il faut introduire le concept de **fluidité sociale**, c'est-à-dire le degré plus ou moins élevé d'égalité des chances d'atteindre un statut social donné, indépendamment de son origine sociale. On comprend tout de suite que, pour qu'il y ait de la fluidité sociale, il faut d'abord qu'il y ait de la mobilité. Si l'on veut qu'un fils d'ouvrier ait les mêmes chances de devenir cadre qu'un fils de cadre, il faut évidemment qu'une partie d'entre eux accomplissent cette trajectoire sociale.

Mais si cette condition est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Par exemple, si au cours du temps, deux fois plus de fils d'ouvriers deviennent cadres (accroissement de la mobilité) et que, dans le même temps, quatre fois plus de fils de cadres deviennent cadres à leur tour, l'inégalité des chances entre les deux groupes s'est accentuée (la fluidité a diminué). Il faut donc calculer les chances des premiers relativement aux chances des seconds.

En suivant ce raisonnement, Louis-André Vallet montre que la fluidité sociale a constamment progressé en France entre 1953 et 1993. L'inégalité des chances s'est réduite de manière continue, mais dans des proportions modestes : au total en 1993, 4 % des actifs âgés de 35 à 59 ans occupaient une position sociale qu'ils n'auraient pas pu atteindre si la fluidité ne s'était pas améliorée. Pour certains, cette tendance serait bloquée depuis 1993 et aurait fait place à une montée du déclassement social.

3. Une société du déclassement ?

La notion de déclassement social possède au moins trois sens différents dans la littérature sociologique. En premier lieu, il s'agit du **déclassement intergénérationnel**, ou flux de mobilité descendante. On peut observer dans la table des destinées des trajectoires de ce type (voir ci-contre). Ces flux semblent avoir augmenté depuis 1983 sous l'effet de la progression du chômage et des emplois précaires. Selon le sociologue Camille Peugny, la part des enfants de cadres ou de professions intellectuelles supérieures devenus ouvriers ou employés est ainsi passée de 14 % pour les hommes nés entre 1944 et 1948 à 25 % pour ceux nés entre 1964 et 1968, et de 22 % à 34 % pour les femmes.

Le déclassement social peut aussi s'appréhender de manière **intragéné-**

La table des destinées

Là aussi il faut d'abord être attentif aux données d'ensemble. Le total des différents % se trouve cette fois-ci à la fin de chaque ligne. On peut donc dire que 22 % des fils d'agriculteurs sont devenus à leur tour agriculteurs. La deuxième donnée d'ensemble se trouve sur la dernière ligne et indique le poids, en %, de chacune des PCS, mais cette fois dans la génération des fils. Ainsi, les ouvriers ne représentaient plus que 34 % des actifs dans leur génération.

Les premiers constats peuvent se construire par rapport à la diagonale de ce tableau, qui représente l'importance de la reproduction sociale. Pour comprendre, il faut faire un effort de « sociologie fiction ». Quelle devrait être la distribution des fils d'une catégorie donnée

si leur destinée sociale était totalement hasardeuse comme dans une loterie ? La ligne de chacune des catégories devrait être identique à la ligne de l'ensemble, car le destin des fils d'une PCS ne devrait pas être différent de la destinée de l'ensemble de la population. Or, tel n'est pas le cas. Les fils d'agriculteurs, par exemple, ont cinq fois plus de chances (22/4) de devenir agriculteur que si leur destinée était fixée par le hasard. La reproduction sociale est donc très forte dans cette PCS.

C'est en fait le cas aux deux pôles de la hiérarchie sociale. Chez les cadres, la reproduction est 2,5 fois plus forte (52/19) qu'elle ne devrait l'être. Mais au sein des milieux populaires, par exemple chez les ouvriers, on observe une tendance similaire. En revanche, cette reproduction est plus

faible au sein des classes moyennes, notamment chez les professions intermédiaires. Beaucoup de sociologues considèrent d'ailleurs que les classes moyennes forment le carrefour de la mobilité.

On peut déceler dans ce tableau des flux de mobilité ascendante qui correspondent à de la promotion sociale. Ainsi, 10 % des fils d'ouvriers et 22 % des fils d'employés sont devenus cadres. C'est le cas aussi pour le tiers des fils issus des professions intermédiaires et de près de 10 % des fils d'agriculteurs.

Mais ce tableau met aussi en évidence des flux de mobilité descendante. Par exemple 15 % des fils de cadres et de professions intellectuelles supérieures deviennent ouvriers ou employés. C'est également le cas de 26 % des fils de professions intermédiaires.

Table des destinées 2003

Répartition des hommes âgés de 40 à 59 ans en 2003 selon leur PCS et celle de leur père, en %

PCS du père \ PCS du fils	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre, prof. intellect. sup.	Prof. intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	22	6	9	17	9	37	100
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	1	21	22	24	9	24	100
Cadre, prof. intellect. sup.	0	6	52	26	6	9	100
Prof. intermédiaire	0	8	33	33	9	17	100
Employé	0	7	22	28	17	26	100
Ouvrier	1	8	10	23	12	46	100
Ensemble	4	9	19	24	11	34	100

Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle en 2003

rationnelle, c'est-à-dire par une dégradation de sa situation professionnelle au cours du temps. Ce type de déclassement a fortement progressé depuis trente ans. Si l'on compare les générations ayant entre 30 et 50 ans au début des années 1980 à celles du même âge au début des années 2000, on voit la proportion des « déclassés » doubler pour les hommes et même quadrupler chez les cadres. Pour autant, des auteurs comme Eric Maurin insistent pour rappeler que ces formes de déclassement, même si elles progressent, demeurent faibles, puisqu'elles concernent moins de 7 % des actifs. Il préfère pour sa part parler de « *peur du déclassement* » que de déclassement comme réalité sociologique massive.

Le **déclassement scolaire** constitue une troisième façon d'appréhender ce phénomène. L'idée, ici, est de considérer que la valeur des diplômes s'est dégradée au cours du temps. Ce phénomène est particulièrement mis en évidence par le **paradoxe d'Anderson** (1907-1990). Selon ce sociologue américain, les titres scolaires perdent de leur valeur sociale, c'est-à-dire

de leur capacité à s'échanger contre des positions sociales enviables. Ainsi, il n'est pas rare d'observer des enfants disposant de titres scolaires bien supérieurs à ceux de leurs parents et occupant pourtant une position sociale inférieure. Ce paradoxe s'expliquerait par le fait que la croissance des emplois qualifiés progresserait moins fortement que celle des diplômes censés permettre d'y accéder.

En France, les enquêtes de l'Insee confirment l'existence d'un tel phénomène, même s'il reste restreint. Mais elles font apparaître aussi le paradoxe inverse : une fraction non négligeable des enfants occupe une meilleure position sociale que celle de leurs parents, en étant autant, voire moins, diplômés qu'eux.

Eric Maurin conteste largement cette approche de la dévalorisation des titres scolaires, en rappelant que la valeur sociale d'un diplôme doit s'apprécier de manière intragénérationnelle et non intergénérationnelle. Or, jamais autant qu'aujourd'hui la possession du baccalauréat n'a été autant discriminante pour accéder à l'emploi. Jamais donc, ce titre scolaire n'a eu autant de valeur.

milant les rôles que les autres membres de la famille attendent de lui. Par exemple, les rares enquêtes sur le sujet ont montré qu'un fils de fonctionnaire a deux fois plus de chances de le devenir lui-même qu'un fils de non-fonctionnaire. Cela s'expliquerait notamment par la transmission d'un système de valeurs spécifiques (service public et sécurité de l'emploi, contre réussite individuelle et culture du risque). De même, il existe des dynasties familiales chez les professions libérales, même si la transmission du patrimoine professionnel joue également son rôle. Cela participe à la reproduction sociale.

La famille joue également un rôle dans le **choix du conjoint**. Ce choix est le résultat de la fréquentation des mêmes milieux et des mêmes lieux, du même mode de vie, avec des habitudes culturelles proches... Il y a donc une forte tendance à l'**homogamie** : on choisit généralement son conjoint dans le même milieu que le sien ou dans un milieu proche. On y est même presque obligé dans la haute bourgeoisie, où il faut éviter à tout prix les mésalliances et où la reproduction sociale est poussée à l'extrême. On retrouve les mêmes constats d'homogamie en fonction du niveau de diplôme, même si l'élévation des résultats scolaires obtenus par les femmes et leur entrée toujours plus massive dans le monde du travail salarié ont pu ouvrir davantage leurs possibilités de choix du conjoint.

Enfin, selon **Pierre Bourdieu**, les familles transmettent à leurs enfants trois formes de capital :

- un **capital économique**, avec les différentes formes de patrimoine possédées, y compris l'outil professionnel dans les familles d'indépendants ;
- un **capital culturel**, avec l'ensemble des aptitudes culturelles qui favorisent leur réussite scolaire et professionnelle ;
- un **capital social**, avec le réseau de relations (carnet d'adresses) que les parents pourront mettre à la disposition de leurs enfants pour favoriser leur insertion professionnelle. A niveau de diplôme équivalent, cette insertion peut être très différente selon le capital social.

Mais certains sociologues relativisent en partie cette analyse en soulignant les cas de « **réussites paradoxales** » d'enfants issus de milieux populaires. La table des destinées nous montrait par exemple que 22 % des fils d'employés et 10 % des fils d'ouvriers étaient devenus cadres en 2003. La famille jouerait un rôle important dans ces réussites en parvenant à établir une sorte de contrat moral entre

Les déterminants de la mobilité

1. L'évolution de la structure professionnelle

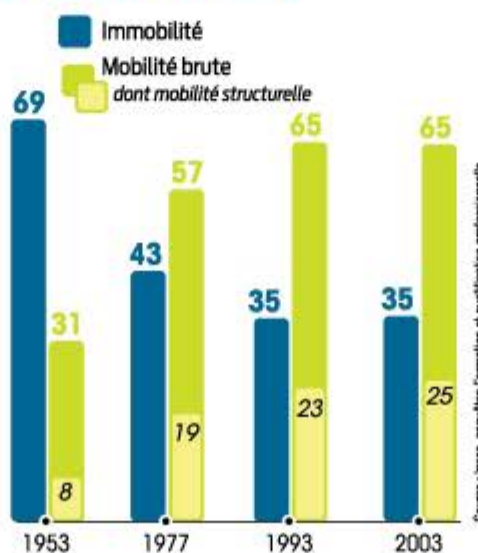
Les transformations de la structure professionnelle constituent une part de plus en plus importante des cas de mobilité observés en France. Sur le graphique ci-contre, on constate en effet que la **mobilité structurelle** correspond à 38 % des cas de mobilité en 2003 (25/65), et cette proportion n'a cessé de croître depuis 1953 (26 % seulement à cette date).

Ainsi, alors que les agriculteurs représentaient 16 % des actifs dans la génération des pères (dernière colonne de la table des origines sociales), ils ne représentent plus que 4 %, soit quatre fois moins, de la génération des fils (dernière ligne de la table de destinée). Ainsi, même si tous l'avaient souhaité, les fils d'agriculteurs n'auraient pu reprendre la profession de leur père, faute d'exploitations agricoles suffisantes. A l'opposé, la part des cadres est passée de 8 % dans la génération des pères à 19 % dans celle des fils, exigeant donc un recrutement provenant d'autres professions et catégories socioprofessionnelles.

2. Les rôles de la famille dans la mobilité

La famille joue un rôle essentiel dans la **socialisation primaire**. Ce rôle favorise l'hérédité sociale, puisque l'enfant intériorise les normes et les valeurs nécessaires à son intégration dans la famille, en assi-

L'évolution des formes de mobilité en France



Un document statistique central

Comment exploiter ce document

Si le nombre d'étudiants a fortement augmenté en France au cours des dernières décennies, ce document nous montre que les étudiants ont des origines sociales bien différentes selon la filière choisie.

Premier constat : les étudiants issus des milieux populaires (employés et ouvriers) sont surtout présents dans des filières courtes (IUT, BTS, écoles paramédicales et sociales). On peut interpréter cela

à partir des analyses de Boudon : les familles privilégieraient ces choix pour plusieurs raisons : coût moins élevé, diplôme permettant de trouver un emploi plus rapidement, risque moins élevé en cas d'échec...

Deuxième constat : les enfants d'ouvriers et les enfants de cadres représentent respectivement 6,3 et 49,8 % des étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles, alors que ces catégories représentent environ 20,6 et 17,5 % des actifs. On constate donc que les cadres et professions

intellectuelles supérieures sont près de trois fois plus présents dans ces classes que si la répartition respectait celle de la population active, alors que les ouvriers sont nettement sous-représentés dans ces classes. Le même constat peut être fait pour les écoles d'ingénieurs. Cela confirme les analyses de Pierre Bourdieu sur le rôle irremplaçable de la transmission du capital culturel dans la réussite scolaire et universitaire des enfants accédant aux filières les plus prestigieuses.

Pour l'ensemble des jeunes, cette proportion est passée de 25 % à 53 % environ. D'ailleurs, la population étudiante est passée de 1,2 million au début des années 1980 à plus de 2,4 millions en 2013.

Cela a deux effets sur la mobilité sociale. D'une part, cela modifie les **aspirations des jeunes et de leur famille** en termes d'avenir professionnel. Les enfants des catégories défavorisées adoptent des stratégies individuelles d'ascension sociale et souhaitent plus rarement rester dans la PCS de leurs parents (agriculteurs, ouvriers). Les familles elles-mêmes souhaitent moins fortement qu'avant voir leurs enfants intégrer leur propre groupe social. Le sentiment d'appartenance de classe et la fierté d'adhérer à une culture spécifique s'amenuisent : on souhaite voir ses enfants se sortir de leur milieu.

D'autre part, l'obtention de diplômes donne effectivement aux jeunes de ces catégories populaires **l'opportunité de viser d'autres places dans la société**, d'autant plus que le contenu des études suivies les éloigne généralement des références professionnelles de leur milieu familial.

Par ailleurs, l'école joue un **rôle de socialisation anticipatrice** pour les élèves des classes populaires. Ceux-ci peuvent être confrontés à l'école à des enfants issus d'autres milieux sociaux, qui constituent des groupes de référence dans lesquels ils chercheraient à se faire admettre, en imitant leurs comportements et en se construisant une identité en décalage avec celle de leurs parents.

On peut, enfin, illustrer le rôle de l'école sur la mobilité sociale à partir de l'exemple des femmes : celles-ci ont largement utilisé les possibilités offertes par leur réussite scolaire et universitaire pour accéder au monde du travail, s'assurant ainsi une indépendance financière et une promotion sociale importantes.

Répartitions des étudiants, selon leur origine sociale et leur filière, en %

	Université	IUT	BTS	Classes prépa	Ecole d'ingénieurs universitaire	Ecole d'ingénieurs non universitaire	Ecole de commerce	Ecoles paramédicales et sociales	Population active
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	9,2	11,4	11,6	10,5	10,3	12,1	15,1	11,9	8,2
Cadres et prof. intellect. sup.	30,4	28,4	13,9	49,8	48,2	47,8	38,7	18,9	17,5
Prof. Intermédiaires	12,8	16,8	12,7	12,1	13,1	11,1	6,2	12,1	25,3
Employés	12,3	15,3	15,5	9,4	7,4	6,4	5,3	19,0	28,4
Ouvriers	10,7	14,9	20,0	6,3	6,8	5,1	2,8	17,6	20,6

N.B. : le total des colonnes ne fait pas 100 car les étudiants dont les parents sont retraités ou qui n'ont pas répondu à la question de leur origine sociale n'ont pas été reproduits.

parents et enfants, fait d'engagements et d'obligations réciproques, et reposant sur l'investissement de l'enfant dans la vie familiale et la confiance mutuelle.

3. Les rôles de l'école

a. L'école facteur de mobilité sociale

La scolarisation massive (prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans depuis 1967) et les objectifs vo-

lontaristes d'élévation du niveau de formation (collège unique en 1975, « 80 % d'une classe d'âge au niveau bac » en 1985, 50 % d'une génération diplômée du supérieur aujourd'hui) ont permis à une part croissante d'enfants d'atteindre la fin des études secondaires et d'accéder aux études supérieures. Ainsi, environ 35 % des enfants d'ouvriers avaient accès à l'enseignement supérieur dans les années 2000, contre 10 % en 1984.

Les notions essentielles du programme

Capital culturel : ensemble des ressources culturelles présentes sous la forme de titres scolaires, de biens culturels et de dispositions incorporées (*habitus*).

Capital social : ensemble des relations sociales que l'on peut mobiliser.

Déclassement : phénomène de dégradation qui peut affecter la valeur sociale du diplôme, la situation

professionnelle d'un individu au cours de sa vie ou par rapport à celle de ses parents.

Fluidité sociale : degré plus ou moins élevé d'égalité des chances d'accéder à un statut social donné, indépendamment de son origine sociale.

Groupe d'appartenance : groupe dont un individu est membre par ses origines et par ses activités.

Groupe de référence : groupe, différent de son groupe d'appartenance, par lequel un individu cherche à être accepté et traité en tant que membre.

Mobilité intergénérationnelle : mesure les changements de position sociale entre deux générations.

Mobilité intragénérationnelle : mesure les changements de position sociale à l'intérieur d'une génération.

Mobilité observée : ensemble

des flux de mobilité (ascendante, descendante, horizontale, reproduction...).

Paradoxe d'Anderson : désigne le fait d'occuper une position sociale inférieure à celle de ses parents alors qu'on est plus diplômé qu'eux.

Socialisation anticipatrice : intériorisation par un individu des normes et des valeurs d'un groupe de référence plutôt que de son groupe d'appartenance.

Quiz

Répondez par vrai ou faux
aux affirmations suivantes1. La notion de mobilité
pour les sciences sociales
n'a qu'un seul sens.

- ☐ Vrai
☐ Faux

2. En France, la
reproduction sociale
n'a cessé
de progresser depuis
cinquante ans.

- ☐ Vrai
☐ Faux

3. Une partie de la
mobilité observées'explique
par les mutations
de l'emploi.

- ☐ Vrai
☐ Faux

4. La fluidité sociale
permet de savoir si la
mobilité observée est
plus ou moins grande.

- ☐ Vrai
☐ Faux

5. Le déclassement
scolaire est une
réalité incontestée

chez les sociologues.

- ☐ Vrai
☐ Faux

6. Pour Boudon,
les taux de réussites
scolaire
et universitaire
s'expliquent par
les choix des acteurs
concernés.

- ☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz
pages 97-98.

b. L'école facteur de rigidité sociale

Comme nous l'a suggéré le paradoxe d'Anderson, il faut accumuler toujours plus de diplômes pour prétendre à une position sociale identique, voire parfois inférieure, à celle de ses parents. Les inégalités se sont en réalité maintenues, mais déplacées au long du cursus scolaire et universitaire.

L'analyse de la durée des études montre en effet que, plus on progresse dans le cursus universitaire, plus la part des enfants d'ouvriers et d'employés est faible. Ceux-ci choisissent plus souvent des filières courtes et sont plus nombreux à abandonner en cours de route. Parmi les filières choisies, les séries les plus « prestigieuses » (section S au lycée, puis classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, par exemple) restent très discriminantes, la sélection sociale y étant renforcée par une intériorisation des probabilités d'échec chez les enfants issus des catégories populaires. Au contraire, ces mêmes enfants sont plus fréquemment orientés vers les filières courtes moins valorisées.

Les laissés-pour-compte sont nombreux : chaque année, de 13 % à 15 % des élèves sortent du système scolaire sans qualification ou avec au maximum le niveau de fin de primaire.

Les sociologues ont proposé différentes explications à ces situations. **Pierre Bourdieu** considère que c'est la transmission du capital culturel qui est déterminante pour expliquer l'hérédité sociale : les enfants des catégories les plus diplômées reçoivent de leurs parents un héritage culturel qui permet d'assurer leur réussite scolaire, puisque la culture qu'ils rencontrent à l'école et qui s'y trouve valorisée correspond à la culture familiale. Au contraire, les enfants des catégories populaires sont

confrontés, au sein de l'école, à une culture très différente de leur culture d'origine, elle-même dévalorisée, voire ignorée, par l'école.

De plus, les rapports des parents à l'école (relation avec les enseignants, connaissance du système scolaire et des différentes filières) sont très différenciés selon les milieux, accentuant l'hérédité sociale.

Au-delà des familles, c'est bien l'école qui est jugée responsable de ces inégalités, puisqu'elle impose un type de langage, de comportements, de références culturelles conformes à l'*habitus* des enfants de ces catégories privilégiées. L'école légitime et rend donc « naturelles » les inégalités sociales en les mettant sur le compte du « don ».

Cette analyse a suscité certaines critiques. On lui reproche d'avoir tendance à négliger le **rôle des niveaux de revenus**, qui pourtant permettent bien souvent d'assurer la réussite scolaire,

grâce à l'accès à des cours particuliers, des écoles privées, etc. De plus, la thèse de l'héritage culturel entraînerait une sorte de **fatalisme** face à ces inégalités, ressenties comme insurmontables, alors que des politiques volontaristes, comme la politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP) ou des bourses d'études, pourraient y remédier.

Enfin, à partir des mêmes constats, **Raymond Boudon** réintroduit le rôle des familles dans la réussite scolaire des individus. La diversité des parcours scolaires possibles pousserait les familles à une succession de choix. A réussite scolaire identique, les enfants des catégories ouvrières seraient orientés vers des études courtes et ceux des cadres vers des études longues, en raison d'une appréciation différente des risques, des coûts et des avantages liés au choix des filières d'études.

L'interprétation faite par Boudon de la faible mobilité sociale permise par l'école diffère donc de celle de Bourdieu : c'est parce que les acteurs ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font, et non à cause d'un appareil de reproduction sociale, que la réussite scolaire est aussi différenciée. ■

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Montrez les effets de l'évolution de la structure par catégorie socioprofessionnelle sur la mobilité sociale.
- Vous démontrerez que la famille peut constituer un frein à la mobilité sociale des individus.
- Quel rôle joue la famille dans la mobilité sociale ?
- L'école favorise-t-elle la mobilité sociale ?
- Quel est le rôle de l'école/de la famille/de l'évolution de la structure sociale sur la reproduction sociale/la mobilité sociale ?
- Quelles sont les différentes formes de mobilité sociale ?



Pour en savoir plus

« La mobilité sociale fait-elle du surplace ? », *Alternatives Économiques* n° 330, décembre 2013, <http://bit.ly/1B905VL>

« Jamais l'intérêt de poursuivre des études n'a été aussi important », entretien avec Eric Maurin, *Alternatives Économiques Hors-série* n° 099, décembre 2013, <http://bit.ly/1DQYPqW>

Nos vidéos pédagogiques sur ce thème : <http://bit.ly/1A3vinT>

Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

Comment une société fait-elle pour « tenir debout » et ne pas se déliter alors qu'elle rassemble une multitude de groupes et d'individus dont les motivations, les situations, les intérêts et les convictions diffèrent ? Dès le XVII^e siècle, des philosophes comme Thomas Hobbes s'interrogeaient déjà sur les conditions du vivre ensemble. Et à la fin du XVIII^e siècle, Adam Smith avait à son tour cherché à apporter une réponse économique à cette question. Selon lui, la société doit s'organiser autour du marché, car c'est la seule institution qui permet de concilier l'égoïsme individuel et l'harmonie sociale.

Mais à partir du XIX^e siècle, lorsque les individus commencent à s'affranchir des contraintes politiques, sociales, économiques et religieuses, c'est la sociologie qui s'empare de cette question. Pour les sociologues, c'est le « lien social » qui constitue le véritable ciment de la société. Il est constitué de l'ensemble des relations, des normes, des pratiques et des valeurs qui relient les individus et les groupes les uns aux autres, les rendent solidaires et assurent ainsi la cohésion sociale. Mais cette solidarité ne naît pas spontanément, elle est le résultat de processus qui se construisent dans des « lieux » comme la famille, l'école, le monde du travail ou encore par l'action des pouvoirs publics.

A La solidarité mécanique et organique chez Durkheim

Emile Durkheim (1858-1917) est considéré comme un des pères fondateurs de la sociologie. Sa thèse de doctorat, *De la division du travail social*, publiée en 1893, tente de comprendre un des traits majeurs de la modernité : la montée de l'**individualisme**.

Ce terme désigne le processus d'émancipation de l'individu des diverses tutelles (la famille, le clan, les corporations, les castes, les religions, etc.) qui, dans d'autres types de sociétés, lui dictaient ses choix. En tant qu'idéal moral, il implique tout simplement que chacun peut choisir librement son mode de vie. Contrairement à la plupart des conservateurs de son époque, Emile Durkheim estime que la progression de l'individualisme n'entraîne pas forcément un risque de dissolution de la société, mais qu'elle est au contraire tout à fait compatible avec le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité.

1. La solidarité mécanique

Selon Durkheim, dans les **sociétés traditionnelles**, la division du travail social

est très peu poussée, c'est-à-dire que les activités sociales sont faiblement divisées au sein de la société. La plupart des personnes ont des activités similaires (souvent agricoles). Les individus se ressemblent, ils partagent le même mode de vie, les mêmes valeurs. Cette communauté de croyance résulte d'une socialisation forte et autoritaire.

Par ailleurs de puissantes institutions comme les corporations, la seigneurie ou encore la religion assurent un étroit **contrôle social** et placent littéralement les individus sous tutelle. La **conscience collective**, c'est-à-dire les croyances communes aux différents membres, prédomine sur la conscience individuelle. Les individus ne peuvent s'y soustraire : comme le dit Durkheim, « l'individu ne s'appartient pas », il est littéralement « une chose dont la société dispose ».

On comprend mieux alors sur quoi repose la cohésion sociale dans ces sociétés : tout le monde fait peu ou prou la même chose, pense et croit aux mêmes choses. La solidarité vient de l'uniformité

des individus qui composent le corps social. Durkheim propose d'utiliser le terme de « **solidarité mécanique** » pour décrire cette situation.

La différenciation entre les individus y est donc très faible et les sanctions contre ceux qui transgressent les « états forts » de cette conscience collective sont souvent violentes, car c'est l'ensemble de la société qui se sent menacée par cette transgression. C'est pour cela que Durkheim décide de prendre l'état du droit comme indicateur de la solidarité ; partout où le **droit répressif** (celui qui vise à punir) domine, domine aussi la conscience collective et la solidarité mécanique.

2. La solidarité organique

Il en va tout autrement dans les **sociétés modernes**. La densité de population s'accroît et avec elle les contacts, les communications et les échanges se multiplient, entraînant le développement de la **division sociale du travail**. Les fonctions sociales se diversifient et les individus se particularisent, se différencient les uns des autres.

L'individu devient un être juridique à part entière, doté de droits nouveaux (les **droits de l'homme**) et les sociétés modernes qui émergent au XIX^e siècle doivent lui garantir l'exercice de ces droits. Il devient progressivement un acteur libre de faire des choix, émancipé des anciennes tutelles que représentaient la religion, les corporations ou encore le pouvoir seigneurial. Le projet politique de la modernité n'est plus de mettre l'individu au service de la société, mais de mettre celle-ci au service des droits individuels. Le renversement historique est complet.

Dans les sociétés modernes, la conscience collective (normes et valeurs collectives) s'allège, laissant plus de place à la **conscience individuelle** (manières de penser propres à l'individu). La question de la cohésion sociale se pose alors dans des termes nouveaux : comment assurer la cohésion sociale entre des individus différents, où chacun est de plus en plus libre d'agir à sa guise, et où cette liberté est garantie par des droits imprescriptibles ? C'est tout l'enjeu de la réflexion de Durkheim.

Selon lui, l'accentuation de la division du travail produit de manière indissociable un double effet : à mesure qu'elle s'approfondit, la division du

Les deux formes de solidarité selon Durkheim



travail autonomise les individus, mais en même temps, elle leur fait éprouver le besoin qu'ils ont d'autrui, car en se spécialisant ils ne se suffisent plus à eux-mêmes. Durkheim désigne cette **solidarité comme « organique »**. Elle découle du fait que les individus différents deviennent complémentaires et interdépendants.

La division du travail a donc comme première fonction de créer du **lien social**, de servir de ciment, de base à la cohésion sociale, et pas seulement comme le pensaient les économistes d'accroître la productivité. Sa fonction la plus importante est donc « morale » et non économique. Là aussi, l'état du droit est une bonne manière de savoir si ce type de solidarité se développe. Si c'est le cas, on doit observer une **extension du droit restitutif** (celui qui vise à réparer). Ce type de droit (civil, commercial...) est caractéristique d'une société où il est nécessaire de réguler les litiges qui peuvent opposer des individus différents entre eux.

Pour autant, si l'expansion de l'individualisme est compatible avec le maintien des solidarités et de la cohésion sociale, Durkheim s'inquiète des « **formes pathologiques** » que pourrait prendre la division du travail social. Elles pourraient remettre en cause cette adéquation.

Parmi ces formes pathologiques

existe l'**anomie**, c'est-à-dire l'affaiblissement des régulations sociales, qui peut survenir lorsque les règles sociales sont inadaptées ou lorsqu'elles ne sont plus appliquées. Cette situation, si elle perdure, lui apparaît comme un risque majeur pour le maintien des solidarités et de la cohésion sociale, car on aurait alors un affaiblissement du sentiment de solidarité et donc un délitement du lien social.

3. La coexistence des deux formes de solidarité

Les deux formes de solidarité ne s'excluent pas l'une l'autre ; elles peuvent tout à fait coexister au sein d'une même société.

Nos sociétés voient l'individualisme s'y développer, mais des liens communautaires y sont préservés, voire même valorisés devant la montée d'un individualisme jugé parfois excessif. On peut donner quelques exemples du maintien de ces formes de solidarité qui reposent sur le partage de croyances et de valeurs communes :

– Dans la sphère politique, l'appartenance partisane crée entre les militants d'un même parti une forte communauté de sentiments et de valeurs. Le Parti communiste français a ainsi longtemps consti-

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

- Expliquez comment le travail contribue à l'intégration sociale.

RÉPONSE Le travail, au sens de l'accès à l'emploi, constitue un puissant moyen de s'intégrer : les sociologues parlent même à son propos de « grand intégrateur ». D'abord, par les revenus qu'il procure, il permet aux individus de s'autonomiser (ils ne dépendent plus des parents ou de leur conjoint), mais aussi d'accéder aux normes collectives de consommation. De plus, il donne accès à la protection sociale et offre l'occasion à la fois d'éprouver et de contribuer à l'effort de solidarité collective. Enfin, même sous la forme du bénévolat, il est source d'une intense sociabilité et contribue à étendre le réseau social et amical des individus.

- Quelle différence établissez-vous entre la solidarité mécanique et la solidarité organique ?
- A l'aide de deux exemples, vous montrerez comment la famille crée du lien social.
- Montrez à l'aide d'exemples que la solidarité mécanique n'a pas disparu dans les sociétés contemporaines.

tué une seconde famille pour ses militants.

– Dans l'univers du travail, certains collectifs de travail (mineurs, cheminots, dockers, sidérurgistes) fournissent à leurs membres des normes et des valeurs collectives fortes que l'on retrouve parfois dans certaines formes d'appartenance syndicales.

– Dans la sphère religieuse, l'appartenance à une communauté (chrétienne, juive, musulmane, bouddhiste...) constitue un cadre fort pour la conscience des individus. Lorsque ces formes se radicalisent (intégrismes, fondamentalisme, sectarisme...), les membres doivent renoncer à toute individualité et à toute « propriété de soi ».

B Intégration et exclusion sociales aujourd'hui

1. Les termes du débat

« Faire société » c'est d'abord être capable d'intégrer les individus au sein d'un collectif. Ce processus d'intégration s'organise autour de deux modalités.

La première est le résultat du processus de **socialisation**. Les multiples instances (famille, école, groupe de pairs, médias...) qui interviennent dans ce processus aident les individus à se construire comme des acteurs sociaux, en leur permettant de s'approprier et d'intérioriser les normes, les valeurs et les pratiques, autant dire la culture propre à leur environnement social. C'est la fameuse « *société vivant et agissant en nous* » dont parle Emile Durkheim. Tous ces éléments vont permettre aux individus d'interagir dans l'univers social où ils vivent, de s'y reconnaître et d'y être reconnus comme des membres à part entière, bref de s'y intégrer.

La seconde modalité est le résultat du **contrôle social** exercé sur les individus. C'est la société qui impose le respect des normes en vigueur et punit de multiples manières les plus déviants de ses membres.

Ces deux modalités produisent des effets individuels et collectifs. Au plan indi-

viduel, se constitue un tissu de relations sociales dans lequel les individus peuvent puiser de la reconnaissance sociale (ils comptent pour autrui), mais aussi de la protection sociale (ils peuvent compter sur autrui). Au plan collectif, c'est l'affirmation de la **cohésion sociale**, c'est-à-dire d'une situation marquée par l'existence de liens sociaux et de formes de solidarité qui assurent la coexistence des membres d'une société et l'unité de cette société.

Bien sûr, la cohésion sociale est, selon les époques et le type de société, plus ou moins forte. Aujourd'hui en France, elle semble fragilisée par l'**exclusion sociale**, c'est-à-dire par les processus de fragilisation des liens sociaux qui unissent les membres d'une collectivité. Pour comprendre ce phénomène, on retiendra les analyses de Robert Castel (la désaffiliation sociale) et celles de Serge Paugam (la disqualification sociale), des analyses qui du reste ne s'opposent pas.

Robert Castel montre bien que l'exclusion sociale, avant d'être une situation (« être exclu ») ou une population avec ses caractéristiques (« les exclus »), est d'abord un processus de ruptures successives du lien social amenant les individus à être privés à la fois de travail et à être

isolés. C'est ce processus qu'il nomme la **désaffiliation sociale**. Dans ce cadre, on peut distinguer trois zones :

- la zone d'intégration, marquée par l'association d'un travail stable et d'une insertion relationnelle solide caractérisée ;

- la zone de vulnérabilité sociale est une zone intermédiaire, instable, qui conjugue la précarité du travail et une sociabilité limitée ;

- la zone de désaffiliation, caractérisée par l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel.

Cependant, rien n'est mécanique. Ainsi, une précarité du travail peut être compensée par de fortes relations familiales, de voisinage ou d'entraide associative.

Serge Paugam, lui, utilise la notion de « **disqualification sociale** » pour analyser l'exclusion. Cette notion désigne le processus qui conduit progressivement un individu à perdre toute protection et toute reconnaissance sociales. Cela met en jeu l'identité sociale des individus : l'exclusion est, à côté de la perte des protections, le passage d'une identité positive à une identité négative.

Ce processus comprend trois étapes :

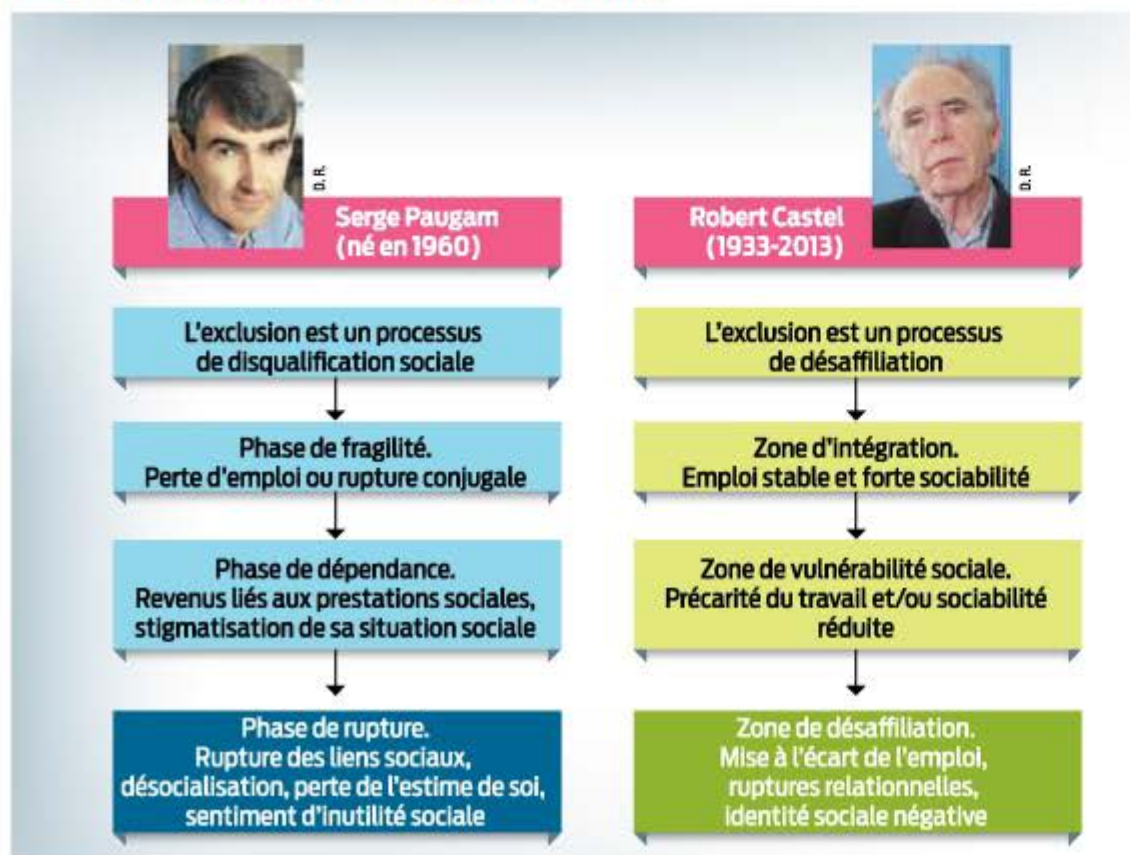
- la phase de fragilité, qui est une phase de perte de sociabilité suite à un divorce et/ou la perte de l'emploi, par exemple ;

- la phase de dépendance : l'individu devient dépendant des aides sociales et des services sociaux. Dans ses relations avec autrui, l'individu subit une stigmatisation et éprouve un sentiment d'infériorité sociale face à la dégradation de ses conditions de vie et à la dévalorisation de son statut social ;

- la phase de rupture : l'individu cumule plusieurs handicaps et un sentiment d'inutilité. Les liens sociaux sont rompus et l'individu peut être désocialisé (perte des repères, d'estime de soi, etc.).

La thèse de la crise ou, en tout cas, de l'affaiblissement du lien social est partagée par de nombreux acteurs sociaux, journalistes, hommes politiques. Elle agite aussi souvent le débat public, où il est courant de parler de recul de la cohésion sociale et de **fracture sociale**. Ce débat met souvent en avant l'échec de l'intégration de certaines populations, de repli identitaire, de montée des particularismes ou des communautarismes, etc. Pour beaucoup d'« observateurs », ces difficultés seraient dues à l'affaiblissement des instances d'intégration que sont la famille, l'école, le travail. Ces instances ne joueraient plus comme autrefois leur rôle. Mais qu'en est-il véritablement ?

Disqualification sociale et désaffiliation



Un document statistique central

Répartition des personnes de moins de 65 ans et des personnes pauvres selon le type de ménages, en %

Types de ménage auxquels appartiennent les individus	Part des moins de 65 ans, en %	Part des personnes pauvres, en %
Personnes seules	11,5	14,5
dont hommes inactifs	1,2	2,5
hommes actifs	5,0	5,0
femmes inactives	1,4	2,6
femmes actives	3,9	4,2
Familles monoparentales	10,5	23,5
dont pères	1,6	2,4
mères inactives	1,9	8,2
mères actives	7,0	12,9
Couples	74,4	56,5
dont homme actif, femme inactive avec un enfant	2,4	3,8
homme actif, femme inactive avec trois enfants ou plus	4,9	12,3
couples d'actifs sans enfant	9,5	3,2
couples d'actifs avec trois enfants ou plus	10,0	7,1
Ménages complexes	3,6	5,7
Ensemble	100,0	100,0

Source : Insee-DGPP-Quel-Chief-COMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011

Comment exploiter ce document

Ce tableau met en relation la pauvreté et le type de ménages dans lequel vivent les individus de moins de 65 ans. Ainsi, on peut observer que 11,5 % des personnes de moins de 65 ans sont des personnes seules et que 14,3 % des personnes pauvres sont des personnes seules.

Si la pauvreté frappait de manière égale

et indistincte toute la population, la structure de la population pauvre devrait être à l'image de celle de la population totale, un peu comme un échantillon représentatif. Par exemple si l'on considère les couples, qui constituent 74,4 % du total des ménages, il serait logique qu'ils représentent la même proportion au sein de la population pauvre. Or, ces couples ne représentent que 56,5 % des ménages pauvres.

Le risque de pauvreté est en effet très variable et certaines situations familiales sont surreprésentées au sein de la population pauvre, alors que d'autres sont largement sous-représentées. Ainsi les individus vivant dans des familles monoparentales ne représentent que 10,5 % des ménages de moins de 65 ans, mais 23,5 % (plus du double) des ménages pauvres. Ce type de famille est donc surexposé au risque de la pauvreté.

Les familles monoparentales les plus exposées à la pauvreté sont celles dans lesquelles des mères élèvent seules leurs enfants en étant inactives. Ainsi, les mères inactives seules sont quatre fois plus nombreuses parmi la population pauvre (8,2/1,9) qu'elles ne devraient l'être si la pauvreté était également distribuée dans toute la population. Les personnes inactives vivant seules sont également fortement surreprésentées parmi les pauvres, ainsi que les couples où l'un des conjoints n'accède pas à l'activité professionnelle.

Pour conclure, on observe donc que, mis à part la situation de monoparentalité qui représente un risque accru de pauvreté en soi, c'est l'accès à l'activité professionnelle, plus que la structure familiale, qui se révèle décisive pour diminuer ou accroître le risque de souffrir de la pauvreté.

2. L'évolution du rôle de la famille

La famille fournit un bon exemple d'une institution qui a connu de profonds bouleversements au cours des quarante dernières années. L'égalité accrue entre les hommes et les femmes, le déclin du patriarcat, la montée de l'individualisme ont considérablement modifié les relations familiales.

Jusqu'à la fin des années 1960, ce qui compte avant tout, c'est **l'unité de la cellule familiale**. L'individu est au service du bon fonctionnement du groupe familial, qui est marqué par une division sexuelle stricte des tâches.

A partir des années 1970-1980, selon le sociologue François de Singly, nous serions passés à un modèle marqué par un individualisme plus radical : ce qui est avant tout recherché dans l'union, c'est **l'épanouissement personnel**. Le groupe familial est de plus en plus pensé comme étant au service de cet épanouissement individuel. Cette transformation déstabilise plus souvent les unions, qui reposent désormais sur le socle fragile des affinités sentimentales. La baisse des mariages, la montée des

divorces et du célibat peuvent conduire à un affaiblissement des liens sociaux et à un isolement des individus concernés.

On retrouve ce risque notamment dans les familles monoparentales (près de 2,5 millions de ménages), à 90 % menées par des femmes. Celles-ci doivent souvent assumer tous les rôles à la fois et la moindre présence du père peut conduire à un manque de repères, d'autorité, ouvrant plus de possibilités à des comportements anormaux. Le réseau relationnel se réduit et la sociabilité perd en intensité et en capacité protectrice.

Par ailleurs, près d'un quart des pères divorcés « disparaissent » sans verser de pension alimentaire à laquelle ils sont pourtant astreints. Ainsi, les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les ménages pauvres (voir encadré ci-dessus). Or, la pauvreté est source d'exclusion sociale, car elle est stigmatisante, comme le montre Serge Paugam. En mettant en scène l'incapacité de vivre selon les normes de consommation, d'habitat ou de loisirs, elle est également disqualifiante, car elle fait entrer ces familles dans le statut dévalorisé de l'assisté social.

Néanmoins, les craintes d'un déclin du rôle intégrateur de la famille doivent être largement relativisées, pour au moins trois raisons.

En premier lieu, malgré les divorces et la multiplication des désunions, la norme reste largement celle du couple marié avec des enfants : c'est le cadre de vie de plus de 80 % des enfants avant l'âge de 6 ans et encore celui de plus des deux tiers des 14-17 ans.

Ensuite, la famille reste la première instance de socialisation primaire. C'est toujours d'abord par elle que l'enfant intègre les normes, les valeurs, le langage, etc. de la société dans laquelle il vit.

Enfin, les structures familiales restent le lieu privilégié d'une intense **solidarité de proximité**. Que ce soit par le soutien domestique qu'elle peut fournir à ses membres au quotidien (aides pour garder les enfants, pour les tâches ménagères, les courses, le bricolage...), les aides financières qui y circulent, le soutien moral qu'elle peut apporter ou l'accès au capital social (le réseau relationnel), tout concourt à faire de la famille une instance majeure d'intégration sociale.

Un document statistique central

Evolution des formes d'emplois salariés depuis 1975 en France

	1975	1990	2010	Variation 1975-2010
Emplois salariés typiques (CDI à temps plein)	15 952 000	14 787 000	16 075 000	+ 0,7 %
Emplois précaires	217 000	1 324 000	3 191 000	+ 1 370 %
dont intérimaires	-	232 000	527 000	
CDD	-	593 000	1 938 000	
stages et contrats aidés	52 000	276 000	395 000	
apprentissage	165 000	223 000	331 000	
Emplois à temps partiel	1 320 000	2 650 000	4 446 000	+ 236,8 %
Emplois atypiques (emplois précaires + emplois à temps partiel)	1 537 000	3 974 000	7 637 000	+ 396,9 %
Total	17 489 000	18 761 000	23 644 000	+ 35,2 %

Source : Insee, enquêtes Emploi

Comment exploiter ce document

Ce document retrace l'évolution des principales formes de l'emploi salarié depuis près de quarante ans. On peut tout d'abord observer que l'emploi salarié a considérablement augmenté depuis 1975 : il y avait en 2010 plus de six millions d'emplois salariés de plus qu'en 1975, soit une augmentation d'environ 35 %. On le doit

bien sûr à la croissance économique observable sur cette période, mais aussi à la tendance à la salarisation de la population active.

Paradoxalement, alors que l'emploi progresse fortement, les emplois « typiques », c'est-à-dire ceux qui symbolisaient la norme de l'emploi durant les Trente Glorieuses, connaissent une stabilité remarquable (+ 0,7 % en trente-cinq ans). La croissance

de l'emploi s'explique en fait par le développement de formes particulières d'emplois, comme les CDD (inexistants en 1975), l'intérim, les stages et les contrats aidés, ainsi que les emplois à temps partiel. Globalement, ces formes atypiques d'emploi ont été multipliées par presque cinq (+ 396,9 %) ; elles expliquent à elles seules la croissance de l'emploi global.

Au sein de ces formes nouvelles, il faut bien observer la montée des emplois précaires : leur nombre a été multiplié par près de 15 (+ 1 370 %). Cette évolution traduit bien la dégradation de la norme des emplois. Il faudrait aussi leur adjoindre une partie des emplois à temps partiel subi, c'est-à-dire imposé aux salariés.

Au total, la précarité de l'emploi n'a cessé de se développer. Conjugée au chômage de masse, elle affaiblit considérablement la capacité du travail à produire de l'intégration sociale. Il faut cependant noter que, malgré ces évolutions, l'emploi à temps plein dans le cadre d'un CDI reste la norme et représente près de trois emplois sur quatre (16 millions d'emplois sur 23 millions).

3. Le rôle de l'école dans l'intégration sociale

Les débats actuels sur le système scolaire français, en particulier sur son efficacité, sont récurrents. Contribue-t-il efficacement à l'apprentissage des règles sociales et d'une culture commune ?

L'école, en homogénéisant les manières de penser, de faire et les pratiques sociales, permet de « faire société ». Cela fait d'ailleurs partie de ses missions. L'école a en charge la **forma-**

tion des citoyens : l'enseignement de la morale civique, par exemple, est censé inculquer aux jeunes générations les valeurs du vivre ensemble, la tolérance, les principes de la laïcité. L'école inculque aussi des normes (ponctualité, respect de l'autorité), des valeurs (le sens de l'effort, de l'honnêteté, le goût de la réussite). Elle prépare ainsi les individus de demain à leurs futurs rôles sociaux. Mais surtout, par la formation qu'elle dispense et les diplômes qu'elle

distribue, elle joue un rôle déterminant dans l'obtention d'un emploi et donc dans l'intégration sociale.

Cependant l'école semble avoir de plus en plus de difficultés à tenir ses fonctions d'intégration. Comme le suggère la comparaison des systèmes éducatifs, le modèle français connaît un taux élevé de jeunes en échec scolaire et ne parvient pas à fournir des élites assez étoffées : en somme, il n'est ni juste ni efficace.

Ces difficultés tiennent à la culture permanente du classement, à l'élimination précoce des plus faibles et à une grande tolérance aux inégalités et à leur reproduction. Ainsi, malgré des sommes importantes dépensées par la nation (le budget de l'Education nationale représente 65 milliards d'euros) et malgré la mise en place de moyens spécifiques alloués aux zones d'éducation prioritaire (ZEP), l'école française reste **très inégalitaire**.

Ceux qui sortent de l'école sans diplôme (150 000 jeunes chaque année) ne peuvent que nourrir un fort ressentiment face à cette institution et parfois face à la société dans son ensemble. L'**échec scolaire** est très stigmatisant : quand « tout le monde a le bac », ne pas l'avoir est souvent source d'exclusion, notamment sur le marché du travail.

Les notions essentielles du programme

Anomie : situation où l'absence ou l'inadaptation des lois et des normes conduit à l'affaiblissement du sentiment de solidarité.

Cohésion sociale : situation marquée par l'existence de liens sociaux et de formes de solidarité qui assurent la coexistence des individus au sein d'un groupe social et l'unité de ce groupe.

Désaffiliation : processus de rupture avec le réseau relationnel familial et l'univers lié à un emploi stable (Robert Castel).

Disqualification sociale : processus de fragilisation et de stigmatisation qui peut conduire à une rupture des liens sociaux (Serge Paugam).

Individualisme : processus

d'émancipation de l'individu des diverses tutelles (la famille, la religion, les corporations...).

Intégration sociale : processus par lequel un individu devient membre d'un groupe social grâce à l'établissement de liens sociaux.

Lien social : regroupe toutes les relations qui solidarisent les individus et les groupes entre eux. Les liens interpersonnels (conjugaux, familiaux, amicaux, de voisinage, etc.) et/ou les liens institutionnels (professionnels, associatifs, syndicaux, politiques, Sécurité sociale, etc.).

Réseaux sociaux : ensemble des relations amicales, professionnelles ou civiques dans lesquelles l'individu est intégré.

Sociabilité : ensemble des relations sociales interpersonnelles qu'un individu peut entretenir.

Socialisation : processus d'apprentissage et d'intériorisation des normes, des valeurs et des pratiques propres à un groupe social ou à une société.

Solidarité mécanique : lien social qui unit des individus similaires et qui repose sur leur sentiment d'être identiques les uns aux autres.

Solidarité organique : lien social qui unit des individus différents et qui repose sur leur interdépendance et leur complémentarité.

Enfin, face à des publics scolaires plus hétérogènes sur le plan social et culturel, l'école éprouve davantage de difficultés à transmettre une culture commune. L'institution scolaire est alors le théâtre de diverses manifestations anomiques : absentéisme, décrochage scolaire, déscolarisation et parfois violences dans les comportements.

4. Le grand intégrateur social : le travail

Enfin, le travail a toujours été considéré comme le grand intégrateur social. Ainsi, des générations d'immigrés se sont intégrées à la société française par le travail dans les secteurs du bâtiment, des mines ou de la sidérurgie. Celui-ci permet l'accès au revenu, aux droits sociaux, mais aussi à un réseau de sociabilité et à une identité sociale, c'est-à-dire au bout du compte à une citoyenneté réelle.

Le travail permet d'abord de s'ancrer dans des normes collectives. Il conduit à partager le même rythme de vie (horaires journaliers, week-end, vacances), d'accéder aux normes de consommation en vigueur (voiture, logement...), mais aussi de bénéficier de la protection sociale (maladie, vieillesse, assurance chômage) et d'éprouver ainsi le sentiment d'être rattaché à un collectif. Ce sentiment s'éprouve aussi au niveau du collectif de travail, de la fréquentation des collègues, de l'appartenance à un syndicat ou à une association dérivée de l'univers professionnel. De cette manière les individus peuvent tisser un réseau relationnel qui, au fil du temps, devient un réseau amical.

Mais le travail contribue aussi à l'individualisation des personnes. L'emploi salarié est une manière décisive de s'affranchir de la tutelle parentale ou conjugale. Par exemple, l'activité féminine a toujours été très élevée au cours du XX^e siècle dans l'agriculture et le commerce, mais dans une situation où l'employeur était souvent le conjoint. Il faudra attendre les

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. La solidarité organique découle de la similarité des individus.

- ☐ Vrai
☐ Faux

2. La conscience collective décroît avec le développement de l'individualisme.

- ☐ Vrai
☐ Faux

3. L'individualisme au sens sociologique est synonyme d'égoïsme

et de chacun pour soi.

- ☐ Vrai
☐ Faux

4. Le seuil de pauvreté est atteint lorsqu'on gagne moins que le Smic.

- ☐ Vrai
☐ Faux

5. La désaffiliation désigne le fait de ne pas avoir de famille.

- ☐ Vrai
☐ Faux

6. Aujourd'hui, la famille se transforme, mais continue à jouer son rôle d'intégration.

- ☐ Vrai
☐ Faux

7. Malgré le chômage, le travail reste le principal moyen de s'intégrer socialement.

- ☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

années 1960 pour que l'ancrage dans le salariat permette une plus grande autonomie aux femmes actives et les conduise à remettre en cause la domination que subissait la condition féminine.

Les mutations de l'emploi ont été considérables au cours des quarante dernières années (voir thème 12 page 74). Elles se sont accompagnées d'une dégradation de la norme d'emploi issue des Trente Glorieuses, où le marché du travail était alors caractérisé par le plein-emploi, des contrats à durée indéterminée et une grande stabilité des carrières professionnelles. Depuis la fin des années 1970, le chômage de masse, la précarisation des emplois (CDD, stages, intérim...) ont fragilisé la condition salariale.

Malgré cela, les normes sociales se bâtissent encore largement autour du travail et de la valeur qui lui est accordée. Lorsqu'on observe la situation des chômeurs de longue durée, on peut comprendre à rebours l'importance de l'emploi et du travail comme instance d'intégration. Être écarté longtemps de l'emploi, c'est d'abord connaître une baisse considérable de ses

revenus : après la période d'indemnisation, les chômeurs en fin de droits n'ont accès qu'à l'allocation de solidarité spécifique (ASS), voire au revenu de solidarité active (RSA), dont les montants les obligent à affronter la pauvreté au quotidien. C'est donc se sentir exclu des normes usuelles de consommation et même parfois des plus essentielles (accès au logement, à une nourriture suffisante, à un habillement décent...).

Au-delà des conditions matérielles d'existence, être privé d'emploi, c'est faire l'expérience d'une dégradation de l'image de soi, être marqué par le sentiment de son inutilité sociale.

Cela peut conduire au repli sur soi et à une dégradation de son état de santé. Toutes les enquêtes montrent ainsi que le risque d'être concerné par une pathologie grave est plus important chez les personnes exclues durablement de l'emploi. Les liens familiaux sont également affectés. Serge Paugam a montré, à travers des études de biographies, que le fait d'être au chômage fragilisait les couples : la probabilité d'une rupture est plus importante lorsqu'un des deux partenaires traverse une période de chômage. ■

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Vous montrerez que la famille contribue à l'intégration sociale des individus.
- Vous montrerez que le rôle du travail comme instance d'intégration sociale s'est affaibli.
- En France aujourd'hui, le lien social repose-t-il seulement sur la solidarité organique ?
- Comment peut-on rendre compte de l'affaiblissement du lien social dans la France actuelle ?



Pour en savoir plus

« La pauvreté et ses représentations », *Alternatives Économiques* n° 332, février 2014, <http://bit.ly/1MOLRrA>

« La société française est-elle devenue trop individualiste ? », dans *La société française*, hors-série d'*Alternatives Économiques* n° 89, avril 2011, <http://bit.ly/1710Xox>

Nos vidéos pédagogiques sur ce thème : <http://bit.ly/1E5H3Aa>

La conflictualité sociale : pathologie, facteur de cohésion ou moteur du changement social ?

Le conflit occupe une place particulière dans l'analyse sociologique depuis ses origines. Soucieux de déceler ce qui fonde la cohésion sociale, les sociologues sont amenés à s'interroger sur ce qui pourrait menacer cette cohésion sociale au point de mettre en péril la société. Leurs analyses peuvent alors révéler différentes oppositions : certains voient dans le conflit une pathologie menaçant l'organisation sociale, quand d'autres pensent au contraire que le conflit favorise la reconnaissance sociale entre les groupes.

Un autre débat oppose ceux qui considèrent le conflit comme le moteur du changement social et ceux qui y trouvent le signe d'une résistance au changement. C'est en partant de l'observation des différentes sources de conflits dans nos sociétés contemporaines que l'on pourra comprendre quels acteurs y jouent les premiers rôles, comment et avec quelles motivations.

A Comment analyser le rôle des conflits dans l'évolution des sociétés ?

1. Les conflits sont-ils une menace pour l'intégration sociale ?

a. Un facteur de désintégration sociale

Au-delà d'une situation d'affrontement entre des individus, le conflit peut prendre une dimension sociale lorsqu'il y a affrontement entre des groupes sociaux qui ont des intérêts économiques ou idéologiques différents et que chacun cherche à faire triompher. On parle alors de **conflit social**.

Emile Durkheim a été l'un des premiers sociologues à chercher ce qui pouvait fonder la cohésion sociale et, *a contrario*, les dysfonctionnements qui pouvaient remettre en cause cette cohésion sociale. Pour lui, la cohésion sociale dans les sociétés de son époque provient de la solidarité organique (voir thème 8 page 50). Il emploie ce terme, car il compare la société moderne à un corps (le **corps social**) dont les organes sont indépendants, mais surtout interdépendants (si un organe est malade, cela affecte l'ensemble du corps). Dans ces conditions, les risques d'affaiblissement du lien social proviennent de tout ce qui peut fragiliser ce corps social. D'où la notion de « formes pathologiques » : « Si, normalement, la division du travail produit la solidarité sociale, il arrive cependant qu'elle ait des résultats tout

différents ou même opposés » (dans *De la division du travail social*).

Pour Durkheim, il est évident que le conflit social est une forme pathologique de l'intégration sociale, qui résulte d'une situation d'**anomie**, lorsque les normes sociales apparaissent contradictoires aux individus, voire même ne sont plus lisibles à leurs yeux. Parmi les causes possibles, il évoque la multiplication des crises économiques et l'opposition entre les employeurs et les ouvriers, ces derniers ne supportant plus les conditions de travail imposées par la parcellisation des tâches. Durkheim en conclut que « la division du travail ne saurait être poussée trop loin sans devenir une source de désintégration ». Plus tard, il ajoutera comme source possible d'anomie la frustration née de l'inégalité des chances.

Cette anomie peut donc concerner l'ensemble de la société en perte de re-

pères ou un groupe social particulier, incapable d'intégrer les normes sociales dominantes au point de se sentir victime de discrimination, voire de ségrégation. Ainsi, on peut évoquer les émeutes dans les banlieues en France dans les années 2000 comme le résultat d'une socialisation déficiente au sein de la famille et du système scolaire, et comme le signe d'une frustration de ne pouvoir accéder au mode de vie des groupes sociaux urbains plus favorisés.

b. Le conflit peut être favorable à l'intégration sociale

Ces approches ont en commun d'appréhender le conflit comme facteur de désagrégation sociale. D'autres analyses y voient au contraire un facteur d'intégration sociale. Ainsi **Pierre Bourdieu** explique que lorsqu'un groupe social en affronte un autre ou fait face au reste de la société, il doit renforcer sa solidarité interne pour mener à bien son combat. L'adoption de normes et de valeurs spécifiques vient alors renforcer la cohésion du groupe, jusqu'à ce que ses membres soient considérés et se considèrent eux-mêmes comme un groupe à part. Selon lui, l'identité collective du groupe « se pose en s'opposant ». La mobilisation, qui passe par des actions collectives renforçant l'unité, permet alors au groupe d'affirmer cette identité collective pour mener le conflit. Le Front populaire de 1936 est souvent cité comme exemple de la construction de cette cohésion sociale pour la classe ouvrière en France.

Mais il existe une autre dimension de l'intégration sociale par le conflit : celui-ci peut paradoxalement rapprocher les groupes qui s'affrontent. Chacun des groupes en conflit est en effet amené à reconnaître l'existence et l'importance de l'autre au point de se trouver le plus souvent obligé de négocier avec lui, puisque les deux groupes s'accordent au moins à reconnaître l'importance de l'enjeu du conflit. On parle d'**institutionnalisation des conflits** pour désigner cette reconnais-

Le déroulement de la lutte des classes au sein du capitalisme, selon Karl Marx



sance officielle de moments et d'instances de négociations capables de désamorcer les conflits. Pour les partisans de cette approche, le conflit social peut permettre de renforcer la cohésion d'un groupe, mais il peut aussi faciliter le « vivre ensemble » pour toute la collectivité, à travers une reconnaissance mutuelle qui évite l'éclatement de la société.

2. Les conflits sont-ils porteurs de changement social ?

a. Le conflit comme moteur du changement social

Pour **Karl Marx**, c'est le conflit qui est le moteur de l'histoire. Selon lui, l'histoire des sociétés est en effet marquée par une succession de modes de production (antique, féodal, puis capitaliste), caractéristiques des structures économiques et sociales qui déterminent les conditions de vie et donc le comportement des individus. Mais surtout, pour lui, « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des classes » : en effet, chacun de ces modes de production est caractérisé par un conflit déterminant entre deux classes sociales, conflit qui débouche sur une révolution sociale et constitue donc le moteur du changement social et du passage au mode de production suivant. Ainsi, le mode de production féodal était caractérisé par le conflit entre les seigneurs et leurs serfs, conflit qui s'est résolu par la révolution capitaliste.

De même, la lutte des classes entre capitalistes et prolétaires, à l'œuvre dans le mode de production capitaliste, mènera, selon Marx, à un **processus révolutionnaire**. Le système capitaliste est en effet miné par l'exploitation de l'homme par l'homme qu'il met en place, c'est-à-dire l'exploitation des prolétaires (ceux qui ne possèdent que leur force de travail : leurs bras) par les capitalistes (ceux qui possèdent les moyens de production, voir thème 6). Dans cette logique, le conflit de classes est bien à l'origine d'un changement social radical.

Pourtant, les prédictions de Marx ne se sont guère réalisées. Au contraire, les salariés ont obtenu, de haute lutte, d'être reconnus comme des partenaires sociaux et ils ont gagné de nombreuses conquêtes sociales (voir encadré). D'aucuns y voient la preuve que le changement social n'est pas forcément de nature révolutionnaire ; il peut s'agir d'un processus beaucoup moins violent, puisque le conflit de classes peut trouver sa solution dans la négociation.

b. Le conflit comme signe de résistance au changement social

D'autres analyses estiment au contraire que les conflits seraient davantage une marque de résistance au changement social. Ressentant un sentiment de déclassement, voire d'exclusion sociale, un groupe social cherche à se mobiliser pour préserver sa place au sein de la société. Ainsi les artisans et les petits commerçants ont mené des luttes défensives contre l'hégémonie de la grande industrie et de la grande distribution. De leur côté, les salariés ont eu aussi à se battre de plus en plus durement pour tenter de préserver les acquis sociaux qu'ils avaient obtenus lors des négociations précédentes, notamment lors de remises en cause de l'âge de la retraite ou des conditions de travail.

Mais la résistance peut aussi porter sur l'opposition aux « dégâts du progrès ». Les Anglo-Saxons ont inventé le terme « *nimby* » (« *Not In My Back Yard* », soit littéralement « pas dans mon jardin ») à propos des citoyens qui se mobilisent pour empêcher des travaux d'envergure qui pourraient nuire à leur confort personnel (construction d'autoroutes ou de lignes de TGV, par exemple). Le plus souvent il s'agit moins de résister au progrès que de protester contre les excès d'un mode de développement productiviste qui ne se préoccupe guère des conséquences, notamment écologiques, sur nos conditions de vie. Plus récemment, on peut évoquer les résistances des « zadistes » (de Zad, pour zones à défendre) autour de la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou du barrage de Sivens, alertant sur le peu de cas que l'on fait des habitants de ces zones et de leurs activités. En l'occurrence, le conflit manifeste bien la volonté de résistance au changement, que ce soit au nom d'intérêts individuels ou au nom d'intérêts collectifs.

B Quelles sont les mutations des formes de conflits dans nos sociétés contemporaines ?

1. Vers un affaiblissement des conflits du travail

a. Une évolution des conflits du travail

À la fin des Trente Glorieuses, les conflits du travail semblaient s'être ins-

titutionnalisés, comme nous l'avons vu précédemment. Les salariés ont pu en profiter dans les premières années de crise pour obtenir de nouveaux avantages : représentation renforcée dans les entreprises, notamment par la mise en

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

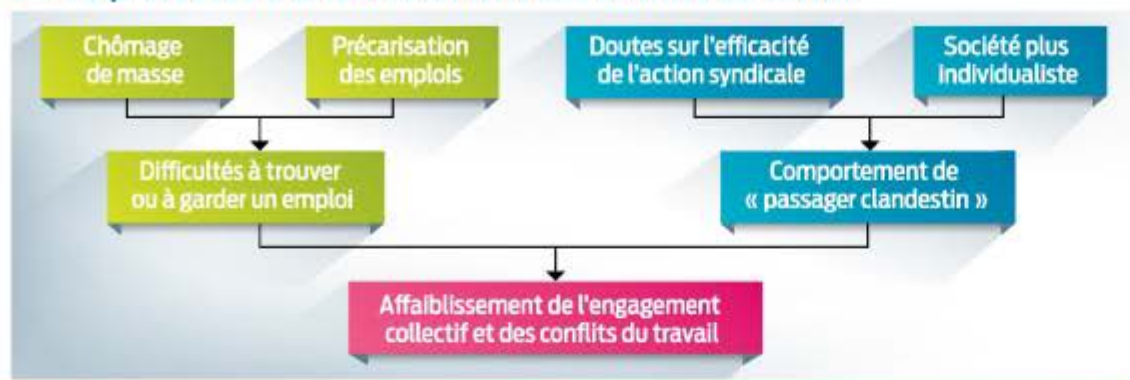
CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

- Montrez, à l'aide d'un exemple, que les conflits peuvent être un moyen de résistance au changement social.

RÉPONSE Parmi les conflits récents qui ont affirmé leur volonté de résistance au changement social, on peut évoquer le mouvement des « antimariage pour tous » de 2012-2013. Au nom de leurs valeurs familiales et religieuses, ils voulaient refuser le droit au mariage pour les couples homosexuels et, au-delà, le droit à l'adoption pour ces couples. Ceux-ci représentent en effet à leurs yeux la négation de leur vision traditionnelle de la famille, laquelle exige la présence d'un père et d'une mère. Ce conflit s'est traduit par de multiples manifestations et interventions dans les médias, sans que les antimariage pour tous parviennent à empêcher le vote de la loi.

- En quoi les conflits sociaux peuvent-ils être considérés comme une forme de pathologie ?
- Illustrez par un exemple comment les syndicats participent à la régulation des conflits.
- Quelles sont les principales mutations des conflits sociaux ?
- Citez et expliquez deux raisons de la baisse des taux de syndicalisation.

Le processus d'affaiblissement des conflits du travail



place des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), instauration de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans et de la cinquième semaine de congés payés (1982), loi sur les 35 heures (2000).

Pourtant, ces dernières mesures ont surtout été décidées pour tenter de lutter contre la montée du chômage de masse. Elles ont été prises par les pouvoirs publics sans être forcément le résultat de luttes sociales. Car les transformations du travail liées à la crise et qui ont déstabilisé les identités professionnelles ont abouti à un affaiblissement des conflits du travail. Les luttes sociales deviennent alors plus défensives (défense des avantages acquis) qu'offensives (luttes pour obtenir de nouvelles améliorations de la condition salariale), ce qui est moins porteur d'enthousiasme militant.

La crise a en effet modifié en profondeur les structures de la population ac-

tive. Les bastions syndicaux traditionnels des vieilles industries (mines, sidérurgie, métallurgie, textile, chantiers navals, mais aussi automobile) ont été les plus touchés par la montée du chômage. De nombreuses villes ouvrières sont rapidement devenues autant de « villes mortes » (en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais...), ce qui marque la fin de ces concentrations ouvrières où l'on pouvait affirmer son identité collective. Cela s'est accompagné d'un déclin des organes représentatifs traditionnels des ouvriers (Parti communiste et syndicats). La classe ouvrière, à la conscience de classe particulièrement aiguë, s'en est alors trouvée sensiblement affaiblie.

De fait, les **taux de syndicalisation** ont particulièrement chuté en France : environ 8 % des salariés français sont syndiqués aujourd'hui, ce qui constitue le plus faible taux des pays de niveau de développement équivalent. Cependant,

seuls les pays nordiques, où les instances représentatives négocient en permanence pour aboutir à un compromis, gardent des taux élevés de syndicalisation, généralement proches de 70 %.

Par-delà l'affaiblissement des syndicats, on note un affaiblissement et une transformation des modalités de conflits. Les grands mouvements collectifs appelant à la grève générale se font plus rares, à l'exception des mobilisations pour tenter de sauver les acquis des systèmes de retraite, comme cela a été le cas en France en 2005 et en 2010. Mais lors de ces occasions, seul le secteur public, dont l'emploi est protégé, a semblé pouvoir mobiliser largement, au risque de créer de nouveaux clivages entre salariés.

Les craintes vis-à-vis de la perte de l'emploi poussent alors les salariés à chercher d'autres modes de conflit moins risqués : les grèves longues laissent place à des débrayages courts ou encore à des modalités de lutte sans arrêt de travail, comme les grèves perlées (courts arrêts de travail concertés entre les salariés pour ralentir le rythme de travail) ou les grèves du zèle (applications exagérément minutieuses des consignes de travail), voire parfois le refus des heures supplémentaires.

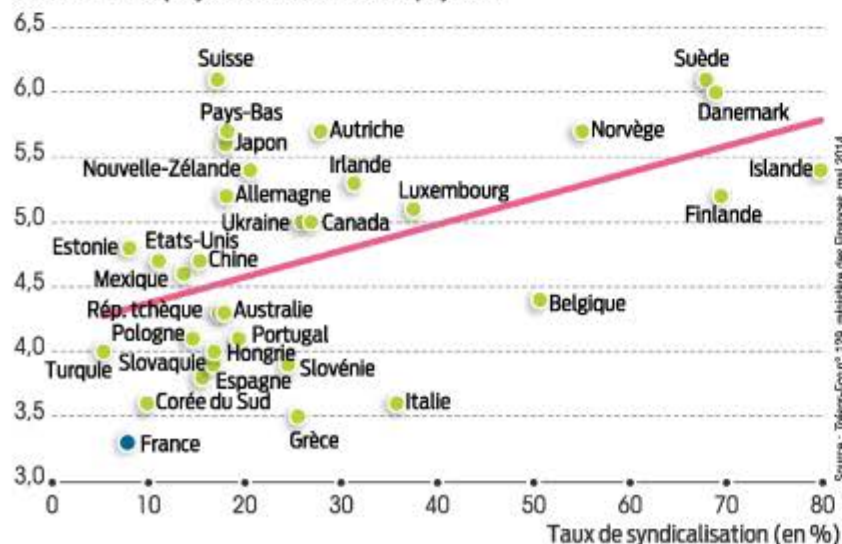
b. Les causes de la transformation des conflits

La première cause de ces évolutions est à chercher dans les effets de la **précarisation des emplois**. Au-delà de la

Un document statistique central

Qualité des relations employeur/salariés (indice 1 : généralement conflictuelles, 7 : généralement coopératives) rapportée au taux de syndicalisation (en %)

Réponses à la question : « Comment caractériseriez-vous les relations employeur-salarié dans votre pays ? ».



Comment exploiter ce document

Ce document permet de comparer la situation des différents pays en termes de taux de syndicalisation, mais aussi en termes de qualité du dialogue social. Ce dernier est ici interprété à partir de la réponse des employeurs à une enquête d'opinion leur permettant d'apprécier l'état des relations employeur-salariés. Il en ressort une nette corrélation avec les taux de syndicalisation.

On constate que la France, qui connaît un des taux de syndicalisation les plus bas des pays étudiés, est vue comme le pays où le dialogue social est le plus médiocre (3,3 sur une échelle allant de 1 à 7).

A l'opposé, dans les pays où les taux de syndicalisation sont les plus élevés (les pays nordiques en général), le dialogue social semble de bonne qualité. Les syndicats, généralement uniques et dont l'adhésion peut être obligatoire, sont directement impliqués dans les principales décisions concernant l'avenir de l'entreprise, y compris en termes d'évolution des emplois. La Suède et le Danemark apparaissent particulièrement exemplaires ici : ils comptent près de 70 % de syndiqués pour un niveau de satisfaction du dialogue social de 6, proche du maximum.

La paix sociale semble donc passer par un taux de syndicalisation élevé.

montée d'un chômage durable de masse, qui provoque une exclusion du marché du travail, les emplois proposés sont de plus en plus précaires (voir thème 8 page 50). On sait que de 1975 à 2010, le nombre d'emplois atypiques (CDD, intérim, stages, contrats aidés, temps partiel subi...) a été multiplié par près de cinq, ce qui représente l'unique explication de l'augmentation de la hausse de l'emploi salarié en France sur la période. Cette situation rend la mobilisation plus difficile pour ces salariés « de passage » dans l'entreprise, qui craignent les conséquences défavorables d'une action syndicale sur les possibilités d'embauche.

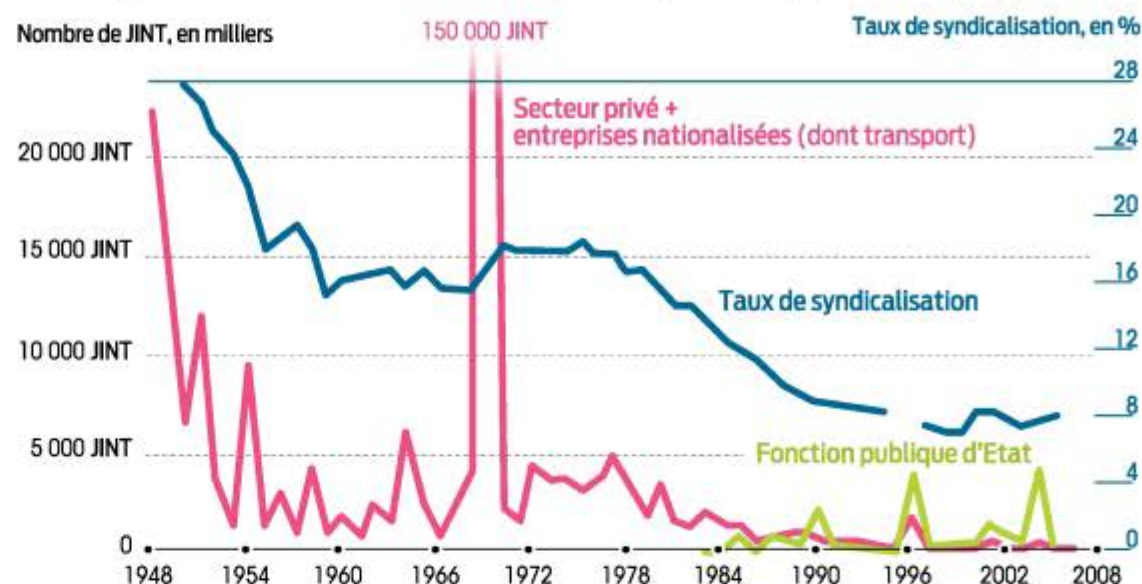
Un autre facteur tient à la **tertiarisation des emplois**. D'abord, de plus en plus d'emplois ouvriers sont désormais proposés dans le secteur tertiaire. Moins de 50 % des ouvriers travaillent aujourd'hui dans le secteur secondaire. Or, le développement des emplois dans le secteur tertiaire est moins favorable aux luttes sociales : les syndicats sont moins présents dans les grandes surfaces commerciales, par exemple, où il n'y a pas de tradition syndicale historique, où la plupart des salariés sont en CDD à temps partiel et où les conditions de travail changent en permanence.

Enfin, l'individualisation du rapport salarial s'accompagne de **stratégies plus individuelles de réussite professionnelle**. Les relations salariales sont de plus en plus individualisées, les chefs d'entreprise cherchant à remettre en cause le compromis salarial du fordisme, au nom de la flexibilité, par le recours à des contrats individualisés et des rémunérations au mérite. Et en cas de licenciement, la négociation individuelle tend à se substituer à la négociation collective par la multiplication des ruptures conventionnelles, c'est-à-dire des ruptures de contrat de travail par consentement mutuel (plus de 330 000 CDI concernés en 2014).

Ces transformations sont forcément défavorables à la mobilisation collective. Les salariés eux-mêmes, en particulier les plus jeunes, doutent de l'efficacité des luttes collectives et espèrent tirer profit des actions de ceux qui s'engagent sans prendre de risques individuels. C'est le **paradoxe de l'action collective**, souligné par Mancur Olson. Selon lui, les salariés procéderaient à un calcul avantages-coûts (risques d'étiquetage du syndiqué, bloqué dans sa carrière, comparés aux maigres avantages) qui les pousse à une attitude de « passager clandestin » pour bénéficier des avantages de la lutte collective sans

Un document statistique central

Nombre de journées individuelles non travaillées (JINT, en milliers) et taux de syndicalisation (en %) en France



Comment exploiter ce document

Ce document donne des informations sur l'évolution de l'ampleur des grèves en France depuis l'après-guerre.

Attention : les nombres de journées individuelles non travaillées sont exprimés en milliers !

On constate une chute rapide et spectaculaire du nombre de journées non travaillées avec une division par plus de quatre entre 1948 et 1963 (année des dernières grandes grèves de mineurs). On constate ensuite l'exception impressionnante qu'a

représentée l'année 1968, avec une explosion due à la longue période de grève générale qui a paralysé le pays lors des événements de mai 68 : 150 millions de journées non travaillées.

Depuis les années 1970, on peut constater, d'une part, l'inexorable décline des grèves dans le secteur privé et dans les entreprises nationalisées (de 5 millions à des valeurs très faibles), même si la mobilisation est restée forte lorsque les pouvoirs publics ont souhaité réformer les systèmes de retraites (1995 et 2005). On constate

d'ailleurs que depuis le milieu des années 1980 et surtout le début des années 2000, seule la fonction publique d'Etat, où l'emploi est protégé, a pu mobiliser massivement à ces occasions.

Le document permet aussi de faire le lien avec la baisse du taux de syndicalisation, qui a poursuivi son déclin, malgré le sursaut des années postérieures aux conquêtes sociales de 1968, déclin accéléré par la fin des Trente Glorieuses et par la déstabilisation des emplois liée à la longue période de stagnation économique.

en payer le coût, surtout si le syndicat ne propose pas de services suffisants à ses membres (information, assistance juridique...). L'existence d'intérêts communs ne pousse donc pas nécessairement les salariés à agir collectivement.

Pourtant les causes des conflits demeurent. De plus en plus de salariés, à tous les niveaux de la hiérarchie, connaissent une **dégradation de leurs conditions de travail**. Les ouvriers ont perdu près du quart de leurs effectifs en trente ans, au profit des employés du tertiaire. Mais ces deux catégories partagent souvent un travail parcellisé, avec des cadences imposées par une machine et des rémunérations faibles. Dès lors, même s'ils sont moins dominants que dans les années 1970, les conflits portant sur les sa-

lares restent les plus nombreux au sein de la population active, où le CDI reste la forme dominante du contrat de travail.

Enfin, le retour à des formes plus concurrentielles de fonctionnement du marché du travail peut provoquer des réactions violentes, voire extrêmes, des salariés menacés. La brutalité des licenciements dans les vieilles industries rappelle les formes d'exploitation des débuts de l'ère industrielle. Les plans sociaux et les fermetures d'usines provoquent le retour à des formes de luttes sociales désespérées rappelant, là aussi, les luttes spontanées du XIX^e siècle. On a pu voir des salariés prêts à faire exploser leur outil de travail plutôt que d'accepter une fermeture pure et simple précédant une délocalisation vers des pays à bas salaires.

Un document statistique central

Taux de syndicalisation selon le statut de l'emploi en 2001-2006 parmi les salariés des secteurs privé et public, en %

Titulaires de la fonction publique

16,7

Secteurs public et privé

Contrats à durée indéterminée (CDI) à temps complet

6,5

Contrats à durée indéterminée (CDI) à temps partiel

5,8

Contrats à durée déterminée (CDD)

3,0

Intérimaires

0,9

Source : Insee

Comment exploiter ce document

Ce document illustre les effets de la déstabilisation et de la précarisation des emplois depuis une quarantaine d'années. On y voit que le taux de syndicalisation est fortement corrélé à la stabilité de l'emploi. C'est dans la fonction publique, où le statut de l'emploi est généralement protégé du risque de chômage, que la syndicalisation

reste importante en France, ce qui explique aussi une plus forte capacité de mobilisation lors des remises en cause des avantages acquis, comme pour les retraites. En revanche, pour l'ensemble des salariés, on remarque bien que plus le statut est précaire, plus l'adhésion aux syndicats est faible. Les salariés en CDI à temps complet sont plus de deux fois plus syndiqués que ceux en CDD et sept fois plus que les intérimaires.

Comme on l'a expliqué, plus le salarié se sent « de passage » dans l'entreprise, moins il est incité à s'impliquer dans le collectif de lutte pour les conditions de travail, surtout s'il pense que cela peut nuire à ses espoirs d'embauche plus définitive en se faisant repérer comme élément perturbateur aux yeux de l'employeur. Et dans la logique de Mancur Olson, le salarié estime que les avantages de l'action syndicale sont trop faibles par rapport aux risques qu'elle représente.

tique), mouvements étudiants... Pour l'expliquer, certains auteurs n'hésitent pas à évoquer un **changement de forme de société**. Ainsi, les formes de pouvoir se seraient déplacées du contrôle des moyens de production au contrôle de l'information. La classe dominante serait désormais constituée de technocrates qui s'approprient le savoir pour justifier leurs décisions. On peut citer par exemple l'absence de débat public sur le développement du nucléaire, décidé par des « experts » ou, plus récemment, le pouvoir sans partage des experts monétaires au sein de la Banque centrale européenne, qui n'a aucun compte à rendre aux pouvoirs politiques.

Pour l'Américain Ronald Inglehart, nous serions passés des sociétés matérialistes aux **sociétés post-matérialistes**. A mesure que le développement économique libère les esprits des inquiétudes liées à la survie au quotidien et qu'il procure un sentiment de bien-être, les individus pourraient se tourner vers d'autres préoccupations plus immatérielles. Pour le montrer, il construit une courbe à partir des données concernant de nombreux pays et combinant le revenu national par tête et les enquêtes sur le sentiment de bien-être, ce qui lui permet de distinguer deux modèles de société (voir graphique page 61).

Cette analyse, qui peut sembler intuitive, réaffirme néanmoins que c'est le niveau de développement économique qui détermine la capacité et les motifs de mobilisation collective. Les individus bénéficiant d'un meilleur niveau d'instruction auraient des préoccupations plus altruistes, touchant en particulier à l'égalité entre hommes et femmes, et au souci des générations futures, aux mouvements antiracistes... Certains groupes sociaux demanderaient par-là à la fois un droit à l'égalité et un droit à la différence, comme dans le cas des mouvements homosexuels réclamant le mariage pour tous. Les conflits naîtraient donc de l'incapacité des gouvernants à répondre à ces préoccupations.

De plus, les effets de la mondialisation ont fait naître un mouvement anti puis altermondialiste, qui manifeste son opposition au pouvoir économique né de la globalisation (lutte anti-OGM ou contre le pouvoir accru des multinationales qui menacent la diversité culturelle). La mondialisation offre l'avantage d'identifier un adversaire commun facilitant la mobilisation, tout en restant à

On revient alors à des formes de **conflits désinstitutionnalisés**, dans lesquelles la négociation peut difficilement émerger avant un long délai. L'affrontement tend à nouveau à remplacer les instances et les moments de négociations collectives qui avaient été laborieusement mis en place. Cette tendance à la désinstitutionnalisation des conflits du travail provoque le risque d'explosions sociales imprévisibles et incontrôlables, avec des conflits plus spontanés et plus souvent localisés que généralisés.

2. Comment interpréter le développement des conflits sociétaux ?

a. De nouveaux motifs de conflits et de nouveaux acteurs

Depuis les années 1960-70, on a pu constater que les conflits ne sont plus exclusivement centrés sur le travail et la production, mais sur des problèmes de société plus vastes : mouvements des Noirs aux Etats-Unis, mouvement féministe, antinucléaire, puis écologiste (qui deviendra un mouvement poli-

Les notions essentielles du programme

Changement social : désigne les transformations en profondeur du fonctionnement de l'organisation sociale.

Conflit : situation d'affrontement entre des personnes, des groupes ou des organisations pour régler un différend.

Conflit social : expression d'une opposition entre deux

groupes sociaux qui ont des intérêts divergents (économiques, idéologiques...).

Conflits sociétaux : conflits dont l'objet ne porte pas sur le travail, mais sur certaines valeurs à promouvoir.

Identité collective : ensemble de normes et de valeurs, voire de comportements, qui font d'un groupe social un groupe à part aux

yeux de ses propres membres et de ceux du reste de la société.

Institutionnalisation des conflits : reconnaissance légale de moments et d'instances de négociations capables de désamorcer les conflits.

Mouvements sociaux : actions collectives visant à modifier l'ordre social.

Régulation des conflits : ensemble des règles qui permettent l'expression et la résolution des conflits sociaux.

Syndicat : association chargée de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres dans le domaine professionnel notamment (syndicats de salariés ou syndicats patronaux).

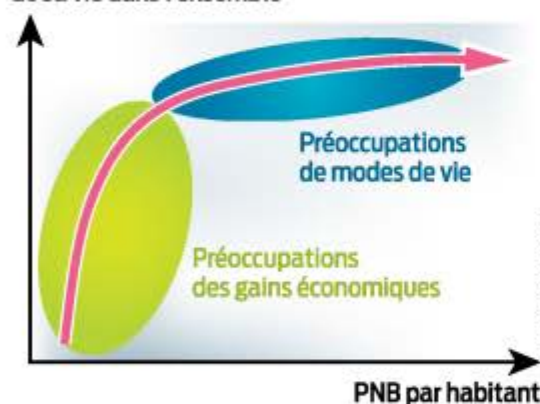
l'écart des clivages traditionnels.

De même, de nouveaux mouvements sont nés de la « **nouvelle fracture sociale** » entre les exclus et le reste de la population. Or, les exclus n'ont pas, par définition, de représentants attitrés (pas de syndicat de chômeurs qui entérinerait leur situation) et les syndicats traditionnels se font rarement leurs porte-parole. On a donc plutôt assisté à la mise en place progressive des mouvements de chômeurs (AC, Agir contre le chômage...), mais aussi des exclus du logement (DAL, Droit au logement) ou des exclus par la maladie (Aides, Sidaction), des sans-papiers (RESF, Réseau éducation sans frontières), sans oublier ATD-Quart monde (Agir tous pour la dignité) pour les plus démunis.

On assiste donc à l'invention de **nouvelles formes de solidarité** susceptibles de modifier en profondeur la prise en charge du risque d'exclusion sociale par la société. En 2006-2007, par exemple, les Enfants de Don Quichotte ont réussi à mobiliser l'opinion au point d'obliger les responsables politiques à déposer une nouvelle loi sur le droit au logement opposable, dont le but est de permettre

Les deux types de société selon Ronald Inglehart

Sentiment de bien-être et de satisfaction de sa vie dans l'ensemble



Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Vous mettrez en évidence les transformations qu'ont connues les conflits du travail depuis une trentaine d'années.
- Vous montrerez que les conflits sociaux se sont transformés en France depuis les années 1970.
- Vous montrerez que les conflits sociaux peuvent être un facteur de cohésion sociale.
- Dans quelle mesure les conflits sociaux sont-ils des moteurs du changement social ?

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. Pour Emile Durkheim, la solidarité organique fait disparaître les risques de conflits sociaux.

- ☐ Vrai
☐ Faux

2. Pour Karl Marx, le conflit est le moteur du changement social.

- ☐ Vrai
☐ Faux

3. Le nombre de jours de grèves est stable en France depuis trente ans.

- ☐ Vrai
☐ Faux

4. Le taux de syndicalisation est inférieur à 10 % en France.

- ☐ Vrai
☐ Faux

5. Les salariés de la fonction publique sont en moyenne plus syndiqués que les salariés du privé.

- ☐ Vrai
☐ Faux

6. L'institutionnalisation des conflits permet de limiter l'ampleur des conflits sociaux.

- ☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

aux personnes sans domicile fixe de recourir aux autorités pour faire appliquer le droit au logement, de manière d'abord amiable, puis juridictionnelle.

b. De nouvelles modalités d'action

Ces mouvements sont en outre caractérisés par de **nouvelles formes d'action**. Dans le monde du travail, nous l'avons vu, les coordinations spontanées (infirmières, routiers, SNCF) se substituent souvent aux représentants syndicaux traditionnels, accusés de freiner certaines revendications. Mais ces coordinations ne se transforment que rarement en mouvements durables et organisés, à quelques exceptions près : Sud (Solidaires, unitaires, démocratiques), né en 1989 et devenu un syndicat représentatif.

Dans les mouvements voulant incarner les préoccupations de la société civile, la **recherche de nouveaux moyens d'expression** est permanente. Réclamant la solidarité et l'adhésion de l'opinion publique, ils utilisent les moyens les plus modernes de communication : médias

audiovisuels ou Internet, qui permet des mobilisations spontanées et massives. On n'hésite pas à pratiquer la provocation (actions d'Act Up sur le sida, comme le port du triangle rose pour rappeler la persécution des homosexuels par les nazis ou la pose d'un préservatif géant sur l'obélisque de la Concorde) ou des actions à la limite de la légalité (occupation de logements vides, accueil de sans-papiers...) pour se faire entendre. Dans un autre registre, la pratique du *sit-in* est venue des Etats-Unis depuis les mouvements des Noirs pour les droits civiques : il s'agit de l'occupation non violente d'un espace, les manifestants étant généralement assis ou couchés pour attirer l'attention sur une cause de revendication, jusqu'à en être délogés.

Mais on connaît aussi les dangers de ces actions « coup-de-poing » et le caractère éphémère de leur traitement par des médias qui zappent rapidement d'un événement à l'autre et rendent compte de manière très partielle, voire très partielle, des mouvements sociaux. Il est donc difficile de faire passer son message à travers ces opérations, surtout quand on n'est pas un professionnel de la communication. ■

Pour en savoir plus

« L'alchimie des conflits sociaux », *Alternatives Économiques* n° 294, septembre 2010, <http://bit.ly/1K39cNt>

« La société française est-elle démobilisée ? », dans « La société française », hors-série n° 89 d'*Alternatives Économiques*, avril 2011, <http://bit.ly/1E6kGw5>

Nos vidéos pédagogiques sur ce chapitre : <http://bit.ly/1EC6YA1>

Regards croisés

JUSTICE SOCIALE ET INÉGALITÉS

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » C'est ainsi que s'ouvre la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, instituant ainsi l'égalité et la liberté comme des principes fondamentaux de l'organisation sociale. Elle se poursuit en ajoutant : « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », reconnaissant ainsi que certaines inégalités sociales peuvent être tolérées. Cette tension entre égalité des droits et inégalités des conditions sociales est au cœur des réflexions sur la justice sociale. Sur quels principes fonder une société juste ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils y contribuer, et avec quelle efficacité ?



teurs libéraux comme Friedrich Hayek (1899-1992), il faut s'en tenir là. Pour eux, une fois assurée l'égalité des droits et des libertés, c'est au jeu du marché et à la compétition entre individus d'agir, même si cela doit générer d'immenses inégalités sociales.

A cette conception minimale de la justice, on observe que beaucoup de sociétés ont adjoint une deuxième forme d'égalité, **l'égalité des chances**. A quoi servirait en effet que tous aient les mêmes droits et les mêmes libertés, si certains bénéficiaient d'avantages particuliers. Par exemple, que vaut le droit à l'éducation, si la réussite à l'école est déterminée par l'origine sociale ? La compétition sociale est faussée et l'inégalité des positions qui en résulte est injuste.

Il faut donc, selon cette deuxième conception, donner les mêmes chances à tous de réussir et permettre aux meilleurs d'occuper les meilleures places. On peut même dire que l'égalité des chances constitue la clé de voûte des sociétés méritocratiques : ces sociétés rendent acceptable l'existence d'inégalités, car elles sont le résultat d'une compétition libre et non faussée dans laquelle chacun aura eu sa chance. On retrouve d'ailleurs la trace de cette conception dans la déclaration de 1789 : « Tous les citoyens (...) sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Dans une société méritocratique, c'est bien le seul talent et les vertus (le travail, l'effort, la volonté...) qui fondent la possibilité d'inégalités sociales légitimes.

Que peuvent réclamer alors ceux qui ont eu les mêmes droits et les mêmes chances, et qui ont échoué ? A priori rien de plus que de vivre misérablement ou de la charité publique, si l'on en reste aux deux premières conceptions de la justice sociale (égalité des droits et égalité des chances). Un troisième niveau doit donc être introduit, c'est celui de **l'égalité des situations**. Dans cette optique, une société doit aussi veiller à ce que les disparités dans les conditions matérielles de vie (revenus, alimentation, habitat, espérance de vie...) ne soient pas trop importantes, car elles briseraient le sentiment de solidarité et constitueraient une atteinte à la dignité humaine. Dans cette optique, il faut donc aussi corriger les inégalités de situations.

A Idéal égalitaire et justice sociale

Se poser la question de la justice sociale, c'est se demander à quels principes doit obéir la répartition des ressources (richesses, pouvoir, prestige...) au sein d'une société. Toute conception de la justice se fonde sur un principe d'égalité, mais égalité de quoi ? La plus fondamentale, car elle conditionne l'existence de toutes les autres, c'est

l'égalité des droits : chaque citoyen doit disposer des mêmes droits. On retrouve d'ailleurs ceux-ci dans l'article 2 de la déclaration de 1789 : « Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

Ce principe d'égalité des droits est rarement contesté dans les sociétés démocratiques. Mais pour certains au-

B Les politiques publiques en faveur de la justice sociale

Avec l'émergence des Etats-providence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on voit se mettre en place des **politiques actives de lutte contre les inégalités sociales**. Elles s'appuient principalement sur quatre outils : la fiscalité, la production de services collectifs, la protection sociale et la redistribution

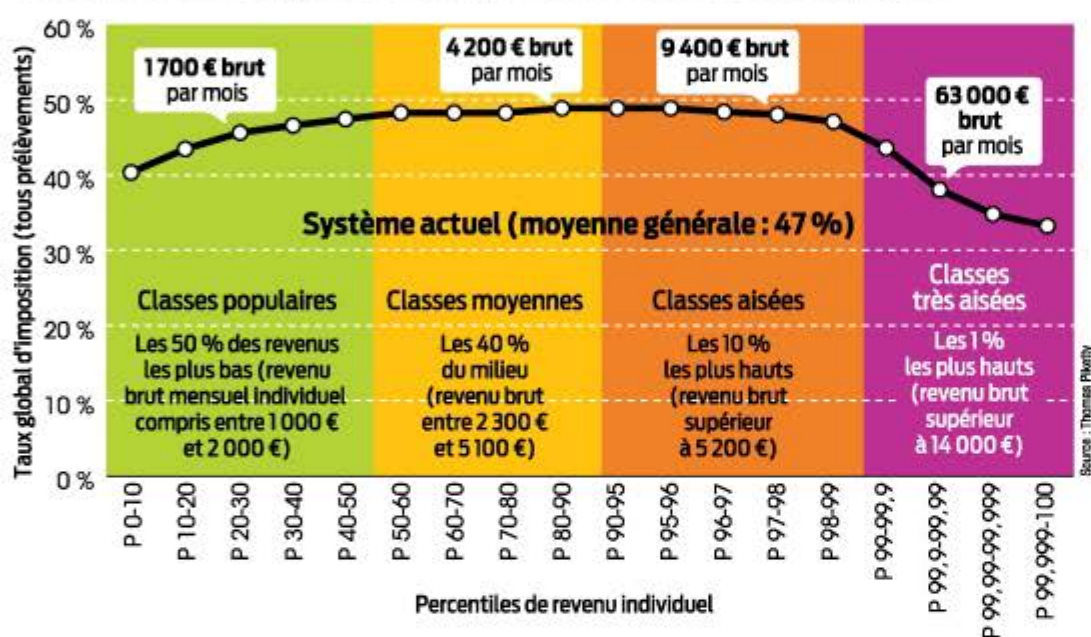
des revenus qui en découle et, enfin, plus récemment, la lutte contre les discriminations.

1. Fiscalité et justice sociale

Dans la recherche de plus d'égalité, la **fiscalité** peut constituer un outil efficace. On peut distinguer trois différentes na-

Un document statistique central

Taux de prélèvement obligatoire selon l'importance du revenu brut des individus, en %



Comment exploiter ce document

Ce graphique mesure l'impact des prélèvements obligatoires sur le revenu des individus. Les prélèvements obligatoires comprennent, d'un côté, l'ensemble des impôts directs (sur les revenus) et indirects (les taxes sur la consommation) ; de l'autre, l'ensemble des prélèvements à destination de la Sécurité sociale (cotisations et prélèvements sociaux...). Dans ce document, les individus sont rangés selon l'importance de leur revenu brut, les moins fortunés étant dans la première tranche P0-P10, qui regroupe les 10 % les moins aisés. A l'autre extrémité, dans la tranche

P99,999-100, on retrouve le 0,001 % des individus disposant des revenus les plus élevés, soit environ 50 000 personnes.

Ce graphique permet de mesurer l'effet plus ou moins correcteur des inégalités opéré par les prélèvements obligatoires. On observe que si les prélèvements obligatoires représentent en moyenne l'équivalent de 47 % des revenus des individus, ce taux varie selon la tranche des revenus à laquelle on appartient. Ce taux progresse lorsqu'on passe des plus faibles revenus – il est d'à peine 40 % pour cette tranche – et il monte à près de 50 % pour les tranches des revenus allant de P70 à P90. On retrouve bien une forme de

progressivité de la fiscalité, même si elle semble légère.

En revanche, cette logique disparaît lorsqu'on observe les plus hauts revenus. Lorsqu'on s'intéresse aux 2 % des personnes les plus riches, on constate que plus on s'élève dans cette tranche des revenus, plus les taux de prélèvements décroissent ; ils finissent même par atteindre à peine plus de 30 % pour les 50 000 personnes disposant des plus hauts revenus. Le caractère régressif de la fiscalité et son impact anti-redistributif apparaît ici clairement, puisque le 1 % les plus « riches » voit leurs revenus moins fortement prélevés que les 10 % les plus « pauvres ».

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

- Sur quels principes peut se baser la recherche de la justice sociale ?

RÉPONSE Les conceptions de la justice sociale sont très nombreuses, car il existe une multitude de principes que l'on peut trouver justes pour déterminer l'allocation des richesses au sein d'une société. On peut, tout d'abord, mettre en avant le principe de l'égalité des droits. A vrai dire, personne ne s'oppose à ce principe dans les sociétés modernes, mais alors que les ultralibéraux proposent de s'en tenir là, d'autres auteurs estiment que la justice sociale ne saurait être atteinte par ce seul principe. Pour eux, il faut aussi que règne l'égalité des chances, c'est-à-dire par exemple que chacun, quelle que soit son origine sociale, puisse avoir accès à toutes les professions. Dans cette conception, le rôle de l'école est majeur. Enfin, pour beaucoup d'auteurs, il faut aussi égaliser les situations, en redistribuant des revenus ou en offrant gratuitement des services collectifs aux plus démunis, ce qui contribue à « faire société ».

- Distinguez logique d'assurance sociale et logique d'assistance sociale.
- Montrez, à l'aide d'un exemple, par quel mécanisme la redistribution peut réduire les inégalités de revenus.
- Comment la fiscalité peut-elle contribuer à réduire les inégalités ?
- Par quel exemple pourrait-on illustrer l'aspect désincitatif des politiques publiques ?

tures d'impôts. En premier lieu, l'impôt peut être **progressif**, comme c'est cas de l'impôt sur le revenu : plus les revenus déclarés sont importants, plus le taux d'imposition s'élève. Ensuite, l'impôt peut être **proportionnel** : tous les revenus sont taxés d'un même pourcentage. C'est essentiellement le cas en France de la contribution sociale généralisée (CSG).

Enfin, certains impôts peuvent être **régressifs** : plus les revenus sont élevés, moins ils sont taxés. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui porte sur les dépenses de consommation, en est un bon exemple. Elle atteint moins souvent les plus hauts revenus, car ils épargnent beaucoup. Ils échappent ainsi en partie à cet impôt, puisque par définition une fraction importante de leurs revenus n'est pas dépensée, et donc pas imposée par la TVA.

Au bout du compte, quelle appréciation globale peut-on porter sur l'ensemble du système de prélèvements

obligatoires en France ? Si l'on en croit les travaux de Thomas Piketty, il semble bien que ce système soit faiblement redistributif. Autrement dit, qu'il réduise très peu les inégalités de revenus. En effet, les recettes de taxes comme la TVA, impôt « anti-redistributif » par excellence, pèsent d'un poids lourd dans l'ensemble, puisqu'elles représentent 27 % du total des prélèvements obligatoires, alors que l'impôt sur le revenu, progressif et donc redistributif, ne représente, lui, que 7 % de ce total.

2. L'importance des services collectifs

Le second outil dont dispose les pouvoirs publics, c'est la **production de services collectifs non marchands**. L'Insee estime que c'est l'outil qui contribue le plus à réduire les inégalités de revenus en France : près de 70 % de la réduction totale des inégalités de revenus proviennent des effets produits par

ces services collectifs. Pour l'essentiel, il s'agit de l'éducation, des services de santé et du logement social.

L'**éducation** est financée par l'impôt et représente près de 64 milliards d'euros de dépenses annuelles. Même si ce sont les enfants des familles les plus favorisées qui poursuivent le plus longtemps des études « gratuites », l'Insee indique que, globalement, les services éducatifs bénéficient largement aux familles les plus modestes. Celles-ci sont plus souvent celles où le nombre d'enfants est élevé, ce qui multiplie l'effet de transfert lié à la consommation des services éducatifs.

Les **services de santé** sont, eux, largement financés par les cotisations sociales et la CSG. C'est la Sécurité sociale, à travers l'assurance maladie, qui a en charge de gérer ces dépenses, qui représentent environ 160 milliards d'euros par an. L'effet réducteur sur les inégalités est facile à mettre en évidence : ces

Un document statistique central

Répartition des revenus moyens des ménages par unité de consommation en 2012, en euros

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Moyenne pour l'ensemble de la population	Rapport Q5/Q1
Revenu avant redistribution	7 266	15 591	21 474	28 623	55 292	25 649	7,61
Prélèvements (cotisations sociales et impôts directs)	- 333	- 1 010	- 2 066	- 3 501	- 10 707	- 3 523	
Revenu après prélèvements	6 933	14 581	19 408	25 122	44 585	22 126	6,43
Prestations sociales (allocations familiales, aides au logement, RSA et autres minima sociaux)	4 332	1 266	736	480	335	1 430	
Revenu disponible	11 265	15 847	20 144	25 602	44 920	23 556	3,98

N. B. : l'ensemble des ménages a été réparti dans cinq catégories de taille égale (20 % des ménages) ordonnées selon leur revenu moyen, de Q1 (les 20 % les plus modestes) à Q5 (les 20 % les plus riches). Le revenu moyen tient compte de la composition des ménages : un ménage étant défini comme l'ensemble des personnes résidant sous un même toit.

Comment exploiter ce document

Ce document permet de mettre en évidence le rôle de correcteur des inégalités opéré par le système de redistribution des revenus. Celui-ci s'organise en deux temps : d'abord, en une série de prélèvements obligatoires, qui sont pour l'essentiel constitués par le paiement d'impôts directs et de cotisations sociales auprès des organismes de protection sociale.

On peut observer qu'avant ces prélèvements, le revenu moyen des ménages s'établissait à 25 649 euros et que les prélèvements le réduisent de plus de 3 500 euros. Pour autant, cette réduction logique du revenu primaire n'affecte pas tous les ménages de la même manière. Les 20 % les moins fortunés ne voient qu'une amputation de 333 euros sur leur revenu après prélèvements, alors que les 20 % les plus riches voient

leur revenu se réduire de plus de 10 000 euros. Les écarts entre les deux se resserrent donc : alors que les 20 % les plus riches disposaient de revenus 7,60 fois plus élevés que les 20 % les plus pauvres avant prélèvements, cet écart se réduit à 6,43.

Les prélèvements corrigent donc peu les écarts de revenus. De plus, si l'on tenait compte, comme il le faudrait, du rôle joué par la TVA (qui n'apparaît pas dans ce tableau), l'effet

redistributif global du système de prélèvement fiscal et social apparaîtrait très peu correcteur des inégalités.

Ces prélèvements vont ensuite donner lieu au versement d'allocations diverses. Celles-ci permettent au revenu moyen des ménages de progresser de plus de 1 400 euros, mais surtout elles corrigent fortement les inégalités. En effet, elles représentent plus de 4 300 euros pour les ménages les moins riches et seulement 335 euros pour les ménages à forts revenus. La conséquence est nette : l'écart entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres se réduit, passant de 6,4 à 3,98, ce qui indique le caractère fortement redistributif des allocations.

Là encore, pour rendre compte de l'impact redistributif des politiques publiques, il conviendrait d'intégrer les services collectifs offerts gratuitement aux ménages (santé, éducation, logement social...). On verrait alors les inégalités se réduire à nouveau fortement.

Source : Insee 2013

dépenses sont d'autant plus importantes que la taille des familles est grande. Or, les familles les plus nombreuses sont plutôt des familles modestes. A cela s'ajoute un effet d'âge : les plus âgés sont les plus consommateurs de services de soins et ce sont aussi souvent ceux dont le niveau de vie est inférieur à la moyenne, du fait de retraites peu élevées. Pour terminer, la politique du **logement social** est aussi un moyen de réduire les inégalités de revenus, car elle s'adresse par définition à des ménages dont les revenus sont modestes.

3. Les prestations sociales réduisent les inégalités

Le troisième instrument des politiques publiques s'appuie sur les **institutions de la protection sociale**. En France, il s'agit de l'ensemble des administrations de sécurité sociale, qui regroupent, outre la caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), ainsi que la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). A la Sécurité sociale, il faut ajouter d'autres organismes qui versent des prestations sociales, comme les allocations chômage ou encore les bourses d'enseignement.

La logique de la protection sociale en France repose en grande partie sur une **logique d'assurance**. Cet héritage du système bismarckien repose sur un principe simple : les individus cotisent à une caisse commune, ce qui permet de mutualiser les risques, et ils reçoivent des prestations selon l'importance des droits qu'ils se sont ouverts par leurs cotisations.

Mais la protection sociale française reprend aussi des principes de la **logique d'assistance** beveridgienne : elle offre, sans cotisation préalable mais sous conditions de revenus, des prestations universelles financées par l'impôt. C'est le cas de certaines allocations comme les bourses d'enseignement et plus largement de tous les minima sociaux : le revenu de solidarité active (environ 500 euros par mois pour une personne seule), le minimum vieillesse (800 euros par mois) ou l'allocation de solidarité spécifique (650 euros par mois) pour les chômeurs en fin de droits.

Le versement de ces allocations a indiscutablement un effet correcteur des inégalités. Pour autant, s'il est plus fort que celui joué par les prélèvements, il reste bien plus réduit que l'effet produit par les services collectifs.



Les prestations sociales répondent en France à une logique d'assurance et à une logique d'assistance.

4. Combattre les discriminations : une nécessité démocratique

La **lutte contre les discriminations** est aussi un moyen de combattre les inégalités de situations. Une discrimination est définie comme une différence de traitement reposant sur un critère interdit par la loi, par exemple traiter deux personnes différemment en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur apparence physique ou de leurs convictions religieuses...

Ces discriminations sont des atteintes à l'égalité des droits, mais aussi à l'égalité des chances ; elles conduisent donc à des inégalités de situation. Ces discriminations existent bien sûr dans l'univers professionnel (accès à l'emploi, salaires, carrières...), mais elles sont aussi présentes dans la vie sociale (accès au logement, aux responsabilités politiques, à la santé...).

Toutefois, il n'est pas toujours facile de mettre en évidence des pratiques discriminatoires et de lutter contre. Ainsi, en France, l'écart de salaires pour un plein-temps entre les hommes et les femmes est d'environ 20 %, au détriment de ces dernières. Pour autant, « seulement » un tiers de cet écart relève de pratiques discriminatoires, le reste reflétant des écarts de qualification et d'ancienneté sur le marché du travail.

Même lorsque la discrimination est mise en évidence, le combat se révèle difficile. Par exemple, la loi impose la parité en politique entre les hommes et les femmes dans un très grand nombre de scrutins. Pourtant, certains partis politiques préfèrent payer des amendes plutôt que de se conformer à la législation.

L'action des pouvoirs publics en débat

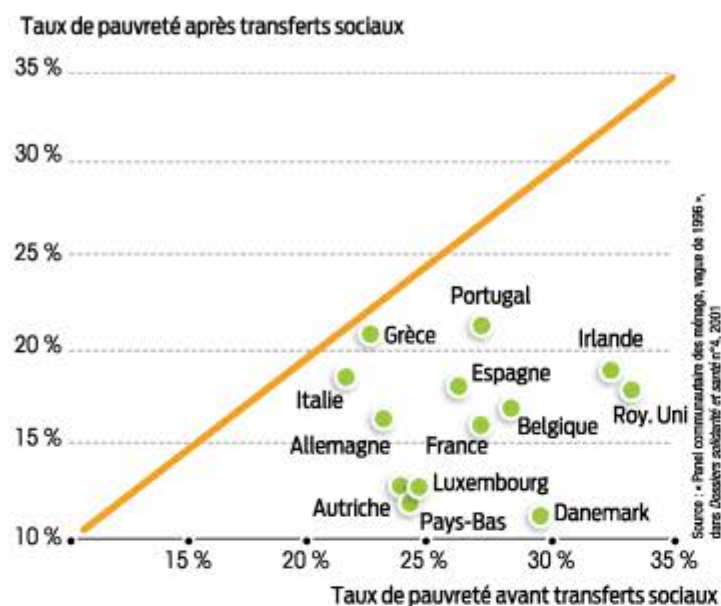
L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale se déploie donc dans différentes dimensions. Pour autant, cette action se déroule sous contrainte. Par ailleurs, elle suscite des débats sur son efficacité : n'entraîne-t-elle pas des risques de désincitation et des effets pervers ?

1. Les contraintes qui pèsent sur l'action publique

La première contrainte qui pèse sur les politiques de justice sociale est d'ordre idéologique. On l'a vu, tout le monde ne s'accorde pas sur l'idéal égalitaire qu'il convient de poursuivre. Ainsi, aux Etats-Unis, les libertariens

Un document statistique central

Taux de pauvreté dans différents pays de l'Union européenne, avant et après transferts sociaux en 1996, en %



Comment exploiter ce document

Ce graphique permet d'observer l'évolution du taux de pauvreté avant et après impact de la redistribution. Le taux de pauvreté se définit comme la proportion de personnes vivant avec moins de 60 % du revenu médian du pays considéré. Ainsi, sur ce document, on peut observer qu'avant la redistribution à peu près 30 % des Danois

et un tiers de la population au Royaume-Uni ou en Irlande vivait sous le seuil de pauvreté en 1996, contre un peu plus de 20 % en Italie. On constate donc que la pauvreté avant redistribution est très inégale selon les pays.

Comment la redistribution agit-elle sur ces données ? Supposons que les systèmes de redistribution soient totalement inefficaces et laissent la situation initiale

inchangée, on devrait retrouver avant et après redistribution les mêmes taux, c'est-à-dire des points proches de la bissectrice (diagonale tracée en rouge). C'est assez bien le cas de la Grèce ou encore de l'Italie : pour la première, le taux passe de 20 % à 21 % après redistribution, pour la seconde d'un peu plus de 20 % à un peu moins. Autant dire que dans ces deux pays, la redistribution est particulièrement inefficace pour réduire la pauvreté.

L'Autriche, les Pays-Bas ou le Luxembourg font beaucoup mieux : après redistribution, le taux de pauvreté baisse de moitié. Mais l'efficacité la plus forte est celle obtenue par le Danemark : le taux de pauvreté y est divisé par trois grâce aux mécanismes redistributifs.

Indépendamment du volume des dépenses engagées, les systèmes de protection sociale sont donc plus ou moins performants pour combattre la pauvreté.

sageable. Mais jusqu'où est-il légitime d'aller dans la correction des inégalités économiques et sociales ?

La seconde contrainte est d'ordre financière. Depuis quarante ans, les comptes des administrations publiques sont dans le rouge, les déficits budgétaires et le « trou » de la Sécurité sociale alimentent chaque année une dette publique de plus en plus importante. Celle-ci représente aujourd'hui en France l'équivalent d'une année de produit intérieur brut (PIB), soit 2 000 milliards d'euros. Pourra-t-on poursuivre dans ces conditions les politiques sociales actuelles ?

Un autre débat est ouvert concernant les politiques publiques : celui qui tourne autour de leur **efficacité**. Ainsi, dans plusieurs domaines, les inégalités résistent aux mesures et aux dispositifs adoptés. Les inégalités d'espérance de vie entre les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) se maintiennent, voire s'accroissent, malgré les dépenses investies dans la santé ; l'école française est une de celle où le poids de l'origine sociale influe le plus sur la réussite scolaire, malgré les dépenses conséquentes investies dans le système éducatif ; le nombre de mal-logés ou de sans-domicile reste considérable ; la pauvreté ne recule plus. Bref, l'efficacité du système semble faire défaut (voir thème 8).

2. Les effets pervers des politiques publiques

Enfin, les politiques publiques sont interpellées car, pour certains, elles produiraient des **effets désincitatifs et/ou pervers**, c'est-à-dire elles atteindraient un but inverse à celui qu'elles recherchent.

L'auteur le plus célèbre dans la critique des effets désincitatifs supposés

estiment que l'Etat n'a aucun droit à prélever une fraction des revenus issus de l'activité dès lors que l'égalité des droits et la libre concurrence ont été garanties.

Sans adopter une position aussi extrême, un débat infini existe sur le degré auquel il faut réduire les inégalités de situation. L'égalitarisme absolu n'est sans doute pas une option envi-

Les notions essentielles du programme

Assurance sociale : principe de protection sociale qui fait dépendre l'obtention d'une allocation du versement de cotisations à une caisse de solidarité.

Assistance : principe de protection sociale où le financement est assuré par les impôts et où les prestations sont destinées aux plus démunis.

Cotisations : tous les prélèvements effectués sur les revenus du travail et utilisés pour financer la protection sociale.

Discrimination : différence de traitement entre des personnes,

reposant sur des critères interdits par la loi (sexe, âge, religion, origine...).

Egalité : situation où règne l'équivalence face aux droits, aux chances ou à la condition sociale.

Etat-providence : ensemble des administrations publiques (Etat, Sécurité sociale...) qui prennent en charge la protection sociale.

Fiscalité : ensemble des impôts directs et indirects.

Justice sociale : principes d'égalité auxquels doit obéir la répartition des ressources (richesses, pouvoir, prestige...) au sein d'une société.

Pouvoirs publics : ensemble des administrations publiques : Etat, organismes sociaux, collectivités territoriales...

Prélèvements obligatoires : ensemble des impôts et des cotisations prélevés sur les revenus, le patrimoine ou les dépenses de consommation.

Prestations sociales : transferts en espèces ou en nature versés par les organismes sociaux (retraites, RSA et autres minima sociaux).

Protection sociale : ensemble des institutions publiques qui protègent les individus contre les risques sociaux

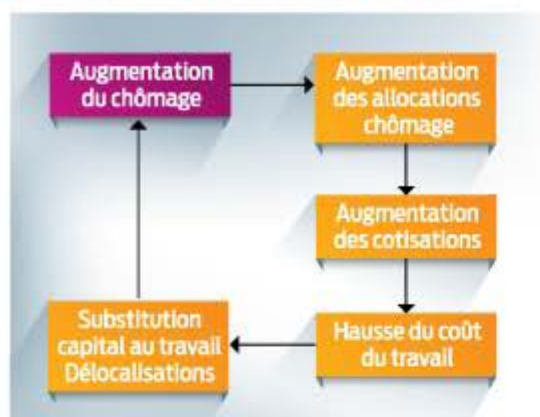
(maladie, vieillesse, chômage, accident...).

Redistribution : processus par lequel les prélèvements vont financer les services collectifs gratuits et/ou des revenus de transfert.

Revenus de transfert : ensemble des revenus distribués par les organismes sociaux (retraites, allocations chômage, logement, minima sociaux...).

Services collectifs : services non marchands mis à disposition par les pouvoirs publics (éducation, santé, logement social...).

Un exemple d'effet pervers



produits par l'Etat-providence est sans conteste **Arthur Laffer**. Cet économiste américain soutient que, passé un certain seuil de prélèvements, les agents économiques sont découragés d'offrir du travail et plus largement d'investir et d'entreprendre, car les prélèvements ponctionneraient une fraction trop importante de leurs revenus. Ils seraient ainsi désincités à travailler et à créer des richesses supplémentaires. Une trop forte imposition aboutirait donc à un effet paradoxal : en réduisant l'activité économique, elle réduirait la base sur laquelle les impôts sont prélevés, et donc les recettes fiscales finales. Un taux d'imposition de 100 % aboutirait à ne générer plus aucune recette fiscale puisque plus personne ne souhaiterait travailler. Autrement dit, pour reprendre l'expression devenue célèbre, pour Arthur Laffer, « *trop d'impôts tue l'impôt* ».

Il faut cependant être prudent dans le maniement de cette critique. Car, d'une part, aucune étude empirique n'est venue corroborer cette thèse, d'autre part, même si ces effets désincitatifs existaient bel et bien, on ne sait rien de leur seuil de déclenchement. Le Danemark, par exemple, est un pays où les taux de prélèvements sont très élevés et où le dy-

namisme économique ne se dément pas.

Une autre critique classique est celle qui s'attache à dénoncer les effets pervers des allocations diverses qui aboutiraient à créer des **trappes à pauvreté ou à chômage**. Le raisonnement se base sur l'idée que les individus, en toutes circonstances, font des calculs coûts/avantages et arbitrent sans cesse entre offrir davantage de leur temps à travailler ou passer plus de temps à leurs loisirs. La distribution d'allocation chômage viendrait perturber ce calcul et inciterait les individus à ne pas rechercher à reprendre une activité professionnelle.

Pire, si ces allocations sont proches du Smic, elles encourageraient les personnes à rester au chômage ou dans la pauvreté comme pris dans une trappe. En effet, le coût d'une reprise d'activité (transports, garde des enfants, paiements des impôts...), allié à l'incertitude d'un contrat de travail sou-

vent précaire, pousserait les individus à préférer une « pauvreté assurée » à un travail aléatoire et finalement bien peu rémunérateur.

Dernier exemple d'effet pervers : celui des incidences des allocations chômage sur le niveau de l'emploi. Ces allocations étant financées par les cotisations sociales qui constituent une partie du coût salarial, plus le chômage augmente, plus les cotisations augmentent et plus le travail se renchérit, réduisant d'autant le nombre des emplois (voir schéma en haut à gauche).

En conclusion, il faut rappeler que les interventions des pouvoirs publics permettent de corriger fortement les inégalités par rapport à la distribution opérée par le jeu « spontané » du marché. Bien sûr, l'action publique n'est pas exempte de défauts et de limites, mais sans elle la cohésion sociale serait considérablement fragilisée. ■

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. Pour certains auteurs, l'égalité des droits peut suffire pour assurer la justice sociale.
☐ Vrai
☐ Faux
2. L'égalité des chances règne à l'école.
☐ Vrai
☐ Faux
3. La fiscalité en France est globalement très peu redistributive.
☐ Vrai
☐ Faux
4. Les services collectifs n'ont qu'un très faible impact sur la réduction des inégalités.
☐ Vrai
☐ Faux
5. Il existe encore des formes de discrimination dans la société française actuelle.
☐ Vrai
☐ Faux
6. Les trappes à chômage désignent le risque de perdre son emploi.
☐ Vrai
☐ Faux
7. « Trop d'impôts tue l'impôt » : c'est une certitude.
☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Par quels moyens les pouvoirs publics mettent en œuvre la redistribution ?
- Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?
- La redistribution suffit-elle à assurer la justice sociale ?
- Comment les pouvoirs publics peuvent réduire les inégalités économiques ?
- Dans quelle mesure l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre les inégalités est-elle efficace ?

Pour en savoir plus

« Peut-on réduire les inégalités ? », « L'économie en 30 questions », *Alternatives Economiques Poche* n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/18Hgkv8>

« En quoi les inégalités sont-elles mauvaises pour la croissance ? », *Alternatives Economiques* n° 342, janvier 2015, <http://bit.ly/1FEIggE>

« Les inégalités en France », *Alternatives Economiques Poche* n° 56, septembre 2012, <http://bit.ly/1FEIkNc>

Nos vidéos pédagogiques sur ce thème : <http://bit.ly/1wuDe6W>

Comment s'articulent marché du travail et gestion de l'emploi

Comment se déterminent le niveau de l'emploi et le salaire ? Au XIX^e siècle, lorsque le salariat apparaît, cette question revêt d'abord un enjeu politique. Karl Marx, par exemple, dénonce la relation salariale comme une relation d'exploitation, par laquelle les capitalistes captent la plus-value et entretiennent un chômage permanent, pour exercer une pression à la baisse sur les salaires.

Aux alentours de 1870, les économistes néoclassiques affirment que la fixation du salaire s'opère sur le marché par la confrontation entre l'offre et la demande de travail. Ils construisent alors un modèle explicatif des variations du salaire et de l'emploi basé sur les hypothèses d'une concurrence parfaite. Cependant ces hypothèses devront être questionnées, car elles sont très éloignées des réalités économiques et rendent le modèle néoclassique de base peu capable d'expliquer la formation réelle des salaires. En effet, le taux de salaire dépend largement du résultat des négociations entre les partenaires sociaux et des interventions de l'Etat, et finalement assez peu du jeu spontané des forces du marché.

A L'analyse néoclassique du marché du travail

1. Le comportement des agents économiques

Pour les néoclassiques, le travail est une marchandise comme une autre.

L'**offre de travail** émane des actifs désireux d'allouer une partie de leur temps à une activité productive en échange d'un salaire. Et la **demande de travail** provient

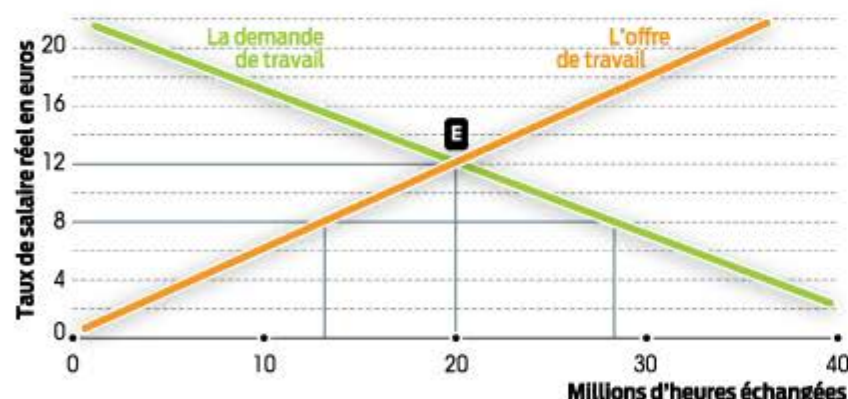
des employeurs qui ont besoin de cette marchandise particulière pour réaliser leur production. Le comportement de ces agents résulte toujours d'un **calcul rationnel** de comparaison coûts/avantages.

Du côté des actifs, il faut arbitrer entre l'**utilité et la « désutilité »** qu'il y a à offrir de son temps pour travailler. L'utilité est évidente, c'est une allocation de son temps qui rapporte un revenu, mais aussi des éléments plus qualitatifs comme des relations sociales, donc de l'intégration sociale ou de l'estime de soi. La « désutilité » est aussi assez simple à repérer, puisque travailler est source de fatigue et oblige à renoncer à son temps libre et à ses loisirs.

Dans ces conditions, et toutes choses égales par ailleurs, l'offre de travail sera d'autant plus forte que le salaire réel proposé sera important. En effet, un salaire élevé incite davantage les actifs à renoncer à leur temps libre : on dira donc que l'offre de travail est une fonction croissante du salaire. Graphiquement (voir graphique ci-dessous), plus le salaire s'élève, plus le volume d'heures offertes sur le marché du travail progresse.

Du côté des employeurs, le calcul est symétriquement inverse : ils achètent des heures de travail tant que cela leur paraît rentable. Pour cela, ils comparent deux choses. D'une part, le taux de salaire réel,

La fixation de l'équilibre sur le marché du travail



Ce graphique est une représentation schématisée du marché du travail. On retrouve une offre de travail qui se présente comme une fonction croissante du taux de salaire, à savoir que plus le salaire offert est important, plus nombreuses sont les heures de travail que les actifs sont prêts à offrir.

Par exemple, si l'heure de travail s'établissait à 8 €, c'est environ 13 millions d'heures de travail que les actifs seraient prêts à offrir. Mais si le taux de salaire s'élevait jusqu'à 12 €, les quantités offertes passeraient à 20 millions d'heures de travail. Avec la hausse du revenu qu'il procure, l'utilité de l'heure de travail s'accroît.

La demande de travail, elle, est une fonction inverse du coût du travail : à 8 € de l'heure, c'est 28 millions d'heures qui sont susceptibles d'être achetées ; mais à 12 €, c'est seulement 20 millions d'heures qui seront demandées. Plus le coût du travail s'élève, plus il est difficile d'en « rentabiliser » l'achat.

Ce graphique permet aussi de comprendre comment s'établissent l'équilibre et donc le plein-emploi. A 12 € de l'heure, les quantités offertes s'égalisent avec celles demandées. Le segment de la droite d'offre qui se trouve au-delà du point E correspond à des actifs qui étaient prêts à travailler, mais pour un salaire supérieur à 12 €. Pour les néoclassiques, ces actifs potentiels, devant le prix proposé, se retirent

volontairement du marché du travail et ne peuvent donc pas être considérés comme des chômeurs.

De la même manière, le segment de la droite de demande qui se situe en dessous du point E correspond à des employeurs qui étaient prêts à acheter des heures de travail mais à un prix inférieur à 12 €. Ceux-là aussi se retirent volontairement du marché.

Le point E correspond bien à un équilibre car les quantités offertes s'égalisent à celles demandées ici à 20 millions d'heures de travail. Ceux qui se prétendent insatisfaits sont des employeurs qui ne veulent pas embaucher de la main-d'œuvre à ce prix ou des actifs qui refusent de travailler pour 12 € de l'heure.

c'est-à-dire ce que leur coûte réellement l'achat d'une heure de travail supplémentaire : on parlera de **coût marginal**. De l'autre, ce que leur rapporte l'emploi de cette heure de travail supplémentaire, c'est-à-dire la valeur ajoutée créée par cette heure de travail : on parlera de **productivité marginale**.

Là aussi, toutes choses égales par ailleurs, plus le taux de salaire est élevé, moins a priori il sera profitable d'acheter des heures de travail. Par exemple à 200 € de l'heure, il faudra que la productivité du salarié soit extrême pour justifier son emploi. Graphiquement (voir graphique page 68), la demande d'heures de travail sera d'autant plus faible que le taux de salaire sera élevé : c'est donc une fonction décroissante du taux de salaire réel.

On peut formaliser le raisonnement des néoclassiques sous la forme de graphiques, où l'on fera varier les quantités de travail offertes et demandées en fonction du taux de salaire, afin de parvenir à un équilibre sur le marché du travail.

2. La régulation du marché du travail

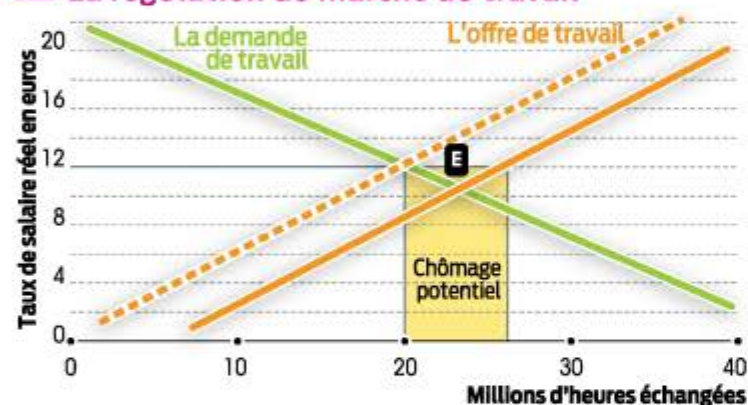
La logique de la concurrence conduit à l'équilibre. Mais que se passe-t-il si, pour une raison ou pour une autre, l'ancien équilibre vient à être perturbé ?

Dans la logique de ce modèle, le chômage ne peut être que transitoire. Les néoclassiques parleront de **chômage frictionnel** pour désigner le chômage qui résulte des ajustements permanents entre l'offre et la demande. Ce chômage, de courte du-

rée et de faible ampleur, se manifeste sur un marché du travail où l'on rencontre autant d'offres que de demandes d'emploi insatisfaites : il n'y a donc pas pénurie d'emplois.

Il est cependant possible, pour les néoclassiques, de voir se développer un chômage massif et durable si les conditions de la concurrence sont faussées. Ainsi, s'il existe un salaire minimum imposé par les pouvoirs publics qui se situe au-dessus du salaire d'équilibre, on verra se développer un **chômage**

La régulation du marché du travail



Sur ce graphique, on constate que l'ancien équilibre a été rompu. L'offre de travail a augmenté. On peut, par exemple, supposer que cet accroissement de l'offre a été provoqué par l'arrivée de classes d'âge nombreuses sur le marché de l'emploi. Pour chaque niveau de salaire, les quantités offertes sur la droite en trait plein sont supérieures à celles de l'ancienne droite (en pointillés). Par exemple, pour un salaire proposé de 12 €, l'ancienne offre de travail s'établissait à 20 millions d'heures de travail et se situe désormais à environ 26 millions. L'offre de travail a bien augmenté.

On comprend très vite que, si l'ancien salaire d'équilibre ne subit aucune modification,

un déséquilibre s'instaure. En effet, au salaire proposé par le marché, la demande de travail qui, elle, n'a pas bougé est de 20 millions d'heures, mais elle est désormais de 26 millions pour l'offre. Résultat : une partie de ceux qui souhaitent s'employer au prix du marché ne trouveront pas d'emploi et pourront alors être considérés comme de véritables chômeurs.

C'est en laissant agir le jeu de la concurrence que le marché va restaurer un nouvel équilibre, sans qu'il soit besoin d'une intervention particulière des pouvoirs publics. Les actifs, désormais trop nombreux pour le nombre de postes disponibles, vont se concurrencer les uns les autres et cette concurrence va pousser

certains d'entre eux à accepter une rémunération moins élevée pour conserver leur emploi. Cette baisse du taux de salaire va avoir un double effet : d'une part, elle va encourager certains employeurs à revenir sur le marché du travail et à demander de nouveau des heures de travail ; et de l'autre ; elle va décourager certains actifs qui n'estimeront plus « rentable » de travailler pour un salaire inférieur à 12 €. La baisse du taux de salaire entraîne une augmentation de l'offre et une diminution de la demande, ce qui permet de résorber le déséquilibre initial.

Sur le graphique, on constate que le nouvel équilibre s'établit à un taux de salaire inférieur, ce qui a permis de créer des emplois supplémentaires (le nombre d'heures de travail échangées a augmenté). Le plein-emploi est réapparu par le libre jeu du marché concurrentiel.

Apprenez à mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

• Pour les néoclassiques, comment se détermine la demande de travail ?

RÉPONSE La demande de travail émane des employeurs, qui achètent du temps de travail pour réaliser leur production. Leur comportement est rationnel : ils comparent ce que leur coûte l'embauche d'un salarié supplémentaire, c'est-à-dire le taux de salaire réel, à ce que celui-ci crée comme valeur ajoutée. Tant que cette valeur ajoutée supplémentaire est supérieure au taux de salaire, il est « rentable » de continuer à demander du travail. La demande de travail va donc progresser jusqu'au point où le coût marginal s'égalisera avec la productivité marginale.

• Pour les néoclassiques, comment se détermine l'offre de travail ?

• En dehors du marché du travail, quels facteurs jouent un rôle dans la formation des salaires ?

• Quelle est l'influence du salaire d'efficience sur le fonctionnement du marché du travail ?

• Comment les partenaires sociaux contribuent-ils à la détermination des salaires ?

dit « **structurel** », car résultant d'un dysfonctionnement de la structure du marché. En effet les employeurs renonceraient à embaucher tous les actifs, souvent les personnes les moins qualifiées, dont la productivité sera inférieure à ce

taux de salaire, car ils leur coûteraient plus cher qu'ils ne leur rapporteraient. On verra donc de manière permanente des actifs être prêts à travailler au salaire proposé par le marché et ne pas trouver d'emploi.

de ses règles propres et de modalités particulières de fixation des salaires qui sont parfois très éloignées d'une régulation concurrentielle.

Les économistes américains **Doeringer et Piore** ont été les premiers, en 1971, à théoriser cette situation. Ils introduisent le concept de **marché interne du travail** pour désigner toutes les situations où la gestion de l'emploi (recrutement, salaires, contrats de travail, carrières, formations...) fait l'objet de procédures négociées administrativement, de façon assez éloignée des règles de la concurrence. On retrouve ce type de fonctionnement au sein des grandes entreprises, des entreprises publiques ou encore dans les administrations publiques. Les salariés qui travaillent au sein de ces « marchés internes » et ceux qui aspirent à s'y intégrer, ainsi que les modes de régulation qui y règnent forment le **marché primaire du travail**.

A l'opposé, on retrouve de multiples situations où la gestion de l'emploi est très proche du modèle régi par la concurrence. Ces situations sont particulièrement développées au sein des petites et moyennes entreprises, dans les réseaux de la sous-traitance, au sein des entreprises individuelles. Tous ces **marchés externes**, qui regroupent des situations moins protégées et davantage soumises aux lois de la concurrence, forment le **marché secondaire du travail**.

Cette segmentation du marché du travail permet de comprendre pourquoi les salaires peuvent se fixer dans des condi-

B Le réexamen du modèle néoclassique

Ce modèle théorique a fait l'objet de multiples critiques. Les premières et les plus virulentes ont été celles portées par Keynes, dès 1936, dans la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (voir thème 12, page 74).

Parmi toutes celles développées depuis, deux méritent une attention particulière, car elles permettent de comprendre comment le taux de salaire peut se fixer dans des conditions très différentes de ce que prévoit le modèle de base. C'est le cas si l'on introduit l'idée que le travail n'est pas une marchandise homogène, comme le postulent les hypothèses de la concurrence pure et parfaite. On voit alors apparaître non pas un seul, mais plusieurs marchés du travail relativement étanches les uns par rapport aux autres.

La seconde intuition des économistes a été de renoncer à l'hypothèse de transparence selon laquelle toute l'information possible sur un marché est immédiatement disponible et partagée de manière égale entre tous les protagonistes. Les observations montrent que le cas le plus fréquent est celui de l'asymétrie d'infor-

mation, et les conditions de fixation des salaires vont s'en trouver bouleversées.

1. La segmentation du marché du travail

Une des hypothèses sur laquelle est construite l'analyse néoclassique est que le travail est une donnée homogène. Cela signifie que les actifs sont substituables les uns aux autres car ils offrent un temps de travail ayant les mêmes qualités.

Dans les faits, on constate qu'au-delà des différences de productivité, la nature du travail proposé par les actifs est très hétérogène. Cette hétérogénéité ne permet pas la substituabilité des différentes formes de travail entre elles : il est ainsi peu concevable de remplacer le travail fourni par un chercheur en physique des particules par celui réalisé par un footballeur professionnel. Ainsi, il n'existe pas un marché du travail unifié, doté d'un mode de régulation et produisant un salaire d'équilibre, mais de **multiples marchés du travail**. Ces différents segments sont relativement étanches les uns par rapport aux autres, chacun est doté

Un document statistique central

Salaires brut mensuel moyen pour un temps plein selon la taille de l'entreprise en 2010, en euros

Indice base 100 pour l'ensemble		
Salaires brut mensuel moyen		
Tranche de salariés	Salaires brut mensuel moyen (€)	Indice (base 100)
1 à 4 salariés	2 208	80,0
5 à 9 salariés	2 408	87,2
10 à 19 salariés	2 556	92,6
20 à 49 salariés	2 643	95,7
50 à 99 salariés	2 732	98,9
100 à 249 salariés	2 927	106,0
250 à 499 salariés	3 141	113,8
500 à 999 salariés	3 510	127,2
1 000 à 1 999 salariés	3 811	138,0
2 000 à 4 999 salariés	3 728	135,0
5 000 salariés et plus	3 935	142,5
Moyenne	2 761	100,0

Source : Observatoire des inégalités (www.inegalites.fr/http://page=article&article=224)

Comment exploiter ce document

Ce tableau met en évidence les différences de salaires en fonction de la taille des entreprises. Si le salaire mensuel brut pour un temps plein s'établissait en moyenne à 2 761 euros en 2010, on observe de sensibles écarts selon la taille de l'entreprise. Une très nette corrélation s'établit et l'on peut constater que plus l'entreprise est de taille importante, meilleures sont les rémunérations proposées aux salariés. Les toutes petites entreprises, comptant moins de dix salariés, offrent des rémunérations inférieures

de 13 % à 20 % à celles pratiquées en moyenne. En revanche, dans les entreprises de plus de 1 000 salariés, les salaires sont le plus souvent supérieurs de 35 % à la moyenne. Cet écart atteint même 42 % pour les entreprises de plus de 5 000 salariés. Au total, l'écart entre les deux situations extrêmes atteint plus de 1 700 € par mois, ce qui signifie que les salaires sont en moyenne supérieurs de plus de 75 % (1 727/2 208) au sein des très grandes entreprises par rapport aux plus petites.

Dans une certaine mesure, ces écarts traduisent assez bien l'existence d'une segmentation du marché du travail. On sait

que c'est principalement au sein des petites entreprises que se structure le marché externe du travail et que la gestion de l'emploi est davantage marquée par le jeu de la concurrence. On y retrouve les fractions les plus fragiles du salariat, c'est-à-dire les plus jeunes occupant leur premier emploi, les personnes faiblement qualifiées, les travailleurs immigrés. Ce marché se caractérise aussi par l'existence plus fréquente de contrats de travail précaires, une absence de représentation syndicale, peu d'avantages sociaux et par de faibles perspectives d'évolution des carrières.

tions très différentes de celles que prévoit l'exercice de la concurrence parfaite. En effet, sur les différents segments du marché interne, les compromis salariaux s'établissent sur la base de négociations et sont moins soumis à la concurrence qui règne sur les segments des marchés externes. Il s'ensuit une fixation des salaires à un niveau supérieur à celui résultant du jeu naturel de la concurrence, ce qui a pour effet de réduire la demande de travail et donc de restreindre les emplois offerts.

2. L'effet des asymétries d'information

Dans le modèle néoclassique historique, la transparence des informations est une des conditions pour que la concurrence fonctionne de façon parfaite. Cela signifie que toutes les informations disponibles sont connues de tous les participants aux échanges. Dans les faits, le fonctionnement réel du marché du travail est plutôt marqué par une **asymétrie informationnelle** : certains agents disposent d'informations que d'autres ignorent. Cela peut conduire à une fixation du taux de salaire assez éloignée de ce que produiraient les conditions habituelles de la concurrence.

Devant cette insuffisance d'information, les employeurs proposent un salaire supérieur au salaire normal qui devrait résulter de la confrontation entre l'offre et la demande. Cette défaillance dans le fonctionnement de la concurrence a été analysée dans le cadre de la **théorie du salaire d'efficience**. Pour les auteurs de cette théorie (notamment Joseph Stiglitz), la stratégie qui consiste à offrir un salaire supérieur à celui que le marché produirait spontanément offre plusieurs avantages.

D'abord, elle permet d'attirer les meilleurs des postulants, mais aussi de les pousser à donner le maximum d'eux-mêmes. Dans cette situation, ce n'est plus la productivité qui détermine le salaire, mais c'est le salaire qui influence le degré de productivité. Cette stratégie a aussi un impact sur les salariés déjà en place : elle les stabilise dans l'entreprise car ils ont plus à perdre en quittant l'entreprise et cela évite les coûts inévitables pour former et intégrer de nouveaux venus. On voit donc comment cette théorie du salaire d'efficience peut conduire à une fixation des salaires au-dessus du salaire d'équilibre et empêcher une baisse des salaires alors même que le chômage se développe.

ment récente. Pendant très longtemps, on a considéré que la relation entre l'employeur et ses salariés était une affaire qui relevait du droit privé et qu'il n'était pas nécessaire de bâtir une législation particulière pour la réglementer. Pourtant, au cours du XIX^e siècle, l'idée « *qu'entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit* » (abbé Lacordaire) va s'imposer. Le mouvement ouvrier obtient des droits nouveaux qui encadreront progressivement la relation salariale. C'est essentiellement dans quatre grandes directions que le législateur construit ce droit :

- D'abord, en légiférant sur le **temps de travail** (interdiction du travail des enfants, temps de repos, congés payés...).

- Ensuite, en accordant des **droits spécifiques** aux salariés (grève, syndicats, élections...).

- En intervenant directement sur le **contrat de travail**, c'est-à-dire la convention par laquelle un salarié met son activité à la disposition d'un employeur qui lui verse un salaire et a autorité sur lui (droit de donner des ordres et d'en contrôler l'exécution). Le contrat de travail établit donc un rapport de subordination du salarié vis-à-vis de son employeur. C'est en raison de ce rapport de subordination sans cesse rappelé par le droit du travail que le salarié doit bénéficier de droits particuliers propres à assurer la défense de son statut.

- Enfin, en agissant sur le **mode de rémunération**, avec par exemple la création d'un salaire minimum après la guerre, ou le financement de la protection sociale par des cotisations spécifiques.

2. L'intervention des pouvoirs publics

En France, les pouvoirs publics participent aussi de différentes manières à la détermination du niveau des salaires. On retiendra trois exemples de ces interventions qui montrent toutes que la fixation des salaires échappe, dans les faits, assez largement à la seule logique du marché.

En premier lieu, les pouvoirs publics agissent directement sur la **fixation des salaires** en tant qu'employeurs. On compte en effet près de six millions de fonctionnaires, si l'on additionne l'ensemble des administrations publiques. A ce titre, les pouvoirs publics définissent des grilles de salaires, attribuent telle ou telle échelle de revenu aux différentes professions, fixent le niveau des primes, procèdent ou non à la revalorisation des

L'institutionnalisation de la relation salariale

Les relations qui unissent les employeurs et les salariés ne peuvent pas être comprises dans le seul cadre de la logique du marché. Ces relations sont encadrées dans le monde social, et cet encastrement est constitué à la fois par l'existence d'un droit du travail, par les politiques publiques en matière d'emploi et par les négociations collectives que conduisent les partenaires sociaux. Cet ensemble d'éléments contribue, in-

dépendamment de ce qui se passe sur le marché du travail, à la constitution de **normes salariales**. La fixation du taux de salaire n'est plus laissée aux seules forces du marché et de la concurrence, mais elle est instituée dans ces différents cadres juridiques et politiques.

1. Le rôle du droit du travail

L'idée que le droit puisse venir réglementer le monde du travail est relative-

La construction des normes d'emploi et de salaire

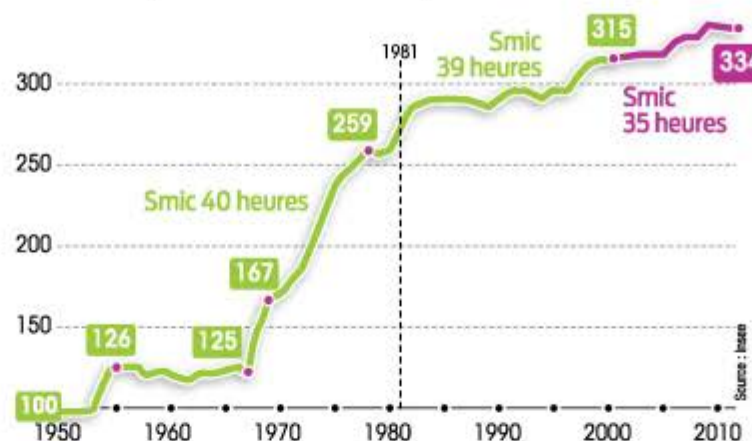


Les grandes dates du droit du travail

- 1791** : décret d'Allarde, qui supprime les corporations et proclame la liberté du travail.
- 1791** : loi Le Chapelier, qui interdit les coalitions de métiers et les grèves.
- 1804** : l'article 1781 du code civil stipule qu'en cas de litige sur le salaire, la parole du maître l'emporte sur celle de l'ouvrier devant le tribunal.
- 1864** : reconnaissance du droit de grève.
- 1884** : loi Waldeck-Rousseau qui reconnaît la liberté syndicale.
- 1906** : loi sur le repos hebdomadaire et création du ministère du Travail.
- 1910** : loi instituant le code du travail.
- 1919** : loi sur les conventions collectives dans le travail, journée de travail fixée à 8 heures et durée hebdomadaire fixée à 48 heures.
- 1936** : accords de Matignon sous le Front populaire (semaine de 40 heures, congés payés, assurances sociales).
- 1945** : création de la Sécurité sociale et des comités d'entreprise.
- 1950** : instauration du Smig (salaire minimum interprofessionnel garanti).
- 1956** : mise en place de la troisième semaine de congés payés.
- 1958** : création de l'assurance chômage.
- 1968** : accords de Grenelle (augmentation du Smig, quatrième semaine de congés payés, création de la section syndicale et du délégué syndical dans les entreprises).
- 1970** : le Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) remplace le Smig.
- 1973** : loi sur le licenciement (obligation de notification, de préavis et motivation de la décision).
- 1982** : ordonnances sur la retraite à 60 ans, cinquième semaine de congés payés, passage au travail hebdomadaire de 40 à 39 heures. Obligation de négociation collective annuelle.
- 1998-2000** : lois sur les 35 heures.

Un document statistique central

Evolution du pouvoir d'achat du Smic, base 100 = 1950



Comment exploiter ce document

Ce graphique retrace l'évolution du pouvoir d'achat du salaire minimum depuis 1950. Entre 1950 et 2011, son pouvoir d'achat a augmenté de 234 %, soit une multiplication par 3,34. En clair, un smicard de 2011 pouvait se procurer avec le revenu de son travail 3,3 fois plus de biens et de services que celui de 1950.

On peut clairement distinguer trois périodes

au sein de cette évolution. Jusqu'à la fin des années 1960, on observe une faible progression du pouvoir d'achat du salaire minimum, puisque le gain de pouvoir d'achat n'a été que de 25 % entre 1950 et 1967. Il faut attendre les hausses de salaires qui suivent les événements de mai 1968 et surtout la transformation du Smig en Smic en 1970 pour voir une période plus favorable s'ouvrir pour les salariés les moins payés.

Les dix années qui suivent sont marquées par un doublement du pouvoir d'achat du Smic (259/125). Cette tendance va même se poursuivre jusqu'au début des années 1980, où l'indice frôle les 300 points. Sur l'ensemble de cette période, le pouvoir d'achat du Smic a connu une multiplication par près de 2,5 (300/125).

Depuis lors, ce pouvoir d'achat n'a que très peu augmenté : 34 points d'indice, soit une hausse de 10 % (34/300) en près de trente ans. Cependant il faut noter que les réductions du temps de travail ont été aussi importantes sur cette période (allongement des congés payés, 39 puis 35 heures hebdomadaires). Ce qui, si l'on raisonnait en pouvoir d'achat du salaire horaire, ferait apparaître une réelle croissance de pouvoir d'achat.

salaires de certaines catégories de fonctionnaires, peuvent geler les salaires ou au contraire procéder à des augmentations de pouvoir d'achat. La palette de la politique des revenus est donc vaste et elle ne s'inscrit pas dans la logique du marché concurrentiel, mais obéit à des objectifs politiques et sociaux.

Un deuxième exemple est fourni par les mesures prises sur les cotisations sociales. Le coût salarial payé par les employeurs intègre le montant des cotisations sociales, celles directement

payées par les employeurs, mais aussi celles acquittées par les salariés sur leur salaire brut. Or, depuis 1993, à peu près tous les gouvernements ont cherché à abaisser le coût du travail en réduisant le montant des cotisations. Cette réduction a surtout concerné les bas salaires et a été rendue possible par le basculement de ces baisses de cotisations sur un nouvel impôt, la contribution sociale généralisée (CSG). Cela a conduit à réduire le coût salarial pour les employeurs, sans que la logique de

Les notions essentielles du programme

Asymétrie d'information : désigne une situation d'échange où les protagonistes ne disposent pas tous des mêmes informations.

Contrat de travail : accord écrit par lequel un salarié met son activité au service d'un employeur en contrepartie d'une rémunération.

Conventions collectives : accords entre les partenaires sociaux sur le temps de travail, les salaires et les conditions de travail, la formation,

les conditions d'embauche ou de licenciement.

Demande de travail : volume d'heures de travail susceptibles d'être achetées par des employeurs à un taux de salaire donné.

Marché : lieu « abstrait » où se confrontent l'offre et la demande d'un produit.

Offre de travail : volume d'heures de travail susceptibles d'être vendues par les actifs pour un salaire donné.

Partenaires sociaux : représentants des salariés et des employeurs.

Prix d'équilibre : prix pour lequel les quantités offertes et demandées s'égalisent sur un marché.

Salaire : rémunération du temps de travail versée par un employeur à son salarié.

Salaire d'efficience : salaire qui vise à inciter les salariés à accroître leur degré de productivité.

Salaire minimum : salaire plancher, en dessous duquel la législation interdit de payer un salarié.

Segmentation du marché du travail : division du marché du travail en différents segments relativement étanches et disposant chacun d'un mode de régulation particulier.

Taux de salaire réel : coût réel par heure, par mois ou par personne du travail acheté par l'employeur.

la concurrence n'y ait été, là aussi, pour quoi que ce soit.

Dernier exemple du rôle joué par les pouvoirs publics : l'action sur le salaire minimum. Créé en 1950, ce salaire a évolué pour devenir en 1969 le Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance). Ce salaire minimum est interprofessionnel parce qu'il concerne toutes les branches d'activité, et il est dit « de croissance » parce qu'il est revalorisé chaque année. Cette revalorisation se fait en fonction de la hausse des prix et du salaire ouvrier, ce qui garantit au minimum le maintien de son pouvoir d'achat. Ce salaire est administré par l'Etat et ne doit donc rien au jeu du marché.

3. Le rôle des conventions collectives

La dernière manière de voir que la détermination du salaire échappe au strict jeu de la concurrence consiste à prendre en compte les résultats des **négociations collectives**. Ces négociations aboutissent à la signature d'accords collectifs (accord d'entreprise, de branche, accords nationaux ou accords interprofessionnels) qui définissent les règles des relations de travail, ou de **conventions collectives**, qui déter-

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. Dans le modèle néoclassique, lorsque le taux de salaire augmente l'offre de travail augmente.

- ☐ Vrai
☐ Faux

2. Dans le modèle néoclassique, le marché du travail peut corriger par lui-même l'apparition de déséquilibres.

- ☐ Vrai
☐ Faux

3. Le chômage de friction, c'est un chômage massif

et durable.

- ☐ Vrai
☐ Faux

4. Une des caractéristiques principales du facteur travail est son homogénéité.

- ☐ Vrai
☐ Faux

5. Proposer un salaire d'efficience, c'est une manière d'attirer les meilleurs salariés.

- ☐ Vrai
☐ Faux

6. « Smic » signifie « salaire minimum indexé sur la croissance ».

- ☐ Vrai
☐ Faux

7. Les conventions collectives sont des accords facultatifs que les entreprises peuvent mettre en œuvre si elles le souhaitent.

- ☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

minent les conditions de rémunération et de travail dans une branche professionnelle particulière (le secteur bancaire, la métallurgie...). Ces conventions collectives s'imposent à l'ensemble des entreprises de la branche considérée. Elles concernent l'ensemble des do-

maines de la vie professionnelle. Elles peuvent porter sur le temps de travail et son organisation, les congés payés, le classement des différentes qualifications, la formation professionnelle ou l'expression des droits syndicaux dans les entreprises

Ces conventions portent aussi sur les conditions de rémunération des salariés et aboutissent souvent à définir des **grilles de salaires**. Le principe de construction de ces grilles est assez simple : il s'agit de croiser, d'une part, des niveaux de qualification reconnue et attestée par un diplôme à une ancienneté dans l'emploi, et d'attribuer à cette situation un niveau de rémunération minimale. Par exemple, un chargé d'accueil et de service à la clientèle dans une banque, selon son ancienneté, sera assuré de percevoir une rémunération clairement encadrée par la convention. Il s'agit, là aussi, de chercher à administrer la fixation du salaire indépendamment de l'état du marché du travail. ■

Les grands domaines de réglementation des conventions collectives



Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- Comment peut-on expliquer la fixation des salaires ?
- Montrez que la fixation des salaires ne dépend pas que du marché du travail.
- Vous présenterez les effets des asymétries d'information et de la segmentation du marché du travail sur le fonctionnement de ce marché.

Pour en savoir plus

« D'où vient le niveau élevé du chômage ? », « L'économie en 30 questions », Alternatives Economiques Poche n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/1E3C4Bj>

« Comment se forment les salaires ? », « L'économie en 30 questions », Alternatives Economiques Poche n° 70, novembre 2014, <http://bit.ly/1EwZZJj>

Nos vidéos pédagogiques sur ce thème : <http://bit.ly/1AAGQIW>

Regards croisés

TRAVAIL, EMPLOI, CHÔMAGE

Quelles politiques pour l'emploi ?

Depuis la fin des Trente Glorieuses, le chômage de masse n'a cessé de prendre de l'ampleur et s'est accompagné peu à peu d'une multiplication de situations incertaines entre emploi et chômage. Les débats théoriques ont alors retrouvé leur importance pour déterminer les causes de ces phénomènes et les mesures à prendre pour y faire face. A travers différentes tentatives d'actualisation, c'est bien le débat entre néoclassiques et keynésiens qui s'est ainsi trouvé réactivé. Mais devant l'impuissance des politiques menées jusqu'à présent pour résorber le chômage, il faut aussi s'interroger sur les dégâts sociaux provoqués par un chômage aussi massif et durable.

A Quelle est l'ampleur du chômage et du sous-emploi en France ?

1. Définir l'emploi et le chômage

a. Population active et chômage

En moyenne, en 2013, la population active comptait 28,6 millions de personnes, dont 25,8 millions occupaient un emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) en France métropolitaine, selon l'Insee. Le **taux d'activité**, c'est-à-dire la proportion de personnes actives (en emploi ou au chômage) dans la population des 15 à 64 ans (40,2 millions), s'élevait à 71,1 %. De son côté, le **taux d'emploi**, c'est-à-dire la proportion de personnes occupant effectivement un emploi dans ce même ensemble, s'établissait à 64,1 %.

L'écart entre les deux mesures n'est autre que la mesure du chômage. En moyenne, en 2013, 2,8 millions de per-

sonnes (28,6 - 25,8) étaient au **chômage au sens du BIT**, en France métropolitaine, selon la même enquête Emploi. La définition du BIT pose trois conditions pour être considéré comme chômeur : être sans emploi (ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours, et avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans les trois mois. Selon cette définition, le **taux de chômage** – rapport du nombre de chômeurs sur le total de la population active : $[(2,8/28,6) \times 100]$ – s'élevait à 9,8 % de la population active en France métropolitaine en 2013, en hausse de 0,4 point par rapport à 2012.

b. Un chômage inégal

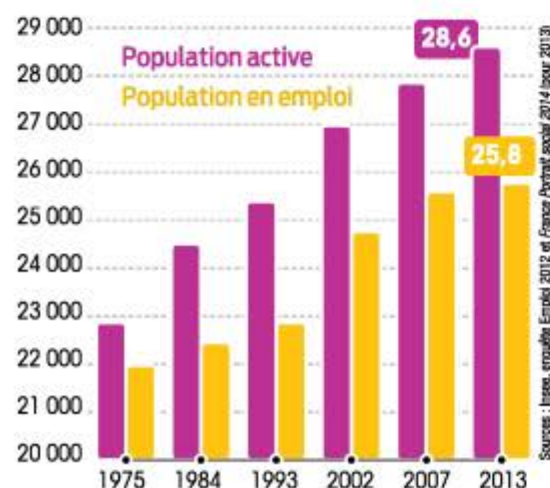
Mais ce chômage ne touche pas tous les actifs de la même manière. Ainsi en 2012 et 2013, le taux de chômage des **hommes** dépasse celui des **femmes** pour la première fois depuis 1975 : 10 % des hommes actifs étaient au chômage en 2013, contre 9,7 % des femmes actives. Les suppressions d'emplois liées à la crise économique ont de fait touché davantage des secteurs d'activité où les hommes sont plus nombreux. Ainsi, entre 2008 et 2013, leur taux de chômage a augmenté de 3,3 points, contre 2,3 points pour les femmes.

De même, le chômage reste très inégal selon l'**âge**. Près d'un jeune actif sur quatre (23,9 %) est au chômage, le ralentissement économique touchant en premier lieu les nouveaux entrants sur le marché du travail. Les jeunes sont nettement plus souvent victimes de la dégradation du marché du travail, avec alternances fréquentes entre chômage et emplois précaires. Ils restent toutefois moins longtemps au chômage que les plus de 50 ans, souvent découragés de poursuivre les recherches. Le taux de chômage de longue durée (supérieur à un an) des seniors est de 56,4 % contre 27,3 % pour les jeunes.

Le **niveau de diplôme** reste déterminant pour accéder à l'emploi. Ainsi, au cours des premières années d'entrée sur le marché du travail, un jeune actif sans diplôme ou ayant un BEP a plus de deux fois plus de risques d'être au chômage qu'un diplômé de fin d'études secondaires. On peut relier ce constat avec les inégalités entre **catégories**

Un document statistique central

Evolution du nombre d'actifs et du nombre d'actifs occupés entre 1975 et 2013, en milliers



Comment exploiter ce document

Même si les données (attention, elles sont en milliers) restent peu précises sur ce graphique, on peut en tirer quelques constats intéressants. Tout d'abord, on est frappé par la hausse régulière de la population active, passée d'un peu moins de 23 millions d'actifs en 1975 à 28,6 millions en 2013. Le dynamisme de la démographie française ne se dément donc pas, principalement sous l'effet des nouveaux arrivants, nombreux chaque année, alors que les générations qui quittent le marché du travail sont restées longtemps peu nombreuses.

Ensuite, les écarts entre population active et emploi ont été variables en fonction des aléas de la conjoncture. Cet écart s'est

creusé entre 1984 et 1993, ce qui témoigne de faibles créations d'emplois sur la période et donc d'un accroissement du chômage. En revanche, la période 1993-2002 montre un dynamisme de créations d'emplois plus important puisque l'écart d'environ 2,5 millions de personnes en population active en emploi et population active en 1993 est presque ramené à 2 millions en 2002.

Le dernier constat préoccupant concerne la comparaison entre 2007 et 2013 : on peut voir en effet que la population active a continué à croître assez rapidement, mais que, dans le même temps, le nombre d'emplois n'a progressé que très faiblement, signe d'une hausse sensible du chômage.

socioprofessionnelles. Plus on monte dans la hiérarchie professionnelle, plus le risque de chômage est faible : en 2012, le taux de chômage des ouvriers est près de quatre fois supérieur à celui des cadres, alors qu'il n'était que trois fois plus élevé en 1990.

Il faut, enfin, tenir compte des inégalités liées à la **nationalité**. Le taux de chômage des immigrés (17,3 % en 2013) est supérieur de 8 points à celui des non-immigrés (9,1 %), et cela reste vrai indépendamment du niveau de diplôme. L'écart est encore plus marqué pour les immigrés venant de l'extérieur de l'Union européenne (UE). On peut rappeler les discriminations à l'embauche dont ils sont souvent victimes.

2. Du chômage au sous-emploi

a. L'importance du sous-emploi

À côté de ceux qui sont officiellement considérés comme des chômeurs, il faut aussi tenir compte de la situation des personnes dites « **en sous-emploi** », c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi mais qui souhaitent travailler davantage (temps partiel subi essentiellement). Cette situation concerne 6,5 % de l'ensemble de la population active occupée (voir tableau ci-dessous).

b. Le halo autour du chômage

Les données sur le chômage varient selon les sources. Ainsi, au deuxième trimestre 2014, alors que l'Insee indiquait que le chômage touchait 2,8 millions de personnes, les inscrits à Pôle emploi dépassaient les 3,4 millions. Encore ne s'agit-il que des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

en catégorie A, catégorie dont les contours se rapprochent de la définition du chômage donnée par le BIT, que prend en compte l'Insee. Si on y ajoute les autres inscrits à Pôle emploi (catégories B, C, D et E), notamment les chômeurs ayant une activité professionnelle réduite, ou les chômeurs en formation, le nombre total d'inscrits à Pôle emploi atteint les 6,2 millions.

Un tel écart demande évidemment des explications, au-delà des différences de méthodes de comptabilisation. L'écart étant particulièrement important pour les seniors, on évoque notamment le découragement de ces personnes, encore inscrites à Pôle emploi mais qui ne sont plus comptabilisées par l'Insee.

L'ampleur de ces écarts a généré l'expression de « **halo autour du chômage** » pour marquer la difficulté de tracer des frontières précises entre inactivité, emploi et chômage : où classer un jeune étudiant qui travaille quelques heures par semaine, par exemple ? Dans l'enquête Emploi, l'Insee définit et mesure ce halo : ce sont des personnes sans emploi qui souhaiteraient travailler, mais qui ne sont pas classées comme chômeurs. Il peut s'agir de personnes qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles, ou de personnes qui souhaitent travailler mais qui ne recherchent pas d'emploi, qu'elles soient disponibles ou non. Leur nombre a progressé de plus de 15 % entre 2003 et 2014, atteignant 1 350 000 personnes, dont 57 % de femmes.

Apprenez à

mobiliser vos connaissances

CONSIGNE Sur le modèle de la réponse proposée à la première question, répondez en quelques lignes aux autres questions.

• **Donnez deux mesures de politique budgétaire susceptibles de faire baisser le chômage dans une logique keynésienne.**

RÉPONSE Les politiques de relance de l'activité et de l'emploi par la politique budgétaire passent par le creusement, en principe provisoire, du déficit budgétaire. Il peut être destiné à financer des grands travaux, comme la construction de nouvelles lignes de TGV. Il peut aussi chercher à favoriser le pouvoir d'achat des ménages aux revenus les plus faibles (suppression ou baisse de l'impôt sur le revenu pour ces catégories...) car ces revenus supplémentaires seront intégralement dépensés, favorisant la relance de la demande.

• **Donner deux exemples de mesures visant à rendre plus flexible le marché du travail.**

• **Comment la politique monétaire peut-elle relancer l'activité et l'emploi ?**

• **Donnez deux raisons justifiant que la baisse du coût du travail peut faire baisser le chômage.**

Un document statistique central

Sous-emploi selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Effectifs en sous-emploi, en milliers			Taux de sous-emploi dans l'emploi total		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble	1203	476	1679	9,7 %	3,5 %	6,5 %
dont employé	755	103	858	13,5 %	6,0 %	11,7 %
ouvrier	140	176	316	13,8 %	4,1 %	5,9 %

Source : Insee, enquête Emploi 2013

Lecture : en moyenne, 316 000 ouvriers étaient en situation de sous-emploi en 2013, soit 5,9 % de l'ensemble des ouvriers.

Comment exploiter ce document

Ce tableau permet de se faire une idée précise des personnes qui se déclarent en situation de sous-emploi. On peut y lire les écarts considérables entre les sexes : les

femmes représentent environ les trois quarts de l'ensemble des personnes se déclarant en sous-emploi en 2013. Ce sous-emploi concerne 9,7 % des femmes actives occupées, contre 3,5 % des hommes actifs occupés.

On pourrait y voir la persistance d'une vision de l'emploi féminin comme emploi de complément dans les familles, facilitant la prise en charge des tâches domestiques par les femmes. Mais il s'agit surtout d'une flexibilité réclamée

par les entreprises puisque le temps partiel subi s'accompagne souvent d'horaires flexibles et de travail le week-end, surtout dans la grande distribution, ce qui est peu compatible avec la vie familiale.

Logiquement, les employés sont deux fois plus souvent en sous-emploi que les ouvriers, car cette première catégorie est très largement féminisée. Les femmes employées sont 5,6 millions, soit 77 % du total des employés, alors que les hommes ouvriers sont 4,3 millions, soit 81 % de l'ensemble des ouvriers.

B Les politiques d'emploi

1. Lutter contre le chômage « classique »

a. La conception classique du chômage

Les néoclassiques estiment qu'un chômage durable ne peut être que volontaire (voir thème 11, page 68), résultat d'un arbitrage du chômeur entre les coûts du travail (en termes de fatigue et de perte de temps libre) et ses avantages (en termes de revenus et de sentiment d'utilité sociale).

Mais, selon eux, s'il devait subsister un chômage involontaire, cela ne peut s'expliquer que par des imperfections dans le fonctionnement du marché du travail, en dehors d'un chômage frictionnel lié à la période de transition entre deux emplois. Il y a donc des rigidités empêchant le retour à l'équilibre, rigidités liées à l'action des pouvoirs publics sous la pression des syndicats. Selon eux, il faudrait donc reconsidérer le salaire minimum, dont le niveau trop élevé rendrait peu rentable l'emploi de salariés supplémentaires. Il serait donc urgent d'abaisser ce coût salarial.

b. Les moyens d'y remédier

Or, le coût salarial, en France, comprend non seulement la part versée au salarié (le salaire net) mais aussi les cotisations sociales prélevées au niveau de l'employeur et à celui du salarié, et destinées à financer la protection sociale (voir schéma ci-dessous). Il s'agit donc, dans cette logique de politique de l'offre, d'obtenir un abaissement de l'ensemble de ces coûts, surtout par rapport au blocage constitué par le Smic, pour améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Cette **baisse du coût du travail**, selon la théorie néoclassique, devrait améliorer la compétitivité-prix des entreprises, et donc leur permettre de gagner des parts de marché, y compris à l'international. Constatant une diminution relative des salaires par rapport au prix des machines, cela devrait les inciter à utiliser davantage de main-d'œuvre, tandis que l'amélioration de leurs profits les pousserait à investir davantage. L'ensemble devrait donc aboutir à des créations d'emplois permettant la baisse du chômage, surtout pour les emplois dont la productivité est jugée faible.

Certes il semble risqué socialement de diminuer le Smic net reçu par les salariés. Mais on peut choisir de le faire progresser

moins vite que l'ensemble des salaires, en renonçant à l'objectif de rapprochement avec la moyenne des salaires, voire même en cessant de l'indexer sur l'inflation, quitte à réduire son pouvoir d'achat.

On peut aussi chercher à réduire son coût. En France, les principales mesures prises dans ce sens ont consisté à réduire les cotisations sociales, particulièrement au niveau du Smic (exonération des cotisations patronales jusqu'à 1,6 Smic), pour soutenir les entreprises qui pâtiennent le plus de la concurrence des pays à bas salaires. Dans un contexte de concurrence mondialisée, on espère ainsi réduire le **coût salarial unitaire** (voir thème 3, page 20) et décourager les firmes les plus fortement utilisatrices de main-d'œuvre de délocaliser leur production. De manière plus générale, les néoclassiques préconisent d'alléger la réglementation du marché du travail, véritable carcan pouvant brider l'initiative des producteurs, selon eux.

On perçoit cependant une limite opposée par Keynes à ce raisonnement : la réduction du coût du travail est-elle compatible avec le maintien du pouvoir d'achat, et donc de la demande au niveau macroéconomique ?

2. Équilibre de sous-emploi et relance keynésienne

a. L'équilibre de sous-emploi

Le chômage massif et durable qui a accompagné la crise des années 1930 a amené Keynes à réfuter les hypothèses néoclassiques. Pour lui, l'intérêt général n'est pas la simple somme des intérêts individuels : s'il est de l'intérêt de chaque employeur de chercher à minimiser le plus possible le coût salarial,

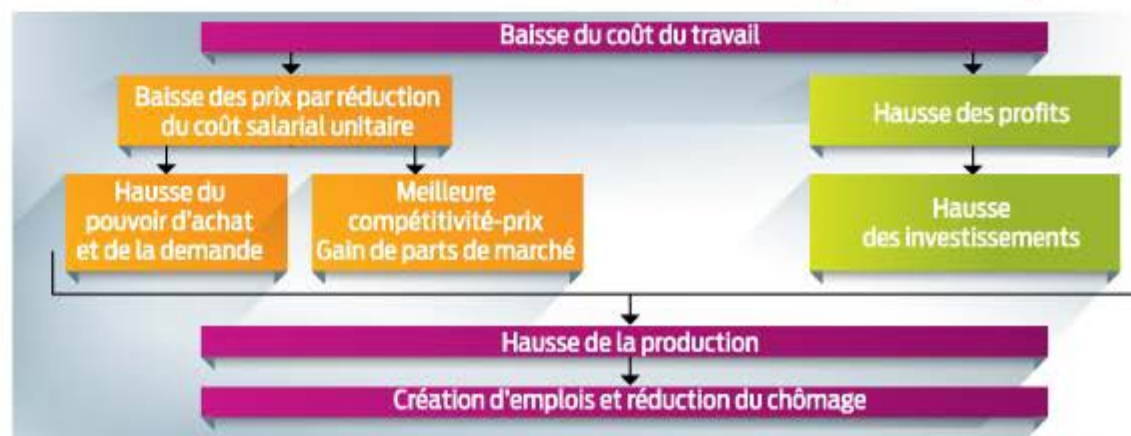
lorsque tous le font, il en résulte une **crise de sous-consommation**. Il faut donc cesser d'interpréter le salaire avant tout comme un coût pour l'entreprise qu'il faudrait abaisser le plus possible : il s'agit surtout d'un revenu qui détermine les **possibilités de demande solvable**. Selon lui, ce n'est donc pas le coût du travail qui pousse les entreprises à embaucher : ce sont avant tout leurs **anticipations sur l'état de la demande future** qui les incitent à produire davantage ou non, et donc à embaucher ou non.

On voit l'importance que Keynes accorde aux anticipations des différents acteurs : la situation sera bien différente selon qu'ils seront optimistes ou pessimistes. Par exemple face à la baisse des salaires, le pessimisme des consommateurs les poussera à augmenter leur épargne de précaution, ce qui réduira encore la demande anticipée par les producteurs. Et le pessimisme de ces derniers augmentera à son tour.

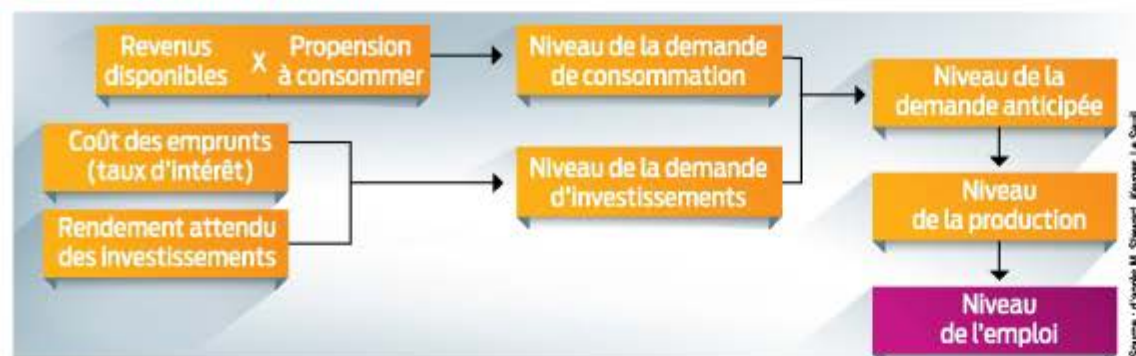
C'est donc à partir du marché des biens et services, et non à partir du marché du travail, que se détermine le niveau de l'emploi dans l'économie. En cas de chômage, il est probable que les entrepreneurs feront des prévisions plutôt pessimistes sur l'état de la demande future. On risque donc de se retrouver dans une situation paradoxale aux yeux des néoclassiques : il pourrait y avoir un équilibre sur le marché des biens, du fait d'une baisse de la production pour écouler les produits, mais il serait miraculeux que cet équilibre assure le plein-emploi sur le marché du travail. Keynes parle alors d'un **équilibre de sous-emploi**.

Le chômage serait donc bien involontaire : certains salariés seraient prêts à s'employer au taux de salaire proposé par le marché, mais ils ne trouveraient pas d'emploi par insuffisance de la demande anticipée.

Les effets attendus d'une baisse du coût du travail par les classiques



Le schéma keynésien



siennes qui permettaient aux Etats de maîtriser les variations de la conjoncture autour d'un sentier de croissance régulière. Mais ces politiques ont été remises en cause à partir des années 1970, lorsqu'elles se sont révélées impuissantes face à la montée persistante du chômage. On soulignait alors leurs limites, en premier lieu celle de la **contrainte extérieure** : en économie ouverte, à moins d'une relance concertée entre différents pays, rien ne garantit que le supplément de demande va s'adresser aux entreprises nationales plutôt qu'aux entreprises extérieures. D'autre part, la relance ne garantit pas toujours la création d'emplois, si les entreprises privilégient les **investissements de productivité**. Et même les créations d'emplois ne garantissent pas mécaniquement la baisse du chômage, si elles attirent de nouveaux venus sur le marché du travail.

Pourtant ces politiques ont à nouveau connu certaines applications après la crise de 2007-2008, surtout aux Etats-Unis avec un plan de relance budgétaire par de fortes réductions d'impôts.

3. Chômage structurel et flexibilité

a. La notion de chômage structurel

Si la théorie keynésienne s'attaque essentiellement au chômage conjoncturel, lié aux variations de court terme de l'activité économique, certains économistes ont essayé plus récemment de mesurer le chômage qui ne relève pas d'une demande insuffisante. Ils parlent

b. Comment soutenir la demande ?

Puisque ce marché est incapable de s'autoréguler pour parvenir au plein-emploi, Keynes considère que le seul agent capable de placer l'intérêt général au-dessus des intérêts individuels est l'Etat. Il revient donc à ce dernier de mener une **politique conjoncturelle** active de soutien de la demande pour favoriser la confiance des entrepreneurs et leurs anticipations.

Pour cela, on peut envisager une politique des revenus de manière à accroître la demande de consommation. Mais Keynes souligne que la hausse des revenus va se traduire en partie par une hausse de l'épargne en fonction de la propension à consommer, et donc à une fuite hors du circuit qui n'augmentera pas la demande.

C'est donc surtout par la demande d'investissements que l'on peut relancer l'activité économique. Les Etats disposent de deux outils principaux : la politique

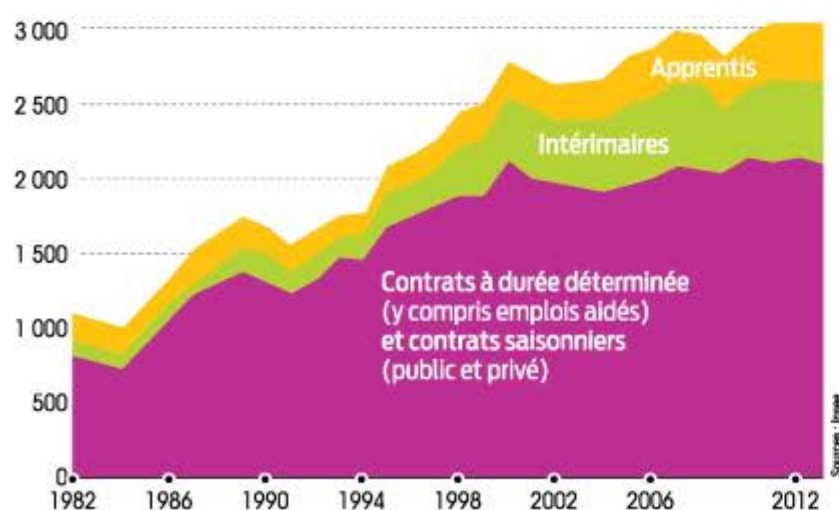
monétaire et la politique budgétaire. La **politique monétaire** de relance cherche à mettre à la disposition des consommateurs et surtout des investisseurs des capitaux abondants et bon marché en jouant sur la création monétaire et sur le niveau des taux d'intérêt pour favoriser la décision d'investir. Aujourd'hui, cette politique est limitée par le niveau déjà faible de ces taux, proches de zéro. La banque centrale peut alors acheter des titres pour augmenter les liquidités disponibles.

La **politique budgétaire** de relance consiste, pour sa part, à creuser le déficit en augmentant les dépenses publiques, notamment par une politique de grands travaux d'investissements, voire en réduisant les impôts. Cette impulsion initiale aura un **effet multiplicateur** par des distributions de revenus supplémentaires successives à ceux qui bénéficieront d'une demande supplémentaire.

Les Trente Glorieuses ont marqué le triomphe de ces conceptions keyné-

Un document statistique central

Evolution des emplois précaires, en milliers



Comment exploiter ce document

Ce graphique montre que l'essentiel de l'augmentation

de la population active est passé par la multiplication des emplois précaires depuis 1982. On est donc dans une logique

de flexibilisation du marché du travail, remettant en cause les avantages de la condition salariale obtenus de haute lutte par les salariés depuis 1936.

Le nombre d'emplois précaires est passé d'environ 1,2 million en 1982 à environ 3,1 millions en 2013, soit une hausse de près de 160 % $[(3,1 - 1,2) / 1,2 \times 100]$. Parmi ces emplois, les CDD, y compris les emplois aidés bénéficiant d'une aide financière de la part des pouvoirs publics, sont dominants et ont plus que doublé sur la période (de 900 000 à 2,2 millions). Mais c'est l'intérim qui a connu la plus forte progression sur la période, passant de 100 000 emplois

à plus de 500 000.

L'apprentissage est également de plus en plus répandu : 200 000 contrats d'apprentis en 1982 et 500 000 en 2013.

Cette progression a connu deux phases distinctes : une hausse rapide de 1982 à 2002, essentiellement sous l'impulsion des CDD ; puis une augmentation beaucoup plus lente depuis, portée cette fois par le développement de l'intérim et de l'apprentissage. Il semble donc que le ralentissement économique est tel que la précarisation de l'emploi suffit de moins en moins à provoquer les créations d'emplois.

de **chômage structurel**, et donc durable, à propos du chômage qui prend sa source dans des structures économiques inadaptées. Ce chômage structurel donne lieu à plusieurs interprétations. Nous n'en retiendrons ici que deux. Tout d'abord, le **chômage frictionnel** incompressible, qui correspond à la situation des salariés en transition entre deux emplois et recherchant les meilleures conditions d'embauche. Ce chômage inévitable se rapprocherait en réalité, selon eux, d'une situation de plein-emploi.

Le chômage structurel peut aussi correspondre à une **inadéquation entre l'offre de travail des salariés et la demande de travail des entreprises**, les qualifications des candidats à l'emploi ne correspondant pas à celles demandées par les entreprises qui embauchent. Dans cette approche, la lutte contre le chômage passe donc par un effort continu de formation : formation initiale mais aussi formation permanente des salariés déjà au travail pour faciliter une reconversion éventuelle.

b. Flexibilité ou flexisécurité ?

L'autre type de politique face au chômage structurel vise à assouplir les rigidités du marché du travail en obtenant davantage de flexibilité. D'une manière générale, la flexibilité désigne tous les moyens dont cherchent à disposer les entreprises pour adapter rapidement le volume et le coût de leur activité productive aux variations de la demande et de leur environnement (concurrence, conjoncture...), et améliorer leur compétitivité.

On distingue trois grandes formes de flexibilité recherchées sur le marché du travail et destinées à rendre les contrats de travail plus souples et les qualifi-

Les différentes dimensions de la flexibilité

Formes	Objectif central	Modalités
Flexibilité quantitative	Ajuster le volume d'heures de travail aux variations de la conjoncture	Interne : heures supplémentaires, temps partiel, annualisation du temps de travail Externe : recours aux contrats à durée déterminée, à l'intérim...
Flexibilité salariale	Faire varier les coûts salariaux en fonction des résultats de l'entreprise	Salaires variables selon les résultats, primes de rendement...
Flexibilité fonctionnelle	Développer la polyvalence des salariés	Formation professionnelle, organisation flexible des ateliers

cations plus adaptables (voir tableau ci-dessus). La **flexibilité quantitative** joue sur la possibilité pour l'entreprise de faire varier sans délai et sans contrainte le nombre d'heures de travail dont elle a besoin. Cette modulation des horaires peut se faire en interne ou en faisant appel à une main-d'œuvre d'appoint extérieure à l'entreprise. En interne, on peut par exemple annualiser le temps de travail des salariés intégrés à l'entreprise de manière à augmenter leur temps de travail dans les périodes de forte demande, quitte à réduire ce temps lorsque l'activité est ralentie. Le débat sur le travail le dimanche relève aussi de cette logique.

La flexibilité quantitative externe correspond à l'assouplissement des règles en matière de licenciements et au développement des différentes formes d'emplois précaires qui s'éloignent de l'emploi typique des Trente Glorieuses : en CDI à temps plein, avec des conditions de travail et d'avancement dans la carrière garanties par des conventions collectives. On y retrouve les CDD et l'intérim, et aussi l'apprentissage (voir encadré, page 77). Mais on peut également évoquer les abus des entreprises

dans le recours aux stagiaires, qui sont autant de main-d'œuvre quasi gratuite.

La **flexibilité fonctionnelle** repose sur des salariés bien intégrés dont on facilite l'adaptabilité grâce à une formation permanente qui développe leur polyvalence et leur reconversion en fonction des évolutions de la demande et de la technologie.

Enfin, la **flexibilité salariale** a pour but d'obtenir des possibilités de dérogations à la législation en matière de versement des salaires et du Smic en particulier. Il s'agit d'adapter le salaire à la situation financière de l'entreprise et/ou à la productivité du salarié.

Ces différentes formes de flexibilité, préconisées notamment par les experts de l'OCDE, ont été appliquées assez systématiquement à partir des années 1980, particulièrement au Royaume-Uni et aux États-Unis. Si elles ont connu un certain succès, l'OCDE a fini par reconnaître qu'il n'existait pas de corrélation établie entre le degré de flexibilité atteint et la baisse du chômage. Au contraire, on a surtout assisté à la multiplication des **travailleurs pauvres**, qui ont un emploi mais dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté : ils re-

Les notions essentielles du programme

Chômage : ensemble des personnes sans emploi, disponibles et en recherche active d'emploi.

Demande anticipée : demande à laquelle s'attendent les entrepreneurs pour décider de leur volume de production (Keynes).

Demande globale : total de la demande de consommation et d'investissement exprimée par l'ensemble des agents économiques.

Flexibilité du marché du travail : suppression des rigidités réglementaires et légales, qui sont perçues comme des freins empêchant le marché de s'autoréguler.

Politique budgétaire : utilisation des dépenses et des recettes du budget de l'État en vue d'agir sur

le rythme de croissance économique. Cette politique peut être expansive (politique de relance) ou restrictive (politique de rigueur).

Politique monétaire : ensemble des moyens dont dispose la banque centrale pour agir sur l'activité économique par l'intermédiaire de l'offre monétaire. Cela passe principalement par la manipulation des taux d'intérêt pour agir sur les liquidités et faciliter ou non le crédit. Dans le cas de la Banque centrale européenne (BCE), sa mission se limite principalement à veiller à la stabilité des prix.

Pauvreté : situation des personnes incapables de satisfaire leurs besoins vitaux (**pauvreté absolue**) ou de disposer des ressources

matérielles, culturelles et sociales permettant leur intégration sociale (**pauvreté relative**).

Précarité : situation sociale d'une personne dont les conditions de vie (revenus, logement, situation familiale...) et d'emploi sont marquées par une forte incertitude.

Productivité : rapport entre une production obtenue et le ou les facteur(s) de production mis en œuvre pour obtenir cette production.

Qualifications : aptitudes reconnues par les diplômes et par l'expérience, et requises pour occuper un emploi.

Rationnement : situation du marché lorsque le prix est fixé, quelle qu'en soit la raison, à un autre niveau que celui qui équilibre le marché.

Salariat : ensemble des salariés liés à un employeur par un contrat de travail, contrat qui leur procure un statut professionnel et social les positionnant dans la société.

Sous-emploi : il concerne les personnes qui sont à temps partiel (le plus souvent) ou à temps complet, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire (Insee).

Taux d'activité : part de la population en emploi ou au chômage dans la population totale correspondante.

Taux de chômage : proportion de chômeurs dans la population active.

Taux d'emploi : part de la population en emploi dans la population totale correspondante.

Quiz

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes

1. En 2013, globalement, plus une personne a un niveau de diplôme élevé, plus elle a de chances d'être protégée du chômage.
☐ Vrai
☐ Faux
2. Le taux d'activité rapporte le nombre des actifs occupés à la population totale correspondante.
☐ Vrai
☐ Faux
3. La flexicurité vise à interdire toute flexibilité du marché du travail.
☐ Vrai
☐ Faux
4. La flexibilité salariale vise à rendre les salaires flexibles en fonction de la productivité du salarié.
☐ Vrai
☐ Faux
5. Le taux de chômage est d'environ 10 % en France aujourd'hui, selon l'Insee.
☐ Vrai
☐ Faux
6. Le sous-emploi désigne les emplois ne nécessitant aucune qualification.
☐ Vrai
☐ Faux

Retrouvez les réponses à ce quiz pages 97-98.

présenteraient désormais près de 10 % des actifs occupés en moyenne au sein de l'UE.

Il est pourtant une forme de flexibilité qui a particulièrement retenu l'attention des observateurs : la **flexicurité** (ou flexi-sécurité) à la danoise. Le Danemark s'est efforcé en effet de combiner la flexibilité du marché du travail (pas de salaire minimum, la loi protège peu des licenciements) avec une importante et longue indemnisation du chômage, et un accompagnement étroit du chômeur dans ses formations et ses recherches d'emploi. Mais le chômeur doit accepter les programmes d'activation proposant une formation ou des stages en entreprise et peut difficilement refuser un emploi proposé.

Pourtant cette voie originale semble aujourd'hui atteindre certaines limites. La crise économique et financière a creusé les déficits et la dette publique, fragilisant les budgets sociaux.

Les effets du chômage sur l'intégration sociale

Comme nous l'avons vu dans le thème 8 (page 50), Robert Castel et Serge Paugam expliquent que la fragilisation et la précarisation de l'emploi provoquent des processus de disqualification et de désaffiliation sociales. Certaines caractéristiques de la montée du chômage sont particulièrement préoccupantes : sa durée s'allonge, surtout chez les plus âgés, ce qui diminue d'autant leur « **employabilité** » par la perte des repères professionnels (connaissances obsolètes et oubli des habitudes de travail). Les jeunes actifs sont les plus touchés (25 % d'entre eux sont au chômage), ce qui retarde d'autant leur insertion sociale par le travail, provoque un déficit d'avenir et un sentiment de rejet peu propice à la cohésion sociale.

Pour Robert Castel, qui constatait le délitement de la société salariale des Trente Glorieuses, nous sommes passés du salariat fait de collectifs solidaires au « **précarariat** », véritable société d'individus

précaires. La précarité s'étend rapidement au logement et aux services qui s'y rattachent (endettement chronique qui empêche de payer le loyer, le gaz, l'électricité et le téléphone, et qui débouche sur les expulsions). On assiste alors souvent à une fragilisation des liens familiaux et des liens associatifs, les individus renonçant même à jouer leur rôle de citoyens. Se met alors en place un véritable **cercle vicieux de l'exclusion et de la pauvreté** qui finit par se transmettre aux générations suivantes.

Ces constats ont amené les pouvoirs publics à prendre une série de mesures principalement sous la forme d'**assistance aux populations les plus fragilisées**. Ont été mis en place des minima sociaux destinés à ceux qui n'avaient pu cotiser ou qui sont en fin de droits d'indemnisation. Le revenu minimum d'insertion (RMI, créé en 1988), puis le revenu de solidarité active (RSA, 2009) sont symboliques de ces politiques destinées aux personnes sans ressources.

Ces mesures ont subi la critique des néoclassiques qui en soulignent les effets pervers, même s'ils admettent qu'une assistance minimale est nécessaire à la paix sociale. Des allocations chômage (logique d'assurance) ou des minima sociaux (logique de solidarité) trop favorables rendraient les emplois proposés trop peu attractifs : les aides sociales accordées étant jugées trop proches de la rémunération offerte par le travail pour inciter les personnes concernées à reprendre un emploi. Ces personnes rentreraient donc dans une **trappe à chômage** ou une **trappe à inactivité** dont elles ne souhaiteraient plus sortir.

Il faut souligner que la plupart des pays développés ont d'ailleurs plus ou moins fortement durci les conditions d'indemnisation et cherché à passer du **welfare**, où les prestations sont un droit, au **workfare**, où ce droit est conditionné par des contreparties en termes de devoirs à accomplir pour la collectivité. ■

Les sujets de bac possibles

(en dissertation ou en 3^e partie de l'épreuve composée)

- La flexibilisation du marché du travail peut-elle aider à réduire le chômage ?
- Montrez que la diversité des formes de chômage peut orienter les politiques de l'emploi.
- Comment (dans quelle mesure) les politiques de soutien à la demande peuvent-elles lutter contre le chômage ?
- Les évolutions de l'emploi ne remettent-elles pas en cause son rôle dans l'intégration sociale ?

Pour en savoir plus

« Trois ou cinq millions de chômeurs ? », dans « Chômage : a-t-on vraiment tout essayé ? », hors-série d'Alternatives Économiques n° 99, décembre 2013, <http://bit.ly/1BOdZPe>

« Tous inégaux face au chômage », dans « Chômage : a-t-on vraiment tout essayé ? », hors-série d'Alternatives Économiques n° 99, décembre 2013, <http://bit.ly/1aGrPal>

« Politiques de l'emploi : des outils multiples à l'efficacité limitée », dans « Chômage : a-t-on vraiment tout essayé ? », hors-série d'Alternatives Économiques n° 99, décembre 2013, <http://bit.ly/1zuxO6y>

Sujet proposé en France métropolitaine en septembre 2014

Cette épreuve comprend trois parties.

Pour la partie 1 (mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

Pour la partie 2 (étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

Pour la partie 3 (raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement, en exploitant les documents du dossier, en faisant appel à ses connaissances personnelles et en composant une introduction, un développement et une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le sujet

PREMIÈRE PARTIE (6 points)

Mobilisation des connaissances

- Montrez qu'une partie de la mobilité sociale peut s'expliquer par l'évolution de la structure socioprofessionnelle (3 points).
- Montrez qu'une politique de soutien à la demande globale peut être un instrument de lutte contre le chômage (3 points).

DEUXIÈME PARTIE

Etude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous caractériserez l'évolution de l'équipement des ménages en multimédia par catégorie socioprofessionnelle.

DOCUMENT 1

Équipement des ménages en multimédia selon la catégorie socioprofessionnelle, en %

	Téléviseur couleur		Téléphone fixe		Téléphone portable		Micro-ordinateur		Connexion à Internet	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agriculteurs exploitants	95,1	100,0	97,2	89,1	67,2	90,2	45,7	74,5	26,9	64,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	96,5	96,5	88,9	86,1	82,4	94,3	62,2	88,3	37,1	80,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	91,5	94,9	93,5	96,7	87,7	97,1	84,3	98,8	71,7	95,7
Professions intermédiaires	94,1	97,0	87,3	90,8	87,7	97,7	73,1	93,9	52,8	87,9
Employés	94,8	98,4	78,5	85,3	81,5	95,2	49,7	81,9	31,3	75,2
Ouvriers (y compris ouvriers agricoles)	97	98,5	77,1	83,4	79,2	92,5	44,9	77,5	23,4	71,2
Retraités	97,6	99,3	95,8	94,9	43,9	66,6	15,7	40,6	10,5	37,2
Autres inactifs	87,7	97,2	65,4	83,3	60,4	73,5	36,1	49,7	24,3	44,2
Ensemble	95,4	97,8	87,1	89,3	69,0	84,5	44,7	69,7	30,5	64,6

Champ : ensemble des ménages en France métropolitaine

TROISIÈME PARTIE

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents. À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les pays de l'Union européenne connaissent des difficultés à coordonner leurs politiques économiques.

DOCUMENT 1

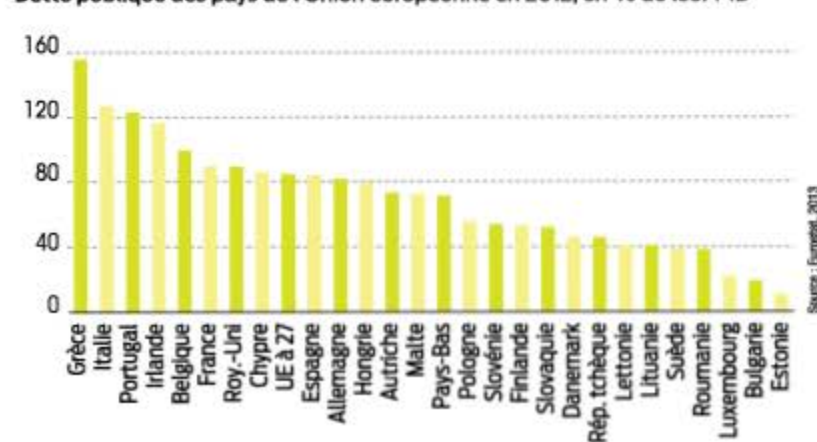
Situation économique des pays membres de l'Union européenne en 2012

Pays	Taux de chômage (moyenne annuelle)	PIB par habitant	Taux d'inflation*
Allemagne	5,5 %	31 300 €	2,1 %
Autriche	4,3 %	33 300 €	2,6 %
Belgique	7,6 %	30 500 €	2,6 %
Bulgarie	12,3 %	12 100 €	2,4 %
Chypre	11,9 %	23 200 €	3,1 %
Croatie	15,9 %	15 600 €	3,4 %
Danemark	7,5 %	32 000 €	2,4 %
Espagne	25,0 %	24 400 €	2,4 %
Estonie	10,2 %	18 000 €	4,2 %
Finlande	7,7 %	29 100 €	3,2 %
France	10,3 %	27 500 €	2,2 %
Grèce	24,3 %	19 200 €	1,0 %
Hongrie	10,9 %	16 800 €	5,7 %
Irlande	14,7 %	33 200 €	1,9 %
Italie	10,7 %	25 200 €	3,3 %
Lettonie	15,1 %	14 700 €	2,3 %
Lituanie	13,3 %	17 800 €	3,2 %
Luxembourg	5,1 %	69 400 €	2,9 %
Malte	6,4 %	22 100 €	3,2 %
Pays-Bas	5,3 %	32 800 €	2,8 %
Pologne	10,1 %	16 800 €	3,7 %
Rép. tchèque	7,0 %	20 200 €	3,5 %
Roumanie	7,0 %	12 600 €	3,4 %
Royaume-Uni	7,9 %	28 400 €	2,8 %
Slovaquie	14,0 %	19 200 €	3,7 %
Slovénie	8,9 %	20 900 €	2,8 %
Suède	8,0 %	32 700 €	0,9 %
Union à 28	10,5 %	25 500 €	2,6 %

* Taux d'inflation : variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, exprimée en pourcentage de variation.

DOCUMENT 2

Dettes publiques des pays de l'Union européenne en 2012, en % de leur PIB



N. B. : dette de l'ensemble des administrations publiques (Etat, collectivités locales, administrations de Sécurité sociale...). Union européenne à 27 avant l'adhésion de la Croatie.

DOCUMENT 3

« Quand on considère l'Europe, ou plus précisément la zone euro, dans son ensemble – c'est-à-dire en additionnant les données de tous les pays utilisant l'euro –, on ne distingue pas clairement ce qui la place en mauvaise situation. La dette publique comme privée y est un peu plus faible qu'aux Etats-Unis, ce qui laisse supposer qu'il doit y avoir davantage de marges de manœuvre : les chiffres de l'inflation ressemblent [à ceux des Etats-Unis] et rien ne laisse prévoir de poussée inflationniste ; et l'Europe [...] n'a pas besoin d'attirer les capitaux étrangers.

Mais l'Europe n'est pas un tout. C'est un assemblage de nations possédant chacune son propre budget (parce que l'intégration budgétaire est très faible) et son propre marché du travail (parce que la main-d'œuvre est peu mobile), mais pas sa propre monnaie. Et c'est cela qui crée la crise.

Prenons le cas de l'Espagne, emblématique [...] de la crise économique de l'euro, et ignorons pour l'heure la question du déficit budgétaire. On l'a vu, pendant les huit premières années d'existence de l'euro, l'Espagne a connu d'immenses afflux d'argent qui ont alimenté une bulle immobilière [1] massive et conduit à une hausse importante des salaires et des prix, relativement à ceux des économies du cœur de l'Europe. Le problème fondamental de l'Espagne, d'où découle tout le reste, est de ramener ses coûts et ses prix au juste niveau. Comment y parvenir ? Eh bien, cela pourrait se faire à travers l'inflation au sein des économies au cœur de l'Europe. [...] [Cependant] la BCE, selon les termes mêmes de son mandat, est tenue d'assurer la stabilité des prix. »

Paul Krugman, *Sortez-nous de cette crise... maintenant !*, 2012

[1] Bulle immobilière : période de hausse très importante et rapide des prix de l'immobilier, due en grande partie à la spéculation.

Méthodologie et conseils

PREMIÈRE PARTIE

Mobilisation des connaissances

1. Cette question renvoie au thème 7 (pages 44 à 49). Le libellé de la question indique qu'il faut étudier la relation entre l'évolution de la structure socioprofessionnelle et le degré de mobilité, en laissant de côté les autres explications de la mobilité sociale. Pour l'essentiel, il faut donc expliquer ce qu'est la **mobilité structurelle** et montrer son importance en France au cours des dernières décennies, en rappelant éventuellement quels ont été les grands mouvements de la composition de la population active.

2. Reliée au thème 12 (pages 74 à 79), cette question comporte deux parties : il faut d'abord montrer ce qu'est une politique de soutien de la demande et comment elle peut agir sur le chômage, puis préciser les conditions dans lesquelles une telle politique est pertinente, à savoir lorsque le chômage est keynésien.

DEUXIÈME PARTIE

Etude d'un document

En présentant le document, il faut préciser qu'un taux d'équipement mesure la proportion d'une population qui détient au moins un exemplaire d'un bien. Par ailleurs, l'emploi du verbe « caractériser » signifie qu'il faut décrire l'évolution et lui donner un sens général, en en faisant la synthèse.

La méthode d'étude du tableau doit se faire en trois étapes :

1. **Travail préparatoire** : comme toujours, il faut commencer par examiner les marges du tableau, c'est-à-dire la ligne ou la colonne « totale » ou « ensemble ». Ici, on repère que les colonnes sont classées des équipements où il y a eu le moins d'évolution entre les deux dates vers les équipements où il y en a eu le plus.

La comparaison des taux d'équipement des différentes PCS devra faire ressortir les écarts les plus significatifs en concentrant l'attention sur les groupes les plus éloignés les uns des autres (cadres et ouvriers ou agriculteurs, par exemple) et en notant quelques données significatives.

2. **Idée directrice** : ce travail préparatoire doit permettre de dégager une ou deux idées directrices. Vous devez énoncer ces idées et les illustrer par des données. Il faut, en général, comparer les lignes entre elles ou les colonnes entre elles. Ici, les colonnes distinguent des biens différents, mais aussi deux années de référence. Compte tenu du libellé, il faut indiquer ce qui a changé entre les deux dates et résumer la tendance générale de l'évolution, s'il en existe une : par exemple, « creusement des écarts », « maintien des différences » ou, au contraire, « rattrapage ».

3. **Nuances et relativisation** : vous devez, ensuite, remarquer les données ou les catégories qui échappent à cette tendance générale, s'il y en a (les cadres et la télévision, par exemple).

TROISIÈME PARTIE

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Ce sujet est d'une grande difficulté. Il fait en effet intervenir de nombreuses connaissances factuelles et des mécanismes économiques complexes. Il repose sur une notion (la coordination des politiques) qui est relativement floue et il concerne un ensemble hétérogène, puisque les politiques économiques s'envisagent différemment pour les pays de la zone euro, qui partagent la même monnaie, et pour les autres pays de l'Union européenne, dont les monnaies sont liées à l'euro par des règles complexes, dont l'étude n'est pas vraiment au programme.

LA DÉFINITION DU SUJET

Le terme de « **politiques économiques** » présente une certaine ambiguïté, car toutes les politiques économiques (par exemple la PAC) ne font pas partie du sujet. En effet, la question de la coordination renvoie aux **politiques conjoncturelles**, c'est-à-dire aux politiques de régulation de l'activité. Parmi les politiques conjoncturelles, les deux principales sont la **politique budgétaire** et la **politique monétaire**. On peut donc se limiter à ces deux éléments. Cependant, la **politique de change** joue aussi un rôle important et fait l'objet de discussions et de controverses en Europe. Il peut donc être utile de l'inclure dans l'étude.

Le flou de la notion de coordination des politiques invite à consacrer une place importante à sa définition. Le libellé du sujet laisse penser qu'il faut se concentrer sur les politiques nationales. Mais une partie essentielle des politiques étant définies au niveau européen (politique de change) ou au niveau de la zone euro pour les pays qui en sont membres (politique monétaire), il semble inévitable de traiter aussi les politiques menées à l'échelon européen.

La **coordination** est la détermination conjointe des politiques économiques par les différentes parties concernées, chacune tenant compte des autres. Elle consiste, d'abord, à définir des objectifs compatibles les uns avec les autres, puis à mettre en œuvre les politiques qui permettent d'atteindre ces objectifs. Cette distinction entre les objectifs et les instruments est essentielle ; elle peut fonder le plan.

LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Les questions de définition sont très délicates sur ce sujet. Il est donc nécessaire de **réfléchir sur le sujet**, en mettant en vrac, au brouillon, tous les éléments de connaissance qui semblent pouvoir être utilisés, avant de regarder les documents. Les modalités de l'Union économique et monétaire doivent être connues et rappelées, la relation avec l'actualité est forte et doit être faite (crise européenne, notamment).

Contrairement à la dissertation, l'épreuve composée peut intégrer des **textes argumentatifs**, qui apportent des connaissances, mais orientent la réponse du candidat dans certaines directions, au risque de lui faire négliger d'autres pistes. Il faut donc commencer l'analyse de ces textes une fois qu'on a mis sur le papier tout ce qui vient à l'esprit sur le sujet et qu'on a pris le temps de réfléchir à sa signification et à son étendue.

Les deux premiers documents associés à ce sujet montrent la forte hétérogénéité des pays européens, ce qui pose bien la complexité du problème de la coordination : comment les pays peuvent-ils mener des politiques convergentes s'ils ne sont pas tous dans la même situation et, donc, s'ils n'ont pas tous les mêmes objectifs ? Le troisième document montre certaines difficultés de la coordination, notamment le manque d'unité des marchés du travail, qui fait que les chocs ont des effets asymétriques (ils touchent plus certains pays que d'autres et les marchés ne permettent pas de compenser ces différences).

LE PLAN

Contrairement à la dissertation, la 3^e partie de l'épreuve composée ne nécessite pas un plan classique en deux ou trois parties et sous-parties : il est possible d'enchaîner une série de paragraphes, en particulier lorsqu'il s'agit d'énumérer des arguments. Cette présentation est utilisable ici.

Plusieurs plans sont à éviter. Il n'est pas possible de traiter la politique budgétaire dans une partie et la politique monétaire dans une autre, puisque la coordination entre les deux est l'un des points essentiels du sujet. Il n'est pas possible non plus d'opposer la coordination au sein de la zone euro et avec les autres membres de l'Union, car ceux-ci ne sont pas exonérés des contraintes communes et parce que l'économie qu'il s'agit de réguler est l'espace intégré que constitue l'Union européenne dans son entier.

Le corrigé

PREMIÈRE PARTIE

Mobilisation des connaissances

1. La **mobilité sociale** est le changement de position sociale des individus au cours de leur carrière (**mobilité intragénérationnelle**) ou par rapport à leurs parents (**mobilité intergénérationnelle**). En France, cette position est repérée par la catégorie ou le groupe socioprofessionnel auquel l'individu appartient.

La mobilité mesure le degré de fluidité plus ou moins grand de la société, mais aussi le mouvement des structures sociales. Ainsi, si la part d'agriculteurs passe de 16 % de la population active dans la génération des parents à 4 % dans la génération des enfants, de très nombreux enfants d'agriculteurs auront inévitablement une autre profession qu'agriculteur. Inversement, si la proportion de cadres est bien plus élevée dans la génération des enfants que dans celle des parents, ce qui traduit un changement des qualifications demandées par les employeurs, un certain nombre de cadres devront être recrutés à l'extérieur du groupe des enfants de cadres. L'évolution de la structure socioprofessionnelle est donc à l'origine d'une partie de la mobilité sociale observée.

2. Le chômage a diverses origines et fait l'objet d'interprétations théoriques variées. Selon les **économistes néoclassiques**, le niveau du chômage dépend uniquement de ce qui se produit sur le marché du travail. Si ce marché fonctionne bien, il existe forcément un niveau de salaire pour lequel toutes les personnes qui souhaitent travailler trouveront un emploi. Par ailleurs, ils ne pensent

pas possible une insuffisance durable de la demande de biens.

Cependant, selon **Keynes**, cet optimisme néglige l'effet des anticipations sur les comportements. Keynes estime que les décisions économiques ne peuvent être en permanence guidées par le calcul, du fait de l'incertitude. Les entreprises, si elles anticipent un avenir gris, peuvent ne pas procéder aux investissements et aux embauches qu'elles pourraient faire. De ce fait, l'économie peut se retrouver en situation de **sous-emploi des hommes et des machines**. Dans ce cas, la demande de travail des employeurs ne permet pas d'employer toutes les personnes qui souhaitent travailler, quel que soit le niveau du salaire.

Cette situation induit ce que certains nomment un **chômage « keynésien »**. Selon les préceptes que Keynes expose dans la *Théorie générale*, la seule solution pour passer à un équilibre de plein-emploi est alors de porter la demande globale à un niveau plus élevé grâce à une **politique de soutien à la demande**, qui stimule la demande privée et la complète par une demande publique.

DEUXIÈME PARTIE

Etude d'un document

Ce tableau fournit des données issues d'enquêtes de l'Insee réalisées en 2004 et en 2010, et qui concernent la France métropolitaine. Est indiquée la proportion de chaque groupe socioprofessionnel, exprimée en pourcentage, possédant au moins un exemplaire de biens ou services relevant de l'équipement multimédia.

De manière générale, **l'équipement des ménages en multimédia a augmenté en six ans**, même pour le téléviseur et le téléphone fixe, pourtant proches de la saturation (respectivement 98 % et 89 % des ménages en sont équipés en 2010). La hausse est particulièrement rapide pour les équipements les plus récents : téléphone portable, micro-ordinateur, connexion Internet.

La hausse du taux d'équipement est socialement peu différenciée. On observe cependant un certain rattrapage des cadres par les autres groupes lorsqu'on approche de la saturation. Ainsi, le taux d'équipement des cadres en téléphones mobiles n'a augmenté que de dix points entre 2004 et 2010, contre 13 parmi les ouvriers et 23 parmi les agriculteurs, qui étaient les deux groupes les moins équipés en 2004. En revanche, cette hausse est nettement **différenciée selon l'âge** de la personne de référence du ménage. Les retraités sont ainsi nettement moins équipés que la moyenne en téléphones portables, micro-ordinateurs et connexions Internet, sans qu'on sache s'il s'agit d'un effet d'âge ou de génération.

En conclusion, l'évolution de l'équipement multimédia traduit une diffusion de ces équipements des cadres vers les autres groupes socioprofessionnels. Mais cette diffusion se fait à des rythmes variables selon les biens. La diffusion de l'ordinateur continue apparemment à susciter certaines résistances parmi les catégories socioprofessionnelles les moins dotées en capital culturel. L'équipement en téléviseur semble se faire à rebours des autres biens : l'équipement est d'autant plus élevé en téléviseurs qu'il est faible en connexions Internet.

TROISIÈME PARTIE

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

La création d'une union économique et monétaire suppose que les politiques économiques soient décidées à l'échelle européenne ou, si elles demeurent nationales, que ces politiques nationales soient coordonnées entre elles. En effet, la zone euro est marquée par une **asymétrie entre la politique monétaire, qui est unique, et les politiques budgétaires, qui varient d'un pays à l'autre**. A l'échelle de l'Union européenne, la situation est encore plus complexe.

Cette situation est parfois présentée comme préjudiciable, car

empêchant la convergence des économies. Elle apparaît d'autres fois comme positive, car permettant de répondre aux chocs asymétriques, c'est-à-dire ceux qui touchent inégalement les pays participant à l'euro.

La coordination des politiques économiques nationales n'est donc pas forcément un objectif souhaitable. Toutefois, le marché commun ne peut pas se développer harmonieusement sans une certaine cohérence. Celle-ci est surtout assurée par des règles ; mais pour l'instant, ces règles n'ont pas permis d'atteindre les objectifs visés. Nous verrons donc que les objectifs de la coordination sont difficiles à définir et que ses résultats sont décevants.

A. DES OBJECTIFS DE COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DIFFICILES À DÉFINIR

Les pays de l'Union européenne éprouvent des difficultés à définir ce que devrait être la coordination de leurs politiques économiques.

1. La politique monétaire

Dans le domaine de la monnaie, les relations entre la zone euro et le reste de l'Union européenne sont complexes. La deuxième version du mécanisme de change européen (MCE2) doit coordonner les actions des banques centrales des pays européens n'ayant pas adopté l'euro et celles de la Banque centrale européenne (BCE). Mais le Royaume-Uni et la Suède n'en font pas partie. Les autres pays s'engagent à maintenir leur devise dans une marge de fluctuation de 15 % par rapport à l'euro, mais ils s'engagent aussi à laisser le marché des changes libre, ce qui est contradictoire. Il n'existe donc pas réellement de coordination entre les politiques monétaires des pays qui font partie de la zone euro et les autres.

À l'intérieur de la zone euro, la politique monétaire est, par définition, unique. Mais les taux d'intérêt réels sont affectés par des taux d'inflation différents d'un pays à l'autre, et **la politique monétaire peut être inadaptée à un pays dans le cas de chocs asymétriques.** Ainsi, la Grèce a subi des taux d'intérêt réels supérieurs de 1,1 point à ceux de l'Allemagne en 2012 (document 1), alors que son taux de chômage de 24 % aurait nécessité des taux très faibles.

2. La politique budgétaire

Dans le domaine budgétaire, la coordination des politiques nationales se fait par des règles. Or, ces règles ne peuvent fonder une politique, puisque celle-ci consiste à choisir entre plusieurs solutions en fonction des circonstances. Les règles ne jouent donc tout au plus qu'un rôle de garde-fou. En effet, la création de la zone euro entraîne un aléa comportemental, une politique budgétaire laxiste n'étant plus sanctionnée par une chute du taux de change.

Le **pacte de stabilité et de croissance** (1997) a donc été mis en place pour que les politiques nationales, tout en gardant une certaine autonomie, ne nuisent pas à la zone euro dans son ensemble. L'idée sous-jacente à ces règles est que **la politique budgétaire ne doit être utilisée que de manière exceptionnelle pour relancer l'activité**, puisque le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3 % du PIB. Ce qui est tout à fait insuffisant pour ramener la croissance sur son sentier d'équilibre après un choc négatif. Or, plusieurs pays de la zone euro, à commencer par la France, ont une longue tradition d'utilisation des politiques de relance keynésiennes.

La meilleure manière d'assurer la convergence serait de mettre en œuvre des politiques budgétaires européennes. Il faudrait pour cela porter le budget européen, aujourd'hui limité à 1 % environ du PIB de chacun des pays membres, à un niveau bien plus élevé.

3. La politique de change

Enfin, **la zone euro pourrait avoir une politique de change.** Les traités prévoient qu'elle serait décidée par le Conseil des

ministres et mise en œuvre par la Banque centrale européenne. Aucune politique de change n'a pourtant jamais été définie.

La raison, là encore, réside dans le désaccord profond existant entre les pays sur les finalités qu'une telle politique devrait poursuivre. Les États dont la compétitivité est d'abord hors-prix souhaitent un euro fort, qui assure des importations bon marché. Ceux qui ont surtout une compétitivité-prix veulent l'inverse. Pendant ce temps, les pays ayant refusé de faire partie du MCE2 peuvent mener des politiques de change non coopératives.

B. DES RÉSULTATS DÉCEVANTS

Dans la pratique, **les politiques économiques des pays de l'Union sont souvent convergentes. Elles ne sont pas pour autant coordonnées.** En effet, les conjonctures divergent, ce qui devrait appeler des politiques différentes.

Lors de la mise en place de l'euro, il a été supposé qu'une politique monétaire unique assortie de politiques budgétaires prudentes et d'une multiplication des échanges conduirait naturellement à ce que les taux de croissance, de chômage et d'inflation évoluent à l'unisson au sein de la zone. Le document 1 montre que ce n'est pas le cas, avec des écarts de taux de chômage et d'inflation très prononcés.

Cette situation n'est pas surprenante. La zone euro n'est pas une zone monétaire optimale, car **les marchés du travail ne sont pas intégrés** : malgré la libre circulation des travailleurs, ces marchés demeurent surtout nationaux, les mouvements transfrontaliers étant limités par les différences linguistiques, culturelles et l'hétérogénéité des systèmes de protection sociale. Si le chômage se développe dans un pays, il n'est donc pas résorbé par des mouvements de population vers les pays proches du plein-emploi. Certains pays ont donc un taux de chômage de 25 % alors que d'autres (Autriche ou Allemagne) sont proches du plein-emploi.

Par ailleurs, la création d'un marché commun entraîne la **spécialisation de chaque pays**, comme l'a montré David Ricardo. Par conséquent, le rythme de la croissance de chaque pays est affecté par la conjoncture prévalant dans le domaine d'activité dans lequel il est spécialisé.

En outre, de brusques afflux de capitaux dans un pays déclenchent des flambées du prix des actifs et des salaires, comme cela a été le cas en Espagne (document 3). Mais la monnaie unique empêche ces pays de rééquilibrer leur situation par une baisse du taux de change. Ils sont alors condamnés à mener des politiques déflationnistes pour retrouver leur compétitivité.

Des politiques adaptées à chaque situation sont donc nécessaires. Par exemple une relance de l'activité paraît indispensable en Europe, puisque cette zone connaît en moyenne une très faible croissance et un fort chômage. Mais comme le montre le document 2, certains pays sont trop endettés pour pouvoir utiliser la politique budgétaire, alors que ce sont eux qui en auraient le plus besoin, du fait de leur taux de chômage. Les travaux de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ont montré qu'une relance dans les pays qui en ont les capacités budgétaires serait moins efficace que si elle avait lieu dans les pays en difficulté (Espagne, Italie, Portugal, Grèce). La coordination des politiques devrait donc prendre la forme de transferts financiers entre États ou d'une mutualisation des dettes publiques. Mais cette solution est refusée par certains pays.

La coordination des politiques économiques est donc défailante en Europe, en particulier au sein de la zone euro. Cette défaillance a des conséquences graves sur la croissance et l'emploi. Elle appelle des changements institutionnels. De nombreuses propositions ont été faites en ce sens, qui n'ont pas reçu d'application jusqu'ici. ■

Sujet proposé au Liban en mai 2014

Le sujet

PREMIÈRE PARTIE

Mobilisation des connaissances (6 points)

1. Dans le cadre de l'Union européenne, présentez deux avantages de l'union économique et monétaire (3 points).
2. Distinguez une logique d'assurance d'une logique d'assistance en matière de protection sociale (3 points).

DEUXIÈME PARTIE

Etude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous décrirez les écarts de coûts salariaux entre la France et la Norvège qu'il met en évidence.

Coûts horaires de la main-d'œuvre en indice (base 100 = France)

	2008	2011
Belgique	112	115
Bulgarie	8	10
Irlande	86	80
Italie	77	78
Norvège	119	129
Pologne	24	21
France	100	100

N. B. : le coût horaire de la main-d'œuvre correspond à l'ensemble des coûts supportés par les unités

Source : Eurostat, 2012

TROISIÈME PARTIE

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le rôle du travail comme instance d'intégration sociale s'est affaibli.

DOCUMENT 1

« La fragilisation des individus dans le travail est fortement intériorisée, voire incorporée. Elle touche divers types de salariés : ceux qui perçoivent la dégradation progressive de leurs compétences dans un contexte qui se modifie, ceux qui subissent une usure physique et des atteintes à leur santé, les victimes d'illettrisme, les salariés en CDD ^[1] qui craignent de perdre la main faute d'être employés au niveau de leur qualification, les jeunes précarisés, les salariés des entreprises de sous-traitance sur qui pèsent les plus fortes exigences en matière de conformité de qualité, de délai de livraison et de productivité... [...] »

La fragilisation du statut salarial ^[2] est facteur d'exclusion, non seulement quand la personne se trouve en situation de précarité d'emploi ou d'exclusion de l'activité productive, mais aussi quand le rapport salarial met en difficulté le salarié dans ses propres capacités à se préserver et à exercer sa capacité d'agir. C'est pourquoi la déréglementation du marché du travail est facteur non seulement de déstabilisation du statut salarial, mais aussi de profonds troubles de l'intégration à un collectif de travail. Cela conduit aussi à intérioriser un sentiment d'incompétence et d'indignité à participer aux différents champs de la vie sociale et politique. »

Bruno Flacher, *Travail et intégration sociale*, 2002

[1] CDD : contrat à durée déterminée.

[2] Statut salarial : ensemble des droits associés au contrat de travail : stabilité de l'emploi, assurances sociales, formation, etc.

DOCUMENT 2

Evolution du taux de chômage de 2006 à 2012 en France, selon l'âge et la durée

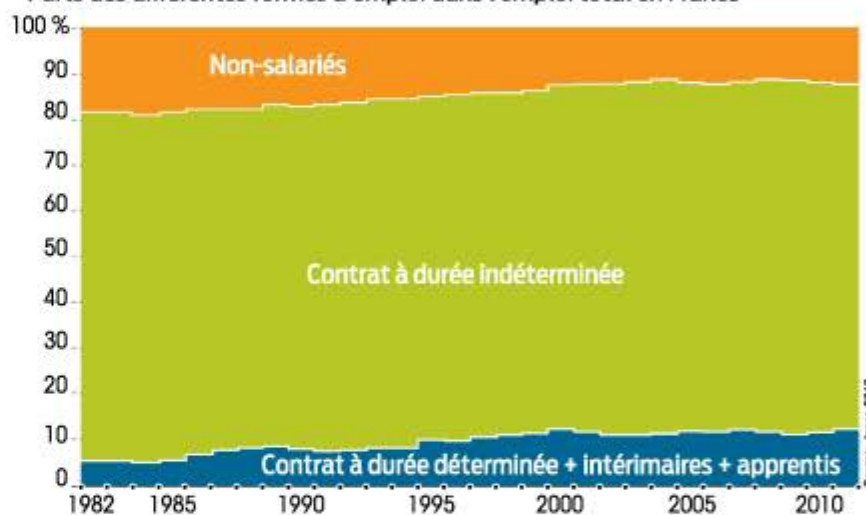
	2006	2008	2010	2012
Taux de chômage en % de la population active				
Ensemble	8,8	7,4	9,4	9,8
15-24 ans	22,2	19,0	22,9	23,9
25-49 ans	7,9	6,6	8,4	9,0
50 ans et plus	6,0	5,0	6,3	6,8
Chômeurs depuis un an ou plus				
En milliers	1 020	785	1 070	1 118
En % du nombre de chômeurs	42,3	37,9	40,4	39,8

Champ : population active de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, 2013

DOCUMENT 3

Parts des différentes formes d'emploi dans l'emploi total en France



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Source : Insee, 2013

Méthodologie et conseils

PREMIÈRE PARTIE

Mobilisation des connaissances

1. Il faut commencer par définir la notion d'union économique et monétaire (UEM). La réponse doit porter sur cette notion « dans le cadre de l'Union européenne », donc en supposant que le marché commun, pour l'essentiel, est déjà réalisé. Il est possible de se référer aux cinq étapes dans l'Union que définit l'économiste Bela Balassa (zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique et monétaire, union politique, voir page 26), afin de préciser ce qu'apporte l'UEM par rapport aux étapes précédentes. Les avantages choisis devront être liés à cette étape et présentés aussi précisément que possible.

2. La distinction entre logique d'assurance et logique d'assistance doit se faire du point de vue des principes, des objectifs, du type de prestation et du financement. Il est utile de présenter des exemples de prestations d'assistance et d'assurance.

La présentation doit être aussi précise que possible (source, date...). La difficulté que présente ce tableau est qu'il est exprimé en indice. Par conséquent, il n'y a pas d'unité. Il peut être utile de formuler une phrase en utilisant l'une des données, afin de montrer que leur lecture est bien comprise. A cet égard, rappelons qu'un **indice** permet de faire des comparaisons par rapport à la base. Ici, la base n'est pas une année (ce qui permettrait des comparaisons dans le temps), mais un pays, ce qui conduit à des comparaisons de niveau entre pays à chacune des deux dates.

La consigne, par la suite, est très précise et le seul risque d'erreur serait de dépasser ce qui est demandé : il faut se concentrer sur la description et sur les deux pays mentionnés. Il y a donc forcément peu à dire. Mieux vaut une réponse courte que sortir du sujet.

TROISIÈME PARTIE

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Ce sujet classique permet assez facilement d'utiliser son cours. Il s'agit en effet d'une déclinaison des indications complémentaires du thème 8 sur les liens sociaux (voir pages 50-55) : « On traitera plus particulièrement de l'évolution du rôle des instances d'intégration (famille, école, travail) dans les sociétés contemporaines et on se demandera si cette évolution ne remet pas en cause l'intégration sociale. »

Pour montrer l'affaiblissement du rôle du travail comme instance d'intégration, il est possible de **reprendre les différents rôles que joue le travail** (il fournit un revenu, une couverture sociale, un réseau relationnel, une identité sociale, etc.) et de montrer à chaque fois ce qui a pu les affecter. On peut aussi, au contraire, partir de différentes évolutions du travail (montée du chômage, de la précarité, de l'individualisation des relations de travail, etc.) pour souligner à chaque fois leur effet sur le rôle intégrateur du travail.

Le corrigé

PREMIÈRE PARTIE

Mobilisation des connaissances

1. L'union économique et monétaire européenne (UEM) est le regroupement de pays qui forment un marché commun, mènent un certain nombre de politiques communes et rapprochent leurs politiques nationales.

Ce regroupement de pays constitue un **marché relativement unifié de grande taille**. La division du travail peut donc y être plus grande que sur les marchés nationaux. Or, on sait depuis Adam Smith que la division du travail est une source de croissance essentielle. Plus précisément, l'effet de taille du marché peut entraîner des économies d'échelle, qui font baisser les coûts unitaires, et des économies de variété (l'augmentation du choix dont bénéficient les acheteurs). D'autre part, la taille de ce marché attire les investissements directs étrangers. Par conséquent, l'UEM pourrait accélérer la croissance économique des Etats membres.

Le passage du marché commun à l'UEM en 1999 a eu pour principal effet d'approfondir le marché commun. En effet, l'adoption d'une monnaie commune a supprimé les risques de change pour les opérations réalisées à l'intérieur de la zone euro et a éliminé la possibilité que la concurrence soit faussée par une manipulation des taux de change.

Le passage à une monnaie commune a aussi eu pour avantage de rendre à la zone euro l'autonomie de sa politique monétaire. Robert Mundell a en effet montré que la libre circulation des capitaux et la fixité des taux de change, nécessaire dans le cadre du marché commun, suppriment l'autonomie de la politique monétaire. Avec le passage à une monnaie commune, il n'est plus nécessaire pour la politique monétaire (fixation du niveau des taux d'intérêt) de faire attention à la variabilité des taux de change entre les pays du marché commun. De ce fait, **la politique monétaire retrouve de l'autonomie**.

2. Comme l'ont montré les travaux de Gøsta Esping-Andersen, on peut distinguer **trois types de systèmes de protection sociale**, reposant sur trois logiques différentes : les prestations universelles, qui visent à réduire les inégalités ; l'assistance, qui cible la réduction de la pauvreté ; et l'assurance sociale, qui protège de certains risques sociaux. Les deux premières logiques renvoient aux systèmes inspirés du rapport Beveridge, en 1942, la troisième aux assurances sociales mises en place en Allemagne par le chancelier Bismarck dans les années 1880.

L'assurance consiste, lorsqu'un risque se concrétise, à fournir des prestations de remplacement aux personnes qui ont payé une prime d'assurance. Cependant, la logique d'assurance en matière de protection sociale est très différente de la logique d'assurance pure. En effet, les paiements sont calculés en fonction des ressources et non des risques. Plus précisément, l'assurance sociale est financée par des cotisations fondées sur les revenus d'activité et s'étend à la famille des assurés. Et les prestations d'assurance sont calculées en fonction des ressources perdues du fait de la concrétisation du risque assuré. Par exemple l'assurance chômage fournit un revenu de remplacement proportionnel au salaire perdu par le chômeur ; l'assurance vieillesse procure une pension reliée au salaire que percevait le retraité.

L'assistance fonctionne de manière radicalement différente. Il s'agit d'un paiement financé par l'impôt, donc versé sans condition de cotisation. Elle est destinée à fournir un revenu minimal aux personnes dont les ressources sont inférieures à un seuil. Par conséquent, les prestations d'assistance, comme le revenu de solidarité active (RSA), sont généralement des prestations différentielles (elles complètent les ressources existantes jusqu'à un niveau prédéfini). Elles sont en principe les mêmes pour tous, mais leur mode de calcul peut être assez complexe, comme c'est le cas de l'aide personnalisée au logement (APL), qui fait entrer en ligne de compte au moins quatre critères différents.

DEUXIÈME PARTIE

Etude d'un document

Ce tableau compare le coût horaire de la main-d'œuvre dans certains pays européens, membres ou non de l'Union européenne, à celui de la France. Il est établi par Eurostat en 2008 et 2011 et présenté en indice, la France représentant la base 100 pour chacune de ces deux années.

Il apparaît que **le coût salarial est plus élevé en Norvège qu'en France** et que l'écart entre les deux pays se creuse, passant de 19 % à 29 %. Cependant, il est difficile d'en tirer des conclusions concernant la compétitivité comparée de ces deux pays, dans la mesure où les données portent sur l'ensemble de l'économie et non sur la part de celle-ci concernée par les échanges internationaux.

Surtout, le coût salarial n'est qu'un élément du **coût unitaire du travail**, qui tient compte aussi de la productivité. Or, la productivité de la Norvège est très élevée. Il est donc tout à fait possible que le coût unitaire du travail soit moins élevé en Norvège qu'en France.

TROISIÈME PARTIE

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Le rôle du travail dans l'intégration des individus à la société est variable. Dans bien des sociétés traditionnelles, ce rôle est très secondaire par rapport à ceux de la famille et de la communauté. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile d'y différencier le travail et d'autres activités sociales. Mais dans une société salariale comme la société française, les différences entre activités sont beaucoup plus nettes et le travail a un rôle spécifique très fort. Puisque les trois documents qui constituent le dossier portent sur la France, nous privilégierons cette société dans notre raisonnement.

Traditionnellement, les sociologues assignent au travail **plusieurs rôles différents dans l'intégration sociale** : source de revenu, il permet l'intégration à la société de consommation ; fondement de la protection sociale, il intègre à un système de solidarité professionnelle ; permettant de se forger un réseau relationnel, il relie aux autres ; du fait du repérage des positions sociales par la profession, il fournit une identité sociale ; enfin, il donne à l'individu un sentiment d'utilité, un sens pour sa vie. Dans ces cinq domaines, les évolutions du travail enregistrées ces dernières décennies conduisent à un **affaiblissement du rôle du travail**.

1. LE TRAVAIL COMME SOURCE DE REVENU

Le travail fournit moins qu'avant un revenu permettant de s'intégrer à la société de consommation. La précarité croissante des situations, dont témoignent la montée des contrats précaires, tels que les CDD ou les missions d'intérim (document 3), ainsi que l'expansion du chômage (document 2), signifie que l'accès au crédit est beaucoup plus difficile pour de nombreux actifs. Or, le crédit est nécessaire pour accéder à la propriété et, bien souvent, pour acheter une voiture ou équiper son logement, des achats qui correspondent à une norme de consommation caractéristique de notre société.

Le chômage et la précarité pèsent également sur le niveau des rémunérations. Les indemnités de chômage ne représentent que 57 % de l'ancien salaire, si bien qu'un chômeur, même indemnisé, subit immédiatement une diminution sensible de son niveau de vie. Les contrats précaires signifient souvent des phases de chômage et empêchent les salariés concernés d'accéder à des promotions et à un certain nombre d'avantages annexes complétant les rémunérations.

Enfin, le développement de la précarité mais aussi celui du travail à temps partiel, souvent subi, sont à l'origine du **phénomène des travailleurs pauvres**. Habituellement, les pauvres étaient ceux qui, pour diverses raisons, ne travaillaient pas. Il est désormais possible de rencontrer des salariés dont la rémunération est inférieure au seuil de pauvreté, voire qui logent dans leur voiture ou chez des amis. La faible progression des salaires au cours des dernières années a amplifié ce phénomène, surtout dans les régions où le coût de la vie est le plus élevé.

Par conséquent, non seulement le travail ne fournit plus une rémunération à tous, mais lorsqu'elle existe, cette rémunération n'est pas toujours suffisante pour vivre conformément à la norme prévalant dans la société française.

2. LE TRAVAIL COMME FONDEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

L'accès à la protection sociale, dans un système bismarckien comme celui de la France, est fondé sur le travail rémunéré. De ce fait, **les chômeurs et les précaires, pourtant de plus en plus nombreux, sont très mal pris en charge par la protection sociale**. Ainsi, les chômeurs non indemnisés valident un nombre limité

de trimestres en vue de leur retraite et la multiplication des carrières incomplètes fait qu'une grande partie des salariés partiront bientôt avec le minimum contributif, donc de faibles pensions.

Une partie croissante de l'assurance santé est confiée à des assurances complémentaires (dépassements d'honoraires, remboursement d'une partie des médicaments). Or, de nombreuses personnes n'ont pas les moyens de cotiser à une complémentaire santé mais se situent au-dessus du niveau de ressources donnant accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), financée par l'Etat. Leur protection santé est alors incomplète. En conséquence, la proportion de chômeurs et de précaires qui renoncent à se soigner par manque d'argent est beaucoup plus élevée que celle des personnes ayant un emploi stable à temps plein.

3. LE TRAVAIL CRÉATEUR DE LIEN SOCIAL

Le travail conduit moins qu'avant à se constituer un réseau relationnel. L'une des raisons de cette évolution est **l'affaiblissement des solidarités collectives**, dont témoigne la désyndicalisation. D'autre part, les modes de gestion de la main-d'œuvre mettent l'accent sur **l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des salariés**, ce qui peut contrarier l'établissement de relations positives entre collègues.

En outre, la précarité des contrats, les changements fréquents d'employeur font que les relations personnelles n'ont pas toujours le temps de se construire. Il est probable également que certains investissent moins dans la construction de ces liens, car ils savent que la relation professionnelle qui les unit aux autres sera brève.

4. LE TRAVAIL COMME ÉLÉMENT D'IDENTITÉ SOCIALE

L'établissement d'un statut social fondé sur le travail est également contrarié par les évolutions récentes. En milieu ouvrier, par exemple, à l'affirmation de la « fierté ouvrière », qui allait de pair avec celle d'une force collective, s'est substituée une honte d'exercer une profession reléguée, dépourvue de prestige social, note le sociologue Stéphane Beaud dans ses travaux.

De manière plus générale, la solidarité organique, issue de la division du travail, fondait un lien social établi en deux temps, selon Emile Durkheim : les individus s'intégraient à des groupes sociaux qui s'intégraient eux-mêmes à la société. L'affaiblissement des solidarités professionnelles remet en cause ce schéma.

5. LE TRAVAIL PORTEUR DE SENS

Enfin, selon certains, **le travail ne serait plus autant porteur de sens qu'il a pu l'être**. On connaît les critiques – déjà anciennes – du travail « en miettes », selon l'expression de Georges Friedmann : l'individu, n'étant plus qu'un infime rouage dans une suite d'opérations infinie, perd le sens de son propre travail.

La perte du sens de l'activité est redoublée, dans certains cas, d'une perte par l'individu du sentiment de son utilité personnelle, de sa valeur sociale. Comme le montre bien le document 1, lorsque la valeur professionnelle des individus est questionnée par la précarité des statuts et l'individualisation de l'évaluation et de la rémunération, certains peuvent avoir le sentiment qu'ils n'ont qu'une faible valeur sociale, sentiment qui est source d'exclusion et de repli sur soi.

Au total, c'est l'ensemble des mécanismes par lesquels le travail était source d'intégration sociale qui sont affaiblis par les évolutions constatées depuis quelques décennies en France. La question est de savoir si ces changements sont irréversibles, auquel cas il faudrait, comme le prône la sociologue Dominique Méda, fonder le lien social sur d'autres bases, ou si une rénovation du travail pourrait lui rendre la place centrale qui fut la sienne. ■

Sujet proposé à l'étranger en juin 2013

Le sujet

PREMIÈRE PARTIE

Mobilisation des connaissances (6 points)

1. Distinguez compétitivité-prix et compétitivité hors-prix (3 points).
2. Montrez le caractère multiforme des inégalités (3 points).

DEUXIÈME PARTIE

Etude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document, puis vous mettrez en évidence l'évolution du PIB en France depuis 1950.

DOCUMENT 1

Evolution du PIB en France (par rapport à l'année précédente), en %



Le corrigé

PREMIÈRE PARTIE

Mobilisation des connaissances

1. La compétitivité d'une entreprise est sa **capacité à affronter la concurrence et à gagner de l'argent sur ses marchés**. Elle peut être mesurée par sa part de marché et par l'évolution au fil du temps de cette part de marché ou, plus simplement, par les profits de l'entreprise.

La compétitivité est généralement décomposée en deux éléments : la **compétitivité-prix** et la compétitivité hors-prix. La première est la capacité de vendre moins cher que ses concurrents des produits comparables. On distingue parfois compétitivité externe (à l'exportation) et interne (part du marché intérieur).

La **compétitivité hors-prix**, également appelée compétitivité structurelle, est la capacité de vendre ses produits, même si leur prix est supérieur ou égal à ceux des entreprises concurrentes, en établissant une différenciation positive par rapport aux produits concurrents.

La compétitivité-prix est plus importante pour les produits banalisés, pour lesquels il est difficile de faire apparaître une différenciation, alors que la compétitivité hors-prix joue un rôle essentiel sur les marchés des biens d'investissement et des biens de luxe, pour lesquels le prix n'est qu'un élément de choix parmi d'autres.

Mais le type de compétitivité caractérisant une branche peut changer au cours du temps. Ainsi, les micro-ordinateurs se sont d'abord vendus sur la base de leurs performances, avant de se banaliser et de se distinguer surtout par leur prix.

2. La « passion » des hommes pour l'égalité, selon le mot de Tocqueville, explique l'attention extrême portée à la question des inégalités en France et dans le monde. Le plus souvent, cette attention est focalisée sur l'inégalité des revenus. Mais d'autres formes d'inégalités existent, qui sont également importantes.

Dans les sociétés démocratiques, l'égalité des droits est générale-

ment assurée. Certains groupes sont cependant exclus de certains droits, comme les mineurs ou les immigrés.

L'inégalité des situations matérielles renvoie d'abord à l'**inégalité des revenus**. Cette inégalité concerne le niveau des revenus, donc l'accès aux biens (logement, nourriture...), mais aussi la sécurité de ces revenus. Or, la régularité des revenus conditionne l'accès au crédit. L'**inégalité des patrimoines** est également forte. Le patrimoine dispense d'épargner, ce qui accroît la capacité de dépense. Il est source de revenu et il constitue aussi une forme de pouvoir.

Des **inégalités de santé** existent aussi. Même si des mécanismes de socialisation des dépenses de santé réduisent les inégalités dans l'accès aux soins, on constate que l'état de santé et la durée de vie varient selon le groupe social. L'apparence également : ainsi, la taille moyenne augmente avec le milieu social.

Enfin, il existe une **inégalité des chances**. Les enquêtes statistiques révèlent que les chances d'accéder aux positions sociales les plus prestigieuses dépendent de l'origine sociale, de manière plus ou moins étroite selon les pays. Les inégalités de réussite scolaire, en particulier, dépendent de l'origine sociale.

Il existe donc de nombreuses formes d'inégalités dans une société.

DEUXIÈME PARTIE

Etude d'un document

Tiré des *Tableaux de l'économie française*, ce graphique élaboré par l'Insee présente le **taux de variation annuel du produit intérieur brut (PIB) de la France, en valeur et en volume** (c'est-à-dire après élimination de la variation due au changement des prix), au cours des soixante dernières années. Ainsi, en 1950, le PIB en valeur a augmenté de 17,5 % environ et le PIB en volume de 8,5 % environ. Les prix ont donc progressé d'environ $17,5 - 8,5 = 9$ %, selon un calcul approché.

Pour analyser la croissance économique, l'évolution en volume est la plus significative. On constate que **le PIB de la France ne cesse d'augmenter**. Sur la totalité de la période, il n'y a que trois périodes de baisse du PIB en volume, en 1975, 1993 et 2008.

Toutefois, cette croissance semble ralentir. Entre 1950 et 1974 environ, la croissance est de l'ordre de 5 % par an. Ce niveau très élevé, puisqu'il correspond à un doublement de la production en quatorze ans, n'est plus atteint par la suite : la croissance est d'environ 2,5 % par an entre 1975 et le début des années 2000, et encore moins élevée par la suite, même s'il est difficile de donner un chiffre du fait de l'événement exceptionnel qu'est la grave crise de 2008, qui n'est toujours pas surmontée à l'heure actuelle. Le ralentissement de la croissance du PIB est donc net.

Le document renseigne également sur l'**évolution de l'inflation**, qui est à peu près égale à l'écart entre les deux courbes. Dans l'immédiat après-guerre, l'inflation (qui a servi en particulier à réduire la dette publique) est très forte (proche de 20 % par an). Elle se réduit ensuite, avant qu'une nouvelle poussée d'inflation du prix du PIB ne se déclenche dans les années 1970, dépassant 10 % par an. Cette flambée se calme à la fin des années 1980 et les prix sont stables depuis. Au contraire, à la faveur de la crise de 2008, semble apparaître un **risque de déflation**, la hausse des prix étant nulle en 2009 et 2010.

Le **PIB nominal** (c'est-à-dire en valeur) connaît donc un ralentissement accéléré, conjugaison d'une croissance ralentie et d'une inflation maîtrisée. En général, un ralentissement du PIB en valeur associé à une accélération de l'inflation, comme dans les années 1970, révèle des tensions dans le partage des richesses et une crise de l'offre, alors qu'une réduction de l'inflation en période de crise indique plutôt une crise de la demande. ■

Sujet proposé en France métropolitaine en septembre 2013

Le sujet

TROISIÈME PARTIE

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous expliquerez pourquoi les trois types d'instruments utilisés en matière de politiques climatiques sont complémentaires.

DOCUMENT 1

« Les normes sont le principal outil des politiques environnementales domestiques : des normes thermiques sont, par exemple, utilisées en France dans le secteur du bâtiment pour diminuer la demande du secteur en énergie et son impact en termes d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂)^[1].

Le maniement des normes fait également partie de la panoplie des instruments utilisés dans le cadre des politiques européennes. C'est par exemple le choix qui a été fait par l'Union européenne (UE) dans son paquet énergie-climat^[2] de 2009 pour réguler les émissions de CO₂ des véhicules routiers nouvellement produits : ceux-ci ne devront pas émettre plus de 130 grammes de CO₂ par kilomètre à compter de 2015, contre 160 environ à l'heure actuelle. Une régulation par une norme est ici appropriée : le périmètre des émissions concernées est relativement limité, puisqu'il est restreint aux véhicules neufs ; de plus, la mesure des émissions de CO₂ est d'un coût relativement faible puisqu'elle est effectuée pour chaque modèle de voiture et non pas pour chaque véhicule. [...]

Il se trouve que la réglementation par la norme, bien qu'adaptée à certaines problématiques environnementales, n'est pas la solution la plus judicieuse en toutes circonstances. Une première difficulté réside dans la définition du niveau de la norme, dans un contexte d'information imparfaite. [...] Enfin, la norme n'a pas de caractère incitatif. Les agents économiques ne sont pas encouragés à faire mieux que ce qu'elle prescrit, contrairement à certains instruments économiques, tels que la taxe. »

Christian de Perthuis et Suzanne Shaw, « Instruments et acteurs. Normes, écotaxes, marchés de permis : quelle combinaison optimale ? », « L'économie verte », *Cahiers français* n° 355, mars-avril 2010.

[1] Dioxyde de carbone (CO₂) : gaz produit lors de tous les processus de combustion ; il est le principal gaz à effet de serre.

[2] Paquet énergie-climat : il comprend quatre textes pour la mise en place d'une politique européenne commune de l'énergie plus soutenable et durable ainsi que de la lutte contre le changement climatique.

DOCUMENT 2

« La conférence de Kyoto s'est tenue en décembre 1997. Son objectif était de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Elle vit l'Union européenne et les États-Unis défendre deux conceptions différentes. L'Europe défendait une approche fiscale et souhaitait que soit mise en place une taxe sur le carbone ; les États-Unis défendaient pour leur part la mise en œuvre d'un marché

international de permis d'émission. C'est cette dernière position qui l'a emporté dans le protocole de Kyoto^[1], en dépit du refus des États-Unis de le ratifier. Le protocole de Kyoto est entré en vigueur en février 2005. Il comporte des engagements et un calendrier de réduction des gaz à effet de serre.

En Europe, ce marché est en place depuis 2005. Il concerne 11 500 installations industrielles représentant presque 50 % des émissions de carbone d'origine industrielle. Ce sont les pays qui allouent (gratuitement dans la plupart des cas) des quotas d'émission de CO₂^[2] aux industries concernées (en tenant compte des objectifs de réduction) ; en fin de période, les quotas non utilisés peuvent être échangés entre industries sur le territoire européen. Dans la pratique, si ce marché fonctionne (2,8 milliards de tonnes échangées en 2008), le prix a rapidement baissé, les quotas disponibles s'étant trouvés en excédent, à la fois parce que la croissance économique avait été plus faible que prévu et parce que certains gros émetteurs avaient réduit leurs émissions. Alors qu'elle valait 30 euros en juillet 2005, la tonne de CO₂ ne valait plus que 20 centimes d'euros en juillet 2007. Le prix est remonté depuis (15 euros en septembre 2009), mais il reste, selon les spécialistes, encore trop bas pour favoriser réellement la production d'énergies renouvelables. Rappelons que le rapport Rocard^[3] préconisait un prix de 32 euros pour la taxe carbone. »

Lahsen Abdelmalki et Patrick Mundler, *Economie de l'environnement et du développement durable*, De Boeck, 2010.

[1] Le protocole de Kyoto vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz carbonique.

[2] CO₂ : gaz produit lors de tous les processus de combustion ; il est le principal gaz à effet de serre.

[3] Rapport rédigé en juillet 2009 traitant des questions climatiques et menant une réflexion sur la fiscalité environnementale.

DOCUMENT 3

Montant des taxes environnementales en France

	Montant 2008 (en millions d'euros)	Montant 2007 (en millions d'euros)	Part dans le PIB en 2008 (en %)	Part dans le total des prélèvements obligatoires en 2008 (en %)
Taxes sur l'énergie	27 864	27 862	1,4	3,3
dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	23 821	24 264	1,2	2,9
Taxes sur les transports ⁽¹⁾	11 260	11 087	0,6	1,3
Taxes sur la pollution et les ressources ⁽²⁾	1 934	2 035	0,1	0,2
Total des recettes fiscales environnementales	41 058	40 984	2,1	4,9

Source : « Les taxes environnementales en 2008 », *Chiffres et statistiques* n° 204, Commissariat général au développement durable, avril 2011.

1. Taxes portant principalement sur la détention et l'usage de véhicules à moteur.

2. Taxes portant sur les émissions polluantes pour l'environnement et sur l'extraction des ressources naturelles.

Les économistes distinguent **trois instruments principaux** que les pouvoirs publics peuvent utiliser pour mener ce qu'on appelle une politique climatique : la réglementation, la taxation, les marchés de droits à polluer. Ce type de politique vise à limiter les émissions dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, dont la densité croissante a tendance à entraîner, selon la majorité des scientifiques, un réchauffement du climat généralement considéré comme néfaste pour la plupart des populations.

Peu de pays considèrent la politique climatique comme un impératif catégorique primant sur les autres objectifs des politiques publiques. Il est donc nécessaire de choisir des politiques efficaces. Il faut aussi veiller à ce que les politiques climatiques réduisent le moins possible le bien-être lié au capital physique produit.

Par ailleurs, les émissions polluantes sont parfois liées à la consommation (véhicules de loisir ou chaudières au fioul, par exemple), d'autres fois à la production, qu'elle soit artisanale (méthane émis par l'élevage) ou dans la grande industrie (cimenteries...). Les différences séparant ces trois cas imposent de les traiter différemment.

De ce fait, il est nécessaire de combiner les trois instruments disponibles, qui ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Aucun instrument ne peut agir sur tous les fronts et aucun n'atteint un équilibre parfait entre efficacité écologique et économique. Aucun instrument ne peut toucher tous les agents et toutes les opérations.

Le premier instrument possible, les **marchés de quotas d'émission**, est d'une grande complexité. Il s'agit de marchés au comptant (à règlement immédiat) appuyés sur des marchés à terme (à règlement différé) permettant de se couvrir et reposant sur une allocation initiale de quotas à certaines grandes entreprises fortement polluantes faite par les pouvoirs publics. Ceux-ci doivent pouvoir vérifier que les émissions polluantes sont bien en ligne avec les permis détenus par chaque entreprise, ce qui suppose de pouvoir concentrer l'attention sur un nombre limité d'établissements. Par conséquent, les marchés de droits ne peuvent être appliqués qu'aux grandes entreprises. En Europe, par exemple, seuls 11 500 sites sont concernés, uniquement dans l'industrie (document 2).

Le deuxième instrument, la **réglementation**, peut spécifier quelles normes d'émission divers biens doivent respecter, qu'il s'agisse de véhicules ou d'usines. Le document 1 en fournit plusieurs exemples. Mais ces normes ne régulent pas les émissions effectives ; elles garantissent un certain niveau d'efficacité d'un équipement, mais n'ont aucune influence sur leur utilisation. Ainsi, les véhicules neufs respectent une certaine norme d'émission, mais la quantité de CO₂ qu'ils rejettent dépend principalement de la distance qu'ils parcourent. La réglementation n'agit pas sur les comportements d'usage.

Enfin, la **taxe** est sans doute l'instrument d'usage le plus large. Cependant, pour taxer les émissions de gaz à effet de serre, il faut encore en connaître le volume. Par exemple pour les véhicules, il faut connaître le kilométrage parcouru et distinguer grossièrement plusieurs classes de véhicules plus ou moins polluants, en utilisant le traçage GPS des véhicules. Il s'agit d'une solution complexe, qui pose des problèmes de respect de la vie privée délicats à résoudre. L'alternative est de taxer l'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon ou bois) directe-

ment. Mais il est difficile de taxer la déforestation, par exemple.

Il est, d'autre part, nécessaire de **trouver un équilibre entre efficacité et respect du fonctionnement de l'économie**. Par exemple une norme réglementaire peut s'avérer impossible à respecter pour certaines activités, car elle mènerait à leur disparition. Ainsi, les centrales à charbon ne peuvent pas survivre à des normes trop strictes. Et il se peut que, dans le même temps, la norme fixée s'avère peu contraignante pour d'autres activités, si bien que la réduction d'émission obtenue sera faible. Par rapport à son efficacité écologique, la réglementation peut donc être d'une grande inefficacité économique.

Dans le cadre d'une économie de marché, la taxation présente l'avantage de permettre **l'internalisation des externalités**, si elle est fixée à un niveau qui prend en compte tous les effets négatifs d'une activité sur le climat. Mais ce calcul est très difficile et il ne pourrait être fait que par une sorte de dictateur bienveillant. En démocratie, au contraire, le montant d'une taxe est le produit d'une négociation, qui peut s'écarter notablement de l'optimum. Ainsi, une commission de spécialistes a calculé que la taxe carbone devait être d'au moins 32 euros par tonne et évoluer rapidement vers 100 euros par tonne. Mais les pouvoirs publics ont retenu des valeurs nettement plus basses. Si la TIPP est une taxe environnementale, comme l'indique le document 3, son montant devrait refléter les coûts environnementaux, ce qui n'est pas vraiment le cas. Ainsi, elle est plus faible sur le diesel que sur l'essence, qui pollue pourtant moins.

L'autre problème que posent les taxes est qu'on ne sait **jamais qui les paye**. C'est le problème classique de l'incidence de l'impôt. Dans certains secteurs, ce sont les producteurs qui paieront la taxe, alors que d'autres parviendront à la reporter vers leurs clients ou leurs fournisseurs, selon les rapports de force prévalant sur le marché. C'est ainsi que les routiers refusent l'écotaxe en France au motif qu'ils ne pourront pas la répercuter sur leurs clients et que leurs marges bénéficiaires ne permettent pas de supporter une hausse brutale des coûts. L'efficacité de cette taxe est donc impossible à prévoir.

A ce titre, les marchés de quotas d'émission sont un procédé astucieux, car les agents qui peuvent réduire leurs émissions à faible coût sont incités à revendre leurs permis à ceux pour qui cette réduction est très coûteuse. La réduction de production résultant des quotas d'émission devrait ainsi être minimisée. Cependant, les quotas sont un système rigide, puisqu'un plafond d'émission est fixé au départ. Si une forte activité induit des tensions, le prix du carbone peut aisément exploser. Le prix du carbone, dans ce mécanisme qui fixe les quantités et laisse le marché fixer les prix, est donc aléatoire. Le document 2 rappelle que ce prix a déjà varié de 20 centimes à 30 euros (150 fois plus !).

Conscientes de ce fait, les autorités sont donc tentées de laisser une marge importante d'augmentation des émissions, ce qui compromet l'efficacité écologique du dispositif. Quant aux entreprises qui investissent dans la dépollution afin de pouvoir revendre leurs quotas d'émission sur le marché, elles ont perdu beaucoup d'argent du fait de l'effondrement du prix du carbone. L'incitation par le prix fonctionne donc très mal, au moins dans le cas européen.

Il n'y a donc pas d'instrument parfait, ce qui est une bonne raison de **combinaison des trois instruments existants**. Cette articulation est complexe, puisqu'il faut éviter qu'une même activité ne soit doublement touchée. Cela étant, les problèmes essentiels sont l'acceptabilité politique et le partage international du fardeau des politiques climatiques. La mise en œuvre de politiques ambitieuses bute avant tout sur ces deux obstacles. ■

Sujet proposé en Amérique du Sud en novembre 2013

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
 - de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
 - de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
 - de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.
- Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le sujet

Montrez que la diversité des formes du chômage peut orienter les politiques de l'emploi.

Cette épreuve comporte trois documents.

DOCUMENT 1

« Des milliards comme s'il en pleuvait ! Les Etats-Unis, la Chine, le Japon ou les pays européens ont dégagé des plans de relance impressionnants, d'un montant total déclaré de plus de 2 800 milliards de dollars (2 190 milliards d'euros) sur deux ans. La dépense supplémentaire « en passe d'être décidée par les principaux pays pour 2009 et 2010 représente 5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial », selon les économistes de Natixis.

Dans ces programmes, la liste des mesures sur la fiscalité, l'appui aux industries et aux entreprises, les travaux d'infrastructures, les projets d'équipement, le soutien à la consommation ou aux ménages donnent l'impression d'un inventaire à la Prévert (...).

Le Fonds monétaire international (FMI), qui évalue le coût budgétaire des plans annoncés par les pays du G20 (les vingt plus grandes économies développées et émergentes) à 1,5 % de leur PIB en moyenne en 2009, estime que leur impact permettrait d'obtenir 0,50 à 1,25 point de croissance pour l'ensemble de ces pays, atténuant ainsi la récession. L'institution prévoit en effet une croissance mondiale de 0,5 % en 2009 (- 2 % dans les pays développés et + 3,3 % dans les pays émergents et en développement), avant un rebond à 3 % en 2010 (...).

Aujourd'hui, face à la chute libre de l'activité, un effet rapide est recherché. En France, par exemple, le remboursement par anticipation de 11,4 milliards d'euros de crédit d'impôt ^[1] (...) répond à l'urgence. C'est aussi le cas des aides à la consommation qui entrent vite en vigueur – comme la baisse de la TVA en décembre 2008 au Royaume-Uni – ou des baisses et des crédits d'impôt sur le revenu, surtout dans les pays effectuant les prélèvements à la source, comme aux Etats-Unis ou en Allemagne. »

Anne Rodier et Adrien de Tricornot,
« Comment faire redémarrer l'économie ? », *Le Monde*, 10 février 2009.

[1] **Crédit d'impôt** : mesure administrative permettant d'alléger l'impôt d'un agent économique (soit par réduction de l'impôt payé, soit par remboursement versé directement à son bénéficiaire).

DOCUMENT 2

Principaux dispositifs spécifiques de politique d'emploi en 2010, en milliers de personnes concernées

	Bénéficiaires en fin d'année			
	2007	2008	2009	2010
Emploi marchand aidé	1 128	1 025	1 002	990
dont exonérations et primes à l'embauche des jeunes	136	59	4	1
exonérations et primes à l'embauche de CLD ⁽¹⁾	89	66	92	64
aide à la création d'entreprise	114	131	182	210
contrats en alternance	619	603	572	568
accompagnement des restructurations	19	13	11	9
Emploi non marchand aidé	248	184	241	254
dont contrats d'avenir	88	78	68	5
contrats d'accompagnement dans l'emploi	150	102	172	---
Formation des demandeurs d'emploi	237	272	361	350
dont stages de formation	225	251	332	319
prévention du chômage de longue durée	12	21	29	31
Retraits d'activité ⁽²⁾	512	460	405	322
Total	2 125	1 943	2 010	1 916

Champ : France métropolitaine.

1. CLD : chômeurs de longue durée. 2. Essentiellement des dispensés de recherche d'emploi.

DOCUMENT 3

Statut d'emploi et type de contrat en 2011 selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale, en %

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans diplôme	Ensemble
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Non-salariés	7,0	5,8	4,5	2,8	2,4	5,2
Salariés	93,0	94,2	95,5	97,2	97,6	94,8
dont emplois à durée limitée	20,6	24,0	29,7	31,2	34,8	26,2
intérim	2,4	5,8	8,0	9,6	11,6	6,2
contrats à durée indéterminée du secteur privé	56,6	50,2	53,5	52,3	45,6	53,1
contrats à durée indéterminée du secteur public	13,4	14,2	4,3	4,1	5,7	9,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Non-salariés	8,7	6,6	6,9	4,3	3,6	6,7
Salariés	91,3	93,4	93,1	95,7	96,4	93,3
dont emplois à durée limitée	8,6	7,4	14,0	17,6	22,2	12,4
intérim	0,6	1,4	3,7	5,0	7,4	2,9
contrats à durée indéterminée du secteur privé	59,7	69,9	63,6	64,1	61,2	63,5
contrats à durée indéterminée du secteur public	22,4	14,7	11,8	9,0	5,6	14,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale						
Non-salariés	16,8	13,6	13,8	14,0	11,3	13,7
Salariés	83,2	86,4	86,2	86,0	88,7	86,3
dont emplois à durée limitée	4,3	4,0	5,1	4,9	7,1	5,3
intérim	0,3	0,6	1,3	1,8	2,4	1,5
contrats à durée indéterminée du secteur privé	48,8	59,8	61,3	64,1	66,1	61,1
contrats à durée indéterminée du secteur public	29,7	22,0	18,5	15,2	13,2	18,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Méthodologie et conseils

Délimitation et analyse du sujet

Ce sujet de dissertation est facile à délimiter, car il est possible de réutiliser son cours sur les politiques de l'emploi (voir thème 12, pages 74-79) sans avoir beaucoup d'ajustements à réaliser pour l'adapter à la question posée. Ce qui est demandé est de **présenter les politiques de l'emploi comme des réponses spécifiques à des formes de chômage particulières**.

On peut proposer un plan en trois parties, reprenant les indications complémentaires du chapitre sur les politiques d'emploi : « *On analysera les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage keynésien, les politiques d'allègement du coût du travail pour lutter contre le chômage classique, les politiques de formation et de flexibilisation pour réduire la composante structurelle du chômage.* »

Deux problèmes se posent toutefois. Le premier est que le sujet porte sur les **formes du chômage** et non sur les types de chômage. Or, les formes de chômage (chômage court ou durable, partiel ou total, concentré sur certaines catégories ou généralisé) recoupent les types de chômage, fonctions des analyses du chômage (chômage keynésien, chômage classique, chômage structurel, chômage technologique...), sans pour autant se confondre avec eux.

Cependant, il semble bien difficile d'associer une forme de chômage et une politique de l'emploi particulière. Le programme ne fournit d'ailleurs aucune précision à ce propos, de même qu'il ne donne pas de liste des formes du chômage. Il semble alors que type et forme de chômage peuvent être entendus comme synonymes dans ce sujet.

Le second problème est que la liste des politiques de l'emploi figurant dans les indications complémentaires du programme n'est pas exhaustive. Doit-on s'y limiter ? Il est évident que les **politiques d'aménagement et de réduction du temps de travail** ont joué un rôle très important en Allemagne, en France ou en Italie au cours des vingt dernières années, par exemple. Par conséquent, il est possible de les évoquer, mais puisque les indications complémentaires n'en parlent pas, un candidat qui n'en aura pas parlé ne pourra être sanctionné.

Utilisation des documents

Il est facile d'insérer les trois documents fournis dans le plan suggéré par les indications complémentaires du programme : le document 1 évoque les politiques de soutien de la demande décidées en 2009 pour faire face au chômage keynésien engendré par le ralentissement de la croissance (crise financière de 2008) ; le document 2 présente des politiques structurelles (stages, formations...) et des politiques de réduction du coût du travail (exonérations et primes) ; le document 3 présente les types de contrats en fonction de l'âge et du niveau de diplôme, ce qui peut être mis en relation avec les politiques de flexibilisation évoquées par le programme comme l'une des réponses au chômage structurel.

Les connaissances à mobiliser

Les trois documents permettront utilement d'illustrer les politiques adaptées aux trois formes de chômage distinguées dans le programme. En revanche, ils ne fournissent pas de piste quant aux mécanismes par lesquels une forme de chômage est liée à une politique de l'emploi. Il est indispensable d'utiliser son cours pour expliquer ces mécanismes. Ainsi, il faut expliquer ce que sont un **chômage keynésien**, un **chômage classique** et un **chômage structurel** (notions figurant dans les indications complémentaires, donc supposées connues). Il faut, ensuite, mettre en relation certaines

politiques de l'emploi et chacune de ces formes de chômage, conformément au programme.

Plan

La formulation de la question n'impose pas un type de plan. On peut choisir un **plan énumératif**, reprenant les différents types de chômage que recense la théorie économique et montrant quelles politiques de l'emploi sont associées à chacun d'entre eux.

Le corrigé

« Contre le chômage, a dit un jour François Mitterrand, on a tout essayé. » De fait, le chômage est le problème majeur de l'économie française depuis plus de trente ans. Sans chômage, le niveau de vie serait plus élevé, la sécurité sociale serait en excédent, la pauvreté serait moindre. Mais est-il certain que les pouvoirs publics aient fait assez et aient fait ce qu'il fallait ?

Il y a malheureusement beaucoup d'incertitudes autour de cette question. La raison en est la **diversité des analyses du chômage**. Pendant longtemps, les pouvoirs publics s'en sont tenus aux politiques keynésiennes de réglage de la conjoncture, relançant l'activité lorsque le chômage augmentait. Puis d'autres formes de chômage sont apparues, liées au bouleversement des activités et aux difficultés éprouvées pour y répondre. Dans une situation économique de plus en plus imprévisible, des voix se sont également élevées pour regretter la trop grande rigidité des salaires.

La diversité des analyses explique la **diversité des politiques de l'emploi**, chaque politique étant articulée à une analyse. Dans une certaine mesure, elles appellent des politiques contradictoires. Par exemple si la demande globale est insuffisante, il serait dangereux de réduire les salaires ; alors que, si le problème vient de l'offre, une telle politique peut accroître l'emploi. Mais il ne s'agit pas de choisir une politique de l'emploi selon ses préférences théoriques. En effet, **plusieurs formes de chômage, correspondant à des analyses différentes, peuvent coexister**, auquel cas diverses politiques de l'emploi sont complémentaires et doivent être menées de front.

En première approximation, il est d'usage de distinguer **trois types d'analyses, donc de politiques**. La première est l'analyse keynésienne. Elle a fondé les politiques de l'emploi pendant les Trente Glorieuses et a alors permis de maintenir le plein-emploi. Partant de l'idée que l'emploi dépend de la demande de biens adressée aux entreprises, cette analyse débouche sur des politiques de réglage de la demande globale.

La deuxième analyse est l'analyse néoclassique traditionnelle : le marché du travail s'équilibre, comme les autres, par les prix. Si l'offre est excédentaire, il faut réduire les prix, donc baisser le coût du travail.

Une troisième analyse a été développée à la suite de Milton Friedman : les politiques keynésiennes laissent un chômage « d'équilibre » lié au mauvais fonctionnement du marché du travail. Améliorer ce fonctionnement réduit le chômage.

Nous verrons donc successivement les politiques de soutien de la demande globale, les politiques de baisse du coût du travail et les politiques cherchant à améliorer le fonctionnement des marchés du travail.

A. LES POLITIQUES DE SOUTIEN DE LA DEMANDE

1. Le chômage dit « keynésien »

Etudiant la crise des années 1930, John Maynard Keynes montre que la demande anticipée peut être durablement infé-

rieure au niveau qui serait nécessaire pour que toute la main-d'œuvre disponible ait un emploi. La variable décisive, selon lui, est **l'investissement**. Du fait de l'incertitude, les employeurs ne savent pas estimer les quantités qu'ils pourraient vendre au cours des années à venir, donc les investissements qu'ils doivent faire. S'ils sont pessimistes, ils investiront peu, la production de machines sera faible et, de manière générale, la croissance sera limitée, voire négative. Peu importe, dans ce cas, que les salaires soient bas : les entreprises n'ont aucune raison d'embaucher si elles n'ont pas de production à réaliser.

Les prévisions des entrepreneurs sont donc autoréalisatrices : leur pessimisme les pousse à investir peu, ce qui déprime la production et les conforte dans leur analyse. La clé de ce mécanisme est **l'incertitude de l'avenir**. De ce fait, les décisions ne peuvent être fondées sur le calcul économique. Elles sont largement influencées par le climat des affaires, l'optimisme ou le pessimisme qui prévaut à un moment donné.

Keynes rejette donc la loi de Say, selon laquelle il est inutile de se préoccuper de la demande, puisque toute offre entraîne la distribution de revenus qui permettront d'absorber la production nouvelle. Il insiste sur le **rôle des anticipations** : si les revenus distribués sont épargnés et non dépensés, le revenu va se contracter et la demande espérée ne sera pas au rendez-vous.

Comment changer les choses ? Keynes estime qu'une intervention de l'Etat est nécessaire. En fournissant la demande manquante, l'Etat assure la stabilité des anticipations et amène les entreprises à fixer l'emploi au niveau nécessaire pour que le chômage disparaisse.

Bien entendu, il faut pour cela que les entreprises puissent répondre à cette demande supplémentaire en augmentant leur production, ce qui n'est possible que si elles ont des capacités de production disponibles. Autrement dit, tout chômage ne correspond pas forcément à cette situation keynésienne, comme nous le verrons dans les deux parties suivantes. Mais typiquement, les récessions telles que celle induite par la crise financière de 2008 correspondent à cette description.

2. La combinaison politique des revenus, politique budgétaire et politique monétaire

Quelle politique de l'emploi faut-il mener si le chômage est analysé comme keynésien ? Il faut **accroître la demande de biens et s'assurer que les anticipations demeurent optimistes**, par une combinaison de politique des revenus, de politique budgétaire et de politique monétaire. En période de crise, les deux dernières sont privilégiées. La politique monétaire doit être expansive. Il faut que les entreprises puissent facilement financer leurs investissements. Cela est particulièrement important lorsque la crise est d'origine financière, car les banques sont alors en mauvaise santé et hésitent à prêter. Une enquête de 2014 montre ainsi que de très nombreuses firmes européennes, surtout dans les pays du sud, sont contraintes de restreindre leur production par manque de trésorerie.

Généralement, cette politique expansive passe par des **taux d'intérêt bas**. Mais lorsque ce n'est pas suffisant pour convaincre les banques de prêter, **la banque centrale peut prêter directement, en achetant des titres**. Elle accroît ainsi la taille de son bilan et la masse monétaire en circulation. Aux Etats-Unis, la Fed a mené une telle politique avec un certain succès à partir de 2009. La Banque centrale européenne (BCE) n'a annoncé qu'en janvier 2015 qu'elle allait suivre le même type de politique.

L'autre politique est **l'utilisation du budget**. Accroître la demande suppose de creuser le déficit budgétaire, par une hausse des dépenses publiques ou une baisse des impôts. Le document 1

décrit certaines des mesures qui ont été prises en ce sens après la crise de 2008 : soutien des revenus des entreprises et des ménages, demande publique supplémentaire (grands travaux). Ces politiques accroissent le déficit budgétaire, financé par l'emprunt, ce qui alimente la demande globale et crée un effet multiplicateur sur l'activité.

L'exemple de 2008 confirme la pertinence de ces politiques. Là où elles ont été appliquées, comme aux Etats-Unis ou en Chine, la croissance est repartie plus vite que dans la zone euro, où la relance n'a duré que quelques mois, tuée dans l'œuf par les traités européens qui interdisent aux Etats de laisser filer leur déficit budgétaire.

B. LES POLITIQUES DE BAISSSE DU COÛT DU TRAVAIL

1. L'analyse néoclassique : le chômage est lié à des salaires excessifs

Le chômage peut aussi être imputé à des **salaires excessifs**. En effet, un marché est équilibré par la variation des prix. Pour les néoclassiques, le chômage, qui est un excès d'offre de travail, n'apparaît que si les salaires sont supérieurs au prix d'équilibre, auquel cas les employeurs réduisent leur demande de travail, puisque le coût marginal du travail devient supérieur à la productivité marginale du travail.

Pourquoi les salaires seraient-ils supérieurs au salaire d'équilibre ? Ce peut être par suite de contraintes réglementaires (le salaire minimum), par exemple, ou par suite de la stratégie des entreprises de payer des salaires « d'efficience ».

Certains économistes font aussi l'hypothèse que les entreprises payent certains salariés au-dessus du **salaire d'équilibre** pour s'assurer la fidélité de salariés dont les connaissances spécifiques sont fortement valorisées. Mais surtout, l'effort des salariés est généralement inobservable. Dans ce cas, comment être sûr que les salariés font de leur mieux ? S'ils sont bien payés, ils auront peur de perdre leur emploi et travailleront dur afin d'éviter ce risque, suppose Joseph Stiglitz. George Akerlof préfère présenter les choses ainsi : un salaire élevé crée un sentiment de reconnaissance, une sorte d'obligation morale de rendre ce « don » en travaillant beaucoup. L'employeur a donc intérêt à payer plus que le salaire d'équilibre, afin d'accroître la productivité. Mais il réduit son embauche en contrepartie.

Le niveau des salaires est en cause dans une autre analyse : dans une économie ouverte à la concurrence internationale, le niveau des salaires est un **facteur de compétitivité-prix**. Bien sûr, une hausse des coûts de production peut toujours être compensée par une diminution du taux de change. Mais les taux de change dépendent d'abord de facteurs financiers, si bien que le coût du travail peut être durablement plus élevé dans un pays ou dans une région que ce qu'il devrait être. D'autre part, la dépréciation du change ne peut pas être utilisée dans le cadre de la zone euro, dont les membres ne maîtrisent plus leur taux de change, qui est fixé pour l'ensemble de la zone et non pour chaque pays individuellement.

2. Réduire les salaires ou les cotisations sociales

Si le coût du travail est jugé responsable du chômage, comment peut-il être réduit ? La première solution est de jouer directement sur le niveau des salaires. **L'Etat peut réduire le salaire minimum** ou créer un salaire inférieur au salaire minimum pour des publics particulièrement exposés au chômage, comme les jeunes ou les chômeurs de longue durée. En revanche, il ne détermine pas le niveau des salaires situés au-dessus du Smic dans le secteur privé et ne peut agir que de manière indirecte.

Ainsi, il est possible de **modifier les rapports de force sur les marchés du travail afin de faire baisser les salaires**. Par exemple une réduction de l'indemnisation des chômeurs les pousse à accepter des emplois moins bien rémunérés. Pour réduire les salaires, on pourrait aussi réduire la capacité de négociation collective des syndicats, par exemple en supprimant les conventions collectives. Un tel programme pourrait effectivement réduire le chômage, mais il serait très destructeur. Car les marchés du travail sont organisés par des institutions et éliminer ces institutions afin de se rapprocher d'un marché pur serait dangereux, puisque les marchés ne peuvent pas s'auto-réguler : des institutions et des règles sont indispensables pour réguler leur fonctionnement et limiter les déséquilibres. Par ailleurs, cela ne changerait rien aux stratégies de salaire d'efficacité.

Par ailleurs, l'hypothèse d'un chômage lié à une crise de l'offre ne s'oppose pas forcément à celle d'un chômage lié à une crise de la demande, comme l'a montré la **théorie du déséquilibre** dans les années 1970 : tous les marchés ne fonctionnent pas à l'unisson, certains peuvent connaître un excès d'offre alors que d'autres connaissent un excès de demande. Or, la baisse des salaires est susceptible d'aggraver le chômage keynésien.

Une alternative consiste à **jouer sur le niveau des cotisations sociales**. Réduire ces cotisations permet en effet de diminuer le coût du travail pour l'entreprise sans baisser les salaires nets. Il est également possible de **subventionner certains emplois**. Le document 2 montre ainsi que le nombre d'emplois aidés est assez élevé en France, mais qu'il n'a pas augmenté après la crise de 2008. Face à la crise, la France a en effet surtout utilisé les réductions de cotisations sociales, ciblées sur les bas salaires. Les recherches faisant le bilan de ces politiques montrent pourtant qu'elles sont coûteuses et d'une efficacité assez limitée (voir les travaux de Yannick L'Horty, par exemple). D'autre part, si la protection sociale n'est plus financée par des cotisations, il faut trouver une autre source de financement, sous forme de hausses d'impôts diverses (TVA, CSG), qui peuvent réduire la compétitivité des entreprises.

En revanche, améliorer la compétitivité en **réduisant le taux de change** permettrait certainement de créer des emplois. Relevant du Conseil des ministres de l'Union européenne, la politique de change est exécutée par la Banque centrale européenne. Mais le Conseil des ministres de l'Union ne s'est jamais prononcé sur ce point. Le gouvernement français lance parfois des appels en faveur d'une baisse de l'euro. Le Japon et les Etats-Unis ont employé l'arme du change avec un certain succès ces dernières années.

C. LES POLITIQUES VISANT À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

1. Le chômage structurel

Dernier type de chômage, le chômage structurel. **Milton Friedman** est l'un des premiers économistes à avoir formulé cette hypothèse, sous le nom de chômage d'équilibre. Pour les économistes néoclassiques, le marché du travail est en effet d'abord un marché. L'absence d'équilibre sur ce marché, que traduit le chômage involontaire, indique la présence d'imperfections dans le marché du travail.

Il est vraisemblable que **les marchés du travail fonctionnent mal**. Un examen superficiel montre qu'ils sont assez éloignés des marchés parfaits, respectant les conditions de la concurrence parfaite. Par exemple, le travail n'est pas un bien homogène : il existe différentes qualifications et n'importe qui ne peut pas occuper n'importe quel emploi. Ce problème est particulièrement

aigu dans les périodes de changement technique rapide, où la destruction créatrice des emplois est maximale, car les emplois créés diffèrent des emplois détruits.

La libre entrée (et libre sortie) n'est pas non plus la norme : les licenciements sont fortement réglementés dans la plupart des pays, les indemnités de chômage augmentent le salaire de réservation au-dessous duquel un chômeur risque de refuser de travailler. Les autres conditions de la concurrence parfaite sont également violées sur le marché du travail : l'existence d'*insiders*, représentés par des syndicats, implique que le marché n'est pas atomisé ; pour des raisons de logement et de transport, notamment, la mobilité est réduite ; enfin, l'information est très incomplète.

Ces imperfections entraînent du chômage. Les employeurs ne sont pas disposés à embaucher des personnes n'ayant pas les qualifications souhaitées. La réglementation des licenciements peut dissuader certains employeurs d'embaucher. Les syndicats peuvent imposer des salaires supérieurs au salaire d'équilibre. Certains emplois ne trouvent pas preneurs pour des questions de transports. Le manque d'information allonge les procédures de recrutement.

2. Mieux accompagner les chômeurs ou assouplir les réglementations

Comment peut-on alors améliorer le fonctionnement des marchés du travail ? Des **agences pour l'emploi** sont mises en place par les gouvernements afin d'améliorer la qualité de l'information sur les emplois disponibles. La **formation de la main-d'œuvre** fait l'objet d'investissements publics destinés à rapprocher les qualifications offertes des qualifications demandées et, de manière plus générale, à améliorer la qualification des chômeurs. Selon le document 2, plus de 300 000 personnes sont ainsi formées chaque année en France.

Les pouvoirs publics s'attachent surtout à **accroître la flexibilité des marchés** en assouplissant les réglementations. En effet, hypothèse empruntée à Keynes, mais que les tenants de la flexibilité semblent admettre, le niveau de la production est incertain. Il est donc nécessaire de pouvoir rapidement recruter ou licencier, selon que la production doit augmenter ou diminuer, pour s'adapter à la demande. Si licencier est long et coûteux, un employeur hésitera à embaucher, d'autant plus s'il n'est pas certain que la personne qu'il recrute correspond parfaitement au profil recherché. De fait, à la lecture du document 3, on constate que les contrats courts sont plus fréquents pour les jeunes, sur lesquels les employeurs ont le moins d'informations : ils préfèrent leur proposer des contrats courts afin de minimiser les risques représentés par leur recrutement.

On observe cependant que les variations du chômage d'un pays à l'autre ou dans le temps sont assez difficiles à relier aux variations de la réglementation. L'OCDE, qui a produit beaucoup d'études sur la question, a reconnu ne pas parvenir à montrer l'efficacité de la flexibilité, ouvrant la voie à d'autres politiques pour lutter contre le chômage.

CONCLUSION

Les situations de chômage sont donc variées et complexes. Il est indispensable de les identifier correctement pour appliquer les politiques de l'emploi adaptées. Le maintien d'un très haut niveau de chômage en Europe semble indiquer que les pays européens souffrent d'une mauvaise identification du type de chômage observé et donc des politiques de l'emploi à mener. ■

Sujet proposé à Pondichéry en juin 2013

Le sujet

Dans quelle mesure le recours au protectionnisme est-il souhaitable ?

Ce sujet de dissertation comporte trois documents.

DOCUMENT 1

Salaires horaires moyens dans l'industrie (cotisations sociales comprises), en dollars courants

	2000	2002	2004	2006	2007
Allemagne	23,04	24,69	33,42	34,63	38,05
Autriche	21,25	22,74	31,46	33,82	37,79
Belgique	24,53	27,49	37,64	39,43	44,56
Chine	0,47	0,59	0,76	1,00	1,22
Espagne	13,11	12,84	18,34	19,79	22,43
Etats-Unis	19,88	—	23,12	24,15	24,59
Finlande	20,37	22,45	31,48	34,13	38,15
France	22,90	25,48	35,36	37,95	42,76
Grèce	10,12	11,74	14,52	15,96	18,03
Italie	17,50	18,84	26,57	43,63	61,40
Pays-Bas	20,56	23,74	33,83	—	—
Portugal	7,49	8,58	12,67	13,76	15,49

Source : « L'émergence de la Chine : impact économique et implications de politique économique », Patrick Aulay, Jacques Meunier et Valérie Pignatelli, Conseil d'analyse économique, 2011.

DOCUMENT 2

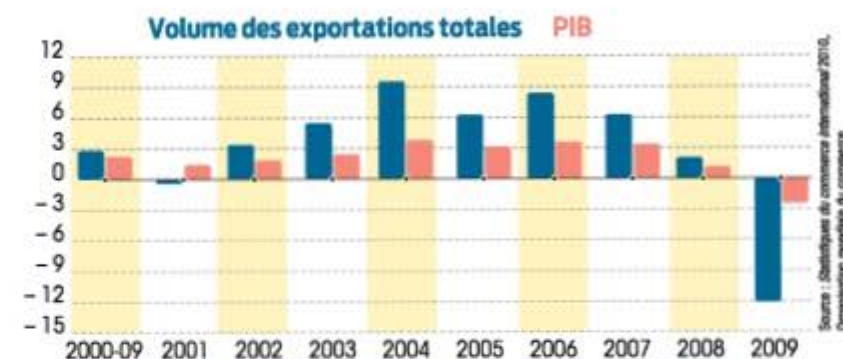
Taxes sur les importations en 2007, en % de leur valeur

Importateurs	Total	Agriculture	Textile	Reste de l'industrie
Pays riches	2,7	14,6	7,8	1,7
Australie	3,5	1,5	12,3	3,2
Canada	3,3	18,1	12,4	1,8
Etats-Unis	1,7	5,5	9,8	1,1
Japon	2,5	23,8	7,0	0,7
Union européenne à 27	2,6	14,6	7,0	1,7
Pays en développement	8,0	18,3	13,3	7,0
Chine	6,3	9,2	9,2	5,9
Inde	17,9	60,5	15,1	14,3
Maghreb	10,4	24,4	19,0	9,0
Mexique	6,6	15,5	15,7	5,4
Importateurs	Total	Agriculture	Textile	Reste de l'industrie
Turquie	4,3	41,1	4,4	1,5
Pays les moins avancés	10,1	12,6	17,7	9,3
Bangladesh	10,2	11,2	21,2	9,6
Afrique subsaharienne	9,2	11,3	17,9	8,4
Monde	4,4	15,9	9,2	3,4

Source : « La protection commerciale dans le monde », La lettre du Cepad, juillet 2012.

DOCUMENT 3

Volume des exportations mondiales de marchandises et produit intérieur brut mondial, variation annuelle 2000-2009, en %



Source : Statistiques du commerce international 2010, Organisation mondiale du commerce.

Méthodologie et conseils

Ce sujet classique ne pose pas de problème de construction, mais nécessite de solides connaissances.

Plan

Le sujet proposé se rattache directement aux indications complémentaires du thème 3 du programme (pages 20-25) : « On présentera à cette occasion les fondements des politiques protectionnistes et on en montrera les risques. » Il est présenté sous la forme « dans quelle mesure... », ce qui induit un **plan dialectique**. L'intitulé ne présente donc pas de difficulté particulière.

Comme toujours avec les plans dialectiques, il est préférable de mettre en second la thèse dont on se sent le plus en affinité, ce qui permettra de répondre dans la seconde partie aux arguments donnés dans la première partie et facilitera le passage à la conclusion.

Cependant, il faut veiller à bien préciser **pour qui le protectionnisme est (ou non) souhaitable**. Le programme y invite (« On analysera les avantages et les inconvénients des échanges internationaux pour les producteurs comme pour les consommateurs ») et l'existence d'intérêts contradictoires doit être soulignée.

Analyse des documents

Les documents sont tous des documents chiffrés. Il ne faut pas être déstabilisé par le document 1, qui présente des données étonnantes, notamment pour l'Italie, qui ne sont pas confirmées par d'autres sources. L'essentiel est de se servir de ce document pour faire le lien entre salaires, compétitivité-prix et protectionnisme. Il faut également prendre garde de **ne pas limiter le protectionnisme aux droits de douane**, évoqués dans le document 2.

Contenu

Le thème du protectionnisme est relativement complexe sur le plan théorique. En effet, les justifications du protectionnisme reposent toutes sur l'hypothèse que les marchés ne sont pas en concurrence parfaite. Or, les situations de concurrence imparfaite (cas de monopole ou de concurrence monopolistique, économies d'échelle) sont techniquement compliquées. Attention donc à faire preuve de précision.

D'autre part, **certains arguments en faveur du protectionnisme sont de nature politique**, comme l'existence d'industries stratégiques pour l'indépendance nationale. Ces arguments font partie du sujet, mais il est utile de bien distinguer ce qui relève d'un raisonnement économique d'autres préoccupations.

Le corrigé

Dans leur majorité, **les économistes sont favorables au libre-échange**, car ils se méfient des décisions que peut prendre le pouvoir politique. Et **les politiciens sont favorables à un certain protectionnisme**, car ils se méfient d'une trop grande liberté laissée aux marchés. Il est vrai que les économistes, s'ils ont montré amplement les avantages de l'ouverture des frontières, ont toujours eu du mal à démontrer la supériorité du libre-échange, que ce soit sur le plan théorique ou par l'examen des données empiriques. Au contraire, il est possible de montrer qu'un certain degré de protection du marché intérieur contre la concurrence étrangère ou une certaine aide apportée aux entreprises opérant sur le territoire national pour exporter leurs produits peuvent améliorer la situation du pays qui applique ces politiques.

Cependant, il ne faudrait pas que ce protectionnisme conduise à priver une économie nationale des bienfaits de l'échange international, à déclencher une guerre commerciale coûteuse ou à favoriser la constitution de positions dominantes, voire de monopoles. Il est donc nécessaire de choisir soigneusement dans quels cas le protectionnisme correspond à l'intérêt national et dans quels cas il peut, au contraire, lui être nuisible. Or, **l'adoption de mesures protectionnistes est généralement influencée par les pressions d'acteurs directement intéressés par ces mesures**, qu'il s'agisse des entreprises, de représentants des salariés ou d'élus locaux, qui désirent protéger certains emplois sans considération de l'effet global du protectionnisme.

La théorie économique peut parfois éclairer ces choix. Mais on peut se demander s'il est réellement possible de distinguer un « bon » et un « mauvais » protectionnisme, si bien que la prudence est de mise en la matière. Nous verrons que le protectionnisme peut être favorable à l'intérêt national (A), mais qu'il doit être limité du fait des dangers qu'il comporte (B).

A. LE PROTECTIONNISME PEUT ÊTRE FAVORABLE À L'INTÉRÊT NATIONAL

1. Le protectionnisme peut être supérieur au libre-échange en concurrence imparfaite

Les raisonnements montrant l'intérêt du libre-échange sont généralement fondés sur **l'hypothèse de marchés parfaitement concurrentiels**. Rien n'indique que leurs conclusions optimistes demeurent vraies en situation de concurrence imparfaite, situation très fréquente. En présence d'économies d'échelle, les entreprises qui vendent le plus sont les plus compétitives, car leur coût unitaire de production diminue lorsque les quantités produites augmentent. Il peut donc être justifié de protéger le marché intérieur, lorsque celui-ci est vaste, pour permettre aux entreprises locales d'atteindre une taille suffisante pour être compétitives.

Dans d'autres activités, le coût de production dépend de l'expérience acquise, qui peut être résumée par la production cumulée au fil du temps. Les nouveaux entrants ne peuvent donc pas être immédiatement compétitifs par rapport aux territoires d'industrialisation ancienne. Mais ils peuvent peut-être le devenir si un

protectionnisme temporaire leur donne la possibilité d'emmagasiner l'expérience nécessaire. Cet argument a été développé dès le XIX^e siècle sous le nom de « **protectionnisme éducateur** » ou « protection des industries naissantes » par l'économiste allemand Friedrich List. Ces effets d'apprentissage constituent un argument important en faveur du protectionnisme.

Par ailleurs, **la concurrence internationale n'est pas toujours loyale**. Ainsi, les entreprises opérant dans un pays réglementant sévèrement les émissions de carbone sont désavantagées par rapport à celles qui sont installées dans un pays plus laxiste. En l'absence d'accords mondiaux, il est alors justifié de taxer les importations afin de rétablir une concurrence non faussée. Le même raisonnement est parfois employé à propos de certaines formes de **dumping social**, comme les législations sociales laxistes qui procurent un avantage compétitif, ou comme dans le cas du travail détaché, qui permet à une firme portugaise d'employer un salarié en France en payant les cotisations sociales portugaises, moins élevées que les cotisations françaises.

2. Le protectionnisme peut modifier favorablement les rapports de force

Lorsque les économies d'échelle sur un marché sont telles qu'il n'y a place que pour un seul producteur, des subventions au producteur national peuvent lui donner un avantage qui le conduit au **monopole mondial**. Dans les années 1980, James Brander et Barbara Spencer ont présenté des modèles s'inspirant de cette idée. Ils l'ont appliquée au cas de la concurrence entre Airbus et Boeing pour la fabrication d'un avion de très grande capacité. Ils montrent que les subventions que reçoit Airbus dissuadent Boeing d'entrer sur ce marché et assurent un monopole à Airbus. Dans des cas de ce genre, assez rares, une politique commerciale stratégique peut donner un avantage décisif à une entreprise.

Le protectionnisme peut également renforcer l'attractivité du territoire national. Dans la mesure où il est désormais facile de s'implanter à l'étranger, les entreprises doivent choisir entre exporter et délocaliser. Une protection contre les importations décidée par un pays incite les entreprises qui veulent vendre sur ce marché à venir s'y implanter. Cette stratégie est surtout valable lorsque le marché intérieur est de grande taille.

Certains biens ne sont pas seulement l'objet d'un marché. Ils peuvent avoir une importance stratégique pour diverses raisons. Par exemple les **biens culturels** sont des éléments conséquents pour la cohésion nationale, les fournisseurs de la défense nationale sont essentiels pour l'indépendance militaire, **l'agriculture** détermine le degré d'autosuffisance alimentaire, considérée par certains comme politiquement importante ; d'où la forte protection douanière de l'agriculture, qu'illustre bien le document 2. Les économistes présentent généralement cette importance stratégique comme une externalité positive, en présence de laquelle les équilibres de marché ne sont pas optimaux.

Enfin, certains estiment que **l'irruption des grands pays émergents, tels que la Chine et l'Inde, dans la mondialisation a déséquilibré durablement le rapport entre travail et capital**, puisque ces deux pays ajoutent plus d'un milliard de salariés potentiels, mais peu de capital. Malgré une faible productivité, les bas salaires pratiqués dans ces pays (document 1) les mettent en concurrence avec les salariés peu qualifiés des pays riches et pèsent négativement sur les salaires. Pour les pays développés, le protectionnisme serait donc la seule solution empêchant la baisse des bas salaires et la montée des inégalités.

Dans une logique proche, il aurait aussi le mérite de rendre de l'efficacité aux politiques publiques. L'économiste anglais John Maynard Keynes doutait qu'il soit possible de concilier

libre-échange et plein-emploi, car les actions de relance de la demande impulsées par l'Etat sont rendues inefficaces par l'ouverture internationale. Un certain protectionnisme permettrait à des ensembles de grande taille, comme les Etats-Unis ou l'Union européenne, de retrouver des marges de manœuvre.

Les arguments en faveur d'un certain protectionnisme sont donc nombreux et sérieux. Ils ne doivent pas étonner, aucun pays dans l'histoire ne s'étant jamais développé sans recourir au protectionnisme. Ils ne doivent pas non plus dissimuler les dangers d'une telle politique.

B. MAIS LE RECOURS AU PROTECTIONNISME DOIT ÊTRE LIMITÉ DU FAIT DES DANGERS QU'IL COMPORTE

1. Le risque de mesures contraires à l'intérêt général

L'ouverture, mesurée par le rapport entre exportations et production, ne cesse d'augmenter, comme le montre le document 3. Les entreprises trouvent donc apparemment intérêt aux échanges internationaux. Mais contrairement à ce que souligne le modèle ricardien, **le libre-échange fait aussi des perdants**.

David Ricardo a d'ailleurs développé sa théorie en faveur du libre-échange dans le cadre d'un débat politique qui faisait rage en Angleterre au début du XIX^e siècle sur l'éventuelle abrogation des *corn laws*, les lois sur le grain, qui protégeaient le marché anglais des céréales. Les industriels étaient favorables à l'abrogation de ces lois car, rendant moins coûteuse l'alimentation des ouvriers, l'importation de céréales depuis le continent européen permettait de réduire les salaires ouvriers. Les propriétaires terriens, de leur côté, étaient bien sûr d'avis opposé, le revenu de leurs terres ne pouvant se maintenir si la production et les prix agricoles diminuaient.

Les propriétaires terriens étaient donc clairement perdants au libre-échange, ce que le modèle de Ricardo ne fait pas apparaître. Par conséquent, **l'existence de gains à l'échange n'empêche pas que certains ont intérêt à des mesures protectionnistes**. Il serait également possible d'indemniser les perdants en utilisant à cette fin une partie des gains de l'échange. Mais il est bien plus facile de freiner les importations, ce qui ne coûte pas d'argent public et pénalise, en apparence, les firmes étrangères.

Bien entendu, ce n'est qu'une apparence, car **le protectionnisme se traduit par une hausse des prix qui pénalise les consommateurs**. Le problème est que cet effet est très peu visible et limité pour chacun de ceux qui en sont victimes, même si l'effet total est important, car il touche des millions de consommateurs. Alors que les perdants, au contraire, peuvent être peu nombreux, mais ils sont prêts à se mobiliser fortement, car il en va de leur survie en tant qu'entreprise ou de leur emploi en tant que salarié.

Les **groupes de pression** constitués par les perdants du commerce international sont d'autant plus puissants que le système politique leur donne un poids élevé. C'est le cas aux Etats-Unis, où les représentants de certains Etats marchandent leur soutien à la politique gouvernementale contre une protection des industries clés de leur Etat. C'est le cas, en général, des agriculteurs, qui sont surreprésentés par le système électoral (le Japon étant l'exemple le plus caricatural).

Il est alors facile de comprendre qu'un Etat risque fort de prendre des mesures protectionnistes contraires à l'intérêt général.

2. Le risque de mesures mal calculées

Même dans le cas où les décisions politiques sont motivées par l'intérêt général, **il n'est pas toujours facile de choisir quelles industries méritent d'être protégées**. Parmi les industries nais-

santes, lesquelles seraient compétitives si le temps leur était laissé de grandir ? Il est impossible de répondre avec certitude, car les courbes d'apprentissage, reliant le coût de production à l'expérience accumulée, ne sont pas connues à l'avance. Le protectionnisme a été nécessaire pour permettre le développement du textile coréen, mais a échoué dans l'aéronautique en Indonésie et donne des résultats mitigés dans l'automobile en Malaisie.

D'autre part, si une ou plusieurs entreprises sont protégées pour avoir le temps de faire leur apprentissage, la concurrence sera limitée sur le marché intérieur. Un **calendrier de libéralisation des échanges** est donc indispensable pour maintenir une incitation suffisante à progresser. Mais il n'est pas suffisant : que faire si les objectifs de compétitivité fixés par l'Etat aux industriels qu'il accepte de protéger ne sont pas atteints ? Que faire si une entreprise fait du « chantage à l'emploi », affirme que l'ouverture des frontières l'obligerait à licencier ? Manier le protectionnisme éducateur n'est donc pas facile du tout.

Il est également difficile de mesurer par avance quelle sera l'ampleur des **mesures de rétorsion** que les partenaires commerciaux ne manqueront pas de prendre. Un pays a besoin d'importer, ne serait-ce que pour se procurer ce qu'il ne produit pas ou ce qu'il produit mal. Il a également besoin d'exporter, pour payer ses importations et pour donner un marché de taille suffisante aux entreprises dans les secteurs où existent des économies d'échelle. Si les autres pays réagissent au protectionnisme par des mesures similaires, l'économie nationale en sera donc affectée. Il est souvent arrivé dans l'histoire qu'une escalade se produise vers la **guerre commerciale**. C'est un autre danger du protectionnisme.

Enfin, compte tenu des **accords multilatéraux** conclus dans le cadre du Gatt, puis de l'OMC, les méthodes protectionnistes employées sont choisies pour leur discrétion plus que pour leur efficacité. Or, ces méthodes discrètes sont aussi les moins efficaces. Ainsi, un droit de douane serait certainement préférable à l'utilisation de normes techniques ou sanitaires, car il influe sur la concurrence sans la supprimer, alors que les normes techniques éliminent la concurrence étrangère sans inciter les producteurs locaux à se mettre à niveau. Mais les droits de douane sont limités par les accords internationaux.

Il est également plus efficace de distribuer des subventions à la production, qui encouragent les exportations et la consommation, que d'abaisser le taux de change, ce qui encourage les exportations mais décourage la consommation. Mais les subventions à la production sont plus aisément repérées et condamnées que les manipulations du taux de change.

Les politiques protectionnistes privilégient donc souvent des **mesures à l'efficacité économique limitée**.

CONCLUSION

Le protectionnisme améliore donc la situation de l'économie nationale s'il est modulé en tenant compte du potentiel de développement de chaque secteur, s'il est aussi limité que possible et ne provoque pas de réactions excessives des partenaires commerciaux. Mais la réalisation de ces conditions est peu probable. Seul un dictateur bienveillant et omniscient pourrait décider sans être limité par l'incertitude de l'avenir ni influencé par l'action des groupes de pression. Dans le monde réel, les chances que le protectionnisme favorise des intérêts particuliers plutôt qu'un intérêt général de toute façon difficile à définir sont grandes. Il est donc préférable d'agir avec prudence en ce domaine. ■

THÈME n° 1

1. Vrai. Car la production de sa femme de ménage, qui était enregistrée comme un service marchand, disparaît, à moins qu'il ne décide de salarier son épouse...

2. Faux. C'est une des insuffisances du PIB de ne pas tenir compte des effets néfastes que peut avoir la production d'une usine.

3. Vrai. Les activités de dépollution augmentent la production des entreprises qui en sont chargées, accroissant donc d'autant le PIB.

4. Faux. C'est un indicateur beaucoup plus large qui essaye de mesurer le degré de développement et ne se réduit pas au seul niveau de richesse d'un pays.

5. Faux. Solow observe que l'essentiel de la croissance s'explique par les effets du progrès technique. Pour lui, une part importante de la croissance reste inexpliquée par la seule prise en compte des rôles joués par le travail et le capital ; il y ajoute donc le rôle de la productivité globale des facteurs qu'il assimile à un progrès technique « tombé du ciel ».

6. Vrai. Les gains de productivité permettent à la fois d'améliorer les capacités de production en les rendant plus efficaces, et de réduire les coûts de production nécessaires, ce qui peut permettre de baisser les prix et/ou d'augmenter les profits réalisés et les salaires versés.

7. Vrai. Selon ses partisans, la croissance endogène peut être produite de l'intérieur du système économique à travers des investissements en capital technologique, capital humain et capital public qui favoriseront le progrès technique.

THÈME n° 2

1. Faux. Le ralentissement de la croissance signifie que le PIB continue d'augmenter, mais de moins en moins fortement.

2. Faux. Au contraire, c'est un choc d'offre positif : les coûts de production diminuent, l'offre devient plus compétitive.

3. Vrai. Les importations représentent l'offre en provenance du reste du monde, c'est donc bien une composante de l'offre globale.

4. Vrai. C'est lorsque les conditions sont favorables et que les anticipations qui en découlent sont positives que les agents économiques sont tentés de prendre plus de risques.

5. Vrai. Si les taux d'intérêt augmentent, cela renchérit le coût des crédits pour l'investissement et la consommation. C'est donc un frein à la croissance.

6. Faux. La désinflation est la baisse du taux d'inflation : les prix continuent d'augmenter, mais de moins en moins vite. C'est la déflation qui est synonyme de baisse des prix.

7. Vrai. Les agents économiques vont anticiper une baisse à venir des prix et retarder leurs décisions d'achat et d'investissement.

THÈME n° 3

1. Faux. Les échanges entre filiales d'une même firme sont les échanges intrafirmes. Les échanges intrazonales sont les échanges entre pays appartenant à une même zone économique (échanges entre pays de l'Union européenne, par exemple).

2. Vrai. Pour les classiques (Smith et Ricardo), comme pour Marx, le travail est la seule source de création de richesses, à travers notamment l'amélioration de son efficacité productive (sa productivité).

3. Vrai. L'appréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar jusqu'à ces derniers mois a par exemple nui à la compétitivité des produits de la plupart des pays européens en les rendant plus chers pour les acheteurs étrangers.

4. Faux. Elle consiste à confier à des entreprises extérieures certains segments de la filière de production intervenant dans la réalisation finale de ses produits.

5. Vrai. Les négociations menées à l'occasion du GATT puis de l'OMC ont permis de réduire considérablement les barrières tarifaires ; les pays se protègent désormais essentiellement par une multiplication de normes et de règles administratives.

6. Faux. La logique du protectionnisme éducateur est de protéger les industries naissantes jusqu'à ce qu'elles puissent lutter à armes égales avec leurs concurrents, le pays pouvant alors accepter le libre-échange.

THÈME n° 4

1. Faux. Au contraire, l'inflation est désormais inférieure à 2 % en moyenne. La menace est plutôt celle de la déflation, processus généralisé et autoentretenu de baisse du niveau général des prix.

2. Vrai. Le taux de chômage aux États-Unis a rattrapé celui de la zone euro dans les débuts de la crise financière. Mais depuis, les créations d'emplois, il est vrai souvent précaires, y ont été beaucoup plus nombreuses, alors que la zone euro semblait s'enfoncer dans l'austérité et le ralentissement de l'activité.

3. Faux. La mission principale confiée à la

BCE est de lutter contre l'inflation et de garantir la stabilité du taux de change de l'euro. Toutefois, le ralentissement de la croissance et l'importance du chômage sont désormais pris en compte dans les préoccupations de la BCE.

4. Faux. Dans la logique du déroulement de l'intégration économique et politique, l'Union économique et monétaire va beaucoup plus loin que le simple libre-échange puisqu'elle y ajoute la libre circulation des individus et des capitaux, et la mise en place de politiques communes avec une monnaie commune.

5. Faux. On sait que trois pays (Danemark, Royaume-Uni, Suède) ont obtenu un droit d'exemption, alors que six autres pays ne remplissent pas encore les conditions exigées pour entrer dans la zone euro.

6. Faux. En particulier, la dette de plusieurs pays de la zone euro dépasse largement les 100 % de leur PIB, alors que la zone avait pourtant fixé un maximum autorisé à 60 % du PIB.

THÈME n° 5

1. Faux. Au contraire, si on évite la surpêche, les ressources de la mer se régénèrent au fil du temps.

2. Faux. Sans aucun effet de serre, la température terrestre descendrait à - 18° C.

3. Vrai. Ce sont les noms de trois pétroliers dont les naufrages ont provoqué d'importantes marées noires.

4. Faux. Si le destin des générations futures est au cœur de cette conception du développement, l'accès égal des générations présentes aux ressources de la planète en fait également partie.

5. Faux. Les biens communs sont librement accessibles à tous, ce qui conduit à leur surconsommation.

6. Vrai. Ces outils cherchent d'abord à orienter les comportements en jouant sur des incitations pécuniaires.

THÈME n° 6

1. Faux. Après avoir eu tendance à se réduire jusqu'au milieu des années 1980, l'éventail des inégalités de revenus a recommencé à s'ouvrir depuis.

2. Vrai. En France, les 10 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés cumulent à eux seuls 48 % du patrimoine. Quant aux 10 % de ménages ayant les reve-

nus les plus élevés, ils ne cumulent « que » 25 % de la totalité des revenus.

3. Vrai. Pour Marx, « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des classes », conflit déterminant entre deux groupes sociaux.

4. Faux. Weber se refuse à une explication unique de la stratification des sociétés. Pour lui, au-delà de l'ordre politique, il faut aussi tenir compte de l'ordre économique et de l'ordre social.

5. Faux. Les professions Intermédiaires représentent désormais la deuxième PCS par ordre d'importance, mais les employés restent nettement plus nombreux.

6. Faux. L'écart entre les espérances de vie des deux PCS demeure de plus de six ans à l'avantage des cadres chez les hommes et de trois ans chez les femmes.

THÈME n° 7

1. Faux. On peut appréhender la notion de mobilité comme un phénomène géographique, mais aussi comme un phénomène intra ou intergénérationnel.

2. Faux. C'est tout le contraire : tendancielle-ment, elle ne cesse de se réduire depuis 1953.

3. Vrai. C'est ce qu'on appelle la mobilité structurelle, qui conduit mécaniquement certains fils à occuper une autre position sociale que celle de leur père.

4. Faux. La notion de fluidité sociale permet de savoir si l'égalité des chances progresse ou non.

5. Faux. Eric Maurin considère, lui, que jamais les diplômés n'ont été aussi discriminants qu'aujourd'hui pour accéder à l'emploi.

6. Vrai. Il s'agit, selon Boudon, du résultat d'un calcul rationnel tenant compte du coût, des avantages potentiels et des risques d'échec éventuel dans le choix d'une filière d'études.

THÈME n° 8

1. Faux. Au contraire, la solidarité organique repose sur l'association d'individus différents et complémentaires.

2. Vrai. Les individus devenant de plus en plus libres, ils sont de moins en moins soumis à la conscience du groupe.

3. Faux. L'individualisme désigne le processus d'autonomisation des individus dans les sociétés modernes. Rien n'empêche quelqu'un d'être à la fois libre et altruiste.

4. Faux. Être pauvre c'est, selon les définitions, percevoir soit moins de 50 %, soit moins de 60 % du revenu médian.

5. Faux. La désaffiliation désigne un processus qui cumule deux dimensions : la perte du lien avec l'emploi et la dégradation progressive du tissu relationnel.

6. Vrai. Les solidarités de toute nature continuent d'être très intenses au sein de l'espace familial.

7. Vrai. Pour les sociologues, malgré la crise de l'emploi, le travail demeure le grand intérateur des individus à la société.

THÈME n° 9

1. Faux. Durkheim y voit la menace de formes pathologiques de la division du travail, avec des risques pour la cohésion sociale.

2. Vrai. Selon Marx, de tout temps, « l'histoire, c'est l'histoire de la lutte des classes », chaque étape (mode de production) se terminant par une révolution sociale.

3. Faux. On a pu constater un très net déclin du nombre annuel de jours de grèves en France.

4. Vrai. Il est estimé à un peu moins de 8 % aujourd'hui en France.

5. Vrai. Les salariés titulaires de la fonction publique ont des taux de syndicalisation environ deux fois supérieurs à ceux du secteur privé.

6. Vrai. La reconnaissance réciproque et le dialogue des partenaires sociaux dans les instances de négociations sociales permettent de réduire les risques d'affrontement.

THÈME n° 10

1. Vrai. Pour les ultralibéraux, une fois l'égalité des droits assurée, il faut laisser agir les lois du marché pour déterminer la répartition des richesses.

2. Faux. La réussite scolaire est directement fonction de l'origine sociale.

3. Vrai. Car certains impôts redistributifs (impôts progressifs) côtoient des impôts comme la TVA (impôts régressifs).

4. Faux. Ce sont les services collectifs qui ont le plus d'impact sur la réduction des inégalités.

5. Vrai. L'accès difficile à l'emploi pour les personnes handicapées ou la faible représentation politique des femmes en témoignent.

6. Faux. Les « trappes à chômage » désignent les difficultés ou désavantages qu'il peut y avoir à reprendre une activité réduite lorsqu'on est au chômage.

7. Faux. Aucune étude n'a permis de valider scientifiquement une telle affirmation.

THÈME n° 11

1. Vrai. Si le salaire proposé augmente, cela incite a priori les actifs à proposer davantage de leur temps sous forme de temps de travail.

2. Vrai. La concurrence, si elle est laissée libre d'agir, modifie les comportements des offreurs et des demandeurs en faisant varier le prix et rétablit l'équilibre perturbé.

3. Faux. C'est au contraire un chômage d'ajustement qui est de courte durée.

4. Faux. Au contraire, le travail fourni par les actifs est souvent de nature très différente, ce qui rend possible l'existence de multiples marchés du travail.

5. Vrai. C'est un moyen d'éviter l'anti-sélection, car en proposant un salaire trop faible, on est conduit à ne jamais attirer les meilleurs candidats.

6. Faux. Smic signifie « salaire minimum interprofessionnel de croissance ».

7. Faux. Les conventions collectives sont bien des accords entre partenaires sociaux, mais elles ont un caractère obligatoire et doivent être appliquées dans toutes les entreprises de la branche professionnelle concernée.

THÈME n° 12

1. Vrai. Un jeune actif sans diplôme ou ayant un BEP a plus de deux fois plus de risques d'être au chômage qu'un diplômé de fin d'études secondaires (niveau bac) et plus de trois fois plus qu'un diplômé du supérieur.

2. Faux. Le taux d'activité rapporte l'ensemble des actifs (actifs occupés + chômeurs) au total de la population correspondante.

3. Faux. Au contraire, la flexicurité se caractérise par une flexibilité importante en matière d'embauche et de licenciement, mais combinée à une forte indemnisation en cas de licenciement.

4. Vrai. Cette forme de flexibilité est réclamée par les entreprises qui souhaiteraient par exemple pouvoir appliquer un Smic plus faible aux travailleurs les plus jeunes, jugés moins productifs que leurs aînés.

5. Vrai. Il était en moyenne de 9,8 % en 2013 et de 10,4 %, selon les dernières données de l'Insee au troisième trimestre 2014.

6. Faux. Le sous-emploi désigne la situation de personnes en emploi qui souhaitent travailler plus et sont disponibles pour le faire.

Logement

Bourses

Restauration

Aides sociales

International

Emplois étudiants

Culture

Sport

Retrouvez-nous sur



www.crous-paris.fr



[crous.paris.official](https://www.facebook.com/crous.paris.official)



[@CrousParis](https://twitter.com/CrousParis)

Atout SUP

LYON • PARIS

GROUPE INSEEC

LA PRÉPA À LA MESURE DE VOS AMBITIONS

COACHING, PRÉPARATION AUX ÉCRITS ET AUX ORAUX

AVRIL: stages intensifs et innovants

- Prépa bac (S, ES, L) à Paris, à Lyon et à La Plagne
- Prépa bac, épreuves anticipées de Français
- Stage découverte Sciences Po (élèves de 1^{re})

MAI: prépas oraux

- Prépa oral Sciences Po Paris (entrée au collège universitaire)
- Prépa oral masters Sciences Po Paris
- Prépa oral Celsa

JUIN: révisions bac

- Révisions intensives pré-bac



Plus d'informations sur atoutsup.com

PARIS • TÉL. 01 56 91 23 47
23 RUE CORTAMBERT • 75016 PARIS

LYON • TÉL. 04 72 14 81 64
142 RUE DUGUESCLIN • 69006 LYON

UN PROGRAMME DU GROUPE INSEEC • ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE